This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

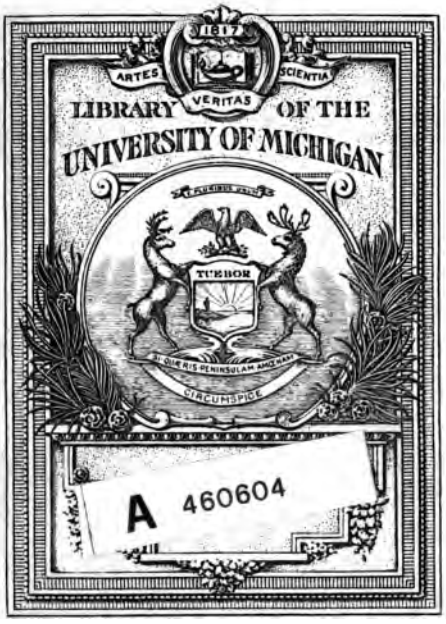
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
A 460604

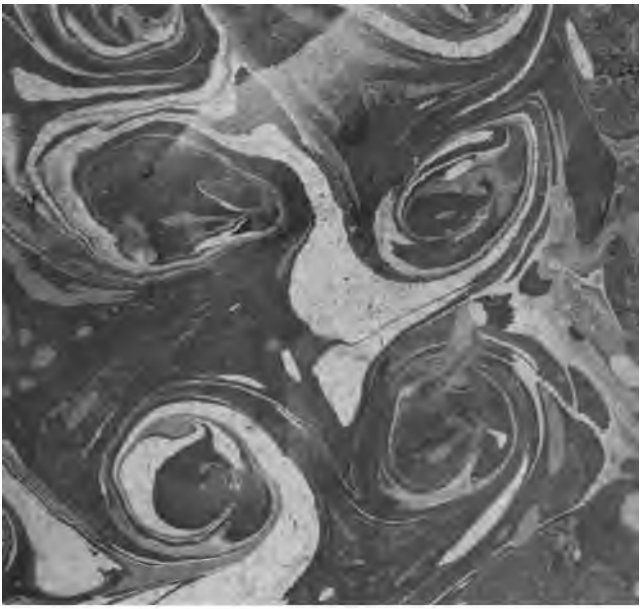

ev. 60,00
99
564

a ev 24

TRAITÉ
DES DEVOIRS
DE LA VIE RELIGIEUSE.

TRAITÉ
DES DEVOIRS
DE LA VIE RELIGIEUSE,

DANS LEQUEL ON RÉSOUT les principaux cas de conſcience qui regardent cette matiere.

OUVRAGE QUI PEUT SERVIR aux Directeurs des Communautés Régulieres ou Séculieres.

Par M. COLLET Prêtre de la Congrégation de la Miſſion, Docteur en Théologie.

TOME PREMIER.

A LYON,

Chez JEAN-MARIE BRUYSET, Imprimeur-Libraire, rue S. Dominique.

M. DCC. LXV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

BX
2435
.C68

v. 1

654423-129

PRÉFACE.

JE méditois un Ouvrage fort différent de celui-ci, lorſque dans un voyage, qu'une maladie fâcheuſe rendit beaucoup plus long que je ne l'avois prévu, des Dames qui à une heureuſe éducation joignent une tendre piété, & à l'une & à l'autre ce ton perſuaſif dont il eſt impoſſible de ſe défendre, m'ont prié, & de vive voix & par lettres de faire quelque choſe ſur les devoirs de la vie Religieuſe. Jamais inſtances n'ont eu un ſuccès plus prompt. Je me ſuis auſſi vivement porté à ce nouveau genre de travail, que ſi l'Ange du Seigneur m'en eût impoſé la loi. J'ai cru que dans une matiere qui a exercé tant d'illuſtres Ecrivains, un abrégé qui en rendroit la ſubſtance, ſeroit plus que ſuffiſant, & que ce nouveau Traité me coûteroit moins que celui

que j'ai depuis peu donné à l'uſage des gens du monde. Mais je n'ai pas tardé à m'appercevoir que mon calcul n'étoit pas juſte. La moiſſon a ſemblé renaître d'un côté, à meſure que je la coupois de l'autre. Les difficultés pratiques ſe ſont multipliées; & j'ai reconnu enfin qu'il falloit ou laiſſer un grand nombre de cas indécis, ou répandre ſur le corps de l'ouvrage un air de diſcuſſion & de peſanteur, ſi je voulois les y faire entrer. C'eſt en conſéquence de cette réflexion, que j'ai jugé à propos de diviſer mon Ouvrage en deux parties, dont chacune fait un juſte volume. Dans la premiere je ſuis la marche & le progrès d'une Religieuſe. Je parle de la Vocation, du Noviciat, de la Profeſſion, de l'obſervance des Regles & des Vœux &c. Mais comme des principes généraux ne ſe prennent ſouvent que pour de ſimples exhortations, j'ai cru devoir revenir ſur les mêmes matieres dans la ſeconde partie, & y réſoudre définitivement les principales difficultés qui leur ſont

attachées. Pour le faire d'une maniere ſolide, & qui puiſſe également ſervir de regle & aux Directeurs, & aux Maiſons qui ſont ſous leur conduite, j'ai conſulté à mon ordinaire les plus ſages Théologiens. Je m'en ſuis rarement écarté; & lorſque je l'ai fait, j'ai ſi exactement propoſé leurs raiſons, que chacun pourra en les balançant avec les miennes, penſer comme eux, s'il croit que j'aie mal rencontré. Le Dictionnaire de Pontas, dont l'édition abrégée que je viens d'en donner, eſt aujourd'hui entre les mains de tout le monde, ſera très-propre à faciliter cette comparaiſon. Si je m'y ſuis écarté du vrai, ce qui ne manque preſque jamais d'arriver dans des Ouvrages de ſi longue haleine, je ſerai charmé qu'on veuille ſe donner la peine de me relever. Juſqu'ici je me ſuis fait un plaiſir de profiter des avis qu'on m'a donnés. Je ſuis graces à Dieu, encore prêt à révoquer tout ce qui me ſera échappé de repréhenſible. Saint Auguſtin m'en a donné l'exemple,

je me ferai un honneur & un devoir de l'imiter. On ne me demande pas d'être infaillible : Que puis-je faire de mieux, quand le cas y échet, que de reconnoître humblement que j'ai failli ? Mais comme il pourroit arriver ſans un miracle du premier ordre, que l'ennemi qui me pourſuit avec un nouvel acharnement, fût homme comme moi ; que l'anticharité dont il fait profeſſion, n'annonce pas bien sûrement qu'il ſoit inondé des lumieres du S. Eſprit ; & que par une mépriſe dont tout Paris a été frappé, il met ſur mon compte un livre, dont je n'ai jamais ni vu, ni lu un ſeul mot ; & qui outre qu'il eſt oppoſé à mon ſentiment, eſt, dit-on, écrit d'un ſtyle fort différent du mien, il trouvera bon que ſon ſuffrage ſeul ne ſoit pas pour moi une déciſion de Concile œcuménique. Nous avons des Juges l'un & l'autre. Le Fils de Dieu en a donné à ſon Egliſe. Je lui promets d'avance de ſouſcrire avec joie à toutes leurs cenſures.

C'eſt au reſte (malgré le conſeil

d'un homme ſage, & qui depuis long-tems m'honore de ſon amitié) toute la réponſe qu'il aura de moi. Ma plume glacée par l'âge, & plus encore par la crainte de la mort & du jugement qui la doit ſuivre, ne trouveroit plus ces tours vifs, ces expreſſions nerveuſes, que mes adverſaires dans le tems de leur ſchiſme au ſujet des convulſions ont ſu ſi bien employer les uns contre les autres. D'ailleurs il eſt un langage qui ne convient qu'*aux amis de la vérité & de la charité.* Faites, mon Dieu, que je ne l'adopte jamais; & que je me borne à m'écrier avec un Roi qui fut ſelon votre cœur: Ne m'abandonnez pas dans le tems de ma vieilleſſe: *Nè projicias me in tempore ſenectutis.* Je ne ſerai point aſſez téméraire pour oſer dire comme une de vos plus fidelles ſervantes, qu'il eſt bien vrai qu'on ne peut travailler pour vous *ſans en être récompenſé par quelque grande peine* (*). Ce ſtyle,

(*) Sainte Théreſe au livre de ſes Fondations, pag. 802. édit. *in-4°.*

ces ſentimens ne conviennent qu'à une ame, qui comme l'illuſtre Théreſe eſt dévorée du feu de votre amour, & qui eſt aſſez forte pour mettre conſtamment les croix au nombre de vos bienfaits; & d'ailleurs je ne ſuis qu'un ſerviteur inutile. Mais malgré toutes mes foibleſſes, je tâcherai en implorant votre grace de vous dire avec Job, c'eſt-à-dire avec le plus malheureux des hommes, & le plus patient des malheureux: « Que celui qui a commencé à me briſer, que ce Dieu juſte dont la main anéantit ceux qu'elle touche, continue à me porter les coups les plus humilians: *Qui cœpit, ipſe me conterat, ſolvat manum ſuam & ſuccidat me* (*)». Ah! Seigneur, ſi l'homme ennemi qui ſert d'inſtrument à votre vengeance, me connoiſſoit comme vous, il ne ſeroit pas réduit à me prêter des démarches d'ambition que je ne fis jamais; à me traduire en homme aſſez imbécille pour m'en être vanté;

(*) *Job ch. 6. v. 9 & 10.*

à me ſuppoſer aſſez ſtupide pour avoir voulu prendre celui de tous les moyens qui étoit le plus capable de m'éloigner de mon but. Innocent des excès qu'il me prête, je ſuis d'ailleurs aſſez coupable pour avoir beſoin de votre grande miſéricorde, & des humiliations par le moyen deſquelles vous l'exercez. Multipliez-les, Seigneur, mais daignez en même tems multiplier la patience qui les fait ſupporter avec joie. Que toute ma conſolation ſoit de voir que vous ne me ménagez point. J'adorerai en expirant la juſte raiſon qui vous irrite contre moi; & je tâcherai de ſouſcrire en paix à vos plus rigoureuſes diſpoſitions: *Et hæc mihi ſit conſolatio, ut affligens me dolore non parcat; nec contradicam ſermonibus Sancti* (*). J'ai eu le bonheur d'écrire la vie de deux de vos plus grands ſerviteurs. Ils ont encore été plus maltraités que je ne le ſuis, & ce fut pour la même cauſe. L'erreur ou l'ignorance les pourſuit juſques

(*) *Ibid. v.* 10.

après leur mort (*); & ne pouvant les tirer du ſein d'Abraham, où ils ſont raſſaſiés de gloire, elle s'efforce au moins de les avilir dans l'eſprit

(*) En voici un exemple bien marqué. L'Auteur d'un prétendu *Cours d'hiſtoire ſacrée & profane*, à l'uſage de la jeuneſſe, après avoir dit au moins très-imprudemment, que Louis XIII. *avoit en quelque ſorte avili* ſa piété PAR LES PETITESSES RIDICULES QU'IL Y JOIGNIT, continue ſavamment en ces termes (Tom. 2. pag. 351.) Ce Prince *s'étoit formé ce qu'on appelloit un Conſeil de conſcience, dans lequel entroient beaucoup de Caſuiſtes, ſur-tout Vincent de Paul, homme reſpectable par ſes vertus, & que l'Egliſe a élevé au rang des Saints; mais que le deſir de ſe faire Chef & Fondateur d'Ordre, engagea à ſolliciter, peut-être injuſtement, l'expulſion des Religieux Bénédictins de la Maiſon de Saint Lazare, pour mettre en leur place les Prêtres de la Miſſion qu'il venoit d'établir.* Il y a dans ce petit texte autant de fauſſetés que de mots. Car 1°. Saint Vincent ne fut jamais du Conſeil de conſcience ſous Louis XIII. Ce ne fut qu'après la mort de ce Prince, qu'Anne d'Autriche en établit un, à la tête duquel elle mit ce ſaint Prêtre malgré lui. 2°. Si l'Auteur avoit lu l'Hiſtoire de Paris, il y auroit appris qu'il n'y eut jamais de Bénédictins à Saint Lazare; & s'il avoit ouvert celle de Saint Vincent, il y auroit vu du premier coup d'œil, que ce furent les Chanoines réguliers, par qui cette Maiſon étoit deſſervie, qui l'offrirent au ſaint Prêtre; qu'il en rejetta hautement la propoſition, quand elle lui fut faite; que plus de trente viſites que le Prieur (M. le Bon) lui fit, bien loin de le fléchir, ne purent

des hommes. Le ſerviteur n'eſt pas plus que le Maître : il eſt bien juſte qu'il boive une partie du calice dont il fut enivré.

Je reviens à mon Livre, & je n'en dis plus que deux mots.

On ne ſera pas ſurpris que j'y aie mis peu de citations Latines. On le ſera peut-être plus de voir que j'y en aie mis quelques-unes. On le ſeroit encore davantage ſi l'on ſavoit que ce ſont des Dames Religieuſes & très-ſages, qui l'ont ſouhaité. Outre qu'il s'en trouve à qui la langue des anciens Romains n'eſt point étrangere, le ſens d'un texte Latin rendu d'une certaine maniere, revient avec lui dans les Offices, &

pas même l'engager à aller voir le nouveau domicile qu'on lui préſentoit ; & qu'il ne l'accepta enfin, que parce que le célebre André Duval, ſon Directeur & ſon conſeil, lui déclara qu'il ne pouvoit en conſcience continuer à le refuſer. Voyez la nouvelle vie de Saint Vincent, liv. 3. pag. 166. ou l'ancienne vie par M. Abelly, à laquelle le Corps de la Ville de Paris a rendu témoignage dans la belle Lettre qu'il écrivit à Clément XI. pour lui demander la Béatification de Vincent de Paul. *Abelly, liv. 1. pag. 95 & ſuiv.*

y fait une ſenſation plus vive. D'ailleurs, comme cet Ouvrage eſt preſque autant fait pour les Confeſſeurs, que pour celles dont ils ſont chargés, quelques paſſages qui coûtent toujours moins quand on les a devant les yeux, ne ſauroient y être déplacés.

J'ai terminé le premier volume par des Maximes, dont chacune peut fournir un très-beau ſujet de méditation; j'en ai fait honneur à ceux dont elles viennent. C'eſt un tribut de reconnoiſſance que je paie volontiers, quand la choſe en vaut la peine.

Au petit catalogue de Livres, dont je voudrois que les Bibliotheques des Communautés Religieuſes ou Séculieres fuſſent fournies, j'en ai ajouté quelques-uns qui peuvent ſervir à leurs Penſionnaires, ſoit lorſqu'elles ne font qu'entrer au Couvent, ſoit lorſqu'elles ſont prêtes à en ſortir. Un mauvais Livre fait de grands maux, un bon Livre peut faire de grands biens.

Il ne me reſte qu'à conjurer les perſonnes pour qui j'ai entrepris ce

petit Ouvrage, & celles ſur-tout qui m'y ont le plus fortement engagé, de prier avec inſtance le Pere des miſéricordes de daigner y répandre ſa bénédiction. Foibles organes, vils inſtrumens, nous pouvons, dit S. Auguſtin, faire entendre notre voix; mais nos ſons impuiſſans ſe perdent, s'évanouiſſent dans les airs, ſi l'Arbitre ſouverain ne leur donne ce ton de force, qui remue les cœurs, qui les touche, qui les convertit. Venez, Seigneur Jeſus: venez & ne tardez pas. Faites connoître par un exemple ſenſible, que la langue de ceux qui ne ſavent que bégayer, peut annoncer vos louanges, & inſpirer votre amour. Il s'agit de votre gloire, il s'agit de l'honneur de vos Vierges, des chaſtes épouſes de votre Fils unique; eſt-il un motif plus capable de vous attendrir? Mais faites, Seigneur, qu'en penſant à leur intérêt, elles n'oublient pas celui du foible Miniſtre, qui leur a conſacré une partie de ſes veilles, & qui donneroit ſon ſang

comme une goutte d'eau, pour les rendre attentives à leurs plus légeres obligations. Il n'attend, ni ne demande qu'elles le félicitent du ſuccès; parce qu'il connoît ſa médiocrioté. Mais il demande, & il eſpere qu'elles voudront bien lui tenir compte devant Vous de ſa bonne volonté; parce qu'il connoît ſes miſeres ſpirituelles, & le beſoin infini qu'il a de leurs prieres. *Fiat, fiat.*

TABLE
DES CHAPITRES.

CHAP. I. *De la vocation. Sa néceſſité. Suites funeſtes du défaut de vocation. Preuves de ce défaut. Marques aſſurées de vocation. Marques équivoques. Examen que l'on doit en faire. On peut être bien appellé, quoiqu'on craigne de ne l'être pas. Une Supérieure ne doit pas inviter à choiſir ſa Communauté,* pag. 2

CHAP. II. *Du Noviciat,* 17

§. I. *Devoirs d'une Maîtreſſe des Novices. Importance de ſon emploi. Bonnes qualités qu'elle doit avoir. L'eſprit de priere & d'humilité, une ſage vigilance, la fermeté, mais tempérée par la douceur, le don de la parole, ſur-tout le bon exemple; conduite à garder envers celles qui ne communient pas,* 18

§. II. *Devoirs des Novices. Elles doivent bien étudier les obligations de leur état, avoir beaucoup d'ouverture pour leurs Supérieures, agir avec ſimplicité, eſtimer beaucoup leurs regles, reſpecter leurs Maîtreſſes &c. Excès à éviter dans le Noviciat. Digreſſion ſur le zele immodéré,* 37

CHAP. III. *De la Profeſſion. Conditions qu'elle demande, l'âge, la liberté, l'exemption de ſimonie. Elle doit être reçue par une perſonne autoriſée à cet effet. Défaut*

dont la Profeſſe doit être exempte. Peut-on recevoir celle dont le pere ou la mere ont beſoin? Sentimens qu'il faut avoir dans le tems de la Profeſſion, pag. 54

CHAP. IV. *De l'obſervance des Regles. Quatre motifs qui engagent à les obſerver fidélement. L'inobſervance des Regles devient un mal héréditaire, ſes funeſtes effets. Vaines objections que l'on tire ou de la petiteſſe de certaines Regles, ou de ce qu'elles n'obligent pas ſous peine de péché. Remarques importantes,* 79

CHAP. V. *De l'Office divin. Les Religieuſes de chœur y ſont obligées en particulier, quand elles ne peuvent le dire en commun. Déciſion pour les filles de Sainte Urſule. Cas où l'on eſt diſpenſé de l'Office. Diverſes remarques. Comment doit-on réciter ſon Office pour y ſatisfaire? Moyen de s'en bien acquitter. Obſervations & pratiques,* 99

CHAP. VI. *De l'obſervation des vœux,* 119

§. I. *Des vœux en général. Nature du vœu, & ſes deux principales eſpeces. Le vœu eſt une action méritoire. Trois conſéquences qui coulent de ce principe.* 120

§. II. *Du vœu de pauvreté. Celui des Ordres Religieux eſt fort différent de celui qui ſe fait dans les Communautés ſéculieres. Avantages de la ſainte pauvreté. Mauvais principes de ceux qui la violent. Cas où on la viole ſans y penſer. Moyens de s'affermir dans l'amour de la pauvreté,* 135

§. III. *Du vœu de chaſteté. Son eſſence. Motifs pour la conſerver. Griéveté des*

fautes que l'on commet contr'elle. Moyens de ſe ſoutenir dans ſa pratique. Conduite que tenoit un ſaint Religieux, pag. 159

§. IV. *De l'obéiſſance. Raiſons qui engagent à la pratiquer. A qui doit-on obéir? Cinq conditions d'une ſainte obéiſſance. Moyens de s'y ſoutenir. Avis aux perſonnes qui ſont en place. Concluſion*, 186

CHAP. VII. *De la clôture. Fortes raiſons de l'Egliſe & de l'Etat qui obligent une Religieuſe à la garder. Réponſe à pluſieurs objections. Pour quelles raiſons on peut ſortir de ſon Monaſtere. Conduite que doivent garder celles qui ſont forcées d'en ſortir*, 213

CHAP. VIII. *Des élections. La Supériorité eſt un vrai fardeau. Précautions que l'on doit prendre, quand il s'agit de faire une élection. Défauts dont une Supérieure doit être exempte. Qualités qui lui ſont néceſſaires. Attention qu'elle doit avoir à l'obſervance des Regles. Importance de choiſir de bonnes Officieres*, 262

CHAP. IX. *Des Penſionnaires. Raiſons de bien former les jeunes Penſionnaires. Etendue & genre de l'éducation qu'on doit leur donner. Moyens d'y réuſſir. On ne doit point ſe charger de faire leur vocation. Regles par rapport aux grandes Penſionnaires*, 282

CHAP. X. *Des fautes plus dangereuſes dans une Communauté. Négligence dans les exercices de piété. Perte du tems, défaut d'union, ſoins exceſſifs de ſa ſanté; zele immodéré, dureté à l'égard des infirmes*, 305

CHAP. XI. *Moyens de ſe ſoutenir dans la ferveur. Fidélité à tous ſes exercices. Fréquentation des Sacremens, bonnes converſations, Retraite annuelle. Avis pour la bien faire, &c.* 316
MAXIMES *pour les Religieuſes,* 341
Lettre d'un Directeur très-expérimenté, 380
Bibliotheque Religieuſe, 397
Lettre de l'Auteur à Madame de M.... 421

TRAITÉ

TRAITÉ
DES DEVOIRS
D'UNE RELIGIEUSE
Qui veut ſe ſanctifier de plus en plus dans ſon état.

NOUS ſuivrons ici la marche d'une perſonne, qui penſe à entrer en Religion, qui a le bonheur d'y être admiſe, & qui veut à quelque prix que ce ſoit, y faire ſon ſalut. Ainſi après avoir parlé de la vocation & du noviciat, nous parlerons de la fidélité avec laquelle elle doit garder ſes regles, & principalement ſes vœux. Ce plan, qui n'a rien que de très-commun, nous donnera lieu, comme il a fait dans un autre Ouvrage, d'établir de bons principes dans la premiere partie, de réſoudre un grand nombre de difficultés importantes dans la ſeconde, & peut-être de faire voir que les états les plus ſaints ont leurs dangers; qu'on peut, comme par-tout ailleurs, y faire des chutes très-funeſtes; & qu'il n'y a qu'une exacte *vigilance qui puiſſe* en garantir.

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA VOCATION.

I. *Néceſſité de la vocation pour la Vie Religieuſe.* II. *Suites funeſtes du défaut de vocation.* III. *Preuves par l'expérience.* IV. *Marques du défaut de vocation.* V. *Marques équivoques.* VI. *Marques aſſurées. Examen qu'on doit en faire, & par qui il doit être fait.* VII. *Le trouble & la crainte qu'on a quelquefois de n'être pas bien appellé, ne prouve point qu'on ne le ſoit pas.* VIII. *Il ne convient pas qu'une Supérieure invite à choiſir ſa Communauté.*

I. S'IL y a des états, qui aient beſoin d'une vocation particuliere, ce ſont ſans doute ceux du Sacerdoce & de la Vie Religieuſe. L'un & l'autre ont des devoirs d'un ordre ſupérieur à remplir: Ces devoirs auſſi importans qu'ils ſont multipliés, ne peuvent ſe remplir ſans grace; & cette grace Dieu ne l'accorde pas à ceux, qui deſtinés par ſon ordre à n'occuper que le dernier rang dans ſa maiſon, ſe deſtinent d'eux-mêmes à y occuper les premieres places. Ainſi ces vocations, ou plutôt ces entrées funeſtes, dont Dieu n'eſt, ni peut être l'auteur, pro-

duiſent tous les jours dans le Cloître les plus triſtes, les plus déplorables effets. On ſe laſſe du joug preſqu'auſſi-tôt qu'on s'en eſt irrévocablement chargé. On n'apperçoit que la croix, ſans jamais ſentir l'onction, qui ſeule pourroit en adoucir le poids. L'amour n'entre pour rien dans l'obſervance des Regles ; la crainte, & une crainte purement humaine, eſt le ſeul motif qui les fait garder. On eſt charmé quand on peut les tranſgreſſer impunément, & plus encore, quand on peut ſe faire des complices de ſa tranſgreſſion. On ne voit qu'avec un ſecret dépit l'exactitude de celles qui ſe ſont un juſte devoir de n'en violer aucune. On leur prodigue les plus flétriſſantes épithetes. Les termes odieux de perſonnes qui veulent faire leur cour, de petits génies, d'hypocrites même, ne leur ſont point épargnés.

II. Il eſt vrai que l'ambition & le ſecret deſir d'occuper une grande place dont la vacance approche, fait quelquefois garder de certaines bienſéances ; & il n'eſt point rare de voir à la tête du troupeau, des perſonnes, qui n'auroient pas même dû entrer dans la bergerie. Mais, grand Dieu, quel malheur & pour le troupeau, & pour celle qui oſe ſe charger de ſa conduite ! Qu'y fera-t-elle ? Rien autre choſe que ce que fait dans un bercail le paſteur mercenaire, qui n'y eſt pas entré par la porte ; c'eſt-à-dire qu'elle y fera un dégât effroyable ; c'eſt-à-dire qu'elle y introduira la diſſipation, la mondanité, le commerce avec les ſéculiers ; c'eſt-à-dire encore que *peu à peu*, & ſouvent par le plus

rapide progrès, on n'y connoîtra plus ni exactitude à l'oraiſon du matin, ni ferveur dans le chant, ou dans la récitation des divins Offices, ni cet eſprit de priere, qui ſeul attire les bénédictions du Ciel; c'eſt-à-dire en un mot, que pendant ſon regne, qui ne durera peut-être que cinq ou ſix ans, elle fera plus de mal, que des ſiecles entiers n'en pourront réparer.

III. Tenons-nous-en à l'expérience, qui de toutes les preuves eſt la plus inconteſtable, comme elle eſt la plus frappante. Que furent dans leur origine tant de Monaſteres, dont les uns ont péri, les autres ſubſiſtent encore de nos jours? Sous des Supérieurs choiſis de la main de Dieu, ils étoient en tous lieux la bonne odeur de Jeſus-Chriſt. La retraite & les larmes coupées par les ſacrés Cantiques de Sion, étoient leurs plus cheres délices. Leur réputation attiroit de Rome juſques dans la Paleſtine les Paule, & les Mélanie. Leur nourriture inſipide flattoit plus les Arſene, que les repas ſomptueux qu'ils avoient pris, & qu'ils auroient encore pu prendre à la table des Empereurs. Ceux mêmes qui ne pouſſerent jamais la rigueur de leur pénitence auſſi loin que les Bernard & les Bruno, menoient toujours une vie très-auſtere, parce qu'il n'y a point de regles, qui priſes dans leur totalité, ne coûtent beaucoup à la nature; & qu'ils en obſervoient tous les points avec la plus ſcrupuleuſe exactitude. Jours heureux, jours ſi conſolans pour la Religion, qu'êtes-vous devenus? Vous, vous êtes inſenſiblement

affoiblis. Peu de tems après vous avez disparu avec la rapidité des torrens. La beauté de la fille de Jéruſalem s'eſt ternie. Ses ennemis ont vu la décadence de ſon culte, & ils n'ont regardé qu'avec mépris ſes ſolemnités. Les ſéculiers accoutumés de tout tems à ſe pardonner les plus ſcandaleux excès, ne lui ont rien pardonné. Ils ont triomphé de ſa chute ; ils l'ont exagérée avec toute leur malignité ; ils ſe ſont fait un devoir de la chanter ſur tous les airs.

Mais à quoi attribuer un ſi grand malheur ? Je ne dirai pas que c'eſt toujours au défaut de vocation ; puiſque, comme il paroît par l'exemple du premier Roi d'Iſraël, on peut, quoique très-bien appellé, ſe perdre & perdre les autres : mais je dirai que c'eſt très-communément le défaut de vocation, qui eſt la premiere ſource de tous les maux. *Ils ont couru*, dit Dieu par la bouche de Jérémie, *mais c'étoit de leur propre mouvement, & ſans que je les euſſe envoyés. Ils ont régné, mais leur empire, où je ne ſuis entré pour rien, n'a pu qu'enflammer ma colere* (*a*). Ma vigne, dont je ne leur avois pas confié le ſoin, a dépéri entre leurs mains : ils ont été les premiers à la ravager : *Paſtores demoliti ſunt vineam meam.* Ils ont foulé aux pieds cette précieuſe portion de mon héritage : *Conculcaverunt partem meam.* Ces montagnes, que l'auſtérité & la pénitence avoient peuplées d'un nombre prodigieux de ſolitaires, qui ſe relevoient nuit & jour pour chan-

(*a*) *Jerem. 23. v. 21. Oſée 8. v. 15. Jerem. 12. v. 20.*

ter mes louanges, ſont devenues ce qu'elles étoient d'abord, d'affreux déſerts, de vaſtes ſolitudes : *Dederunt portionem meam deſiderabilem in deſertum ſolitudinis.* L'erreur, ſuite ordinaire de l'oiſiveté & de l'orgueil, a dénaturé une partie des vierges que je m'étois conſacrées (*b*) : L'autre ne tient plus à rien ; & l'eſprit de tiédeur qui s'en eſt emparé, me forcera bientôt à la vomir de ma bouche.

A Dieu ne plaiſe qu'on s'imagine, qu'une poſition auſſi fâcheuſe ſoit dominante dans l'Egliſe de Dieu. Mais ſi ſous les étendards des Scholaſtique, des Claire, des Théreſe, des de Chantal, nous trouvons encore tant de modeles, que des ſiecles plus heureux nous auroient enviés : on peut dire que c'eſt parce qu'on y choiſit bien les ſujets ; qu'on aime mieux en avoir moins, que d'en avoir un grand nombre d'équivoques ; & qu'une riche dot, ou un beau nom, n'y font fortune, qu'à l'aide d'une vraie & ſolide vocation.

Mais cette vocation ſi importante, ſi eſſentielle, à quelles marques peut-on la reconnoître ?

(*b*) On ſait que du tems de Luther il y avoit beaucoup de Monaſteres, qui n'étoient pas fort réguliers. On ſait auſſi qu'il y eut un grand nombre de Religieuſes qui les déſerterent. Ce profane réformateur en épouſa une, qui ſe nommoit Catherine de Bore. Le même ſcandale arriva en Angleterre. Guillaume Barlou, qui eſt la tige du miniſtere Anglican d'aujourd'hui, épouſa une Abbeſſe qui étoit ſa niece. C'eſt ce qui fit dire à Eraſme, trop tardif adverſaire de Luther, que les nouveaux Apôtres finiſſoient leurs ſcenes tragiques, comme dans les Comédies, c'eſt-à-dire *par le mariage.*

Il ſeroit ſans doute bien à ſouhaiter, que le ſort dirigé par la main de Dieu, pût en décider, comme il fit, lorſqu'il fallut remplacer l'indigne Apôtre qui avoit vendu ſon Maître. Mais, puiſque cette reſſource nous eſt fermée, il faut avoir recours à celles que nous fourniſſent la raiſon, l'expérience & la Foi.

Sans diſcourir beaucoup, je crois pouvoir dire qu'il y a des marques dont on peut conclure un défaut de vocation; d'autres qui ſont équivoques & qui ne la prouvent point ſuffiſamment; d'autres enfin ſur leſquelles la ſageſſe humaine peut compter.

IV. On peut regarder comme n'étant point appellée une perſonne, qui n'entre dans un Couvent, que parce que ſa parente, qui en eſt Supérieure, lui promet mille agrémens; ou que ſa chere tante y eſt Abbeſſe; & que ſa naiſſance jointe au crédit de ſa famille, & aux flatteuſes promeſſes dont on l'enyvre de toutes parts, lui font appercevoir de loin le Siege diſtingué ſur lequel elle montera un jour. Je dis à peu près la même choſe de celle qui eſt d'un caractere fier; qui croit compter ſes vertus en comptant ſes aïeux; qui parle d'un ton tranchant & déciſif; qui d'avance traite de minuties une foule de petites obſervances, dont la tranſgreſſion mene toujours à des fautes plus conſidérables. Je mettrai aiſément dans la même claſſe, & cela d'après Sainte Théreſe, ces filles ſavantes, à qui il faudroit des Bibles & des Commentaires (*c*); qui aiment à dogmatiſer; qui dans

(*c*) Sainte Théreſe devant le lendemain recevoir une poſtulante, celle-ci lui demanda ſi elle apporteroit ſa Bible.

des tems de trouble veulent tout lire, tout ſavoir, tout peſer dans la balance de leur très-petit génie ; en un mot, qui, comme le dit Saint Paul, apprennent toujours, ſans jamais arriver à la connoiſſance de la vérité. La Religion n'a pas beſoin de ſujets d'une trempe ſi fine : la ſimplicité de la Foi lui ſuffit. On peut s'y ſauver en croyant comme une femme de Village : on peut s'y perdre en ne voulant croire que ſur ſes propres idées, & quelquefois même ſur les idées des plus grands hommes (*d*). Dans quelles pitoyables illuſions ne ſont pas tombées de nos jours, & de ceux de nos peres, des femmes qui avoient des mœurs (*e*) ; & qui croyoient n'établir que le pur amour de Dieu ?

Je ſupprime pluſieurs autres traits, qui annoncent plus ou moins ouvertement, le défaut d'une vraie vocation. Un eſprit volage, inconſtant, qui veut aujourd'hui, & ne veut

Votre Bible, ma fille, répondit la Sainte : Nous ne voulons ni de vous ni d'elle. *Didac. de Tepes liv. 1. ch. 21.*

(*d*) On ſait en quel fanatiſme a donné Tertullien, avec ſon Montan & ſa Priſcille. On ne peut lire, ſans en rougir pour l'humanité, les erreurs dans leſquelles Origene eſt tombé. Tous deux cependant étoient de très-grands génies. Il n'y a qu'à voir ce qu'en dit Vincent de Lerins dans ſon Avertiſſement.

(*e*) Un Auteur aſſez connu a tâché de répandre des nuages ſur les mœurs de Madame Guyon. Il a été vivement & judicieuſement combattu par un homme qui ne fut jamais ſuſpect de trop de penchant pour l'illuſtre M. de Fénélon. J'ai ſu de feu M. l'ancien Evêque de Mirepoix, que M. Boſſuet, ou plutôt quelqu'un ſans ſon aveu, ayant oſé comparer l'Archevêque de Cambrai à Montan, & la Dame Guyon à une nouvelle Priſcille, toute la Cour le lendemain tourna le dos à l'Evêque de Meaux. Jeanne-Marie Bouviers de la Mothe Guyon mourut à Blois le 9 Juin 1717. à 69 ans.

plus demain; qui ne ſe tourne du côté de Dieu que par déſeſpoir de n'être plus de miſe auprès des créatures: Un eſprit toujours flotant entre Baal & le Dieu d'Iſraël; en un mot un eſprit qui n'a point de conſiſtance, ſemble porter un caractere d'excluſion. Je ſais que ce Dieu puiſſant, qui du ſein des pierres ſuſcite quelquefois des enfans à Abraham, ſe ſert de tout, & qu'il peut changer, même dans un bal (*f*), des perſonnes qui en y allant, ne penſoient pas beaucoup à lui. Mais au moins faut-il que ce changement paroiſſe. Les Supérieurs ne peuvent juger que ſur les apparences; & toute apparence, toute réalité même ne leur ſuffit pas.

V. En effet on auroit tort de croire qu'une perſonne eſt appellée à la vie Religieuſe, parce qu'elle a des mœurs très-pures, qu'elle eſt d'un caractere doux & ſociable, qu'elle a beaucoup d'intelligence, & qu'elle peut rendre de bons ſervices. Toutes ces qualités prouvent que l'acquiſition d'un tel ſujet ſera très-avantageuſe, ſi Dieu l'appelle; mais elles ne prouvent point du tout qu'il ſoit appellé. La raiſon en eſt toute unie, c'eſt que l'innocence & la vertu doivent être l'apanage de tous les Chrétiens; c'eſt que le ſiecle a beſoin de grands exemples, & qu'il eſt de la Providence de lui faire connoître qu'on peut ſe ſauver dans tous les

(*f*) Ce fut après avoir danſé dans un bal avec toute la grace poſſible, que Marie-Jacqueline Favre, fille du Préſident de Savoie, & ſœur du célebre Vaugelas, confuſe d'avoir tant plu au monde & ſi peu à Dieu, prit la réſolution de ſe conſacrer à lui *dans la Religion. Elle* eut le bonheur d'être *la premiere fille de Madame de Chantal.*

états ; c'eſt enfin que nous connoiſſons, ſoit dans le célibat, ſoit dans le mariage, des perſonnes qui ont toutes les qualités dont il s'agit ici, qui en ont encore de plus grandes, qui communient plus fréquemment qu'on ne le fait dans les plus fervens Monaſteres ; & que cependant on n'a jamais accuſées d'avoir manqué à leur vocation.

VI. Quel moyen reſte-t-il donc pour la connoître ? Il n'y en a proprement qu'un ; & comme il s'agit ici d'une affaire qui intéreſſe & la perſonne qui panche pour la Religion, & les Supérieures qui doivent la recevoir, & plus encore le Confeſſeur qui la dirige ; tous doivent ſe réunir pour le lui faire prendre. Or ce moyen unique conſiſte à recourir à Dieu par toutes les bonnes œuvres dont on eſt capable. Prieres, aumônes, pénitences, communions propres, communions des bonnes ames en qui on a de la confiance, tout doit être employé. Une bonne retraite eſt un des premiers pas qu'il faut faire. C'eſt dans cet exercice ſi propre à attirer la roſée du Ciel, qu'on dira ſouvent & très-ſouvent avec le Roi Prophete : *Daignez, ô mon Dieu, me faire connoître la voie par laquelle je dois marcher. Vous ſavez, Seigneur, que je ne cherche que vous, & au ciel & ſur la terre ;* ne permettez pas que je me trompe dans un point d'où dépend mon ſalut, & peut-être celui de pluſieurs autres. C'eſt encore dans ce même exercice qu'une jeune perſonne déclarera avec une ſainte ingénuité tout ce qui eſt à *charge* & à décharge. Elle expoſera ſes

penchans & leur durée, ſon attrait ou ſon averſion pour la ſolitude, la juſte crainte qu'elle a de ſe perdre dans le monde, les motifs qui l'engagent à en ſortir, les motifs du goût qui la porte à telle Communauté plutôt qu'à une autre. Tout cela ſera bien diſcuté : & on examinera ſur-tout ſi ſa vocation eſt bien libre ; ſi ſes parens ne lui prêchent tant les avantages du Cloître, que pour ſe débarraſſer d'elle ; ſi une femme de chambre affidée & qui la trompe, n'eſt point le grand mobile de ſa ferveur ; ſi une bonne amie qui vient de faire profeſſion, & qui ſe dit plus heureuſe qu'une Reine, ne la ſéduit point, même ſans penſer à la ſéduire. *S'il* paroît qu'aucun de ces motifs n'influe dans ſa démarche ; & ſur-tout qu'après ſes communions elle croie entendre ſon Bien-aimé qui lui dit : *Sortez de votre maiſon, quittez votre famille, & rendez-vous au lieu que je vous ai indiqué ;* elle peut ſe préſenter aux Supérieures, mais toujours avec une humble & parfaite ſoumiſſion à tout ce que le Seigneur jugera à propos d'en ordonner.

VII. On me permettra ici de faire deux remarques importantes. La premiere eſt, que les perſonnes qui ont le plus lieu de croire qu'elles ſont légitimement appellées, ne laiſſent pas de ſentir aſſez ſouvent des nuages d'incertitude, qui alterent la paix de leur eſprit, & qui troublent la ſérénité de leur cœur. Le démon qui voit les grands biens qu'une jeune perſonne va faire dans le nouvel état qu'elle embraſſe, met tout en œuvre pour l'*en détourner.* Tantôt c'eſt un pere

ou une mere, qui d'une mourante voix demandent pour toute grace qu'on leur ferme les yeux ; tantôt c'eſt la foibleſſe du tempérament qui s'annonce par des infirmités qu'on n'avoit pas prévues : une autre fois ce ſont les ſervices qu'une perſonne faite, entendue & pleine de bonne volonté peut rendre à ſa famille. Ce dernier cri, qui eſt celui de la nature, va quelquefois juſqu'à alarmer la conſcience, & faire douter ſi pour ſuivre un ſimple conſeil, on ne néglige point un précepte. L'hiſtoire de la Bienheureuſe Fondatrice du ſaint Ordre de la Viſitation nous en fournit un exemple ſenſible (*g*). Perſonne n'avoit plus lieu de compter ſur ſa vocation que la Baronne de Chantal. Elle avoit pris pour conſulter Dieu toutes les meſures que fourniſſent la ſageſſe & la piété. D'ailleurs elle étoit conduite par le grand Evêque de Geneve, c'eſt-à-dire par un homme qui étoit l'ami du Ciel, qui en connoiſſoit toutes les routes, qui y marchoit d'un pas ferme, & qui y poſſédoit éminemment le grand art d'y faire marcher les autres. Déja elle avoit forcé les plus grands obſtacles, & briſé en quelque ſorte les liens les plus inviolables de la nature. Elle avoit dit le dernier adieu à un pere courbé ſous le poids des années. Elle avoit comme foulé aux pieds un fils unique qu'elle aimoit tendrement, & qui méritoit de l'être. Cependant la veille même de ſon ſacrifice, c'eſt-à-dire la veille d'un jour qu'elle

(*g*) Voyez la vie de S. François de Sales par M. Marſollier liv. 7. pag. 191.

avoit ſi long-tems & ſi ardemment ſouhaité, elle fut tentée d'abandonner ſon deſſein ; & cette tentation fut ſi violente qu'elle penſa y ſuccomber. Toute la douleur de ſon pere, de ſon fils, de ſes parens, & de tant d'autres perſonnes qui avoient beſoin d'elle, & à qui ſa nouvelle profeſſion alloit la rendre inutile, ſe préſentoit à ſon eſprit, & lui déchiroit le cœur. Sa conſcience même la tourmentoit, & lui reprochoit comme la plus monſtrueuſe inhumanité, & comme une conduite également odieuſe à Dieu & aux hommes, d'avoir abandonné un pere accablé de vieilleſſe, & des enfans dont la jeuneſſe ſembloit ne pouvoir ſe paſſer de ſes ſoins. Elle croyoit voir l'arrêt de ſa condamnation dans ce texte de l'Ecriture, où Saint Paul traite d'infideles ceux qui abandonnent leur famille & ſur-tout leurs enfans. Ce violent combat, ou, ſi l'on veut, cette cruelle agonie dura trois heures, & pendant tout ce tems il ne ſe préſenta rien à l'eſprit de la ſainte Veuve, qui pût juſtifier à ſes yeux l'engagement qu'elle alloit prendre. Une priere fervente mit fin à ces alarmes. Le Soleil de juſtice, qui s'étoit caché ſous la nue, fit luire ſa lumiere ; ſa chaleur vivifiante rendit la paix à un cœur profondément agité ; & les bénédictions dont ce ſage établiſſement a été ſuivi, feront à jamais l'apologie de ſa vertueuſe Fondatrice. Mais elles apprendront en même tems à une jeune perſonne, 1°. qu'on peut avoir de vives inquiétudes ſur ſa vocation, quoiqu'elle ſoit très-légitime ; 2°. que le vrai moyen de vaincre ces dangereuſes tentations,

eſt de recourir à la priere. Heureuſe & trois fois heureuſe celle qui peut dire dans toute la ſincérité : » Seigneur, vous qui ſondez les » reins, & à qui rien n'eſt caché, vous con- » noiſſez mon cœur. Vous ſavez que je ne » veux quitter le monde, que pour être in- » violablement à vous. Je ſais que vous avez » vos Elus dans le ſiecle, mais je ſais auſſi » qu'ils y ſont bien rares. Affermiſſez mes » pas, & ſi mon deſſein eſt de vous, dai- » gnez m'y fortifier.

VIII. La ſeconde remarque que je veux faire, c'eſt qu'une Supérieure ni ſes filles ne doivent jamais engager perſonne à prendre parti chez elles plutôt qu'ailleurs. Il n'appartient qu'à Dieu de choiſir ſes victimes, & de leur marquer le genre de ſacrifice par lequel il veut les conſumer. Telle ſe ſauve dans un Ordre, plus ou moins ſévere, qui ſe perdroit dans un autre. D'ailleurs avec un grain d'humilité, qui ſouvent eſt aſſez bien fondée, on juge aiſément que les autres valent mieux que nous; & qu'il y a dans leur maiſon plus de ferveur & de ſolide piété, qu'il n'y en a dans la nôtre. Ainſi en ont agi les plus grands Saints. Vincent de Paul, qui ſavoit porter à la plus haute vertu, & par ſes paroles & plus encore par ſes exemples, oſa bien dire un jour, qu'il n'avoit jamais ouvert la bouche, ni pour procurer un ſujet à ſa Congrégation, ni pour lui ménager un établiſſement (*h*). Quand de jeunes Candidats

(*h*) Voici les propres termes dont ſe ſervit dans une autre occaſion ce grand ſerviteur de Dieu : » Laiſſons, Meſſieurs, » *laiſſons agir le Seigneur*. Tenons-nous humblement dans

étoient indécis entre deux Communautés, & que la ſienne étoit du nombre, il ne manquoit jamais de lui donner l'excluſion. Quand celle-ci étoit la ſeule que l'Aſpirant eût en vue, il en exagéroit les miſeres ſpirituelles. Il ſembloit craindre qu'on n'y entrât, parce qu'il craignoit que Dieu n'y fût moins bien ſervi qu'il ne l'étoit ailleurs. Mais ſur-tout il eût regardé comme un larcin ſacrilege l'action de détourner quelqu'un d'une autre Communauté pour le faire entrer dans la ſienne. *Ce ſeroit*, diſoit-il, *prendre ce que Dieu ne nous donne pas, aller contre ſa volonté ſainte, & attirer ſur nous ſa colere & ſon indignation.* J'ajoute que ce qu'on ne peut faire par ſoi-même, on ne le doit pas faire par d'autres. Peu de Supérieures ſeront aſſez imprudentes pour dire ouvertement à une fille : *Donnez-nous la préférence, nous la méritons :* mais elles le diront par des perſonnes interpoſées ; & ſur-tout par ces Communautés, qui ayant beaucoup de penſionnaires, ſont en poſſeſſion de fournir des ſujets à celles qui n'en ont pas. Encore une fois, tâchons de n'avoir que ce qu'il plaira à Dieu de nous donner.

Cependant, ſi une perſonne qui a peu d'expérience, ou qui ne connoît une Maiſon que par le portrait flatté qu'on lui en a fait, balançoit entre deux états, dont l'un fût dangereux pour le ſalut, ſoit parce que l'eſprit de

» l'attente & dans la dépendance des ordres de ſa Provi-
» dence. Par ſa miſéricorde on en a juſqu'à préſent uſé de
» cette ſorte dans la Compagnie, & nous pouvons dire
» qu'il n'y a rien en elle que Dieu n'y ait mis, & que
» nous n'avons recherché ni hommes, ni biens, ni établiſ-
ſemens. Nouvelle vie de Saint Vincent, liv. 3. pag. 272.

ſchiſme y régneroit, ſoit parce qu'il n'y auroit aucune vraie régularité ; la charité Chrétienne demanderoit qu'on l'en avertît. C'eſt ce que pratiqua à l'égard de Saint Fulgence Eulalius Evêque de Syracuſe, lequel entre ſes autres vertus avoit celle de chérir la profeſſion Monaſtique. Fulgence charmé de la vie des Moines d'Egypte, qu'il avoit lue dans les Conférences de Caſſien, réſolut d'aller les trouver, pour pratiquer ſous leur conduite une abſtinence plus rigoureuſe. Mais, dit M. Fleury (*i*), Eulalius ayant appris ſon deſſein, » il lui dit : Vous avez raiſon de chercher » la perfection. Mais il eſt impoſſible de » plaire à Dieu ſans la foi. Le pays où vous » allez eſt ſéparé de la Communion de Saint » Pierre ; & tous ces Moines dont on admire » l'abſtinence, ne communiqueront point » avec vous. Retournez, mon fils, de peur » de mettre votre foi en danger. Moi-même » dans ma jeuneſſe avant que d'être Evêque, » j'ai eu le même deſſein ; mais cette raiſon » m'en a détourné ». Saint Fulgence ſe rendit. Quel malheur pour lui, ſi le ſage Eulalius ne l'eût point averti, ou qu'il ne ſe fût pas rendu à ſes conſeils !

Avant que de finir ce premier chapitre, je crois devoir ajouter, que les perſonnes qui reconnoiſſent enfin, qu'elles ſe ſont engagées dans l'état Religieux ſans une vraie vocation, ne doivent pas pour cela perdre courage & déſeſpérer de leur ſalut. Le déſeſpoir eſt un crime qui n'a jamais

(*i*) Fleury, tom. VII. in-4°. liv. 30. nomb. 59. pag. 129 & 130.

guéri aucun de ceux qui l'avoient précédé ; & qui n'eſt bon qu'à mettre le dernier ſceau à la réprobation. Il faut donc alors s'humilier devant Dieu, & pleurer humblement ſa faute. Ce Dieu dont la bonté fait le caractere, veut par une premiere intention, que chacun ſoit dans le poſte qu'il lui a deſtiné ; mais il veut par une ſeconde intention, que ceux qui contre ſa volonté ont pris, ſoit dans le monde, ſoit hors du monde, un parti qu'ils ne peuvent plus quitter, réparent leur faute par une vive douleur de l'avoir commiſe ; & quelqu'indignes qu'ils ſoient de ſa grace, il veut bien ne la leur pas refuſer. Le Baptême à ſes vœux : combien de Chrétiens, après les avoir indignement violés, ont le bonheur de rentrer dans l'ordre ; & de devenir des modeles de vertu, après avoir longtems été des modeles de ſcandale & de déréglement ?

CHAPITRE II.

Du Noviciat.

COMME la matiere de ce Chapitre eſt fort étendue, nous le diviſerons en deux paragraphes. Dans le premier on examinera ce qu'une Maîtreſſe des Novices doit à ſes éleves. Dans le ſecond on tâchera de faire voir ce que les Novices doivent à leur Maîtreſſe & à la Religion.

§. I.

Devoirs d'une Maîtreſſe des Novices.

I. *Importance de ſon emploi.* II. *Bonnes qualités que doit avoir une Maîtreſſe des Novices. L'eſprit de priere & d'humilité.* III. *Une ſage vigilance.* IV. *La fermeté, mais tempérée par la douceur.* V. *Le don de la parole & de la perſuaſion.* VI. *Une tendre affection pour toutes les brebis de ſon petit troupeau.* VII. *Mais ſur-tout le bon exemple.* VIII. *Conduite à garder envers celles qui ne communient pas.*

UNE Novice a des devoirs à remplir par rapport à la Religion : la Religion a des devoirs à remplir par rapport à une Novice. Parmi ces derniers, un des plus eſſentiels eſt de donner une bonne Maîtreſſe à celles qui ſe diſpoſent à fournir la carriere de leur épreuve. L'Apôtre Saint Paul inſinuoit qu'il étoit bien rare de trouver des Diſpenſateurs fideles ; je ne ſais ſi on ne pourroit pas dire qu'il eſt plus difficile qu'on ne penſe de trouver des Maîtreſſes de Novices, qui ſoient accomplies de tout point. Je vais parcourir leurs principales obligations : ce ſera à elles à examiner devant Dieu, ſi elles les rempliſſent comme il faut.

I. Le principe dont elles doivent partir, c'eſt que leur emploi eſt de la plus haute importan-

ce. Il s'agit de fortifier dans la vertu des ames encore foibles, & qui peut-être ne ſortent du monde, qu'après en avoir reçu de profondes & mortelles bleſſures; de remplir de jeunes perſonnes de l'eſprit d'abnégation, de pénitence, d'amour & de ferveur, dont les ſaints Fondateurs ont donné de ſi beaux exemples; de ſe ſouvenir bien que la fortune ſpirituelle du Monaſtere dépend abſolument de la premiere éducation qu'on donne à celles qui y ſont admiſes; qu'elles ne tranſmettront aux filles qui les remplaceront, que ce qu'elles auront elles-mêmes reçu; que peut-être elles n'en rendront qu'une partie; parce qu'eu égard à la fragilité humaine les choſes vont toujours en déclinant; & qu'enfin elles doivent faire tous leurs efforts, pour n'admettre que celles que Dieu a lui-même choiſies; & pour n'exclure que celles dont la vocation eſt fauſſe ou douteuſe.

On voit du premier coup d'œil qu'une fonction de cette nature demande de grandes & de très-grandes qualités. Je vais en développer quelques-unes: la piété & l'expérience en annonceront bien d'autres.

II. La premiere, la plus indiſpenſable, celle en un mot, ſans laquelle les autres réuſſiront très-peu ou ne réuſſiront point du tout, c'eſt l'eſprit de priere, ſoutenu d'une profonde humilité, & d'une grande défiance de ſoi-même. Penſez-y-bien: vous êtes chargée de bâtir au Seigneur une maiſon digne de lui. Les pierres qui doivent ſervir à ce grand & vaſte édifice, ſont les jeunes éleves qu'il a miſes entre vos mains. C'eſt à vous à les tailler, à les

polir, à les mettre en état de ne pas déparer dans le lieu où elles ſeront placées. Or vous le ſavez, & chaque ſemaine vous le répétez dans vos Offices : *Si le Seigneur ne bâtit lui-même la maiſon, l'homme ne peut faire pour la bâtir, que d'inutiles efforts. S'il ne veille lui-même ſur la ville, c'eſt en vain que la ſentinelle veille pour la garder.* Tout dépend donc de la grace ; & cette grace, dans l'uſage ordinaire de la Providence, ne s'accorde qu'à des prieres ferventes, des prieres perſévérantes, des prieres qui partent d'un cœur humilié, anéanti, & qui ſoit bien convaincu qu'il ne mérite pas d'être exaucé. Qu'une Maîtreſſe des Novices diſe donc, & diſe pluſieurs fois dans le cours de la journée : « Seigneur, Dieu des vertus, » je ſens toute l'importance de mon emploi, » mais j'en ſens auſſi toute la difficulté. Plus » je rentre en moi-même, plus j'y apper- » çois que je ne ſuis propre qu'à gâter votre » ouvrage. Hélas ! j'avois déja bien aſſez de » ma pauvre ame ; faut-il que je me trouve » chargée de celle des autres ? Faut-il que » ma langueur & mon incapacité arrêtent » le progrès que ces jeunes plantes auroient » fait ſous la direction d'une main plus ca- » pable de les cultiver ? Ah Seigneur, ne le » permettez pas. Venez à mon aide ; ſoyez » le premier, l'unique Maître de la mere & » des enfans. Donnez-moi quelque portion » de cet eſprit de ſageſſe, d'intelligence, de » docilité, que vous demandoit Salomon » pour conduire ſon peuple. Répandez votre » bénédiction ſur le petit troupeau, & ſur

» la foible bergere, qui eſt chargée de ſa » conduite.

III. Une ſeconde qualité qu'on a coutume d'exiger d'une Maîtreſſe des Novices, c'eſt la vigilance ; & il eſt sûr qu'elle en a beſoin. Les brebis qu'on a confiées à ſes ſoins, ſont quelquefois un peu légeres, peut-être même un peu étourdies. La liberté, la diſſipation, le grand air qui regnent dans les campagnes qu'elles viennent de quitter, n'eſt pas bien propre à leur faire goûter dans trois ou quatre jours les douceurs de la ſolitude. La nature, qui, quoiqu'on la chaſſe, revient toujours ſur ſes pas, veut au moins ſe dédommager de tems en tems. Une petite courſe ſous quelque prétexte frivole, un entretien de deux ou trois minutes avec une bonne amie, quelquefois même une petite ſenſualité contentée, paroiſſent la plus belle choſe du monde : *Les eaux bues à la dérobée ſont toujours plus douces ; & le pain qu'on mange en cachette ne manque jamais d'avoir un goût plus délicieux* (*k*). Cependant tout cela déplaît à Dieu ; ces petites fautes multipliées diminuent la ſource de ſes graces ; & perſonne ne doute qu'elles n'aient ſouvent été le principe, je ne dis pas ſeulement de la perte d'une vocation ſainte, je dis d'une réprobation éternelle. Il faut donc beaucoup veiller ſur ces jeunes plantes, afin qu'elles prennent un bon pli, & qu'elles le prennent pour toujours. Il faut veiller dans les commencemens, parce que c'eſt communément

(*k*) Aquæ furtivæ dulciores ſunt, & panis abſconditus ſuavior. *Proverb. 9. v. 17.*

alors qu'elles ont beſoin d'être plus façonnées. Il faut veiller dans la ſuite; parce qu'il n'arrive que trop ſouvent qu'après avoir donné les plus belles eſpérances, on les voit peu à peu ſe recourber vers la terre, & reprendre leur premiere poſition. Il ne faut cependant pas que la vigilance d'une Maîtreſſe ait je ne ſais quel air de trouble, d'empreſſement & d'inquiétude. Les bonnes Supérieures n'affectent point de marcher ſur la pointe du pied, pour avoir le plaiſir de trouver en faute. Comme elles ſavent parfaitement qu'une ſage diſſimulation leur a pardonné bien de petits défauts, elles ſavent qu'il en faut bien pardonner aux autres.

IV. La troiſieme qualité d'une Maîtreſſe des Novices, c'eſt la fermeté, mais une fermeté toujours tempérée par la douceur & par la prudence. La fermeté que la douceur chrétienne ne dirige pas, tient plus de l'humeur que de la vertu. Elle devient aigreur ou dureté. On eſt ſoi-même très-imparfait, & on voudroit qu'une néophite d'un jour fût ſans imperfections. On ne lui parle que d'un ton rude, on ne lui peint point la vertu ſous ces traits qui la rendent aimable. Vous croiriez qu'on veut lui perſuader que la ſageſſe a fixé ſon domicile dans une terre qui dévore ſes habitans. Sans avis préalables, ou du moins ſans aucun de ces avis que dictent la charité & la tendreſſe, chaque faute a ſur le champ ſa pénitence. Une ſeconde eſt encore plus ſévérement punie. Bientôt après on regarde comme incorrigible une perſonne que la patience, l'affabilité, de

bonnes manieres auroient corrigée : car enfin il eſt rare que le cœur, s'il n'eſt bien gâté, n'entende pas le langage du cœur ; & plus rare encore qu'il ne l'entende pas, quand c'eſt la piété ſeule qui le fait parler. Je ſais que les Supérieures qui en agiſſent ainſi, ont les meilleures intentions du monde ; & qu'au fonds elles ne cherchent que la gloire de Dieu, & la beauté de ſa maiſon. Mais en louant la ſubſtance de leur zele, je ne puis en louer la maniere. Au moyen de ce zele, qui a moins de rapport à celui du Sauveur, qu'à celui des enfans du tonnerre (*l*), une jeune perſonne, chez qui il y a plus de vivacité, que de mauvaiſe volonté, ſe trouve toute déconcertée. Son cœur s'aigrit & il murmure. Sa plaie ſe gangrenne tous les jours ; de quelque côté qu'elle aille, elle ne trouve qu'un front auſtere & un viſage ridé. Enfin elle prend ſon parti ; & va ſe délaſſer dans le monde aux dépens du Cloître, des chagrins qu'elle y a eſſuyés. La ſévérité l'a perdue, une douceur bien entendue l'auroit ſauvée.

Je dis *une douceur bien entendue :* car la douceur ſeule ne fait pas moins de mal que la pure & ſimple rigidité. Si l'une dégénere en dureté, l'autre dégénere en indolence ou en foibleſſe. Elle paſſe tout, elle diſſimule

(*l*) On ſait que c'eſt le nom que Notre-Seigneur donna aux enfans de Zébédée. *Marc. 3. v. 17.* On ſait auſſi que ces deux Apôtres vouloient faire deſcendre le feu du Ciel ſur une ville de Samarie qui refuſa un hoſpice au Sauveur, parce qu'il alloit à Jéruſalem, & qu'ils prétendoient que c'étoit ſur le Mont Garizim, qui étoit dans leur pays, qu'il falloit adorer Dieu. *Luc. 9. v. 54.*

tout, elle pardonne tout; ſouvent même elle tâche de ne pas voir, afin de s'épargner le déplaiſir de faire des réprimandes, qui coûtent toujours à un bon cœur, mais qui ne laiſſent pas d'être néceſſaires. Au moyen d'une conduite ſi molle, la jeuneſſe qui de ſon naturel n'aime ni la gêne ni la captivité, ſe licencie autant qu'il lui eſt poſſible. Plus de ſilence, plus de travail, plus de lectures qui ſe faſſent avec cet eſprit de recueillement & d'attention, ſans lequel elles deviennent fort inutiles. Bientôt un Noviciat tout entier n'eſt plus qu'une école de diſſipation. La piété y languiſſoit d'abord, elle s'y éteint inſenſiblement. Les Sacremens ſont moins fréquentés; ou s'ils le ſont encore, c'eſt moins par un eſprit de Religion, que par une mode de bienſéance. Avec cela le terme de la carriere s'avance. On fait profeſſion; & Dieu veuille qu'elle ne ſoit pas auſſi funeſte à celles qui la reçoivent, qu'à celle qui la fait.

Il faut donc qu'une fille chargée d'une éducation auſſi précieuſe que celle dont il s'agit ici, ſe ſouvienne toujours, que ſi elle a le titre de *Mere*, elle a auſſi le titre de *Maîtreſſe*. Le premier touchera ſon cœur, attendrira ſes entrailles, & la diſpoſera à traiter ſes enfans, comme elle voudroit qu'on la traitât elle-même. Le ſecond l'armera de l'eſprit de force dont elle a beſoin, & lui fera connoître d'après l'Ecriture (*m*), qu'on n'aime jamais mieux, que quand ont ſait bien punir; & qu'un pere qui ne corrige pas ſon fils, n'a

(*m*) Quem diligit Dominus, corripit. *Prov. 3. v. 11. Hebr. 12. v. 7. Qui parcit virgæ, odit filium ſuum. Prov. 13. v. 24.*

pour

pour lui qu'une fauſſe & dangereuſe tendreſſe. Au reſte on auroit tort de croire que ces deux vertus, je veux dire la fermeté & la douceur ſont inalliables. François de Sales, qui paſſera juſqu'à la fin des ſiecles pour un modele de la plus inaltérable douceur, ſut être ferme, quand les intérêts de ſon divin Maître l'exigerent. Vincent de Paul dont il fut le modele & l'ami, charma tout ſon ſiecle par ſon affabilité; mais il l'étonna en même tems par ſa fermeté. Son hiſtoire en fournit mille traits différens. J'y en trouve un qui prouve parfaitement que la fermeté ſéparée de la douceur ne réuſſit pas. Ce grand Serviteur de Dieu, que la nature & la grace avoient fait le pere de tous les malheureux, voyant qu'Anne d'Autriche, c'eſt-à-dire une Princeſſe dont il reſpectoit infiniment la vertu, vouloit affamer Paris, alla la trouver à Saint-Germain en Laye; & lui expoſa les ſuites fâcheuſes de ce procédé avec un feu d'expreſſion, à qui l'excès de ſa douleur donna une nouvelle vivacité. Il ne s'en apperçut qu'après qu'il fut ſorti de l'appartement de la Reine. Dès ce moment il compta que ſa démarche ſeroit inutile, & par malheur pour le peuple & pour l'Etat il ne ſe trompa pas. *Car enfin*, diſoit-il deux jours après, *jamais diſcours qui ſentît la rudeſſe ne m'a réuſſi, & j'ai toujours remarqué que pour ébranler l'eſprit, il ne faut pas aigrir le cœur* (*n*). Il ſeroit à ſouhaiter que les perſonnes, qui ſont en tout, ou en partie à la tête des Monaſteres, luſſent exactement le

(*n*) Vie de *Saint Vincent, liv. 5. pag.* 469 & 470.

ſeptieme livre de la vie de ce grand homme, où l'on traite de ſes vertus. On peut les aſſurer qu'elles y trouveroient des regles admirables de conduite. Mais il arrive ſouvent, que rien ne coûte quand il s'agit d'une choſe ſuperflue, ou même dangereuſe ; & qu'on plaint une dépenſe aſſez légere, quand il s'agit d'un bon Livre. Je rentre dans mon ſujet.

V. A toutes ces qualités d'une Maîtreſſe des Novices, il eſt bien à ſouhaiter qu'elle en joigne une quatrieme. Je veux dire le grand don de la parole & de la perſuaſion. A Dieu ne plaiſe que je penſe à ériger une Religieuſe en ſavante, qui du matin au ſoir vous cite, ſans peut-être trop les entendre, les Peres de l'Egliſe Grecque & ceux de l'Egliſe Latine. Ce prétendu ſavoir a ſouvent plus d'enflure que de réalité. Qu'elle ſache bien l'Evangile ; qu'elle poſſede la vie des ſaints Fondateurs de ſon Inſtitut ; qu'elle entende parfaitement ſes regles ; qu'elle ait lu & relu l'Imitation, Rodriguez, & s'il eſt poſſible, ces magnifiques entretiens que S. Bernard faiſoit à ſes freres ; qu'elle donne toujours une juſte préparation aux petites conférences qu'elle doit faire à ſes filles ; alors elle ſaura parler d'une maniere digne de Dieu, ſans ſortir de la ſimplicité qui convient à ſon état. Ses diſcours s'inſinueront comme la roſée, dans de tendres cœurs. Elle y introduira tour à tour la crainte qui eſt le commencement de la ſageſſe, & l'amour qui doit en être le terme ; la défiance de ſoi-même, & une pleine confiance dans les

miſéricordes infinies du Seigneur ; la douleur d'avoir offenſé dans un âge encore tendre le meilleur de tous les Maîtres, & le deſir ſincere de mourir plutôt mille fois que de l'offenſer jamais. Mais ſi elle affecte je ne ſais quelle érudition, ou le ſtyle auſſi pompeux, que ſtérile de certains Orateurs du tems ; ou qu'enfin comptant trop ſur ſa prétendue facilité, elle ouvre la bouche ſans préparation quelconque, & ſur-tout ſans ce genre de préparation, qui ſe fait toujours ſi utilement au pied de la Croix du Sauveur ; elle peut compter qu'elle ne fera aucun bien. Dans la premiere de ces deux ſuppoſitions ſes diſcours ne ſeront pas entendus ; dans la ſeconde ils ne mériteront pas de l'être.

Il eſt cependant sûr que ces ſortes d'entretiens, quand ils ſe font avec onction & une certaine dignité, operent des biens infinis. Ceux-mêmes qui ſe font dans les récréations, & qui n'ont qu'un air de converſation familiere, produiſent preſque toujours des fruits de bénédiction. Ce ne ſont, pas les perſonnes ſeules de la maiſon qui en profitent, les perſonnes ſéculieres qui y ſont admiſes, ou à qui l'on en répete, preſque ſans s'en appercevoir, quelques lambeaux à la grille, en ſont vivement touchées. Pour s'en convaincre, il ſuffiroit de jetter les yeux ſur la vie abrégée des cinq premieres Compagnes de la Bienheureuſe de Chantal, & principalement ſur celle de la Mere de Bréchard. Cette digne fille de Saint François de Sales, qui malgré ſa naiſſance avoit eu dans

ſa tendre jeuneſſe, la plus mauvaiſe, pour ne pas dire la plus cruelle éducation qu'on puiſſe avoir; & qui ſûrement ne cherchoit pas à faire briller ſon eſprit, quand elle eut le bonheur de porter les livrées de la Religion; parloit des choſes du Ciel avec tant de grace, de force & de goût, que les Dames de Moulins, à qui elle accorda deux conférences de piété par ſemaine, préféroient ſes diſcours à ceux des plus éloquens Prédicateurs (o). Mais leur aſſiduité à l'entendre ne ſe borna pas à une admiration ſtérile, fruit trop ordinaire de ces diſcours artiſtement travaillés, où l'eſprit ne cherche qu'à plaire à l'eſprit. « On vit bientôt parmi les » femmes les plus mondaines un heureux » changement. Régularité de conduite; re- » noncement au jeu, au luxe, aux parures; » lectures ſpirituelles, aſſiduités aux Offices » divins, viſites des malades, ſoulagement » des pauvres, fréquentation des Sacre- » mens : tels furent les fruits que produi- » ſirent parmi les Dames de Moulins les » pieuſes conférences de la Mere de Bré- » chard ». L'illuſtre Ducheſſe de Montmorenci, qui après la ſanglante cataſtrophe de ſon époux, s'étoit retirée dans le Monaſtere dont cette vertueuſe fille étoit Supérieure; & qui à la Cour avoit entendu les plus grands Orateurs de ſon tems, ne ſe laſſoit point de l'entendre. Non contente des entretiens particuliers qu'elle avoit ſouvent avec elle, elle ſe gliſſoit ſecrettement dans le lieu où

(o) Voyez ſa vie, liv. 2. pag. 116. & 128.

la Mere de Brechard inſtruiſoit ſes filles ; » & elle ſortit toujours ſi édifiée de ces con» férences particulieres, qu'elle avoua plus » d'une fois que rien n'avoit jamais fait tant » d'impreſſion ſur ſon cœur, que les ſaintes » paroles qui ſortoient de la bouche de cette » incomparable ſervante de Dieu ». Si les diſcours d'une fille animée du Saint-Eſprit touchent ſi vivement des perſonnes, qui reſpirent encore l'air toujours contagieux du ſiecle, que ne feront-ils pas ſur le cœur d'une jeuneſſe qui veut tout quitter pour ſervir le Seigneur, & que ce Dieu de bonté met viſiblement à l'ombre de ſes ailes ?

Je ſais bien que Dieu diſtribue ſes graces, comme il juge à propos ; que ceux qui travaillent dans l'ordre de ſa Providence, ne ſont pas tous Docteurs ou Prophetes ; & que le talent de la parole, ſi utile d'un côté & ſi dangereux de l'autre, ſe donne en meſures très-différentes. Je ſais en un mot, qu'il y a des perſonnes qui diſent tout ce qu'elles veulent, & d'autres qui ne trouvent qu'avec peine, ou qui ne trouvent point du tout l'heureuſe expreſſion dont elles auroient beſoin. Mais, mon Dieu, on ne vous demande pas que vous parliez comme Saint Chryſoſtome ; on vous demande, retenez-le bien, car je ne le répéterai plus ; on vous demande que toutes les fois que vous parlerez, ſoit en commun, ſoit en particulier, vous parliez toujours ſageſſe & raiſon. On vous demande que vos petits diſcours, vos avis, vos réprimandes, ſoient toujours aſſaiſonnés *de ſel, ainſi que le* preſcrit l'Apôtre

Saint Paul (*p*), c'eſt-à-dire qu'il n'y en ait ni trop, ni trop peu. On vous demande, que chacun en vous entendant, puiſſe ſentir que votre langue ne parle que de la plénitude du cœur. Or pour cela il ne vous faut qu'une lecture un peu réfléchie; & cette lecture vous ne la ferez jamais plus utilement que dans quelques-uns de ces Livres, où la ſimplicité tient lieu d'ornemens; où l'Auteur ne ſe perd point en raiſonnemens métaphyſiques, dont le commun des fideles n'eſt pas capable; où enfin l'on voit bien qu'il a cherché, non pas à plaire, mais à inſtruire, à édifier, à convertir.

VI. Une choſe à laquelle vous devez tendre, & qui donnera beaucoup de relief à vos paroles, c'eſt de bien perſuader à vos enfans, que parmi eux il n'y en a pas un ſeul que vous ne portiez dans votre cœur. Il faut qu'ils croient tous que vous les aimez tendrement; mais il faut qu'en le croyant, ils ne ſe trompent pas. C'eſt la cinquieme qualité que j'exige de ceux & de celles qui ſont à la tête d'un Noviciat. Il eſt vrai qu'il ſe trouve ſouvent entre Novice & Novice une ſi prodigieuſe différence, qu'il eſt bien difficile que la balance ne penche un peu plus d'un côté que de l'autre. Ici c'eſt une jeune perſonne qui malgré les ténebres de ſon éducation, a un cœur que la nature même ſemble avoir pétri pour la vertu. Son caractere eſt plein de douceur & d'humanité. Rien ne lui coûte, & les plus bas emplois ſont ceux

(*p*) *Coloſ.* chap. 4. v. 6.

qu'elle cherche avec plus d'ardeur, & dont elle s'acquitte avec plus de ſatisfaction. Elle ſe fait un plaiſir d'être le rebut de ſes ſœurs : elle n'offenſe perſonne, & elle demande humblement pardon, quand elle a été offenſée. Là c'en eſt une autre, qui paroît d'une trempe toute oppoſée. Son caractere eſt naturellement dur. Un avis bien mérité la rebute. Une careſſe uniquement dictée par la charité lui fait croire qu'on la ménage, & qu'elle a du mérite. On ne trouve preſque rien en elle ſur quoi on puiſſe compter. Aujourd'hui elle offre un air de ferveur, demain ce ſont preſque les glaces du Nord. Ces deux enfans, ma chere fille, ſont pour vous Jacob & Eſaü. Vous êtes leur mere : vous devez les chérir toutes les deux. Cela n'eſt pas bien aiſé, me dites-vous. Mais aiſé ou non, c'eſt votre devoir, vous êtes établie pour faire du fruit ; & votre Maître a décidé que ce fruit doit être l'effet de la patience. Ne perdez donc pas courage. Les défauts de tempérament ſe corrigent avec peine, mais ils ſe corrigent enfin. Nous l'avons déja dit ; il n'eſt point de cœur qui ne cede peu à peu aux impreſſions du cœur. Elizabeth de la Croix eut long-tems affaire à un monſtre : ſa tendreſſe, ſes larmes, ſes prieres en firent d'abord un homme, & enſuite un parfait chrétien (*q*). Que s'il ne plaît pas à Dieu

(*q*) Voyez la nouvelle vie de M. Boudon dédiée à la Reine, liv. 2. pag. 223 & ſuiv. & peſez bien ces paroles de Saint Chryſoſtome : « Contentons-nous dans les commencemens de ce que chacun peut faire : & notre modération les rendra capables de tout ».

de bénir vos travaux, vous aurez au moins la conſolation d'avoir ſauvé votre ame ; & vous direz au Seigneur, comme Saint Paul, que vous n'avez rien négligé pour le ſalut de celle qui vous avoit été confiée.

VII. Une derniere qualité qu'on a toujours exigée d'une Maîtreſſe des Novices, c'eſt le bon exemple & la plus exacte ponctualité à tous les exercices de la Religion. Fût-elle aſſez habile pour parler le langage des hommes & des Anges, ſi elle n'eſt pas la premiere à mettre en pratique les leçons qu'elle fait aux autres, elle peut compter qu'elle ne réuſſira pas. *La jeuneſſe*, dit un ancien Philoſophe, *ſe plaît naturellement à imiter ;* & s'il eſt certain qu'elle n'imite perſonne plus volontiers que ceux qui ſont à ſa tête ; il eſt encore plus certain qu'elle ne les imite jamais avec plus de facilité, que lorſqu'ils lui donnent des exemples de tiédeur, de molleſſe & de relâchement : le ſermon édifie, l'exemple détruit. Hé quoi, diſent une foule de jeunes Novices, dans un de ces petits Synodes qu'on tient à la dérobée, & où la charité ne préſide pas toujours ; notre bonne Directrice eſt ſans ceſſe à nous répéter qu'il faut obéir au premier ſon de la cloche, comme à la voix de Dieu ; & cependant elle eſt des dernieres à ſe rendre aux exercices communs. Elle nous prêche une rigoureuſe pauvreté, & ſa cellule eſt parée comme un temple. Elle nous annonce le recueillement & le ſilence ; & elle parle pour le moins auſſi volontiers qu'une autre &c. Voilà ce qu'on diroit, &

ſûrement les traits du tableau ne ſeroient pas flatés. Je conviens qu'on auroit tort ; car le mal ne peut jamais juſtifier le mal. Mais il ſeroit toujours fâcheux qu'on donnât occaſion à de ſemblables diſcours ; & je crois auſſi qu'on voudra bien en convenir avec moi. Graces à l'infinie miſéricorde de Dieu, les choſes n'en ſont pas-là. Malgré l'iniquité des tems, il y a encore un bon nombre de Maîtreſſes, qui péchent plutôt par *excès* que par *défaut*. Elles font beaucoup plus que l'obéiſſance n'exige, & que leurs forces affoiblies ne leur permettent. Elles ne perdent de vue leur troupeau, que quand des devoirs indiſpenſables les appellent ailleurs : Ainſi que de bonnes meres, elles le ſervent en ſanté, & plus encore dans ſes maladies. Et elles pourroient dire à Dieu, comme Jacob le faiſoit à Laban : Vous ſavez, Seigneur, avec quelle fidélité j'ai conduit les brebis dont vous m'aviez chargé. Nuit & jour j'étois occupé d'elles. J'ai ſupporté, pour les garantir des embuches du loup, ce que les ardeurs de l'été, & le froid des hyvers ont de plus rigoureux. Mes yeux abattus n'oſoient preſque ſe livrer un moment aux beſoins du ſommeil : *Fugiebatque ſomnus ab oculis meis*, Geneſ. 31. v. 40.

Je finis ce long article par un avis que je crois d'une extrême importance ; & qui regarde pour le moins autant les Supérieures vis-à-vis de leurs Religieuſes, que les Maîtreſſes ſoit des Novices, ſoit des Penſionnaires vis-à-vis des perſonnes qui ſont ſous leur conduite ; *c'eſt que les unes & les* autres doivent

être long-tems ſans paroître s'appercevoir ſi celles-ci communient, ou ne communient pas. Dans une Communauté où la regle eſt de s'approcher deux fois par ſemaine de l'Euchariſtie, & où ſur-tout on ne manque point de le faire à certaines ſolemnités; il ſe fait comme naturellement un certain murmure, quand on voit une fille paſſer des mois entiers ſans communier. Mais ſi jamais les perſonnes en place ont beſoin de précaution & de ſageſſe, c'eſt principalement dans ces triſtes occaſions. La participation des divins Myſteres n'eſt pas une œuvre de commande; c'eſt une affaire à régler entre la pénitente & ſon Directeur. En ſuppoſant, comme il paroît par ſa conduite envers les autres, qu'il n'eſt pas du nombre de ceux qui s'imaginent qu'on devient plus vigoureux à meſure qu'on s'abſtient davantage du pain des forts; c'eſt à ſa déciſion qu'il faut s'en rapporter. En conclure que la perſonne qui ne communie pas, vit donc dans quelque déſordre habituel, dont elle ne veut pas ſe corriger; ce ſeroit le plus téméraire, le plus calomnieux de tous les jugemens. J'ai eu dans ma jeuneſſe un ami, qui étoit ſi violemment tenté contre la foi, que ſon Confeſſeur, quoique habile, ne pouvoit décider s'il croyoit encore, ou s'il ne croyoit plus. Cependant ſes mœurs étoient pures; & cet homme, qui dans un accès de trouble, ou plutôt de rage, auroit peut-être vomi l'Euchariſtie, n'auroit pas voulu faire tort à un enfant. Ceux qui de ce qu'il ne communioit plus toutes les ſemaines, comme

il faiſoit auparavant, en auroient conclu qu'une paſſion impure s'étoit emparée de ſon cœur, ou qu'il s'étoit livré à quelque déréglement ſecret, auroient également bleſſé & la charité & la juſtice. Dieu toujours juſte, & ſouvent bien terrible dans ſes deſſeins ſur les enfans des hommes, les conduit quelquefois par des routes, dont la ſeule idée fait trembler; & ce qui eſt plus ſurprenant, c'eſt qu'une faute légere, un mouvement d'orgueil, une vaine complaiſance, & autres ſemblables défauts, ſur leſquels on ne réfléchit guere, peuvent leur mériter, & leur méritent peut-être ſouvent ces affligeantes épreuves. C'eſt de quoi on trouvera un exemple bien marqué dans la vie d'un Saint du dernier ſiecle (*r*) : exemple qui d'ailleurs peut ſervir & à ceux qui ſont ainſi éprouvés, & à ceux qui veulent éviter de l'être. Mais exemple dont il réſulte, que le ſeul trouble de l'eſprit ſans aucun dérangement du cœur, peut quelquefois éloigner de la ſainte Table, & même en éloigner pour long-tems.

Que fera donc une Mere ſage dans ces triſtes conjonctures ? Elle traitera toujours ſa fille avec beaucoup de douceur. Elle compatira à ſes peines, ſans les bien connoître. Elle ne ſe répandra point en reproches, qui ſeroient au moins très-déplacés. Sur-tout elle ſe donnera bien de garde d'impoſer jamais aucune pénitence à celles qui paſſent tant de tems, ou telle Fête ſans communier. Un Couvent eut une fois l'indiſcrétion de le

(*r*) *Voyez la vie de Saint Vincent de Paul*, liv. 1. p. 31.

faire : le Magiſtrat en fit au Supérieur une ſévere, mais très-juſte réprimande. Il n'y aura toujours que trop de communions équivoques ou ſacrileges ; ce n'eſt pas aux amis de l'Epoux à en augmenter le nombre.

De tous ces principes, il réſulte en peu de mots, que la direction des Novices ne doit être confiée qu'à un ſujet vertueux, capable, expérimenté, doux ſans molleſſe, ferme ſans dureté, vigilant ſans affectation, propre à humilier ſans faire perdre courage, à ménager une ame chancelante ſans courber la regle ; à fortifier ſon troupeau autant par l'exemple que par l'onction de la parole ; à diſtinguer le vrai, le ſolide de ce qui n'en a que les apparences ; & qui ſur-tout poſſede dans un haut degré le grand art du diſcernement des eſprits. Mais après avoir expoſé les devoirs de la Mere, il eſt juſte de dire quelque choſe de ceux des enfans.

§. II.

Devoirs des Novices.

I. *Une Novice doit bien étudier les obligations de l'état qu'elle veut embraſſer.* II. *Elle doit avoir beaucoup d'ouverture pour ſes Supérieures.* III. *Agir avec ſimplicité, & ſans affectation.* IV. *Eſtimer beaucoup ſes Regles.* V. *Reſpecter ſa Maîtreſſe, & reconnoître ſes bons offices.* VI. *Aimer ſincérement ſes Compagnes, leur donner toujours bon exemple.* VII. *Ne leur jamais communiquer ſes dégoûts.* VIII. *Certains excès à éviter dans le Noviciat.* IX. *Digreſſion ſur le zele immodéré.*

SI une Maîtreſſe doit beaucoup à ſes Eleves, ſes Eleves ne lui doivent pas moins ; & elles doivent encore plus à la Religion. Ce ſont ces obligations & quelques autres qui s'y joignent que je vais développer. Si je ne réuſſis pas à le faire avec beaucoup d'ordre, je tâcherai au moins de le faire avec quelque ſolidité.

I. La premiere obligation d'une Novice eſt d'étudier à fond & de bien connoître toute l'étendue, tout le poids du fardeau qu'elle veut s'impoſer par ſa profeſſion. Si je n'ai pas mis parmi les devoirs des Maîtreſſes celui de ne rien diſſimuler à leurs prétendantes, *c'eſt que j'ai tout lieu de croire*

qu'il n'y en a aucune qui manque à une obligation auſſi eſſentielle. Il y auroit du dol & de la mauvaiſe foi à ne préſenter à la jeuneſſe que des fleurs pendant le tems de ſon épreuve ; & à ne lui découvrir les épines, que quand elle aura franchi le dernier pas de ſa carriere. Il faut donc qu'une Novice péſe ſérieuſement devant Dieu ſi elle pourra ſoutenir les longs Offices de la nuit & du jour, les jeûnes & les abſtinences de l'Ordre, la frugalité ou plutôt la pauvreté de la nourriture, la rigueur des vêtemens, ſoit en ſanté, ſoit en maladie. Il faut qu'elle ſe demande, ſi elle obéira bien volontiers à une Supérieure avec qui elle a fait ſon Noviciat, qui n'avoit pas plus de mérite qu'elle, qui peut-être en avoit moins, qui dès-lors la traitoit de tems en tems avec une ſorte de hauteur, & qui vraiſemblablement ne la ménagera pas davantage, quand par les reſſorts de l'intrigue ou de la Providence elle ſera devenue maîtreſſe. En un mot, diſoit à ſes enfans Vincent de Paul, que je citerai ſouvent, parce qu'il n'offre par-tout que le langage de la ſageſſe de Dieu ? « il faut qu'une » perſonne qui veut vivre en Communauté, » s'attende & ſe détermine à vivre comme » un étranger ſur la terre ; qu'elle ſe faſſe in- » ſenſée pour Jeſus-Chriſt, qu'elle change » de mœurs, qu'elle mortifie ſes paſſions, » qu'elle cherche Dieu purement, qu'elle » s'aſſujettiſſe à un chacun comme la der- » niere de la Maiſon ; qu'elle ſe perſuade » bien qu'elle eſt venue pour ſervir, & » non pour gouverner ; pour ſouffrir, &

» non pour mener une vie commode ; pour » travailler, & non pour vivre dans l'oisi- » veté & l'indolence. Elle doit ſavoir que » l'on y eſt éprouvé comme l'or dans la » fournaiſe : qu'on ne peut y perſévérer qu'en » s'humiliant pour Dieu ; & que le vrai » moyen d'y être content, c'eſt de ne s'y » nourrir que de la penſée & du deſir du » martyre. Après tout, *continuoit ce ſaint* » *Prêtre*, n'eſt-il pas juſte de ſe conſumer » pour celui qui a ſi libéralement donné ſa » vie pour nous ? Si le Fils de Dieu nous a » aimés juſqu'à livrer ſon ame pour la nôtre, » pourquoi ne ſerions-nous pas dans la diſpo- » ſition de faire la même choſe pour lui, ſi » l'occaſion s'en préſente ». Ce dernier motif qui devroit être celui de tous les Chrétiens, ce motif ſi doux, ſi conſolant pour une jeune Novice, adoucira la vue du tableau un peu effrayant que j'ai d'abord préſenté à ſon examen. La grace que le Sauveur ne refuſe jamais à ceux qui le cherchent dans la vérité, l'adoucira encore davantage. Mais enfin cet examen pénible il faut qu'elle le faſſe, & que ſes Maîtreſſes le lui faſſent faire. Heureuſement elles y ſont exactes ; & d'ordinaire le Noviciat a des pratiques & de petites rigueurs qui paſſent avec lui.

II. Comme il n'importe pas moins à la Religion de connoître bien ſes Sujets, qu'aux Sujets de bien connoître la Religion, le ſecond devoir d'une Novice eſt de s'ouvrir ſans réſerve à ſa Maîtreſſe dans cette ſorte d'exercice à qui les Monaſteres donnent le nom de *communications*, & qui s'y font

d'ordinaire tous les mois. Je me donnerai bien de garde de dire qu'on y doive faire une confeſſion générale. Les péchés de la vie paſſée, & certaines miſeres de la vie préſente, ſont du reſſort d'un Tribunal ſupérieur, & il n'y a que le Miniſtre de la pénitence qui ait droit d'en connoître. Mais on peut, & on doit y découvrir ſes penchans, ſes inclinations, ſon attrait, ſon averſion pour le genre de vie qu'on veut embraſſer, ou pour quelques-unes de ſes pratiques. La plupart des difficultés qu'une Novice qui dans les premiers mois voguoit à pleines voiles, éprouve dans la ſuite, viennent ou des artifices du ſéducteur, ou d'une imagination qui craint le mal à force de vouloir le bien. Dès qu'une fois on a bien déchargé ſon cœur, l'orage ſe diſſipe, le ſpectre qui effrayoit, s'évanouit : ce n'étoit qu'une ombre vaine, qui au déclin du jour ſe prenoit pour une réalité. Souvent même on éprouve le ſort du lépreux, qui en allant découvrir ſon mal à ceux qui étoient commis pour en juger, fut guéri avant que d'être arrivé chez eux. Il faut donc y aller avec droiture, avec ſimplicité, avec une parfaite confiance. Et à qui donc une fille peut-elle mieux s'ouvrir qu'à une mere tendre, charitable, compatiſſante ; qu'à une mere qui ne veut que ſon bien, & à qui la Providence donne des graces d'état pour le procurer ; qu'à une mere enfin qui à l'exemple du Fils de Dieu aime plus un prodigue qui gémit ſincérement de ſes écarts, qu'un autre qui a marché d'un pas uni, mais toujours un peu languiſſant ?

Qu'on ne s'y trompe pas, la Religion, ainſi que le Ciel, eſt plus flatée d'un pécheur qui rentre dans la voie par une pénitence ſincere, qu'elle ne l'eſt de quatre-vingt-dix-neuf Juſtes, qui n'ont pas beſoin de pénitence. Et, grand Dieu, ces Juſtes ſi accomplis, ſi perſévérans, où les trouveroit-on aujourd'hui ſur la terre!

III. Mais ce n'eſt pas ſeulement en rendant compte de ces diſpoſitions qu'une Novice ſe doit comporter avec cette ſimplicité pleine de candeur, qui fait le caractere des ames bien nées; ſon ingénuité doit la ſuivre par-tout, & s'annoncer dans toutes ſes démarches. Elle doit vivre dans ſon Cloître comme un enfant d'un bon naturel vit dans la maiſon paternelle, ſans gêne, ſans contrainte, ſans affectation. La vraie vertu *ne ſert point à l'œil:* comme c'eſt à Dieu ſeul qu'elle veut plaire, elle agit ſans témoins, comme elle agiroit ſous les yeux de l'univers aſſemblé. Elle eſt recueillie dans la Maiſon du Seigneur, attentive à ſes lectures, aſſidue aux petits emplois dont on la charge, contente dans les plus bas offices, aimable & gaie dans les récréations. Elle ſait y jetter de l'agrément, ſans y répandre de la diſſipation. Vous croiriez qu'elle ne penſe qu'à amuſer; elle veut porter à Dieu, & elle y réuſſit.

J'ai dit en paſſant qu'une Novice doit vivre & agir ſans affectation. C'eſt que l'affectation eſt très-voiſine de l'hypocriſie, & que celle-ci déplaît ſinguliérement à Dieu. Elle trompe les hommes; mais elle ne les trompe guere que pour un tems; & ce tems eſt tou-

jours fort court dans les Monaſteres, parce qu'il y a plus d'yeux qu'ailleurs, & que ces yeux doivent être, & ſont en effet plus clairvoyans. J'ai connu un Supérieur ſage & plein d'eſprit, qui jugea qu'un Candidat ne valoit rien, parce qu'il le vit conſtamment le premier à tous les exercices. Je ne voudrois pas en faire une regle générale : à Dieu ne plaiſe. Ce qui eſt bien sûr, c'eſt que ſon ſoupçon ſe trouva juſte, & qu'il y avoit encore plus de mal qu'il n'en avoit conjecturé. Allons donc à Dieu ; allons-y de toutes nos forces, mais allons-y avec ſimplicité. *Celui qui marche ſimplement, marche toujours avec confiance :* C'eſt le Saint-Eſprit qui nous en aſſure ; & le ciel & la terre paſſeront plutôt que ſes divins oracles.

IV. A cette aimable vertu, qui prouve la droiture de l'eſprit & du cœur, une Novice doit en joindre une autre, qui eſt l'eſtime de ſes Regles, & une ferme volonté de les garder toujours, autant qu'il eſt poſſible à la fragilité humaine. Comme cette matiere regarde encore plus les meres que les filles, & qu'elle eſt de la derniere conſéquence, je la traiterai dans un Chapitre particulier. Mais il manqueroit quelque choſe d'eſſentiel à celui-ci, ſi je ne parlois pas & du reſpect qu'une Novice doit à ſa Maîtreſſe, & de la maniere dont elle doit vivre avec celles qui courent la même carriere, ou plutôt avec toutes les perſonnes de la Maiſon qui a bien voulu la recevoir. Je ne dirai cependant ici qu'un mot de l'un & l'autre, parce qu'il faudra néceſſairement y revenir dans le cours de ce petit Ouvrage.

. Pour ce qui eſt du reſpect, de la ſou-
on, de la ſainte tendreſſe, qu'une No-
doit à celle qui eſt immédiatement char-
de ſa direction, il ne faut que ſaiſir le
des termes, pour voir que tout cela eſt
a plus indiſpenſable néceſſité. C'eſt votre
ireſſe, c'eſt votre mere, & qui plus eſt,
ſt une mere qui le diſputeroit de tendreſſe
celle qui vous a donné la vie. En faut-
davantage pour vous unir à elle par les
ns de la plus reſpectueuſe charité? Dieu
préſerve de faire jamais d'odieux paral-
les, & plus encore de penſer à affoiblir le
oins du monde les juſtes ſentimens que
us devez à la mere qui vous a enfantée.
lais il eſt sûr qu'au grand jour du Seigneur,
ſe trouvera d'un côté des milliers d'enfans,
i, pour le dire d'après un Pere de l'Egliſe,
iteront de parricides ceux dont ils ont reçu
vie, parce qu'ils n'ont trouvé en eux que
s modeles de ſcandale; & que d'un autre
ôté il s'en trouvera des milliers d'autres,
ui chanteront à jamais les miſéricordes du
ieu Sauveur, parce qu'en les dérobant par
grace à des meres dont elles étoient l'idole,
omme elles-mêmes étoient l'idole du mon-
e, il les a ſauvées d'un naufrage, qu'elles
'auroient point évité. Sur ce principe qui
ſt inconteſtable aux yeux de la Foi, dites-
oi, je vous prie, à laquelle de ces deux
ieres vous devrez plus pendant l'éternité.
e ne tire point la conſéquence, quoiqu'un
'hiloſophe Païen l'ait fait avant moi: je me
ontente de dire, que ſi vous devez beau-
oup à l'une, parce qu'elle vous a donné

l'être, vous devez & devrez toujours be[au]coup à l'autre, parce que c'eſt d'elle ap[rès] Dieu, que vous tiendrez le *bien-être.*

Après tout, croyez-vous donc, que [le] métier que votre Directrice ſpirituelle f[ait] auprès de vous, ſoit ſi gracieux, qu'e[lle] vous doive des actions de graces, au li[eu] d'en attendre de vous? Penſez-vous qu'il ſ[oit] fort agréable à une perſonne faite, qui qu[el]quefois eſt déja ſur l'âge, & qui ſouvent [a] beaucoup d'eſprit, de ſe rétrecir & de b[ég]gayer avec des enfans; de revenir en quel[que] ſorte aux élémens de la Foi, pour l[es] en inſtruire; de veiller nuit & jour ſur tou[tes] leurs démarches; de prendre pour le[s] corriger, un ton ſévere qui n'eſt point d[e] ſon naturel; & enfin de trembler ſur ſo[n] ame, préciſément parce qu'elle doit rendre compte de la vôtre? Le grand Apôtre fit tou[s] ces différens perſonnages; il ſe compara à une nourrice qui careſſe des enfans, & qui leur donne du lait, parce qu'ils ſont encore hors d'état de digérer une nourriture plus ſolide: mais il ſe crut toujours en droit de compter ſur leur reconnoiſſance devant Dieu; & il ne faut que lire les derniers verſets du vingtieme Chapitre des Actes des Apôtres, pour voir le reſpect & la tendreſſe qu'avoient pour lui les premiers Fideles.

Prenez-les pour regle de votre conduite. Ayez pour vos ſecondes meres les ſentimens qu'ils avoient pour leur Apôtre. N'appercevez ni leurs grands, ni leurs petits défauts; ne voyez en elles que l'image de Dieu, dont elles tiennent la place par rapport à

:re cœur eſt un peu teint d'amertume,
:z la répandre dans le ſein de Dieu, &
dans le ſein de vos compagnes. Un de
/oirs par rapport à elles eſt de ne leur
nais un ſujet de chute. Mais vous en
icore d'autres à remplir à leur égard.
les parcourir rapidement.

Le premier, qui vous eſt commun
ous les Chrétiens, c'eſt de les aimer
ment: & même votre juſtice doit en
it être plus abondante que celle du
es Fideles. Ce ſont vos véritables
parce que ce ſont vos ſœurs en Jeſus-
Vous portez toutes la même livrée,
ombattez ſous les mêmes drapeaux,
rétendez à la même récompenſe, vous
ez toutes par la même voie pour y
'. Si dans le chemin vous vous heur-
unes les autres, il eſt bien ſûr que
etarderez votre marche. Peut-être

Mes petits enfans, aimez-vous donc les les autres; mais aimez-vous du fond cœur, & non pas de bouche; aimez-v d'effet, & non pas ſeulement de parole. S portez les fardeaux les unes des autres, c patiſſez à celles qui ſont plus foibles, & d le commerce eſt moins aiſé. Sur-tout fai vous une loi, mais une loi inviolable d répondre jamais une dureté pour une au Réprimez les ſaillies de votre cœur à ſure que vous ſentirez qu'il s'échauffe ; ſouvenez-vous pour toujours, que v vous repentirez ſouvent d'avoir parlé c une premiere émotion; & que vous ne v repentirez jamais de vous être impoſé rigoureux ſilence. L'exemple de celui ſans faire entendre ſa voix, fut comme agneau conduit au lieu du ſacrifice, v ſera d'une grande reſſource dans ces c ques & fâcheuſes occaſions. Au moyen c doux & tendre regard ſur ſa Croix, v poſſéderez votre ame dans la patience peut-être dira-t-on quelque jour de vou que diſoit d'une de ſes filles une des vertueuſes Inſtitutrices qui ait jamais » Ma ſœur Peronne de Chatel eſt un ex » ple inimitable. Elle voudroit s'arrache » deux yeux pour ceux qui voudroien » en arracher un, ſi cette marque d'af » tion pouvoit ſervir à leur avancement » rituel (*f*) ». Que cet éloge eſt gra qu'il eſt magnifique! Mais hélas, qu'il rarement mérité!

(*f*) Voyez la vie de la Mere Peronne Marie de Ch pag. 213.

Quand une fois vous aimerez véritablement vos compagnes, c'eſt-à-dire en Jeſus-Chriſt & pour Jeſus-Chriſt, vous ſerez attentive à ne leur donner que de bons exemples. Ce nouveau devoir regarde principalement celles qui ont déja quelques mois de vocation. Les nouvelles venues ſe modelent volontiers ſur les anciennes : & celles-ci qu'une Novice de deux jours a toujours ſous les yeux, peuvent faire autant de bien qu'une Maîtreſſe. Les paroles paſſent, dit un vieux proverbe, mais l'exemple entraîne, & il n'entraîne jamais plus fortement, que quand il eſt donné par de jeunes perſonnes, qui toutes occupées de leurs propres beſoins, penſent moins à édifier les autres qu'à travailler pour elles-mêmes.

VII. A plus forte raiſon une Novice qui ſe ſent quelque dégoût pour ſon état, à qui ſon orgueil qui n'eſt pas encore éteint, fait trouver dans la regle des minuties, dont un beau génie comme le ſien ne peut s'accommoder; qui s'imagine enfin qu'on la traite avec trop de rigueur, & qu'on n'a ni pour elle, ni pour les autres les juſtes égards qui leur ſont dûs ; ſe donnera bien de garde d'aller leur faire part de ſes ſombres & funeſtes réflexions. Elle n'eſt au Noviciat que pour s'éprouver, elle doit le faire ; & en cas que ſur ſes lumieres, & beaucoup plus encore ſur les lumieres de ceux qui la conduiſent, elle voie qu'elle n'a pas des fonds ſuffiſans pour bâtir la tour dont elle s'étoit fait le plan, elle ne doit point avoir honte le reculer; d'autres l'ont fait, & ils ont

édifié le ſiecle, au lieu qu'ils auroient bien pu n'édifier pas la Religion. Mais elle n'eſt point du tout au Noviciat pour y communiquer ſes dégoûts & ſes inquiétudes, pour ébranler une belle ame qui alloit à Dieu de tout ſon cœur, & qui ne voit des difficultés que depuis qu'une langue indiſcrete, ſoutenue de celle du démon, lui en a donné l'idée. Iſraël marchoit avec confiance vers la terre promiſe. Les miracles que le Dieu de Jacob avoit opérés en ſa faveur, devoient lui répondre de ceux qu'il pouvoit encore en attendre. Un rapport qui n'annonçoit que des monſtres, mit l'allarme dans le camp du peuple de Dieu. Une terre où couloit le lait & le miel, ne fut plus regardée que comme une terre qui dévoroit ſes habitans. Les proteſtations de deux fideles Iſraélites ne furent plus écoutées; chacun ne penſa qu'à retourner en arriere. On ſait le reſte de l'hiſtoire; il n'eſt pas difficile d'en faire l'application.

VIII. Si le Noviciat a des défauts à éviter, il a des excès à craindre. Un de ceux où tombe ſouvent une ferveur naiſſante, c'eſt de ſe livrer à des auſtérités qui paſſent ſes forces. On ſort du monde, on ſe voit tout couvert des bleſſures qu'on y a reçues, on a horreur de ſon état, on lit avec une admiration mêlée de frayeur les ſanglantes mortifications qu'ont exercées ſur eux-mêmes ces victimes de la pénitence, qui ont illuſtré les déſerts de la Paleſtine. Une jeune perſonne, foible encore & délicate, veut les imiter. Son lit n'eſt rien moins que délicieux,

& elle

& elle veut coucher ſur la dure. Sa nourriture eſt déja très-frugale, & elle s'en retranche une partie. Le cilice, la haire, les ceintures armées de pointes, ſont les préludes de ſa dévotion. Mais qu'en réſulte-t-il ? Deux choſes, l'une que Dieu ne bénit pas ſon travail, parce que c'eſt la volonté propre qui le dirige, & non pas l'obéiſſance : l'autre qu'elle s'épuiſe de bonne heure, qu'elle ruine ſa ſanté, & que ſi elle ne ſe rend pas incapable de tout bien, elle ſe rend incapable des grands ſervices qu'elle auroit pu rendre.

La vie d'un des meilleurs ſujets qu'ait eu un Ordre toujours cher à l'Egliſe, parce qu'il ſe ſoutient toujours dans la vie intérieure, nous en fournit un exemple. Il s'agit de la Mere Agnès Joli de la Roche, l'une des cinq premieres filles de Saint François de Sales. Son Hiſtorien (*t*) remarque, que cette jeune Demoiſelle qui avoit beaucoup aimé le monde, où elle avoit une bonne partie de ce qu'il faut pour lui plaire, c'eſt-à-dire beaucoup plus qu'il ne faut pour s'y perdre, étoit d'une humeur altiere, & qu'elle joignoit à un air de domination une répugnance extrême à ſe plier à la volonté des autres. « Ce fut, *dit-il*, pour lui fournir un moyen » de mourir à elle-même, & de devenir » une nouvelle créature en Jeſus-Chriſt, » qu'on l'employa durant tout ſon Noviciat » aux miniſteres les plus vils & les plus bas » de la Maiſon ; afin qu'ayant à chaque inſ-

(*t*) Voyez la vie de cette vertueuſe fille parmi celles des cinq premieres *Meres de la Viſitation*, p. 240. & ſuiv.

» tant des occaſions de s'humilier, de pra-
» tiquer la ſainte obéiſſance, & de morti-
» fier ſes paſſions, elle s'en fit une habitude
» conſtante pour tout le reſte de ſes jours.
» Ce pieux artifice, *pourſuit le même Ecri-*
» *vain*, eut tout le ſuccès qu'on pouvoit en
» attendre. Le Dieu de miſéricorde qui
» donne ſa grace aux humbles, ſoutint ſi
» heureuſement la ſainte docilité de ſa ſer-
» vante, qu'à la fin de ſon Noviciat on
» l'auroit priſe pour une de ces ames géné-
» reuſes, qui ont couru des ſiecles entiers
» dans la voie de la perfection; & qui par
» de continuels accroiſſemens dans la vertu
» ont marqué chaque jour qu'elles ont vécu
» dans la Religion ».

Dans tout ceci il n'y avoit rien qui ne fût dans l'ordre; & je ne l'ai placé ici comme un hors d'œuvre, que pour faire ſentir aux jeunes Novices qu'elles ne doivent rien ſouhaiter plus ardemment que d'être bien éprouvées. Le vrai mal de la vertueuſe Mere dont nous parlons, fut de ſe livrer ſans meſure à toutes les rigueurs de la pénitence. « Elle
» étoit auſſi rigoureuſe envers elle-même
» qu'elle étoit douce, charitable & compa-
» tiſſante envers les autres. Sa trop grande
» ferveur la porta à des excès, qu'on ne
» peut excuſer qu'à raiſon de ſa bonne foi
» & du motif qui l'animoit. Sa ſanté en fut
» conſidérablement altérée; & ſi dans tout
» le reſte de ſes jours dont la durée a été
» aſſez courte (*u*), elle a été comme en

(*u*) La Mere de la Roche mourut le 30. Décembre 1639, à 38 ans.

» proie aux infirmités & aux douleurs, il » y a beaucoup d'apparence que ſes exceſ- » ſives mortifications ont abrégé une vie, » qui, à ne conſidérer que ſon tempérament » & ſa complexion, n'auroit pas dû finir » ſi-tôt. Loin du ſaint Evêque de Geneve, » qui, s'il n'eût été appellé ailleurs par ſes » fonctions paſtorales, n'auroit pas manqué » de contenir ſon zele dans les bornes d'une » ſage diſcrétion, elle ne ſuivit que ſon pro- » pre attrait ». Il eſt vrai que dans la crainte qu'elle eut d'aller peut-être un peu trop loin, & de ſe tromper en réglant ſa conduite particuliere ſur ſon propre jugement, elle conſulta le Confeſſeur du Monaſtere, qui l'étoit auſſi du ſaint Fondateur. « Mais où ce bon » Prêtre ne comprit pas les dangereuſes ſuites de ces pénitences immodérées, ou il » ne s'y prit pas de la bonne façon pour les » rendre moins pernicieuſes à la ſanté de » cette trop zélée Supérieure ; qui avoua » enfin, que tant de mortifications portées » ſouvent à l'excès, avoient notablement » affoibli ſes forces, dérangé ſa ſanté, & » ruiné ſon eſtomac ». Voilà en propres termes, ou peu s'en faut, ce que nous apprend le judicieux Paſteur à qui nous devons l'hiſtoire des cinq premieres Filles de la bienheureuſe Mere de Chantal ; & il eſt, ce me ſemble, aiſé d'en conclure, qu'une Religieuſe, fût-elle Supérieure, doit ſouvent en fait de mortifications extraordinaires, prendre d'autres avis que ceux de ſon Directeur. Un homme qui marcheroit volontiers ſur les traces des Siméon Stilite, & qui à une ſanté

de fer joint une grande dureté pour lui-même, s'imagine aiſément qu'un ſexe délicat & ſujet à mille infirmités, peut tout ce qu'il peut lui-même. Une Supérieure actuelle ou dépoſée a ſur ce point plus d'expérience. Elle marche le compas à la main; & ſi ſa déciſion eſt trop timide, elle fournit au moins le mérite de l'obéiſſance.

IX. Puiſque j'en ſuis ici ſur le chapitre des indiſcrétions, j'y ajouterai une choſe qui regarde plus les Supérieures que perſonne; c'eſt que ſi elles ſont quelquefois dupes de l'illuſion en matiere d'auſtérité, elles le ſont auſſi quelquefois en matiere de zele. Leur tempérament vif & impétueux voudroit tout entreprendre & tout faire dans une ſemaine, ou même dans un jour. Leur amour pour Dieu, qui n'a de bornes que celles de la foibleſſe humaine, leur fait croire qu'elles n'ont rien fait, tant qu'elles voient encore quelque choſe à faire. Tel fut d'abord le caractere de la pieuſe Louiſe de Marillac, ſi connue & ſi reſpectée de nos jours ſous le nom de Mademoiſelle le Gras. Vincent de Paul, qu'on n'accuſera pas d'être reſté oiſif pendant la longue carriere qu'il a fournie ſur la terre (*x*), fut plus d'une fois obligé de modérer le feu ſaint qui dévoroit cette illuſtre veuve; & de lui repréſenter, comme il a fait en bien d'autres occaſions, « que les » œuvres de Dieu ont leurs commencemens

(*x*) On ſait par tout que la reſpectable Mlle. de Lamoignon en allant ſur le tombeau de Saint Vincent, diſoit d'ordinaire: *Allons prier un Saint, qui a fait autant de bien que vingt autres Saints.*

» & leurs progrès ; que quand il voulut ſau-
» ver Noë & ſa famille, il lui commanda
» de faire une Arche qui pouvoit être ache-
» vée en peu de mois, & dont toutefois
» la conſtruction dura cent ans ; qu'il n'en-
» voya ſon Fils ſur la terre pour remédier
» au péché du premier homme, que plu-
» ſieurs ſiecles après qu'il eut été commis ;
» que ce Fils qui auroit pu venir dans un
» âge parfait, avoit voulu naître petit en-
» fant, & croître en âge comme les autres
» hommes ; qu'il diſoit quelquefois en par-
» lant de ce qu'il avoit à faire, que ſon
» heure n'étoit pas encore venue ; pour nous
» apprendre à ne nous pas trop preſſer dans
» les choſes qui dépendent plus de Dieu que
» de nous ; qu'il auroit pu former ſes Diſ-
» ciples dans un jour, & que cependant
» il y employa pluſieurs années ; qu'il au-
» roit pu même établir de ſon tems l'Egliſe
» par toute la terre ; mais qu'il ſe contenta
» d'en jetter les fondemens, & qu'il laiſſa
» le reſte à faire à ſes Apôtres & à leurs
» Succeſſeurs. Que faut-il donc faire, *pour-*
» *ſuivoit le ſaint Prêtre ;* aller doucement,
» prier beaucoup, attendre en paix les mo-
» mens de Dieu, les ſaiſir avec joie, quand
» ils ſont arrivés ». C'eſt à cette ſage con-
ſéquence que je voulois en venir. Mais je
ne ſais s'il étoit bien néceſſaire de l'incul-
quer dans ces jours malheureux que S. Paul
auroit juſtement appellé la lie des ſiecles. On
trouvera peut-être aſſez de Communautés
où chacun penſe à ſes petites aiſes & au bien
de la Maiſon. *En trouvera-t-on* beaucoup

qui aient beſoin de grandes leçons, ſoit pour arrêter l'excès de leurs mortifications, ſoit pour contenir dans de juſtes bornes le zele qui les porteroit à tout faire, à tout tenter pour la gloire de Dieu? J'en laiſſe le jugement à celui qui ſe l'eſt réſervé. Heureux, ſi un ſerviteur auſſi inutile que je le ſuis, n'eſt pas le premier à en eſſuyer toutes les rigueurs!

CHAPITRE III.

DE LA PROFESSION.

I. *Conditions que demande la Profeſſion. Le Baptême & la Confirmation.* II. *Un Noviciat complet.* III. *L'âge preſcrit.* IV. *Une vraie liberté dans la perſonne qui s'engage.* V. *Aucune ombre de Simonie. Remarques importantes ſur ce ſujet.* VI. *La Profeſſion doit être reçue par une perſonne autoriſée à cet effet.* VII. *Défauts dont la Profeſſe doit être exempte.* VIII. *Peut-on recevoir celle dont le pere ou la mere ont beſoin?* IX. *Sentimens qu'on doit avoir dans le tems de la Profeſſion.*

LA Profeſſion, c'eſt-à-dire cette promeſſe publique & ſolemnelle que fait une perſonne de garder les vœux & la regle d'un certain Inſtitut, cette Profeſſion, dis-je, demande certaines conditions pour être valable : elle en demande d'autres pour être *ſainte* & juſtifiante. Nous allons les parcourir.

I. Et premiérement il eſt sûr qu'il n'y a qu'un Chrétien baptiſé qui ſoit capable de la Profeſſion Religieuſe. Si donc on découvroit après coup, comme il eſt arrivé il n'y a pas long-tems, qu'un ſujet engagé dans un Ordre Religieux n'avoit point reçu le Baptême, il lui ſeroit libre, après l'avoir reçu, de prendre ou dans le ſiecle, ou hors du ſiecle, tel parti qu'il jugeroit à propos. Mais s'il n'y avoit que du doute, comme il eſt arrivé à une perſonne qui étoit née de parens Anabaptiſtes, il faudroit raiſonner différemment. Dans ce cas on donneroit le Baptême ſous condition; & on réitéreroit ſous la même condition, mais ſans ſolemnité, ſon engagement Religieux, & au moment même & une année après. C'eſt que dans des matieres auſſi importantes l'on doit prendre le parti le plus sûr; & qu'il ne ſeroit pas juſte qu'en vertu d'un ſimple doute on regardât comme nulle une obligation qui peut être très-réelle. C'eſt la déciſion que des gens éclairés ont donnée ſur ce cas, après l'avoir ſérieuſement examiné. Mais il eſt ſi rare, qu'il ſeroit inutile de s'y arrêter plus long-tems.

Quoique le Sacrement de Confirmation ne ſoit pas abſolument néceſſaire pour la validité de la Profeſſion, il eſt cependant très-à-propos de n'y admettre que ceux ou celles qui l'ont reçu: c'eſt l'uſage commun, & il y a des Regles qui le demandent expreſſément.

II. Le Noviciat d'une année, & d'une année bien complette & non interrompue, eſt

la ſeconde condition qu'exige la Profeſſion pour être valable.

Il faut une année, c'eſt le Concile de Trente qui en a fait une loi préciſe (*y*); & l'article 28 de l'Edit de Blois a adopté ſa déciſion, en ſorte qu'elle fait loi dans l'Etat comme dans l'Egliſe.

Il faut que cette année ſoit entiere, & ſi entiere, que s'il y manquoit une heure, ou même un quart-d'heure, la Profeſſion ſeroit nulle, ainſi que l'enſeignent preſque tous les Docteurs contre un très-petit nombre d'autres, qui d'ordinaire ſont ſi relâchés ſur toute autre matiere, qu'on ne doit pas les compter pour beaucoup ſur celle-ci. Quand l'année eſt biſſextile, les deux jours dont l'un eſt ſurajouté à l'autre, ne ſe comptent que pour un. Pour éviter tout inconvénient dans une affaire auſſi intéreſſante que celle-ci, les Communautés n'admettent jamais à la Profeſſion que le lendemain du jour, où elles ont admis à la véture un an auparavant. Quand certaines Communautés avec l'approbation des Supérieurs légitimes demandent plus d'années de probation, il faut s'y conformer avec la même exactitude. Il y a des Ordres, & ſur-tout ceux qui ſont chargés du ſoin des malades dans les Hôpitaux, dont les fonctions ſont ſi pénibles, qu'on ne peut trop, ni s'éprouver, ni être éprouvé, avant que de prendre ſon dernier parti (*z*).

Il faut encore que l'année du Noviciat ne ſoit point interrompue. La coutume, légi-

(*y*) Concil. Trid. Seſſ. 25. cap. 15. de Regularib.
(*z*) Le Noviciat eſt de ſix ans à l'Hôtel-Dieu de Paris.

ıterprete des Loix, le veut ainſi : la
ne l'exige pas moins. On ſent tout
ɔup qu'il eſt bien plus aiſé d'appro-
une perſonne qu'on a ſans ceſſe de-
s yeux, qu'une autre qu'on ne voit
r intervalles. Il eſt plus difficile de ſe
aire pendant trois mois de ſuite, qu'il
de ſe contrefaire pendant cinq ou ſix
es. Il y a ſur cette continuité du No-
beaucoup de queſtions à réſoudre.
es examinerons, Dieu aidant, dans
e du petit Dictionnaire des cas de
ence, qui terminera cet ouvrage.
La troiſieme condition d'une Profeſ-
ılable, c'eſt qu'elle ne ſoit pas faite
l'âge preſcrit par les Canons. Dès
a atteint l'âge de puberté, qui dans
es commence à douze ans, & dans
çons à quatorze, on peut entrer au
iat; mais on ne peut faire profeſſion
ſeize ans bien accomplis. C'eſt la diſ-
: du Concile de Trente, & elle eſt
par-tout, à cela près qu'il y a des
ıunautés où l'on ne peut s'engager
dix-huit ans; parce que leurs emplois,
ıs pénibles en eux-mêmes, ou relatifs
ɔchain, demandent plus de réflexion
maturité. Il ſuit de là qu'une perſonne
ıroit fait ſes vœux un jour, une heure
avant ſeize ans, ſoit par erreur, ſoit
ıelqu'autre motif, ſeroit obligée, ou
itter ſon état, ou de les répéter. Le
nent d'Aix défendit en 1680. ſous peine
ſie du temporel à tout Monaſtere de
ɔir *qui que ce fût à la Profeſſion le jour de ſa naiſſance.*

IV. Une quatrieme condition, qui demande une attention infinie, & de la part de ceux qui s'engagent, & beaucoup plus encore de la part de ceux qui reçoivent l'engagement, c'eſt que la Profeſſion ſoit véritablement libre, c'eſt-à-dire qu'elle ne ſoit extorquée ni par le dol, ni par la violence, ni par une crainte grieve, ou capable d'ébranler une perſonne qui a de la fermeté. La raiſon en eſt que Dieu ne veut point de victimes forcées; & c'eſt pour cela que le dernier Concile dans l'endroit que nous en avons déja cité, frappe d'excommunication, non-ſeulement les parens & tous autres qui par violence ou par crainte engagent une perſonne à ſe jetter dans l'état Religieux, mais auſſi tous ceux qui coopérent à ce procédé tyrannique. Tout ceci s'éclaircira en tems & lieu.

V. Il faut encore que la Profeſſion, pour être canonique, ſoit exempte de ſimonie; & j'ai grand peur que ce vice infame que tous les ſiecles ont chargé d'anathêmes, parce qu'il renaît toujours, ne ſoit plus commun qu'on ne penſe, ſur-tout dans les Communautés, où il y a peu de lumiere & encore moins de piété. Quand une Maiſon eſt ſuffiſamment rentée, & qu'elle a de quoi fournir à la ſubſiſtance de ſes Religieux, elle ſe rend coupable de ſimonie, lorſque malgré cela elle exige une dot, ou une penſion annuelle de la perſonne qu'elle admet à la Profeſſion. La raiſon qu'en donne M. Pontas (*a*) d'après S. Antonin & un grand nombre

(*a*) Pontas, v. *Simonie*, Cas 63. pag. 897.

de Conciles, eſt qu'on ſe rend coupable du crime de ſimonie, lorſqu'on donne le ſpirituel, ou ce qui y eſt annexé, pour le temporel. Or c'eſt ce qui arrive, quand un Couvent qui a de quoi fournir à l'entretien des ſujets qui s'y engagent, ne laiſſe pas d'exiger d'eux une dot, ou une penſion annuelle pour les recevoir. Car enfin il faut de deux choſes l'une, ou que cette dot ſe reçoive pour la Profeſſion même, ou qu'elle ſe reçoive pour l'entretien de la perſonne à qui on la demande. On ne peut dire que la dot en queſtion ſe reçoive pour l'entretien; puiſque une Maiſon qui eſt à ſon aiſe, eſt tenue en conſcience de le fournir à tous ſes ſujets; attendu que ceux qui lui ont donné du bien, ne le lui ont ni donné, ni pu donner, que dans la vue qu'elle entretînt toujours un certain nombre de perſonnes, qui dégagées de la ſéduction & des embarras du ſiecle, puſſent nuit & jour chanter au Seigneur des Cantiques de louanges, & obtenir aux Fondateurs, dans le tems & hors du tems, toutes les graces dont ils auroient beſoin. Or dès qu'une fois cet argent ne peut s'exiger pour la nourriture & pour l'entretien, il faut néceſſairement qu'on l'exige pour la Profeſſion même, c'eſt-à-dire pour une choſe très-ſpirituelle; & c'eſt préciſément dans cet odieux trafic du ſpirituel pour le temporel, que conſiſte la ſimonie. Je ſais bien que dans ce cas le crime qui a toujours honte de lui-même, ſe retranche à dire, que l'on ne demande rien que pour les alimens: Mais je ſais auſſi, continua

Pontas, que ce prétexte de la part d'un Monaſtere aiſé eſt abſolument faux. Et il en eſt de lui comme d'un pere riche, qui demanderoit à quelqu'un de quoi nourrir un enfant qu'il ſuppoſeroit être pauvre, & qu'il ſeroit obligé de nourrir de ſon propre bien, parce que ce ſeroit ſon fils.

C'eſt ſur ce principe qu'Alexandre IV. défendit ſévérement (*b*) à tous les Supérieurs de Communauté d'exiger jamais, ſoit directement, ſoit indirectement, ni repas quelconques, ni joyaux, ni argent, ni autres choſes, quand même elles ne ſeroient deſtinées qu'à l'ornement des égliſes, ou à d'autres pieux uſages. Et il voulut qu'elles ſe contentaſſent de ce qu'on leur offriroit libéralement, gratuitement, & ſans aucune convention précédente. Quatre cens douze Evêques aſſemblés au quatrieme Concile général de Latran avoient déja ſtatué la même choſe. Ainſi jamais cas de conſcience ne fut plus ſolemnellement décidé.

On peut cependant demander quelque choſe pour l'entretien d'une fille qui ſe diſpoſe à faire Profeſſion, quand le Monaſtere qui va la recevoir, eſt véritablement pauvre. Mais il faut alors que l'intention ſoit pure de part & d'autre, & qu'on ne demande que ce qui eſt néceſſaire pour entretenir honnêtement une perſonne conſacrée à Dieu. Expliquons tout cela par parties.

(*b*) *Extrav. 1. de Simon.* Alexandre IV. de la famille des Comtes de Ségni, fut élu ſur la fin de l'année 1254. & mourut le 25 Mai 1261. Le IVe. Concile de Latran ſe tint en 1215. Innocent III. y préſida.

Qu'une Maiſon véritablement pauvre puiſſe demander dequoi fournir à l'entretien d'un ſujet qui ſe préſente à elle, c'eſt ce qu'enſeigne formellement Saint Thomas (*c*) & toute la Théologie avec lui. Dans ce cas, ce n'eſt pas la Profeſſion que vous faites payer, c'eſt le vétement & la nourriture que vous l'obligez de ſe fournir, parce que vous ne pouvez les lui fournir vous-même.

Saint Bonaventure explique ceci d'une maniere fort judicieuſe dans ſon apologie pour les Religieuſes de l'Ordre de Sainte Claire. Après avoir dit qu'on peut admettre une perſonne à la Religion, 1°. pour Dieu, quand on ne la reçoit ni par argent, ni avec de l'argent: 2°. avec de l'argent, mais non pour de l'argent, quand on l'offre volontairement, quoiqu'on ſoit très-diſpoſé à la recevoir, quand même elle ne donneroit rien du tout; ce pieux & ſavant Cardinal ajoute, qu'il y a encore une troiſieme maniere qu'on ne doit pas condamner, qui eſt de recevoir l'Aſpirante, non pas pour de l'argent, mais de ſorte néanmoins qu'on ne la recevroit pas ſans argent; parce que le Monaſtere n'a pas aſſez de bien pour lui fournir gratuitement ſa ſubſiſtance; & qu'il n'eſt pas juſte que les autres qui y ſont déja, ſoient privées de leur néceſſaire ſouvent déja trop mince, pour fournir aux nouvelles venues leurs beſoins. Il eſt vrai, *continue le ſaint Docteur*, que ce procédé ne paroît pas fort beau; mais enfin on ne peut le condamner: *Et*

(*c*) S. Thomas 2. 2. qu. 100. art. 3. ad 4.

hoc non eſt impurum, licèt non appareat foràſitan pulchrum (*d*).

J'ai dit que cette convention de telle ou telle dot étoit permiſe à une Maiſon *véritablement pauvre.* Mais quoique par une vraie pauvreté je n'entende point du tout celle qui réduit une Maiſon aux derniers abois, je ſuis cependant perſuadé qu'il y a plus d'un Monaſtere, où la cupidité ſeule crie famine & miſere, dans le tems qu'il n'y a ni l'un ni l'autre. Si cette réflexion étoit de moi, on ſeroit peut-être tenté de m'en faire un crime, & de l'attribuer à une ſecrette envie de décrier les Maiſons Religieuſes. Graces à Dieu, & *c'eſt un témoignage que ma conſcience me rend devant le Saint-Eſprit* (*e*), je ſuis bien éloigné d'une penſée auſſi noire. Je dirai donc, & je ne le dirai qu'en copiant les propres termes d'un Régulier (*f*) « qu'il » eſt des Couvens qui ſans néceſſité réelle » alléguent ſans ceſſe la néceſſité. Tels ſont » ceux à qui un principe éternel d'avarice » fait croire qu'ils n'en auront jamais aſſez; » qui par une trop grande ſollicitude pour » les choſes terreſtres regardent comme pré» ſentes des ſituations fâcheuſes, qui ſont à » peine poſſibles, & qui peut-être n'arrive» ront jamais; ceux encore qui n'ayant ja» mais bien connu les bornes étroites de la » pauvreté & de la modeſtie Religieuſe,

(*d*) S. Bonav. libello apologetico in eos qui ordini Fratrum Minorum adverſantur, q. 18.

(*e*) Rom. c. 9. v. 1.

(*f*) Florent Decoq, ſavant Profeſſeur de l'Ordre de Prémontré, dans ſon Traité de la Juſtice, pag. 768.

» mettent au nombre des choſes néceſſaires
» des choſes très-ſuperflues ; ceux qui met-
» tent en ornemens ſplendides ce que les
» Fondateurs avoient deſtiné à des uſages
» bien différens ; comme quand le pavé de
» l'Egliſe & des coridors eſt de marbre, que
» les Autels ſont chargés d'or & d'argent,
» que les murs ſont couverts de tableaux
» d'un grand prix, & les ſalles de tapiſſe-
» ries ſuperbes ; que les jardins ſont peuplés
» d'arbres amenés de bien loin, & les par-
» terres émaillés des fleurs les plus rares ».

Je ſupprime le reſte du tableau. Timide, comme je le ſuis, je n'aurois pas oſé aller auſſi loin, ſi ce zélé Religieux ne m'avoit ſervi de guide. Après tout, s'il revenoit de nos jours, il pourroit calmer ſes alarmes. Dans un ſiecle où l'on doute s'il y a un Dieu, on ne doute point du tout que l'Ordre le plus ſaint ne ſoit un meuble très-inutile. Pluſieurs Monaſteres éprouvent déja la plus triſte indigence : les autres ne tarderont pas à les ſuivre. Revenons.

Je dis encore que dans le cas d'une vraie pauvreté on pouvoit convenir d'une dot, *pourvu que l'intention fût pure.* C'eſt que ſi on recevoit une perſonne, d'ailleurs très-digne d'être reçue, moins en vue de Dieu, qu'en vue du bien temporel qu'elle va procurer à la Maiſon, on ſeroit très-répréhenſible aux yeux du ſouverain Juge. C'eſt ainſi que ſelon l'Ange de l'Ecole, un Chanoine qui va à l'Office *principalement à cauſe de la rétribution*, eſt coupable de ſimonie ; parce qu'il *renverſe l'ordre ;* & qu'à le bien prendre,

ce n'eſt pas pour Dieu qu'il ſert Dieu, mais pour un ſalaire temporel. Ce que nous diſons ici des Supérieures qui reçoivent, doit s'étendre aux filles qui veulent être reçues. Elles peuvent ſans doute faire aux Couvens qu'elles ont en vue, toutes les libéralités qui ne ſont point prohibées par la loi; mais ſi elles les faiſoient pour briguer des ſuffrages, ou pour être reçues plus aiſément, on ne pourroit les excuſer. Que votre œil ſoit donc ſimple dans toutes les démarches de la vie, mais qu'il le ſoit principalement dans des conjonctures auſſi critiques que celle-ci. L'extrême indigence fait preſqu'autant de ravages que l'oiſiveté, qu'on regarde comme la mere de tous les vices. Une Supérieure tendre qui ſouffre plus pour le beſoin de ſes filles, qu'elle ne ſouffre pour le ſien propre, ſe fait aiſément illuſion, & approuve, preſque ſans s'en appercevoir, dans un tems de détreſſe, ce qu'elle auroit condamné dans un autre. Heureux celui qui dans toutes les variétés de la vie peut ſe rappeller ces belles paroles du Prophete Roi: *Jacta ſuper Dominum curam tuam, & ipſe te enutriet; non dabit in æternum fluctuationem juſto.* « Repoſez-vous de tout ſur les » ſoins du Seigneur, & il ne vous laiſſera » manquer de rien. Si quelquefois il aban» donne le juſte à l'orage, pour l'éprouver, » il lui fait enfin retrouver le calme ». On a vu plus d'une fois de pieux Solitaires, je ne dis pas, partager avec le pauvre, je dis, lui donner tout entier l'unique pain qui leur reſtoit. Mais on a vu auſſi plus d'une fois le Ciel faire des prodiges en leur faveur, &

ſe hâter de venir au ſecours de leur indigence. S'il fait moins aujourd'hui, ce n'eſt qu'à nous qu'il faut s'en prendre. Nous mettons notre confiance dans un bras de chair ; & il voudroit que nous ne la miſſions qu'en lui ſeul.

J'ai dit enfin que la pauvreté d'un Monaſtere ne l'autoriſoit à recevoir de l'Aſpirante qu'*autant qu'il faut pour entretenir honnêtement une perſonne conſacrée à Dieu.* La raiſon en eſt que le ſurplus ne s'exigeant pas alors pour les beſoins de la prétendante, ſeroit cenſé ne s'exiger que pour la Profeſſion : Et il réſulte des principes que nous avons établis, que la Profeſſion ne peut ſe payer en tout ou en partie quelconque, ſans tomber dans la ſimonie. Que de conſéquences à tirer de là contre celles qui ſtipuleroient de grands repas pour la Communauté, des préſens pour la Supérieure ou pour la Maîtreſſe des Novices &c. Souvenons-nous une fois pour toutes, que les abus pour être invétérés, n'en ſont pas moins des abus. Mais ſouvenons-nous en même tems que le juſte eſt plus content, plus à ſon aiſe dans ſa petite médiocrité, que le pécheur ne l'eſt dans le ſein de l'opulence dont il eſt inondé. *Melius eſt modicum juſto ſuper divitias peccatorum multas.* Je ne me ſuis ſi fort appeſanti ſur cet article, que parce qu'il eſt très-important, & qu'il expoſe ſouvent à des retours bien amers. Il eſt tems de reprendre les autres conditions, que demande la Profeſſion pour être canonique.

VI. Il faut en ſixieme lieu qu'elle ſoit reçue par une perſonne légitimement auto-

riſée pour la recevoir. C'eſt la déciſion formelle du Droit ; & la raiſon en eſt évidente. La Profeſſion eſt un contrat réciproque, qui oblige & le Profès à l'obſervance de la Regle, & la Religion à l'entretenir ſelon les Conſtitutions de l'Ordre dans lequel il s'engage. Ainſi comme la Religion a beſoin de ſon conſentement, il a beſoin du conſentement de la Religion ; & celle-ci ne le donne que par les Supérieurs de la Communauté, ou par quelqu'un qui ſelon les loix de l'Inſtitut ſoit capable de les repréſenter. Savoir ſi les Supérieurs, pour rendre une Profeſſion valide, ont beſoin du conſentement de la plus grande partie du Chapitre, ou ſi après l'avoir conſulté, ils ne peuvent pas paſſer outre malgré lui, c'eſt un point de diſcipline qu'on ne peut décider que par les Conſtitutions des différens Ordres. L'uſage le plus reçu, & ſans contredit le plus ſûr devant Dieu & devant les hommes, c'eſt de ne recevoir jamais un ſujet, à moins qu'il n'ait pour lui la pluralité des ſuffrages. *Ce qui touche tout un Corps*, dit une Regle de Droit (*g*), *doit être moralement approuvé de tout le Corps.* Or rien n'intéreſſe plus un Couvent, que de ne lui pas aſſocier une perſonne, qui ſera pour lui un ſujet de trouble, de ſcandale, ou d'autres ſemblables déſordres. Je ſais qu'il y a des Monaſteres,

(*g*) Quod omnes tangit, ab omnibus approbari debet. *Reg. 29. Juris in 6.* Les Directeurs des Religieuſes peuvent lire là-deſſus les Interpretes du Droit Canon ſur le titre 31. *de Regular.* liv. 3. & parmi eux Anaclet Reiffenſtuel, §. 6. n. 167 & ſuiv.

où en fait de Profeſſion l'Abbeſſe n'a de compte à rendre qu'à Dieu ſeul. Mais je crains fort, ſi elle n'eſt éminemment vertueuſe, que ce compte ne ſoit un jour bien rigoureux. Je dirai même, ſans crainte d'en être démenti, que quelque vertu qu'elle ait, elle fera au moins très-ſagement de ne s'en rapporter jamais à elle ſeule. Deux yeux voient plus clair qu'un ſeul. L'inclination, les liaiſons du ſang, un fonds naturel de douceur, qui ne ſait ni déſobliger, ni contriſter perſonne; tout cela eſt très-capable de pervertir le jugement, & de donner à la Religion des ſujets pour le moins équivoques. *Mon fils*, dit le Saint-Eſprit (*h*), *ne faites rien ſans prendre conſeil, & vous ne vous en repentirez pas.* Cette regle, quant à la matiere préſente, ne peut guere ſouffrir d'exception, que dans le cas où une Supérieure qui penſe à corriger les déréglemens de ſon infortunée Maiſon, ſent bien qu'on exclura impitoyablement tout ſujet qui s'annoncera avec un air de réforme. Je crois d'avance, & j'eſpere encore plus, que ce cas ne ſera jamais bien commun.

VII. Septiémement, il faut que la perſonne qui veut faire profeſſion, ſoit exempte de certains défauts, ſur leſquels on ne manque pas de l'interroger; par exemple qu'elle ne ſoit point de parens infideles, ou d'une famille décriée, qu'elle n'ait rien fait qui puiſſe l'infamer, qu'elle n'ait point à rendre compte des deniers d'autrui, qu'elle ſoit libre de dettes, qu'elle ne ſoit ni épileptique, ni ſujette

(*h*) Eccli. 32. v. 24.

à telle maladie de corps ou d'eſprit, &c.

De ces défauts les uns rendent par-tout la Profeſſion illicite & criminelle, les autres la rendent abſolument nulle dans certains Ordres ; & c'eſt ſur quoi il faut s'en rapporter à leurs Conſtitutions, & à l'uſage qui quelquefois a pu en adoucir la rigueur. Ayant été conſulté il y a quelques années par un Prélat bien reſpectable au ſujet d'un homme, dont le pere avoit été infamé & flétri comme polygame, c'eſt-à-dire pour avoir ſciemment épouſé une ſeconde femme du vivant de la premiere ; je répondis avec bien d'autres que ſa Profeſſion étoit invalide ; parce qu'il l'avoit faite dans un Ordre, où elle eſt très-formellement déclarée telle par les Statuts dûement approuvés. Cependant il faut, comme je l'ai dit, outre la lettre des Statuts, conſulter l'uſage, qui en eſt l'interprete. Il y a des Conſtitutions qui déclarent nulle la Profeſſion de toute perſonne qui ſera iſſue de race Juive ou Maure. Le cas s'étant préſenté dans l'Ordre des Minimes, ces ſages Religieux, pour ne rien faire d'eux-mêmes dans un point auſſi capital, crurent devoir s'adreſſer au ſaint Siege. La répouſe de la Congrégation interprete du Concile de Trente, & du Pape qui la confirma, fut qu'on ne devoit pas renvoyer le ſujet en queſtion, parce que juſqu'ici perſonne n'avoit été renvoyé pour une ſemblable raiſon (*i*) : D'où il réſulte, & c'eſt de quoi tout le monde convient, que la rigueur primitive des Loix

(*i*) Voyez le troiſieme tome de mon Traité des diſpenſes, lettre 27.

de ſes pratiques les plus autoriſées, telles ſont les fleurs dont leurs voies ſont parſemées. Priez pour eux, mais éloignez-les de vous ; *cum hujuſmodi nec cibum ſumere*, diſoit Saint Paul (*n*). De leur aveu la ſimplicité de votre foi ne vous damnera pas : il ne vous en faut pas davantage pour vous tranquilliſer.

VIII. Une autre attention qu'on doit avoir dans les Monaſteres, c'eſt de n'y point donner l'habit à une perſonne, dont le pere ou la mere ont beſoin pour ſubſiſter. *Si quelqu'un*, dit un ancien Canon (*o*), *ſous prétexte d'honorer Dieu, s'imagine qu'il eſt juſte d'abandonner ceux dont il tient la vie, qu'il ſoit anathéme.* C'eſt pourquoi Clément VIII. ordonne à tous Supérieurs de Communautés de s'informer exactement, ſi ceux qui ſe préſentent pour y être admis, ne ſont point néceſſaires à leurs parens. Il ne faut au reſte que les premieres lueurs du bon ſens pour ſentir l'équité de cette déciſion. La Religion n'eſt que de conſeil ; le ſoulagement d'un pere eſt de précepte. Or les préceptes vont de droit naturel avant les conſeils. Auſſi le Fils de Dieu, qui ne pouvoit que juger très-ſainement des choſes, traita-t-il d'hypocrites les Phariſiens, parce qu'ils enſeignoient que les préſens faits au temple du Seigneur, étoient à ſes yeux d'un plus grand prix, que le profit qu'un pere ou une mere dans le beſoin, auroient pu en tirer.

(*n*) Ne mangez pas même avec ces ſortes de perſonnes. *I. Epit. aux Corinth. ch. 5. v. 11.*

(*o*) Can. 1. diſt. 3.

Il y a quelques obſervations à faire ici. La premiere eſt, qu'un enfant eſt tenu de ſecourir ſon pere ou ſa mere, non-ſeulement dans le cas d'une extrême néceſſité, mais encore dans tout ce qui s'appelle néceſſité conſidérable : & cette néceſſité il ne faut pas qu'elle ſoit actuelle, il ſuffit qu'elle ſoit imminente, & qu'on ait tout lieu de l'appréhender ; comme quand un procès ruineux eſt ſur le point d'être jugé, & qu'on court grand riſque de le perdre. Je n'ai parlé que d'une néceſſité grave ou extrême ; parce que les beſoins médiocres ou ordinaires ne ſe comptent pas. Eſt-il, eu égard au malheur des tems, bien des maiſons qui en ſoient entiérement exemptes ?

La ſeconde remarque eſt qu'une fille ou tout autre, qui ne peut réellement ſoulager le beſoin de ſes parens, n'eſt pas obligée de reſter dans le ſiecle. L'impuiſſance où on la ſuppoſe, ne lui laiſſe alors d'autre obligation que celle du reſpect & de la priere. Le Cloître ne peut ôter l'un, & il facilite beaucoup l'autre.

La troiſieme eſt qu'il n'y a ni petit, ni grand beſoin qui puiſſe retenir une fille dans le monde, quand ſes parens, ou plutôt ſes parricides, ſont les premiers à la ſolliciter au mal ; ou qu'indépendamment de cette funeſte ſollicitation qui n'eſt pas ſans exemple, elle y eſt ſi violemment portée, ſoit par ſon propre penchant, ſoit par la force de l'occaſion, qu'elle eſt dans un vrai danger de ſuccomber. C'eſt alors que, quoiqu'il en coûte à la nature, ceux qui ſont en Judée,

doivent

rts le ſoin d'enſevelir leurs morts ; ır le corps d'un pere & d'une mere orcent de vous attendrir par leurs voler d'un œil ſec à la croix, & er ſous ſes drapeaux ; ſe ſouvenir : des conjonctures où la ſouveraine onſiſte à être cruel : *Per calcatum atrem, per calcatam perge matrem, llum crucis evola. Nam ſummum ge- tatis eſt in hac re fuiſſe crudelem.* Ces dont la véhémence ſemble annon- nt Jérôme, n'ont, après tout, rien que celles qu'adreſſoit Moyſe aux en- : Lévi (*p*). Les unes & les autres iſent à dire que, quand il s'agit du il n'y a ni égards, ni vie, ni mort ivent arrêter.

eſte, & ce ſera ma derniere remarque, e la Profeſſion d'une perſonne qui : raiſons de conſcience dont on vient

écartent des défauts, mais elles ne donnent point de vertus. Il en faut cependant pour l'action la plus importante qu'on puiſſe faire de ſa vie. Je les réduirois volontiers à trois; un vif ſentiment de ſon indignité, un doux & tendre mouvement de reconnoiſſance, une ſincere & pleine volonté de ſervir Dieu, comme il veut être ſervi dans le nouvel état, qu'on eſt ſur le point d'embraſſer.

La premiere choſe que j'exige d'une perſonne qui eſt ſur le point de faire ſes vœux, c'eſt un vif & profond ſentiment de ſon indignité. Qu'elle péſe bien que c'eſt le Roi des Rois, le Souverain des Maîtres de l'univers, en un mot que c'eſt Jeſus-Chriſt même qui veut bien la prendre pour épouſe; que déſormais il ſera plus à elle que l'Epoux des Cantiques n'étoit à ſa bien-aimée; qu'elle ne ſera point obligée comme celle-ci, de conjurer les filles de Jéruſalem de lui apprendre où ce tendre objet de ſon cœur s'eſt retiré, ni moins encore de franchir les collines & les montagnes pour ſe réunir à lui; qu'à tous les momens du jour elle ſera à portée d'implorer ſa grace, & de jouir de ſes divines faveurs. Mais qu'elle ſe demande en même tems par où elle a mérité ce ſignalé bienfait. Eſt-ce par l'innocence de ſa vie paſſée, & par une inviolable fidélité à garder les engagemens de ſon Baptême? Hélas! ſouvent elle ſort du monde toute couverte des plaies qu'elle y a faites & qu'elle y a reçues. Eſt-ce par l'abondance des larmes qu'elle a verſées pour pleurer ſes premiers égaremens? Qu'elle mette dans une juſte

balance l'offense d'un côté & la pénitence de l'autre ; & elle verra bientôt dans un sens très-opposé à celui du saint homme Job, que la premiere passe autant la seconde, que le sable de la mer passe un foible atome, qui n'a ni solidité ni consistance. Est-ce enfin par les mérites d'une famille vertueuse, ou de quelque nouvelle Paule, que Dieu veut récompenser dans la personne de ses filles ? Ah ! combien de fois une jeune Professe pourroit-elle dire à Dieu ce que Miphiboseth disoit à David dans le mouvement d'une profonde humilité : « Je ne vois rien en moi, » Seigneur, je ne trouve rien dans tout ce » qui m'appartient qui ne me rende digne » de votre colere. Saül mon pere & toute » sa maison ne pouvoient attendre de votre » part qu'une mort trop souvent méritée. » Cependant vous voulez bien m'admettre » à votre table, & souffrir que j'y sois » placé parmi vos enfans (*q*) ». Comment pourrai-je jamais reconnoître un bienfait aussi précieux ?

C'est ainsi qu'un bas & trop juste sentiment de vous-même vous conduira à la reconnoissance, c'est-à-dire à cette heureuse disposition, qui en remerciant Dieu de ses premieres graces, ne manque jamais d'en attirer de nouvelles. Pénétrée intimément, enyvrée en quelque façon de ce torrent de miséricordes qui commence à se déborder sur vous, vous vous écrierez dans un transf-

(*q*) Neque enim fuit domus patris mei, nisi morti obnoxia domino meo Regi : tu autem posuisti me servum tuum inter convivas mensæ tuæ, *II. Reg. 19. v. 28.*

port d'amour avec le Prophete Roi : Que vous rendrai-je, ô mon Sauveur, & que puis-je vous rendre pour tous les biens dont vous m'avez ſi libéralement & ſi gratuitement comblée ? *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi ?* Mon ſang, ma vie, mille vies comme la mienne pourroient-elles jamais payer la grace de prédilection que vous voulez bien m'accorder aujourd'hui ? Non, je le reconnois, & cet aveu eſt pour moi un nouveau ſujet de gratitude, non, mes fonds ſont trop petits, ma pauvreté trop grande pour acquitter jamais une telle dette. Ce n'eſt qu'en vous-même, ô mon aimable Rédempteur, que je puis trouver, & que je veux prendre de quoi vous ſatisfaire. Je participerai à votre calice, à ce calice de ſalut qui enyvre vos vierges, & qui les rend ſaintement fécondes : *Calicem ſalutaris accipiam. Calix tuus inebrians. Vinum germinans Virgines.* Vous avez briſé mes chaînes : auſſi vous offrirai-je des ſacrifices de louanges. J'invoquerai votre ſaint Nom, afin que vous les receviez en odeur de ſuavité, & qu'ils trouvent grace devant vous : *Diru-piſti vincula mea, tibi ſacrificabo hoſtiam laudis, & nomen Domini invocabo.* J'irai plus loin avec le ſecours de votre main toute-puiſſante. Je publierai que vous avez ſignalé votre miſéricorde ſur moi, & que vous avez tiré mon ame du plus profond des abymes : *Confitebor tibi, Domine Deus meus... quia miſericordia tua magna eſt ſuper me ; & eruiſti animam meam ex inferno inferiori.* Sur-tout je ſerai fidele à remplir les

promeſſes que je viens de vous faire en préſence de tout votre peuple : *Vota mea Domino reddam in conſpectu omnis populi ejus.* Je les ai fait ces vœux ſacrés dans le jour de ma tribulation, dans la juſte douleur de vous avoir offenſé ; ne permettez pas que j'y manque jamais. Ce ſeroit trop peu, ô mon Dieu, j'oſe vous demander quelque choſe de plus : faites que je les accompliſſe avec plus de joie encore que je n'en ai eu à les faire : *Reddam tibi vota mea, quæ diſtinxerunt labia mea, & locutum eſt os meum in tribulatione meâ.* Pſalm. 65. v. 14.

Avec de ſi beaux ſentimens la nouvelle Profeſſe ne s'en tiendra pas à l'obſervance de ſes vœux, elle ſera fidelle à ſa Regle, & à tous les points dont elle eſt compoſée ; & par ce moyen elle ſervira Dieu, comme il veut être ſervi dans l'état qu'elle vient d'embraſſer. Cet article eſt ſi intéreſſant, ſi peu approfondi, au moins dans la pratique, qu'il demande abſolument un chapitre particulier.

Mais qu'il me ſoit permis, avant que de finir celui-ci, de remarquer qu'il eſt fâcheux que la coutume ait à demi changé en fête profane, une fête qui ne devroit être qu'à Dieu ſeul. On répete à la Profeſſion ce qu'on avoit déja fait à la véture. Bons & mauvais, tous y ſont invités, comme au feſtin dont parle l'Evangile, mais avec un effet bien différent. Un diſcours d'autant plus beau, qu'il n'eſt pas fait pour être entendu, y ouvre la ſcene. Elle finit par un repas ſuperbe, *où rien n'eſt plus oublié* que Dieu, & le

ſacrifice qu'on vient de commencer à lui faire. La victime paroît enfin ornée des ſombres fleurs de la Religion. Ici on l'applaudit du parti qu'elle a eu le courage de prendre, & qu'on mépriſe ſouvent au fond du cœur. Là un œil hypocrite verſe des larmes, qui ſeroient bien plus ſinceres huit jours après, s'il apprenoit que le joug eſt très-fort pour les foibles épaules de l'Aſpirante, qu'elle veut rentrer dans le ſiecle, & que ce funeſte retour va moiſſonner l'eſpérance qu'il avoit conçue d'une riche ſucceſſion. En vérité j'aimerois mieux qu'une autre plus aguerrie fît les honneurs pour elle; & qu'elle gagnât aux pieds du Dieu toujours vrai ce qu'elle perd aux pieds d'un monde toujours faux. Qu'elle paroiſſe donc tout au plus comme un éclair: qu'elle ſe recommande aux prieres de la compagnie; qu'elle ne compte guere ni ſur leur nombre, ni ſur leur efficacité. Elle trouvera une reſſource plus ſûre dans la ferveur de ſes Sœurs, & dans ce petit troupeau d'Elus, qui ſont dans le monde, ſans vouloir en être connus.

CHAPITRE IV.

De l'observance des Regles.

I. *Toute perſonne de Communauté eſt obligée de garder ſes Regles par reſpect pour ceux dont elle les a reçues.* II. *Par l'eſtime qu'elles méritent en elles-mêmes, & à raiſon des grands effets qu'elles ont produits.* III. *Par la charité qu'elle ſe doit à elle-même, puiſque ſans cela il n'y a point de paix pour elle.* IV. *Par la charité qu'elle doit à ceux qui vivent avec elle, ou qui viendront après.* V. *L'inobſervance des Regles devient un mal héréditaire. Ses funeſtes effets.* VI. *Vaine objection que l'on tire de la petiteſſe de certaines Regles ;* VII. *ou de ce qu'elles n'obligent pas ſous peine de péché.* VIII. *Remarques importantes.*

LE monde phyſique a ſes regles, le monde moral doit avoir les ſiennes. Dérobez la nature aux loix qui lui ont été impoſées, vous la verrez bientôt rentrer dans ſon premier cahos : Otez à la Religion les Regles auxquelles elle eſt aſſujettie, vous n'y trouverez bientôt que déſordres, que confuſion : la différence de ces deux mondes, c'eſt que le premier ſuit conſtamment la route qui lui a été tracée. *C'eſt*, diſoit à Dieu le plus ſaint des Rois, *c'eſt en vertu de l'ordre que vous avez établi, que les jours ſe ſuccedent les uns aux autres, parce que tout eſt ſoumis à votre*

volonté. C'eſt en vertu d'une pareille diſpoſition que les flots irrités de la mer, qui viennent en écumant ſe briſer contre le rivage, ne paſſent jamais au-delà de leurs bornes; parce qu'ils y reſpectent le doigt de Dieu, qui leur a preſcrit de s'y arrêter. Il n'en eſt pas ainſi du monde moral: peu à peu on s'y ennuie du joug; on en prend une partie & on laiſſe l'autre. La foibleſſe, la complaiſance entraînent: le mauvais exemple entraîne encore davantage. D'abord la tranſgreſſion coûtoit: inſenſiblement on s'y habitue; & quiconque oſe venir à la traverſe, eſt regardé comme un moraliſeur importun. C'eſt un homme du vieux tems, qui ne connoît pas la liberté des enfans de Dieu, & qui s'imagine qu'à quarante ans on eſt encore au Noviciat.

Duſſai-je mériter ces qualifications qui ne ſont pas bien gracieuſes, j'oſerai élever la voix; & pour commencer par des principes capables de toucher un bon cœur, je dis que toute perſonne de Communauté, ſoit Religieuſe, ſoit ſéculiere, doit ſe faire un devoir de garder fidélement ſes Regles. Oui, ma fille, oui ma chere fille en Jeſus-Chriſt, vous devez les garder, ces Regles ſaintes, 1°. par reſpect pour ceux dont vous les avez reçues; 2°. à raiſon de l'eſtime qu'elles méritent en elles-mêmes; 3°. en vertu de la charité que vous devez & à vous-même, & à celles avec qui vous vivez, & à celles mêmes qui ne ſont pas encore & qui viendront dans la ſuite. Reprenons vous & moi, ces trois motifs: pour peu qu'un cœur fait

comme le vôtre, veuille bien les apprécier, je répons du ſuccès.

I. Je dis d'abord que vous devez garder vos Regles par reſpect pour ceux dont vous les avez reçues, c'eſt-à-dire pour vos Fondateurs. Tous ont été d'une éminente vertu, & d'un jugement ſolide. Tous ont conſulté Dieu & les perſonnes les plus ſages de leur tems. Tous ont joint les veilles au jeûne, & le jeûne aux autres mortifications, pour vous tracer d'une main sûre la route par laquelle vous deviez marcher. Quels hommes que ces anciens Inſtituteurs d'Ordres, ces ſaints Patriarches dont la mémoire paſſera d'âge en âge juſqu'aux dernieres générations. *Que n'a-t-on pas vu*, je le dis d'après l'illuſtre Réformateur de la Trappe (*r*), de cet homme plus célebre encore par les rigueurs de ſa pénitence, que par l'étendue & la beauté de ſon génie : *Que n'a-t-on pas vu dans les Antoine, dans les Pachome, dans les Macaire, les Hilarion, les Benoît & les Bernard? Les prodiges que Jeſus-Chriſt a fait par leurs mains, ſont ſi extraordinaires par le nombre comme par la grandeur, qu'ils ſurpaſſent toute créance.* On n'a qu'à lire leurs Actes, *pour ſavoir que toute leur conduite n'a été qu'un crucifiement, & qu'un continuel martyre.*

C'eſt ſur ce fondement que le même Auteur oſoit bien dire que les Regles des Solitaires *ont été écrites du doigt de Dieu ;* non qu'il pensât à les égaler aux Ecritures Cano-

(*r*) Eclairciſſemens ſur quelques difficultés du livre de la *ſainteté & des devoirs de la vie Monaſtique*, p. 79.

niques ; mépriſe dont un ſi grand ho
n'étoit pas capable ; mais pour faire e
dre qu'elles ont été faites par le mouv
de Dieu, & par la direction de ſon
ſaint.

Mais ces dignes Inſtituteurs ont à
égard une liaiſon, un rapport d'aut
qu'ils n'ont point à l'égard du reſte d
deles. Ils vous diſent encore aujourd'h
l'organe de vos Supérieurs ce qu'ils di
autrefois à ceux qui eurent le bonhe
vivre ſous leur conduite : *Audi, fili
vide :* Ecoutez, ma fille, prêtez à m
roles une oreille attentive. Vous av
le plus difficile en quittant la maiſon de
pere, & avec elle toutes les douceu
s'avançoient pour endormir votre ver
qui déja peut-être lui avoient donné de
telles atteintes. Vous avez cru devoi
ſauver dans les villes de refuge (*f*).
Maiſon, qui bien loin de vous ambitio
ne vous connoiſſoit point encore, v
tendu les bras. Les conditions ont été
tôt faites : la principale dot qu'on a
de vous, ç'a été une grande proviſi
bonne volonté, un deſſein fixe, une
réſolution de ſuivre le chemin que l
tres avoient battu, & de ne vous en é
ni à droit, ni à gauche. Vous avez e
le tems néceſſaire pour y réfléchir.
vous êtes engagée à tout, & au fon
égard à vos dettes, vous vous enga

(*f*) C'eſt le nom que donne Saint Bernard aux
teres, par alluſion aux ſix villes, où ceux qui av
un homme par mégarde, pouvoient ſe refugier.

peu. N'eſt-il donc pas juſte que vous teniez aujourd'hui votre promeſſe ? Si un plus noble motif ne vous animoit, je vous en conjurerois par la tendreſſe ſans bornes que j'ai eue pour vous, par les larmes que vous m'avez plus d'une fois fait répandre aux pieds du Sanctuaire ; j'oſerois même dire, par les égards que vous devez à mes cheveux blancs. Ainſi auroient parlé ceux ou celles dont Dieu s'eſt ſervi pour former votre Inſtitut. Eſt-il de cœur qui puiſſe tenir contre des motifs ſi preſſans ?

II. Mais à cette premiere raiſon il s'en joint une ſeconde, que je tire du prix intrinſéque de vos Conſtitutions, & de l'eſtime que vous devez en faire. « Qu'y a-t-il » de plus ſaint, *diſoit encore M. de Rancé*, » qu'y a-t-il de plus ſanctifiant que la doc» trine qui eſt contenue dans ces Regles di» vines ? On n'y remarque que les maximes » & les inſtructions de Jeſus-Chriſt. Elles » ſont comme un abrégé & un précis de ce » qu'il a enſeigné de plus grand, de plus » ſublime & de plus parfait. Elles appren» nent aux hommes à mépriſer la terre, à » n'aimer que le Ciel. Elles les élevent à la » pureté des Anges ; elles les approchent de » Dieu, & les engageant dans la voie Royale » des renoncemens & des humiliations, elles » les rendent de véritables imitateurs de » l'Homme-Dieu anéanti ; ce qui eſt la gloire » & la conſolation de ceux qui le connoiſ» ſent & qui le ſervent.

» Les biens, *pourſuit ce grand homme*, » que ces ſaintes Inſtitutions ont produits,

» ſont infinis. Ce ſont elles qui ont fait naître
» comme un monde nouveau dans le milieu
» du monde, c'eſt-à-dire un monde de grace
» dans un monde d'iniquité. Elles ont dé-
» ſarmé les nations les plus barbares, & les
» ont ſoumiſes au joug de Jeſus-Chriſt. Elles
» ont aſſujetti des peuples, qui juſqu'alors
» avoient été indomtables, & par un chan-
» gement qui ne ſe peut comprendre, elles
» leur ont donné la douceur des agneaux,
» après les avoir dépouillés de la férocité des
» tigres & des lions. Enfin ce ſont elles qui ont
» formé cette multitude innombrable de per-
» ſonnes de tout âge & de tout ſexe, con-
» ſacrées à Jeſus-Chriſt, qui ont porté la
» gloire de ſon nom dans toutes les parties
» du monde, qui ont rendu & rendent en-
» core aujourd'hui, par une immolation con-
» tinuelle, un témoignage immortel de ſa
» grandeur & de ſa puiſſance.

Voilà ce qu'a opéré dans tous les tems, & ce qu'opére encore de nos jours la fidélité aux Regles, quand elle ne ſe dément point. Eſt-il rien qui puiſſe nous en donner une plus haute idée? Pour en juger ſainement, jugeons-en par l'eſtime que les plus grands hommes ont faite des perſonnes qui ſe ſont fait un religieux devoir de les pratiquer; ou plutôt jugeons-en par l'éminent degré de vertu, où ces mêmes perſonnes ſont arrivées. Il eſt difficile d'aller plus loin en matiere de ponctualité, que n'alla dès les premiers jours la vertueuſe Mere Favre, dont nous avons déja parlé; mais il ſeroit difficile auſſi de mériter un plus bel éloge, que celui qu'en

faiſoit le grand Evêque de Geneve, c'eſt-à-dire l'homme de ſon ſiecle qui ſut mieux apprécier le mérite. » Notre grande fille, » *diſoit-il* (*t*) *en faiſant alluſion à la* » *taille avantageuſe de cette reſpectable Mere*, » notre grande fille eſt grande en tout & » de toutes les façons, grande par ſon hu- » milité, grande par ſon obéiſſance, grande » par ſon déſintéreſſement, grande par ſa » ferveur : coupons court, grande par tou- » tes ſes vertus chrétiennes : en ſorte que » je crois, où je ſerois grandement trom- » pé, que notre petit Inſtitut en retirera » les plus grands avantages ». Je ne dirai pas que ce pronoſtic ſe trouva juſte, cela s'entend ; mais duſſai-je ennuyer par la répétition, je dirai encore une fois : Quel éloge ; & y en eut-il jamais qui fût plus digne d'une noble & ſainte ambition ? Mais ce motif, quelque intéreſſant qu'il ſoit, n'eſt pas le dernier qui doive vous porter à une exacte & rigoureuſe obſervance de vos Regles. Vous y êtes encore obligée & par la charité que vous vous devez à vous-même, & par la charité que vous devez à vos Sœurs. Suivez-moi bien, je ne vous demande qu'une minute d'attention ; une minute n'eſt pas grand'choſe : il ne s'agit que de vos intérêts, pourriez-vous me la refuſer ?

III. Vous devez vous aimer. La nature & l'Evangile, qui l'a rectifiée en ce point comme en bien d'autres, vous en font une loi inviolable. Vous devez donc vous pro-

(*t*) Vie de la Mere Favre, pag. 164.

curer tous les biens que Dieu a mis dans la main de votre conſeil, c'eſt-à-dire qui dépendent de vous avec le ſecours de ſa grace. Or je ſoutiens deux choſes ; l'une que le plus grand bien, dont vous puiſſiez jouir ſur la terre, c eſt la paix avec Dieu, avec vous-même, avec vos Supérieures ; l'autre que jamais vous ne jouirez de cette triple paix, ſi vous ne vous faites une regle de garder fidélement toutes vos Regles.

Commençons par le dernier article, c'eſt-à-dire par la paix avec vos Supérieures. Il eſt sûr qu'en violant habituellement vos Regles, vous ne l'aurez pas : & le plus grand malheur qui pût vous arriver, ce ſeroit de l'avoir ; puiſqu'il faudroit alors, ou que l'obſervance & la tranſgreſſion des Regles fuſſent ſur le même niveau dans votre Maiſon, ce qui ſeroit le comble du malheur pour elle : ou qu'on vous regardât comme un membre ſi foncièrement gâté qu'il n'eſt plus ſuſceptible de remede ; ce qui ſeroit le comble du malheur pour vous. Ce qui vous arrivera donc indubitablement, ce ſera de faire ſans ceſſe de nouvelles fautes, & d'en être repriſe ſans ceſſe. On le ſera d'abord avec douceur, parce que la charité l'exige : on le ſera enſuite d'un ton plus ferme, parce que la juſtice & le bon ordre le demandent. Les humiliations ſuccéderont aux réprimandes, & les pénitences de toute eſpece aux humiliations. Vous ſerez conſtamment excluſe des emplois pour leſquels la Providence ſembloit vous avoir formée. Les juſtes préjugés de votre Supérieure actuelle paſſeront à celle

par qui elle ſera remplacée. L'amour-propre qui n'eſt jamais plus vif que dans les perſonnes peu régulieres, jettera les hauts cris. Vous chercherez des confidentes, & ces confidentes cherchées contre la Regle donneront matiere à de nouveaux procès. On reviendra à la charge : vos jours qui devoient couler avec douceur, ſeront preſque tous empoiſonnés. Le dépit, le chagrin, les murmures vous ſuivront par-tout. Quelle vie, mon Dieu, en eſt-il de plus diſgracieuſe ? Mais à qui devrez-vous l'imputer ? Falloit-il, étoit-il même poſſible qu'on fermât les yeux ſur un déréglement public ? Falloit-il que votre Supérieure ne vît pas ce que tout le monde voyoit ; ou que parce que vous violiez vos Regles, elle violât celles qui l'obligent à vous en reprendre & à vous corriger.

Ce qu'il y a de fâcheux dans un état auſſi affligeant, c'eſt que vous ne ſerez pas plus en paix avec Dieu, qu'avec celles qui ſeront chargées de votre conduite. La raiſon en eſt toute ſimple, c'eſt que Dieu qui aime eſſentiellement l'ordre ne peut ſouffrir ceux qui le dérangent. Il n'a pas voulu que l'homme errât au gré de ſes viſions, & qu'il ne ſe conduiſît que par ſes caprices. Chaque état a ſes loix, & il n'en eſt aucun qui puiſſe ſubſiſter ſans une juſte ſubordination. Le ſoldat obéit à ſon Officier ; l'Officier à ſon Capitaine, tous deux à leur Commandant : ce dernier au Souverain, qui eſt lui-même bien à plaindre s'il n'obéit à Dieu. Ainſi dès qu'une fois vous vous ſerez miſe ſur le ton de faire à peu près ce que vous jugerez à propos,

c'eſt-à-dire ſur le ton de l'indépendance, vous pouvez compter que Dieu retirera chaque jour la main propice qui vous ſoutenoit d'abord, & au moyen de laquelle vous marchiez autrefois d'un pas ſi leſte dans les voies de la perfection. La tiédeur, l'ennui dans vos exercices ſpirituels, l'eſprit de mécontentement, l'averſion pour votre état, ſeront la funeſte récompenſe de votre mauvaiſe conduite. De là, comme d'une de ces ſources qui bouillonnent toujours, naîtront dans votre cœur le trouble, l'agitation, & ce déchirement inteſtin qui ne donne ni paix, ni treve. Heureuſe encore ſi l'habitude ne produit pas enfin cette déplorable inſenſibilité, qui peu à peu, & quelquefois même très-vîte, mene à l'endurciſſement. Mais en ſuppoſant contre l'expérience de tous les jours, que les choſes n'en iront pas là, il ſera toujours vrai de dire, que tant que l'eſprit de vertige & de rébellion vous ont dominé, il n'y a eu pour vous ni paix avec Dieu, ni paix avec les perſonnes qui tenoient ſa place, ni paix avec votre propre cœur. Or, je vous le demande, n'eſt-ce pas là violer les premieres loix de la tendre & ſainte charité que chacun doit avoir pour ſoi-même.

IV. Mais vous ne vous en tenez pas là. Il ne vous ſuffit pas de vous bleſſer, vous bleſſez encore vos Sœurs; & le coup que vous leur portez, ira au travers de leur ſein, frapper celles qui doivent un jour leur ſuccéder. Pourquoi cela? c'eſt que dans les Communautés le mal devient héréditaire. C'eſt qu'une fille, ſur-tout quand elle paſſe pour avoir

de l'eſprit, & que la fierté de ſon caractere oblige à la ménager, ne tarde pas à communiquer aux autres ſon allure & ſes idées. C'eſt enfin que tout ce qui s'appelle joug, fatigue à la longue ; que la nature toujours portée du côté de ſes aiſes, ne cherche que des prétextes pour ſe les procurer ; & que le mauvais exemple lui en fournit un dont elle eſt charmée de profiter.

V. Je vous rappelle volontiers à l'expérience, parce qu'il n'eſt point de preuve qui faſſe une impreſſion plus vive, &, ſi je l'oſe dire, plus inſoluble. Il n'eſt pas que vous n'ayez connu ou par l'hiſtoire, ou par vous-même, des Communautés de l'un & de l'autre ſexe, qui dans les commencemens ont été des modeles de vertu & de la plus exacte régularité ; qui peu à peu ſont tombées dans l'obſcurciſſement, & qui aujourd'hui ne ſont rien moins qu'édifiantes. Ne demandez pas avec un Prophete par quelle fatalité la couleur de l'or s'eſt ternie ; ni par quel accident la fille de Sion, qui méritoit les éloges du monde entier, s'eſt ſi étrangement dégradée. Ouvrez les yeux, & vous verrez tout d'un coup que c'eſt l'inobſervance de ſes Regles qui l'a rendue ſi méconnoiſſable. On ſe levoit exactement le matin, & au premier ſon de la cloche : Le démon qui ne dort point, a trouvé le ſecret d'endormir, & on lui a volontiers ſacrifié les premiers momens de la journée. On donnoit un tems fixe à l'oraiſon mentale & toujours en commun : on s'en eſt diſpenſé quand on a pu ; & quand on ne l'a pu, on n'y a été que par maniere d'acquit,

ſans goût, ſans amour, ſans jamais s'affliger de ce qu'on n'avoit ni l'un ni l'autre. On récitoit les divins Offices avec une ferveur capable de toucher un infidele; on n'y a plus porté qu'un air diſtrait, beaucoup d'attention à ſe ménager, très-peu d'attention à Dieu. On avoit une cellule à peu près dans le goût de celle de Saint Vincent de Paul, c'eſt-à-dire dont tout l'ameublement conſiſtoit dans un miſérable grabat ſans rideaux, une table très-nue, deux chaiſes de paille, & une ſimple image du Sauveur attaché à la Croix. Cette ſimplicité ruſtique a déplu. Lit élégant & bien mollet, fauteuils & tableaux de prix, mignatures fines & multipliées, bureau artiſtement travaillé; tel eſt l'attirail qu'on a ſubſtitué à la groſſiéreté des premiers tems. Si quelquefois il eſt venu dans l'eſprit que ce petit air de faſte ne s'allioit pas trop bien avec la pauvreté Religieuſe, dont on a fait un vœu ſolemnel, on a rejetté cette penſée comme l'imagination d'une conſcience qui s'allarme mal à propos; & ſi par hazard on a ouvert les yeux, ce n'a guere été que dans ce moment fatal où l'éternité eſt à la porte; & où l'on ne voit ſouvent qu'en pure perte, parce qu'on voit trop tard & trop foiblement. Enfin, pour ne pas continuer plus long-tems une induction qui a quelque choſe d'odieux, on n'avoit avec les gens du monde, que le moins de commerce qu'il étoit poſſible: On craignoit que les momens qu'une ſorte de bienſéance veut qu'on leur donne, ne fuſſent des momens perdus pour Dieu: On auroit volontiers par rapport

rloir fait le vœu, que font les pieuſes filles
célebre Marie-Victoire Fornari (*u*);
us volontiers encore celui de n'y aller
is, ſi cela eût été poſſible. Toutes ces
, idées d'ailleurs ſi dignes d'une Vierge
ıcrée à Dieu, ſe ſont anéanties, & c'eſt
nſgreſſion des Regles qui les a diſſipées.
'eſt plu à recevoir des viſites : on les
licitées : jamais on ne les a trouvées
longues. Le ſérieux du Couvent n'y au-
pas fait fortune, on y a porté des ma-
s enjouées. On a repris celles qu'on
dans le monde, & quelquefois même
; dont on s'y étoit garanti. On a jetté
Egypte un coup d'œil d'envie, & on
ſque gémi au-dedans de ſoi-même de
: engagé à la ſuite de Moyſe dans les
)les routes d'un déſert qui ne finit point.
ls ſont les effets que produit l'inobſervan-
s Regles. Ce n'étoit d'abord qu'une étin-
, c'eſt dans la ſuite un incendie qu'on ne
plus arrêter. Dans les premiers tems on
)it à une Maiſon, parce que ſa régularité
vie ſainte de ſes pieux habitans s'an-
oient de toutes parts, comme la foi des
ns Romains : on y va dans la ſuite par
incipe tout différent ; c'eſt, dit-on, parce
ı y jouit d'une honnête liberté, & qu'on

Marie-Victoire Fornari, noble Génoiſe, fonda les
ciades Céleſtes vers 1603. Ces Dames outre les trois
ordinaires font celui de *ne parler à grille ouverte à*
arens mêmes, ſavoir pere, mere, freres & ſœurs, &
us, *que trois fois par an, & jamais à autres perſon-*
:cepté aux actes publics &c. La vénérable Mere For-
ourut le 15 Décembre 1617. à 55 ans. Clément XIII.
ué *en 1759. que ſes vertus étoient in gradu heroico.*

n'y connoît point une foule de minuties dégradent la raiſon dans les autres M teres. J'aimerois mieux qu'on dît tou ment, qu'on y va, parce que chacun à peu près tout ce qu'il veut; qu'à pr ment parler, à l'exception de quelques cices qu'un reſpect humain empêche d primer, on n'y obéit qu'à ſoi-même; ſait y vouer la pauvreté, & y vivre en priétaire &c. O mon Dieu, quel juge préparez-vous aux Auteurs d'un ſi fu renverſement! Ne leur ſuffiſoit-il pas perdre, falloit-il encore qu'ils perdiſſe autres? Et quand ils n'auroient fait qu'af la ſévérité primitive, dont vous aviez i le plan à leurs ſaints Inſtituteurs, la ceſ d'un auſſi grand bien, ne ſeroit-elle pa jours un grand mal à vos yeux?

VI. Il eſt vrai, *me dira-t-on*, qu'il y Regles auxquelles on ne peut toucher; qu'elles ſont relatives aux vœux, & qu ne tendent qu'à les faire obſerver. Il e encore qu'il y en a d'autres, qui conſi uniquement comme Regles, ne laiſſe d'être importantes; comme eſt cell diminue, autant qu'il eſt poſſible, le merce avec les étrangers; parce que la du tems eſt le moindre dommage qui en arriver. Mais, *pourſuit-on*, cet av notre part demande que vous en faſſi autre: c'eſt qu'au fond il y a dans le ſages Communautés je ne ſais combien ſervances qui ont moins l'air de regle de puérilités. Sera-ce donc un ſi gran *d'y manquer*, pourvu qu'on n'y m

par mépris? Après tout, les Fonda-
ux-mêmes ont bien ſenti qu'une ſi pro-
e exactitude paſſoit les forces de la
e humaine. Et c'eſt pour cela ſans
que la plupart ont voulu que leurs
utions n'obligeaſſent ni ſous peine de
mortel, ni ſous peine de péché véniel.
e principe dont il faut partir, quand
veut point outrer les choſes. Qui ne
pas même véniellement, n'eſt pas dans
: de perdition.
t ainſi qu'on raiſonne, & c'eſt ainſi
'abuſe. Reprenons ces deux réponſes:
nons-les de ſang froid, mais exami-
s devant Dieu.
a, *dites-vous*, dans les Communautés
ſervances qui reſſemblent moins à de
Regles qu'à de pures minuties. Mais l'eſ-
orgueil qui eſt toujours très-ténébreux,
s feroit-il point prendre pour des minu-
rtaines pratiques, qui dans l'ordre &
ſeins de Dieu ſont pour vous de la
re conſéquence? C'étoit aux yeux de
an une minutie de ſe laver ſept fois
les eaux du Jourdain; & néanmoins
: de là que dépendoit la guériſon de
re, & celle de ſon ame qui en fut la
Ce ſont des minuties, mais au moins
inuties ſont très-propres à ſubjuguer
amour-propre, & à planter ſur ſes
l'enfance évangélique, qui eſt ſi re-
andée à tous les Chrétiens. Ce ſont
inuties, des petiteſſes: mais ces peti-
, ces minuties ont fait des Saints du
er ordre; & je vous défie de dire

ſous les yeux de celui qui eſt le *témo fidele* (*x*), que vous ayez jamais vu ar ver à un haut degré de perfection une pe ſonne qui ne comptoit pour rien ces mi ties prétendues ; tandis que vous pourr vous en rappeller vingt, qui pour les avc négligées, ont fait les chutes les plus aff geantes. J'aurois du moins dans cette tri diſcuſſion, ſi j'étois obligé de la faire, l vantage d'avoir pour moi l'Evangile. *Cel qui eſt infidele dans les petites choſes, le ſe dans les grandes ;* c'eſt la Vérité éternell qui l'a dit : on peut & on doit l'en croi ſur ſa parole. *Nemo repente fit ſummus :* ain que la vertu le crime a ſes degrés ; & dan une matiere, comme celle-ci, le premi degré eſt ſouvent imperceptible. Il ne fa qu'une petite fente pour faire périr à la lo gue un édifice qui paroiſſoit ſolidement éta bli. C'étoit très-peu de choſe que de goût à la volée un peu de miel au bout d'un baguette. Cette légere tranſgreſſion, ſi o peut la nommer ainſi, penſa coûter la vi à Jonathas. Elle eut au moins le malheureu effet d'arrêter la marche d'une armée vi torieuſe.

VII. Mais enfin, nous direz-vous une ſe conde fois, il faut toujours en revenir à c principe, ou qu'on a voulu nous faire illu ſion, ou que nos Regles n'obligent pas mêm ſous peine du plus léger péché.

J'en tombe d'accord avec vous. Mais vo devez auſſi convenir avec moi, que le vi lement de ces mêmes Regles eſt une impe

(*x*) Hæc dicit, Amen, teſtis fidelis. *Apocal.* 3. *v.* 1.

ſection ; qu'une imperfection volontaire peut arrêter le cours de la grace, & la rendre moins abondante ; que de là il réſulte bientôt un refroidiſſement mutuel entre Dieu & ſa créature, d'où naiſſent enfin les plus fâcheuſes conſéquences.

Mais ſans vouloir toucher le moins du monde à cette maxime générale, que vos Regles ne lient point la conſcience, examinons-la je vous prie ſans préjugé ni pour ni contre ; & voyons ſi ce qui eſt vrai dans la ſpéculation, ne ſouffre point de difficulté dans la pratique. Pour nous mettre au fait, prenons un article particulier. Il n'y a point de Regle plus recommandée dans les Communautés Religieuſes ou Séculieres, que celle du ſilence, & il n'y en a peut-être point qui ſoit violée plus fréquemment. On ne péche pas contre le Légiſlateur, puiſque, comme nous le ſuppoſons, il n'a pas voulu que ſa Loi obligeât ſous peine de péché. Mais ne péche-t-on pas contre Dieu ? J'en doute beaucoup ; & je fais même plus que d'en douter. Prenez-y bien garde : On romp le ſilence, quand on parle ſans néceſſité ou ſans vraie utilité, & c'eſt ce qui arrive d'ordinaire. Or toute parole qu'une de ces deux cauſes ne juſtifie pas, eſt, au jugement des Peres, une parole oiſeuſe ; & celle-ci eſt repréhenſible au jugement de Jeſus-Chriſt, puiſqu'il nous a lui-même aſſuré qu'il faudra un jour en rendre compte à ſon redoutable Tribunal. Il eſt donc certain, que quoiqu'on ſe croie innocent vis-à-vis de l'homme, on ne laiſſe pas d'être coupable vis-à-vis de Dieu.

Que ſeroit-ce donc, ſi nous mettions en ligne de compte les vivacités, les petites aigreurs, les plaintes, les médiſances même, qui naiſſent ſi ſouvent de la rupture du ſilence? Or ce que je dis ici d'un ſeul point, il ne me ſeroit pas difficile de l'appliquer à toutes ou preſque toutes les autres tranſgreſſions de vos Regles. En les parcourant en détail, nous verrions vous & moi, que ce n'eſt ni par humilité que vous portez des habits un peu différens de ceux des autres; ni par mortification que vous ne ſuivez pas le train commun à l'égard du boire & du manger; ni par zele pour le ſalut des étrangers, que vous aimez ſi fort à les entretenir au parloir. Quand même dans vos tranſgreſſions vous n'auriez à vous reprocher que l'inconſidération, la légéreté, une eſpece d'étourderie fondée ſur la vivacité du tempérament; il ſeroit toujours vrai de dire que cette maniere d'agir ne ſeroit pas ſans défaut. Le vertueux M. Boudon y en auroit trouvé un bien grand, lui qui toujours plein de *Dieu ſeul* auroit mieux aimé mourir que de faire une ſeule action d'une maniere toute naturelle (*y*).

De tout ceci il faut conclure deux choſes, l'une qu'une Religieuſe, & toute autre perſonne qui vit en Communauté, ne doit jamais violer de propos délibéré aucune de ſes Regles; l'autre, que comme on eſt plus porté à ſe licencier ſur celles qui paroiſſent moins

(*y*) On ne peut trop recommander la lecture de la vie de ce grand ſerviteur de Dieu. La ſeconde édition qui n'a qu'un volume ſuffit. Henri-Marie Boudon mourut le 31 Août 1702, âgé de 79 ans.

impor-

importantes, c'eſt préciſément à l'égard de ces dernieres qu'il faut plus veiller ſur ſoi-même. En les gardant avec fidélité je ſuis ſûr de vous plaire, ô mon Dieu : eſt-il un motif plus capable de faire impreſſion ſur moi ? *Vous avez bleſſé mon cœur*, dit à ſon Epouſe le Bien-aimé des Cantiques, *& c'eſt par un ſeul de vos cheveux que vous l'avez bleſſé.* Cet ornement de moins auroit pu vous rendre moins gracieuſe à mes yeux. De là ce beau mot de Saint Bernard ; & faſſe le ciel que vous ne l'oubliiez jamais : Ce n'eſt pas une petite choſe d'être fidele dans les petites choſes. Ce peu n'eſt pas peu, c'eſt preſque tout : *In minimis fidelem eſſe non parvum eſt : hoc parum non parum eſt, ſed ferè totum.*

VIII. Je finis à mon ordinaire par quelques remarques, qui vraiſemblablement ne vous raſſureront pas beaucoup, mais qui pourront vous rendre plus précautionnées.

La premiere eſt que la tranſgreſſion des plus petites Regles eſt toujours un péché mortel, quand elle ſe fait par mépris des Supérieurs qui les ont impoſées, ou qui en recommandent l'obſervation. C'eſt ce qu'enſeigne l'Ange de l'Ecole Saint Thomas, & ce qu'avoit dit plus d'un ſiecle avant lui Saint Bernard par ces paroles ſi rebatues, mais ſi peu conſidérées : *Contemptus in omni ſpecie mandatorum pari pondere gravis, & communiter damnabilis eſt-----. Convertit in crimen gravis rebellionis nœvum ſatis levem ſimplicis tranſgreſſionis.* C'eſt-à-dire, que le mépris de l'autorité rend damnable &

digne de la mort éternelle une tranſgreſſion, qui à raiſon de ſon objet & par elle-même n'étoit qu'une faute aſſez légere (*z*).

La ſeconde remarque qui eſt encore du Docteur Angélique, & qui me paroît beaucoup plus effrayante que la premiere, c'eſt que quoiqu'on ne péche pas par mépris, préciſément parce qu'on tranſgreſſe ſouvent ſes Regles, il eſt sûr néanmoins que cette fréquente tranſgreſſion diſpoſe à les violer avec mépris (*a*), c'eſt-à-dire qu'elle conduit peu à peu à cet état funeſte qui nous rend dignes de la ſeconde mort. Que penſer donc de tant de perſonnes qui du matin au ſoir n'en gardent preſqu'aucune, & qui, pour ne parler que de la ſeule loi du ſilence, ſemblent avoir fait vœu de ne la garder jamais ?

Un ſavant Ecrivain de la Congrégation de Saint Maur (*b*) va beaucoup plus loin. Il ſoutient qu'*un Religieux qui par une négligence groſſiere viole habituellement quelques-unes de ſes obſervances régulieres, dont il n'a nul ſoin de ſe corriger, péche mortellement.* Il ſe fonde en partie ſur ces trois principes, 1°. que les plus légers violemens des loix, les moindres péchés véniels deviennent mortels, dès qu'il y a du mépris; 2°. que toutes les perſonnes Religieuſes ſont, par leur état, obligées de tendre à la perfection;

(*z*) S. Bernardus lib. de præcepto & diſpenſat. cap. 8 & 11. Ce ſaint Docteur mourut le 20 Août 1153. S. Thomas mourut le 7 Mai 1274.

(*a*) Voyez S. Thomas, 2. 2. q. 186. art. 9.

(*b*) Dom François Lami dans la huitieme de ſes *Lettres Théologiques & Morales*, imprimées chez Pralard en 1708. Ce ſage Religieux mourut à Saint Denis en 1711. à 75 ans.

ſº. qu'il eſt de notoriété publique, que certains Ordres, comme les Bénédictins, y ſont obligés à un nouveau titre; puiſqu'ils ſont un vœu ſpécial de travailler à la converſion de leurs mœurs, &c. Je ne m'expliquerai point ſur ce ſentiment qui a ſes difficultés. Mais comme il a auſſi ſes preuves, je crois pouvoir dire qu'il mérite bien qu'on y penſe. Et pourquoi prendre un parti qui expoſe au danger, tandis qu'on peut en prendre un qui bien loin d'expoſer, fut toujours & ſera à jamais une ſource de bénédictions?

CHAPITRE V.

DE L'OFFICE DIVIN.

I. *Les Religieuſes de Chœur ſont obligées à l'Office en particulier, quand elles ne peuvent le dire en commun.* II. *Déciſion pour les Urſulines.* III. *Cas où l'on eſt diſpenſé de l'Office.* IV. *L'eſt-on quand on eſt obligé de vivre hors de ſon Monaſtere?* V. *A quoi eſt tenue celle qui paſſe de ſon Couvent dans un autre?* VI. *Ou qui de Profeſſe pour le Chœur devient ſimple Converſe.* VII. *Diverſes remarques.* VIII. *Comment doit-on réciter l'Office pour remplir ſon obligation.* IX & ſuiv. *Divers moyens de s'en bien acquitter.* XVI. *Obſervations & pratiques.*

NOus avons trois choſes à examiner ici. La premiere, ſi les Religieuſes ſont obligées *à l'Office divin.* La ſeconde, ſi elles y

sont obligées en tout tems. La troisieme comment elles doivent s'en acquitter. Comme j'ai traité ailleurs toute cette matiere avec une juste étendue (*c*), je n'en parlerai ici que d'une maniere fort succinte. C'est à ceux qui ont besoin d'instructions, à se les procurer. Il est fâcheux, je le répete, que l'argent soit si rare, quand il s'agit d'avoir un livre qui peut servir; & qu'il coûte si peu, quand il s'agit d'en avoir d'inutiles, & quelquefois même de dangereux.

I. La premiere question ne regarde ni les Sœurs converses, ni les Novices. Car quoiqu'on doive accoutumer ces dernieres à la récitation des saints Offices, quand elles sont destinées au Chœur, il est sûr qu'elles n'y sont pas obligées avant leur Profession. Il ne s'agit donc que de celles qui ont eu le bonheur de la faire.

Quelques Casuistes, mais d'ailleurs très-décriés pour le relâchement, ont osé soutenir que les personnes Religieuses de l'un & de l'autre sexe n'étoient point obligées de réciter l'Office en particulier, lorsque de justes raisons ne leur permettoient pas de le dire en public. Ce sentiment est aujourd'hui si universellement réprouvé, que personne n'oseroit le soutenir en public. Mais je sais de science certaine qu'il n'y a pas encore long-tems qu'on le débitoit aux grilles & ailleurs. Malheur à celles qui s'y laisseroient prendre. Elles marcheroient dans une voie

(*c*) Voyez la sixieme édition de l'*Examen... des principales difficultés qui regardent l'Office divin.* (Paris, Debure,) chap. 2, §. 3.

en public ou en particulier, il elle n en
xempte par une loi formelle de ſon Inſ-
dûement approuvée. Voici, mais en
gé, les raiſons que j'en ai données dans
vrage, que je viens de citer.
a premiere ſe tire de l'autorité des Doc-
. On peut dire qu'ici il y en a cent
re un; & qu'à parler moralement ceux
ſont pour l'affirmative, l'emportent au-
ſur les autres par la ſageſſe & par l'é-
ion, qu'ils l'emportent par le nombre.
Cardinal Borja ayant appris que l'opi-
qui exempte les Religieuſes de la ré-
ion privée du Bréviaire, commençoit à
oduire, fit agiter la queſtion dans l'U-
rſité de Séville, dont il étoit Archevê-
Il n'y eut pas un ſeul Docteur, pas
eul Régent de Théologie, qui ne s'éle-
contre cette dangereuſe innovation. Les
la traiterent d'improbable & de perni-
ſe, les autres de repréhenſible, de ſcan-

ment fauſſe, & auſſi pleine de danger que deſtituée de probabilité. A ce ſuffrage d'un corps de Théologiens qu'on n'accuſe point d'outrer la morale, nous pourrions très-aiſément joindre celui des autres nations; mais nous nous contenterons de dire pour le préſent, qu'Emmanuel Sa ayant oſé regarder comme probable l'opinion contraire à la nôtre, le Maître du ſacré Palais eut ordre de faire retrancher cet article de ſon Ouvrage.

Je pourrois ajouter pour ſeconde preuve les déciſions formelles, ſoit de pluſieurs Souverains Pontifes, ſoit de différens Conciles très-reſpectables. Je pourrois encore dire, que tout ce qui concourt à établir l'obligation qu'ont les Miniſtres ſacrés de réciter l'Office en commun ou en particulier, ſe réunit pour établir celle dont il s'agit ici; c'eſt-à-dire qu'il y a de part & d'autre une coutume qui étant raiſonnable, univerſelle & légitimement preſcrite, doit avoir force de Loi. Enfin je pourrois répéter d'après Surius, que ſelon la prédiction qu'en avoit faite Sainte Lutgarde, quatorze de ſes Religieuſes périrent, non pas pour avoir manqué à dire leur Office pendant qu'elles étoient à l'infirmerie, mais pour l'avoir récité avec trop peu d'attention. Je crois pouvoir m'abſtenir de ce détail; parce que les perſonnes dont j'ai le ſalut en vue, craignent ordinairement Dieu; & qu'elles ne ſe trompent gueres, que quand de faux Docteurs leur diſent d'un ton tranchant qu'il n'y a rien à craindre. Mais je ferois tort à quelques-unes

d'entr'elles, ſi je ſupprimois entiérement la déciſion que donnerent par rapport aux Urſulines trois célebres Docteurs de Sorbonne en 1752.

II. Un homme qui ne manquoit pas de ſavoir, mais *qui n'aimoit pas à gêner les conſciences*, prétendit que ces Dames n'étoient pas obligées ſous peine de péché à réciter le petit Office de la Vierge, qui leur eſt marqué dans leurs Conſtitutions. Ses raiſons étoient 1°. qu'elles ne ſont pas députées au Chœur, comme les Bernardines, les Bénédictines & autres; mais établies pour l'inſtruction de la jeuneſſe; 2°. que leurs Conſtitutions ne les obligent pas ſous peine de péché, même véniel, à moins qu'elles ne les tranſgreſſent par mépris ou avec ſcandale.

Mais ces raiſons frivoles ne durent faire, & ne firent en effet aucune impreſſion ſur les Théologiens qu'on avoit conſultés. Ils prouverent très-bien que ces filles faiſoient profeſſion de la Regle de Saint Auguſtin, qui députe au Chœur celles qui ſe ſont engagées à la ſuivre; que Paul V. qui a établi les Urſulines, les oblige à l'Office, tout comme il les oblige à vivre en commun & conventuellement; que ce n'eſt pas purement en vertu de la Regle que les Religieuſes ſont tenues aux divins Offices, mais en vertu, où de leur Profeſſion même, comme l'enſeigne Saint Antonin, ou d'une coutume, qui étant certaine, légitimement preſcrite & en matiere grave, doit être inviolablement gardée. Tout cela eſt ſi vrai, ajoutoient ces Meſſieurs, que ſi les Conſtitutions des Urſulines

n'avoient pas été approuvées par le Saint Siege, elles ſeroient obligées à la récitation du grand Bréviaire, quoique ces mêmes Conſtitutions ne les obligent qu'à la récitation du petit Office de la Vierge, ainſi que le décida en 1696. le ſavant M. Fromageau, ſur ce principe, qu'un inférieur ne pouvant diſpenſer de la Loi du Supérieur, ceux qui ont fait les Conſtitutions n'ont pu diſpenſer de la récitation du grand Bréviaire, dont la coutume univerſellement reçue dans l'Egliſe fait une loi aux Religieuſes. Ainſi le Pape en approuvant leurs Statuts, n'a fait que changer la premiere obligation en la ſeconde, à cauſe du quatrieme vœu qu'elles font, & par lequel elles ſe conſacrent à l'inſtruction de la jeuneſſe. Et ce ſeroit lui faire injure de prétendre qu'il ait eu intention de les décharger d'une fonction, qui fait un des principaux devoirs, & qui doit faire la principale conſolation des filles conſacrées au Seigneur.

Telle fut en ſubſtance la réponſe des Théologiens de Paris. Celui contre qui ils décidoient, avoua enfin qu'il y avoit du doute, & dans ce doute il crut *que les Urſulines n'avoient rien de mieux à faire pour ſe tranquilliſer ſur ce point, que de faire décider juridiquement la queſtion par leurs premiers Supérieurs;* c'eſt-à-dire apparemment par le Souverain Pontife.

Je ne conſeillerai jamais à aucun Ordre d'en venir là : au moins eſt-il sûr qu'il ne donneroit pas une grande idée de ſa ferveur. Mais en cas qu'on prit jamais ce parti, il

it pour éviter le vice de ſubreption
nd nulles tant de diſpenſes, faire ob-
au ſaint Pere, 1°. que dans une Com-
té de trente Religieuſes, il n'y en a
it que quatre ou cinq, qui ſoient ha-
ement occupées à l'exercice des claſ-
°. que cet emploi ne leur prend qu'en-
quatre heures par jour : 3°. que le
Office récité en particulier n'emporte
: heure de tems ; 4°. qu'on a lieu de
que ce n'eſt qu'en faveur de leurs
, qu'on a ſubſtitué le petit Office au
Bréviaire, dont leur Ordre, qui eſt
le Saint Auguſtin, eſt chargé comme
part des autres. Ceux qui auroient be-
e ſe mettre plus au fait de cette ma-
la trouveront plus détaillée dans mon
me volume des diſpenſes, Lettre 40.
ſt tems de reprendre la ſuite de nos
ons.
ſeconde que nous avons promis d'e-
er, conſiſte à ſavoir s'il y a des cas où
eligieuſe ſoit diſpenſée de ſon Office.
Il y en a ſans doute, & tels ſont ceux
Prêtres eux-mêmes en ſont diſpenſés ;
ie quand on a perdu ſon Bréviaire dans
yage, & qu'on n'en peut avoir d'au-
ou qu'on eſt atteint d'une maladie, qui
rmet pas de le réciter. Quoique dans
mier cas, il faille ou dire de l'Office
nt ce qu'on en ſait par cœur, ou y
ier par des prieres à peu près égales ;
e dans le ſecond il arrive ſouvent que
ſſive tendreſſe qu'on a pour ſoi, ou les
es réponſes d'un Médecin, qui ſe ſoucie

beaucoup d'argent, & fort peu de Br
re, érigent en maladies ſérieuſes d'aſſ
geres infirmités. Mais ces cas communs
ceux qui ſont obligés à l'Office, & que
avons amplement traités dans un autr
vrage, ne doivent pas nous arrêter en
ci, où il ne s'agit uniquement que des
ges, qui ſe ſont dévouées au Seigneu
la Profeſſion Religieuſe.

IV. On demande donc en premier
une fille dont le Monaſtere a été ruiné
par un incendie, ſoit par le malheur des
& qui a été réduite à chercher un aſyl
la maiſon paternelle, ne laiſſe pas d'êt
core obligée à l'Office.

Ce cas qui n'eſt pas rare, & qui p
ſi Dieu n'a pitié de nous, devenir plu
quent dans la ſuite, s'étant préſenté
fois dans une Province éloignée, un
Prêtre de l'Oratoire crut que l'obligat
réciter l'Office en particulier ne ſubſiſto
dans une pareille conjoncture. Et c'eſt
pourſuit-il, qu'en jugerent & des Ev
& des Supérieurs de Monaſteres, qui
conſultés là-deſſus (*d*). Pontas adopt
déciſion, pourvu qu'il n'y ait poin
l'Ordre de Statut contraire qui oblige
dans ce cas une Religieuſe à dire ſon C
car alors, dit-il, elle ſeroit conſtar
obligée à le réciter.

Pour moi, ſauf à paſſer pour rigoriſt
les uns, comme je paſſe pour relâch
quelques autres qui ne m'ont jamais

(*d*) Cabaſſut lib. 1. cap. 21. n. 18. Pontas verb
cas 11 & 13. dans l'abrégé.

cette déciſion très-fauſſe. Ce n'eſt pas
ence d'un Couvent, qui fait les Reli-
s, c'eſt la Profeſſion d'une Regle & ſes
. Or une fille dont la maiſon ne ſubſiſte
eſt toujours Religieuſe, toujours adſ-
e à ſa Regle, autant que les circonſ-
s du lieu & du tems le lui permettent.
era donc toujours obligée à ſon Bré-
, tant qu'elle pourra le réciter. Ce ſe-
utre choſe, ſi pour vivre, elle étoit
e à un travail, qui ne lui permît pas
n acquitter : La néceſſité n'a point de
ais il ne faut pas l'étendre au-delà de
rnes. On a vu des perſonnes de Com-
ité, qui durant les voyages mêmes
ent le ſilence dans les tems où il eſt de
le le garder à la maiſon : pourquoi une
qui plus expoſée que jamais, a plus
mais beſoin du ſecours du Ciel, omet-
lle des prieres, qui ne tendent toutes
: lui procurer ? J'oſe le dire, c'eſt dans
, plus que dans tout autre, qu'elle doit
doubler.

On demande en ſecond lieu, ſi une
euſe, qui par autorité du Prince ou
nent, paſſe d'une maiſon de ſon Ordre
ne maiſon d'un Ordre fort différent,

elle eſt paſſée ; doit toujours s'en tenir à ſon premier Bréviaire ; & le réciter ou au Chœur avec les Religieuſes de la maiſon, ſi elle le peut commodément ; ou dans quelque Chapelle voiſine, ſi elle ne le peut, ſans troubler les autres, ou être elle-même troublée par un chant & des prieres diſparates. Que ſi ſes anciens Supérieurs, dont elle dépend toujours quant à la ſubſtance de ſa Regle, lui permettoient de dire l'Office de ſes nouvelles compagnes pour les aider ou pour les édifier ; ils devroient en même tems lui preſcrire de compenſer par des prieres proportionnées l'inégalité des deux Offices. Il y a aſſurément bien de la différence entre le Bréviaire Monaſtique de Saint Benoît, & le petit Office de la Vierge qu'on récite dans quelques Monaſteres. Cette obligation ſeroit encore plus forte, ſi la tranſmigration d'une Religieuſe n'étoit dûe qu'à ſon inquiétude, ou à d'autres mauvaiſes diſpoſitions. Il eſt de principe dans le Droit, que perſonne ne doit tirer du fruit de ſon iniquité.

VI. On demande en troiſieme lieu, ſi une Sœur, qui de l'état de Profeſſe pour le Chœur paſſe à celui de ſimple Converſe, eſt dans cette nouvelle poſition tenue à l'Office, comme elle l'étoit auparavant.

En ſuppoſant que tout s'eſt fait dans l'ordre & par une autorité légitime, il faut répondre qu'au moyen de ce changement de deſtination, elle n'y eſt plus obligée. Ce qui produit une obligation dans un ſens, doit la faire ceſſer dans le ſens oppoſé. Or une Sœur qui de Converſe deviendroit Religieuſe de

Chœur, ſeroit obligée à l'Office : donc par la raiſon des contraires, celle qui de Religieuſe de Chœur devient Converſe, n'eſt plus obligée qu'aux prieres que la Regle enjoint aux perſonnes de ſa condition.

VII. Je ne m'arrêterai pas plus long-tems à ces ſortes de difficultés, parce qu'elles reviendront dans l'eſpece de petit Dictionnaire par lequel on finira cet ouvrage. Je remarquerai ſeulement ici, crainte de l'oublier ailleurs, 1°. qu'une Religieuſe qui diroit ſon Bréviaire en François, ne ſatisferoit pas à ſon obligation ; parce que cette langue n'eſt pas celle de l'Egliſe dans l'Office divin ; & c'eſt ainſi que l'ont décidé deux célebres Docteurs (*e*) par rapport aux Dames Chanoineſſes de Remiremont &c. 2°. que celle qui ne peut chanter au Chœur, doit le ſuivre avec attention, & ne pas réciter d'une maniere qui en ſoit indépendante ; 3°. qu'elle fait mieux de lire ou d'écouter les leçons, que de s'arrêter à la méditation de certains endroits qui la touchent : parce que c'eſt le moyen de garder l'union qui fait un des grands mérites de la priere publique ; 4°. qu'elle peut dire en ſa langue maternelle l'Office de la Sainte Vierge & les Pſeaumes de la Pénitence, quand elle ne les dit que par dévotion.

J'ajoute, comme j'ai fait dans le Traité François de l'Office divin, qu'il eſt même à ſouhaiter que les perſonnes qui n'entendent pas la langue de l'Egliſe, s'en procurent une ſorte d'intelligence par le moyen d'une tra-

(*e*) Dictionnaire de Lamet & Fromageau, v. *Chanoineſſe*, cas 2.

duction bien approuvée : mais il faut que cela ſe faſſe ſans inquiétude. C'eſt le cœur qui gémit ; & Dieu ſait former en lui par toutes les langues ces gémiſſemens ineffables qui trouvent toujours grace devant lui.

VIII. Pour ce qui eſt de la maniere dont une fille de Communauté doit s'acquitter des divins Offices, l'Egliſe nous en inſtruit par la priere qu'elle ſouhaite qu'on récite avant que de les commencer (*f*). Elle veut qu'on les diſe avec dévotion, avec attention & d'une maniere digne de Dieu: *Dignè, devotè ac attentè.* La dévotion, c'eſt-à-dire ce pieux mouvement du cœur qui nous porte tendrement à Dieu, bannira la ſéchereſſe, la langueur, & cette précipitation toujours indécente, & ſouvent ſcandaleuſe, au moyen de laquelle on anticipe, on ſe preſſe, on court à bride abbatue, comme un voyageur qui craint de n'arriver jamais au terme. L'attention exclura, autant qu'il ſe peut faire, les penſées étrangeres, la diſſipation des yeux, le retour ſur certaines occupations chéries qu'on n'a quittées qu'avec peine pour ſe rendre à l'Egliſe, & dont l'idée nous ſuit par-tout. Avec ces deux diſpoſitions on chantera au Dieu d'Iſraël un Cantique toujours nouveau, & on le chantera d'une maniere digne de lui. On lui offrira en Jeſus-Chriſt & par Jeſus-Chriſt un ſacrifice continuel de louanges, j'entens avec l'Apôtre le fruit des levres qui célebrent ſon nom : *Fructum labiorum confitentium nomini ejus.* Hebr. 13. v. 15.

(*f*) La priere, *Aperi, Domine, os meum ad benedicendum nomen ſanctum tuum &c.*

Mais ces heureuſes diſpoſitions, ſans leſquelles la priere publique ou particuliere n'eſt qu'un bruit confus, qu'un airain dont le bruit ſe perd dans les airs, en exigent d'autres, qui peut-être ſont moins connues qu'elles ne ſont néceſſaires. Je ne fais qu'en indiquer la ſubſtance; on en trouvera le développement dans mon Traité ſur les divins Offices (*g*).

IX. La premiere, que j'ai déja légérement inſinuée, conſiſte dans un vrai dégagement de certaines occupations, qui quoiqu'innocentes, & même très-ſaintes en elles-mêmes, captivent ſi fortement le cœur, qu'on en promene par-tout l'idée. Tantôt c'eſt un ouvrage commencé, ou pour ſoi-même, ou pour notre Mere, & dont on voudroit voir la fin. Tantôt c'eſt une lecture pleine d'intérêt, & dont on compte bien ſe faire honneur pendant la récréation. Quelquefois c'eſt une œuvre de charité, mais où la nature, ſi on n'y prend bien garde, cherche encore plus ſa propre ſatisfaction que la gloire de Dieu. Tout étoit en bon train, quand une cloche importune a donné le dernier ſignal. On ne quitte *ſa beſogne* qu'avec dépit. On arrive tard au lieu de l'Aſſemblée. On y porte & ce qu'on a déja fait, & ce qui reſte encore à faire. La langue dit beaucoup de choſes, & le cœur ne dit mot.

Pour vous garantir de ce fâcheux inconvénient, réglez ſi bien la marche de votre cœur, qu'il ne s'attache à rien que dans la

(*g*) Examen & réſolution des principales difficultés qui regardent l'Office divin, part. 2. ch. 7.

vue de Dieu. Mettez entre la fin d'un travail qui vous plaît & le commencement de l'Office, aſſez d'intervalle, pour ni porter ni la douleur de renoncer à une occupation favorite, ni la ſoif empreſſée d'y retourner au plutôt. Conſidérez bien que de tous vos exercices le plus ſanctifiant eſt la priere. De là vous conclurez aiſément, que c'eſt celui de tous auquel vous devez courir avec plus d'empreſſement. La loi du devoir vous ramenera aux autres; les ailes de l'amour vous tranſporteront à celui-ci.

A ce premier moyen, qu'on peut appeller négatif, parce qu'il ne tend qu'à retrancher les obſtacles, il faut en joindre d'autres qui influent poſitivement dans l'eſprit de priere. Un Ecrivain très-connu en propoſe quatorze. Sur ce nombre j'en choiſis cinq ou ſix qui me paroiſſent les plus eſſentiels.

X. Le premier eſt de demander à Dieu l'eſprit de gémiſſement & d'oraiſon. « *Seigneur*, devez-vous dire à l'exemple des » Apôtres, *daignez m'apprendre à vous prier.* » J'ai une adreſſe infinie, j'ai des reſſources » ſans nombre pour toute autre choſe. Mon » cœur n'eſt muet que quand il s'agit de » vous expoſer ſes beſoins. Parlez-lui, ô » mon Dieu, afin qu'il puiſſe vous parler. » Sauvez-moi, enſeignez-moi du moins à » vous demander mon ſalut. Je ne prétends » juſtifier ni ma foibleſſe, ni mon ignorance. » Plus coupable qu'un de vos Apôtres, de- » puis le tems que je ſuis à votre école, » j'aurois dû apprendre le chemin qui con- » duit à la vie. Peut-être ai-je trop compté

.I. Il entre dans ces réflexions, qui tou-
ſont tirées des Livres ſaints, beaucoup
umilité. C'eſt qu'en effet l'humilité de
ır eſt un des plus sûrs moyens d'obtenir
on de priere, & les graces qui y ſont
chées. Il ſeroit inutile de ſe répandre en
)les pour prouver une vérité qu'aucun
fideles n'ignore dans la ſpéculation. Il
a perſonne, pour peu que le cœur ſoit
z lui d'accord avec les levres, qui ne diſe
ıme David : *Ayez pitié de moi, Seigneur,*
:e que je ſuis dans l'indigence, & que vous
le ſeul qui puiſſiez m'en tirer. Diſons-le
c, mais diſons-le avec une intime per-
ion de notre miſere, & ne nous laſſons
ıt de le répéter. La priere de celui qui
véritablement humble, perce les nuës ;
ne s'arrête point qu'elle n'ait été juſ-
au trône de Dieu ; & elle n'en ſortira
que le Très-Haut ne l'ait regardée d'un

XII. Rien n'eſt plus propre à faire naître, à ſoutenir cette profonde humilité, qu'une haute idée de la grandeur de Dieu & de ſa ſainteté infinie avec une crainte religieuſe de ſa majeſté. Celui devant lequel vous vous préſentez avec des manieres ſi libres, ſi aiſées, quelquefois ſi profanes, eſt celui-là même dont les Séraphins ne peuvent ſoutenir les regards, & devant qui les Puiſſances des Cieux ſont dans le tremblement. C'eſt lui qui anéantit les Princes, qui réduit à rien les Juges de la terre, qui d'un ſouffle les deſſeche & les diſſipe. Mais c'eſt lui encore qui de ſon Sanctuaire, comme d'un tribunal où il veut être redouté, prononce des arrêts de vie & de mort; & comme autrefois ſur le Calvaire ſanctifie d'un côté un pénitent qui le prie avec humilité; & réprouve de l'autre un malheureux, qui juſqu'au dernier moment ferme ſes yeux à la lumiere, dont il eſt environné.

Une Religieuſe pleine de ces idées n'entrera dans le Temple qu'avec une ſainte frayeur. Il eſt vrai qu'elle n'oubliera pas qu'elle eſt devant le Dieu des miſéricordes; mais elle n'oubliera pas non plus qu'elle eſt devant ce Dieu ſaint, qui porte encore la foudre, dont il frappa pour un léger manquement de reſpect, cinquante mille Bethſamites; & qui a à ſes ordres des millions d'Anges toujours prêts à jetter au feu la paille qui deshonore le bon grain.

XIII. Mais après avoir commencé par la crainte, il faut s'élever juſqu'au ſaint amour; parce que c'eſt lui qui conſacre, qui annoblit

toutes les vertus, & qui leur donne un prix qu'elles n'ont point par elles-mêmes. Or ce divin amour, quelle conſolation, quel feu ne doit-il pas répandre dans la priere ! Quelle confiance, quelle vivacité de ſentimens & d'expreſſions n'a pas une perſonne qui demande à celui qu'elle aime ; qui ſait que celui qu'elle aime, eſt en état de lui donner plus qu'elle ne demande ; & qu'il n'eſt jamais plus content, que quand on le prie de donner.

Mais à qui l'amour pour Dieu devroit-il coûter moins qu'à des Vierges qui ſe ſont dévouées à ſon amour ? Elles ont toutes les raiſons d'aimer qu'ont les autres Fideles ; elles en ont un grand nombre que les autres Fideles ne partagent point avec elles. Filles du Pere éternel, bien-aimées de ſon Fils, Epouſes du Saint-Eſprit, les graces qui ne coulent que goutte à goutte pour le peuple, coulent pour elles nuit & jour comme l'eau des fontaines. Appellées ſans ceſſe à la ſuite de l'Agneau, qui non content d'effacer les péchés du monde, ſe fait un plaiſir de le vivifier, il n'eſt preſque point de jour où elles ne puiſſent ſe couvrir toutes entieres du ſang de Jeſus-Chriſt.

Que ces vérités, ô mon aimable Sauveur, que ces vérités ſi conſolantes d'un côté, ſont de l'autre affligeantes pour moi ! Je n'ai beſoin ni d'étude, ni de leçons pour aimer de foibles & viles créatures. Leurs plus minces bienfaits m'enlevent, me dérobent à moi-même. Je les étourdis, & j'étourdis le reſte de la terre du bruit de ma reconnoiſ-

ſance. Il n'y a que vous, ô le plus tendre des peres, le plus fidele des amis, le plus puiſſant des protecteurs, que j'oublie avec la plus énorme facilité. Je ſuis au milieu des flammes, & par *un miracle diabolique* (*h*) j'y ſuis auſſi froide que toutes les glaces du Nord. Ayez pitié de mon état : ayez-en pitié ſelon votre grande miſéricorde. Après le coupable abus que j'ai fait de celles dont vous m'avez ſi ſouvent comblée, une miſéricorde commune ne me ſuffiroit pas : *Miſerere mei ſecundùm magnam miſericordiam tuam ; & ſecundùm multitudinem miſerationum tuarum.*

XIV. Ces ſentimens, s'ils partent du fond du cœur, ne manqueront pas d'attirer ſur vous la bénédiction que vous ſollicitez. Mais ſouvenez-vous bien que vous n'aurez d'amour pour Dieu, qu'autant que vous en aurez pour votre prochain. C'eſt une bien triſte, c'eſt une bien déplorable priere, que celle où l'on commence par dire à Dieu : *Pardonnez-moi, comme je pardonne ;* dans le tems qu'on a le cœur plein de fiel & d'amertume contre une perſonne qui nous a bleſſé. C'eſt une eſpece d'imprécation contre ſoi-même, c'eſt de ces ſortes de prieres qu'on peut dire en un ſens, avec le Prophete Roi, qu'elles ſe changent en péché. Préſervez-moi, Seigneur, d'un état auſſi dangereux. Où trouverai-je la vie, ſi ce qui eſt deſtiné à me ſervir d'aliment, devient pour moi un principe de mort ? Il n'en ſera pas ainſi, ô mon aimable Sauveur ; malgré

(*h*) Diabolico quodam miraculo inter tot ignes frigeſcimus. *S. Chryſoſt.*

les cris de mon orgueil, je m'humilierai juſqu'en terre devant ceux-mêmes qui m'auront offenſé ; & je n'offrirai mon préſent à l'Autel, qu'après avoir pris toutes les meſures poſſibles pour me réconcilier avec eux. Je tâcherai d'allumer ſur leurs têtes des charbons, & jamais d'autres que ceux de la plus ardente charité.

XV. A ces moyens, dont l'uſage bien ſuivi ſera pour vous d'une reſſource infinie, joignez-en un dernier, qui eſt de recourir à Jeſus-Chriſt par l'entremiſe de ſa ſainte Mere. Que n'ai-je, ô mon Dieu, que n'ai-je dans ce moment la douce & tendre éloquence de Saint Bernard ; de cet homme incomparable, qui n'ayant eu pour maîtres que les bois & leurs féroces habitans, ſut parler le langage des hommes & des Anges. Que ne dirois-je point de cette Vierge pure qui fut le chef-d'œuvre de vos mains. D'après ce grand-homme les plus vives, les plus fortes expreſſions couleroient de ma plume, & ſur ſes pas je ne craindrois point d'exagérer. Avec lui je publierois que Marie eſt à ſa maniere la Médiatrice du genre humain ; que c'eſt elle qui a obtenu la réparation & le ſalut du monde ; qu'elle ouvre à qui elle veut, quand elle veut, comme elle veut les tréſors de la piété, & l'abyme de la miſéricorde ; qu'il a plu à ſon Fils d'en faire le canal de ſes graces, & que ce n'eſt que par elle que l'homme dans cette vallée de larmes en reçoit les influences (*i*).

(*i*) Tout ceci eſt tiré des Sermons de Saint Bernard ſur la Nativité & *l'Aſſomption de la Sainte* Vierge. J'ai cité

Mais en laiſſant aux Saints du premier ordre le glorieux emploi de célébrer d'une maniere digne d'elle la Reine de tous les Saints, il me ſera toujours permis de dire, que c'eſt à elle qu'une perſonne deſtinée aux divins Offices doit recourir dans ſa langueur & dans ſes aridités; que nos prieres en paſſant par ſes mains prennent une force qu'elles ne peuvent tirer de leur propre fonds; & qu'ainſi on ne peut trop en allant au Chœur lui répéter ces paroles que l'Egliſe a conſacrées: *Monſtra te eſſe Matrem; Sumat per te preces, qui pro nobis natus, tulit eſſe tuus.*

XVI. J'allois finir ce Chapitre, qui, à différens égards, eſt trop court & trop long, quand je ſuis tombé ſur un Ouvrage de M. Boudon (*k*), où ce digne Prêtre de Jeſus-Chriſt fronde avec toute l'ardeur de ſon zele, l'abus de faire chanter les leçons de ténebres par de belles voix, dont la douceur & la cadence changent en ſpectacle profane l'Office de ces jours lugubres, où l'Egliſe toute en larmes ne doit être occupée que du ſoin de pleurer la mort de ſon Epoux, de ſon Dieu, de ſon Sauveur. Qu'auroit donc dit ce vertueux Archidiacre, s'il avoit vu ce ſaint & glorieux emploi livré à ces ames vénales, qui en tout autre tems chantent ſur le théatre les plus infames paſſions? Heureuſement l'autorité y a mis ordre, & ce

les textes Latins dans le Traité de l'Office divin, part. 2. ch. 7. pag. 522.

(*k*) Voyez la vie de la Sœur Marie Angelique, imprimée pour la premiere fois en 1760. à Avignon, chap. 9. pag. 240. & mieux encore le Traité du reſpect dû à la ſainteté des Egliſes, par le même M. Boudon.

ſcandale ne ſubſiſte plus. C'eſt aux perſonnes qui ſont à la tête des Communautés, à examiner devant Dieu, ſi ces voix harmonieuſes dont on fait un ſi grand uſage dans les grandes ſolemnités, ne peuvent ni nourrir l'amour-propre de celles qui chantent, ni donner atteinte au cœur de ceux qui entendent chanter. Cette réflexion n'eſt pas de moi, & je ne la propoſe que d'après un Auteur, qui ſemble n'avoir parlé, que parce qu'il étoit bien inſtruit. En voici deux que je puis faire ſans crainte; la premiere qu'il eſt toujours fort bon, quand on va commencer l'Office, de faire un acte de contrition de ſes péchés : c'étoit la pratique de Saint Vincent de Paul, qui en avoit moins beſoin qu'un autre. La ſeconde qu'il n'y a que du bien à terminer les grands Offices par le *ſacroſanctæ*. J'ai vengé ailleurs cette priere de l'injurieux mépris qu'en font les Proteſtans, & avec eux certains Catholiques, plus déciſifs que ſolidement éclairés (*l*).

CHAPITRE VI.

DE L'OBSERVANCE DES VŒUX.

NOUS voici enfin à l'article le plus important de ce petit Traité; puiſque c'eſt dans les vœux que conſiſte l'eſſence de la Religion; & que l'Office divin n'y a été ajouté avec bien d'autres pratiques, que

(*l*) *Voyez le Traité de* l'Office &c. tout à la fin.

pour aider à les bien remplir. Pour traiter méthodiquement une matiere auſſi intéreſſante, je diviſerai ce chapitre en quatre ſections. Dans la premiere je parlerai des vœux en général : dans les trois autres j'examinerai chaque vœu en particulier. Ce qui regarde le vœu ſpécial, par lequel certains Ordres ſe conſacrent à l'inſtruction de la jeuneſſe, ſe déduira aiſément des principes qu'on va établir dans le premier paragraphe, & de ceux qu'on établira en parlant du ſoin & de l'éducation des penſionnaires.

§. I.

Des Vœux en général.

I. *Nature du vœu, & ſes deux principales eſpeces.* II. *Le vœu eſt une action méritoire.* III. *Une action faite par vœu eſt plus agréable à Dieu, que celle qui ſe fait ſans vœu.* IV. *Conſéquences qui coulent de ces deux principes.* V. *Premiere conſéquence : Une Religieuſe, ou autre qui a fait ſes vœux, doit remercier Dieu de ce qu'il l'a tirée des embarras du ſiecle, de ſes dangers, &c.* VI. *Seconde conſéquence : Elle doit accomplir ſes vœux avec toute l'exactitude poſſible.* VII. *Troiſieme conſéquence : Elle doit les renouveller dans des ſentimens d'amour, de joie, de reconnoiſſance.*

I. LE vœu eſt une promeſſe que l'on fait à Dieu avec délibération, & par laquelle on s'engage à faire une choſe qu'il

vaut mieux faire que de ne pas faire, & qui n'eſt pas incompatible avec un plus grand bien. Ainſi le vœu qu'auroit fait une perſonne de ſe marier, ſeroit nul, parce que régulièrement parlant, le mariage eſt un moindre bien que la virginité.

Le vœu ſe diviſe en vœu ſimple & en vœu ſolemnel. Le vœu ſimple eſt une promeſſe faite à Dieu ſans ſolemnité, ou plutôt ſans un certain genre de ſolemnité. Tels ſont les vœux qu'on fait dans le monde, & dans certaines Communautés ſéculieres, ſoit en particulier & ſans témoins, ſoit en public & devant tous ceux qui veulent y aſſiſter. Le vœu ſolemnel eſt celui qui ſe fait avec toutes les formalités que l'Egliſe a preſcrites pour produire le lien le plus fort dont un homme ſoit capable.

II. Il eſt sûr, quoi qu'en ait penſé Luther, qui avoit ſes raiſons pour contredire en ce point, comme en beaucoup d'autres, le ſentiment des Peres de l'Egliſe; il eſt sûr, dis-je, que le vœu eſt par lui-même une action ſainte & méritoire. C'eſt ſur ce ton que l'ancien Teſtament en parle dans un grand nombre d'endroits. *Seigneur*, diſoit David, *j'accomplirai les vœux que je vous ai faits. Faites des vœux*, diſoit-il encore, *mais ſoyez fidele à les exécuter. Les vœux que font les juſtes ſont agréables à Dieu*, dit le Sage dans les Proverbes; & ils lui ſont ſi agréables, qu'il promet à ſon peuple comme des jours de bénédiction, ceux où libre de ſes chaînes il pourra lui offrir des victimes, lui faire des

vœux & s'en acquitter (*m*). Or quelqu'ac coutumés que ſoient Luther, Calvin & le Sectateurs de l'un & de l'autre, à trouve dans l'Ecriture tout ce qui leur plaît d'y de couvrir, ils n'y trouveront jamais que ce vœux ſi autoriſés dans l'ancienne Loi, aien été réprouvés dans la nouvelle; & que l Fils de Dieu les ait défendus à ſes Diſciples comme étant inalliables avec la ſainte liber des enfans de l'Evangile. Ils y trouveroi au contraire qu'il y a des Eunuques qui ſ ſont fait tels, c'eſt-à-dire qui par leur pr pre choix ſe ſont engagés à la plus ſéver continence, pour conquérir le Royaume d Cieux. Ils y trouveront que Saint Paul ſo met à la damnation des veuves inconſtan tes, qui paſſoient à de ſecondes noces après y avoir très-expreſſément renoncé (*n* Ils y trouveront enfin que le même Apôtre bien loin de regarder comme abuſifs l vœux que font les Fideles, contribua ſelo l'avis de Saint Jacques, à l'accompliſſemer de celui qu'avoient fait quatre nouveau Chrétiens (*o*). Mais c'eſt trop s'appeſant ſur un point qui ne peut ſouffrir de diff ſculté qu'aux yeux de la chair & du ſan Si je m'y ſuis un peu arrêté, c'eſt ſur-to pour faire voir en paſſant, que les Nova teurs ne crient jamais plus haut, que quan ils auroient plus lieu de ſe condamner a

(*m*) In illo die colent Deum hoſtiis & muneribus, vota vovebunt Domino & ſolvent, *Iſai.* 19. Voyez l Pſeaumes 65. 69. 75. & les Prov. ch. 15. v. 8.

(*n*) Voyez le P. l'Allemand ſur le v. 12. du chap. 5. d la I. Epître à Timothée.

(*o*) Voyez le chap. 21. des Actes des Apôtres, v. 2

ſilence. Finiſſons donc notre premiere aſſertion par ce fameux Canon du Concile d'Elvire : *Si une Vierge, après s'être conſacrée à Dieu par la promeſſe de la chaſteté, vient à manquer à ſon engagement ; qu'elle ſoit privée de la Communion, même à l'article de la mort* (*p*). Sûrement les Peres d'Elvire, auſſi célebres par leur érudition, que par l'intrépidité avec laquelle ils avoient confeſſé la Foi pendant la perſécution de Dioclétien, entendoient auſſi-bien l'Ecriture, que cette foule d'apoſtats qui ont introduit la prétendue réforme dans le ſeizieme ſiecle. Mais laiſſons ces malheureux s'évanouir dans leurs penſées. Suivons notre plan, & ne parlons que d'après les ſaints Docteurs.

III. Je dis donc en enchériſſant ſur ma premiere idée, non-ſeulement que le vœu eſt une œuvre ſainte & méritoire, mais encore que toute action faite par vœu eſt d'un plus grand prix que celle qui ſe fait indépendamment du vœu. Les raiſons de cette ſeconde propoſition ſont 1°. que le vœu eſt un acte de religion, & que la religion eſt la plus excellente des vertus morales. 2°. Que toute bonne action faite en conſéquence du vœu, joint au mérite de la religion le mérite de la vertu dont elle émane : au lieu que cette même action faite ſans vœu, n'a d'autre mérite que celui de la vertu à qui elle appartient. 3°. Qu'un péché commis après un vœu contre la tempérance, la pureté ou

(*p*) On met d'ordinaire ce Concile en 305. Il y aſſiſta dix-neuf Evêques, vingt-ſix Prêtres & ſix Diacres. Il fut tenu après la perſécution de Dioclétien.

toute autre vertu, a une double malice; puiſqu'il bleſſe & cette vertu & celle de la religion. Il faut donc par la raiſon contraire, que toute action faite en vertu d'un vœu ait une double bonté.

En vain nous diroit-on qu'il n'y a point de mérite, où il y a de la néceſſité. Car cela n'eſt vrai que de la néceſſité phyſique ou naturelle, qui enleve à un homme ce genre de volontaire dont nos actions ont beſoin pour être libres: & non pas de la néceſſité morale qu'on s'eſt impoſée par choix; de cette néceſſité que Saint Auguſtin appelle bienheureuſe, parce qu'elle nous force en quelque ſorte à faire le bien. Seroit-il donc de la bonté de Dieu de traiter moins bien ſes plus zélés ſerviteurs, parce qu'ils ont tâché de ſe lier inviolablement à ſon ſervice?

IV. De ces principes qui ſont inconteſtables, il réſulte trois choſes. La premiere, qu'une Vierge, ou toute autre perſonne que Dieu s'eſt attachée par des vœux, doit lui en rendre de très-vives & de très-humbles actions de graces, comme d'un des plus grands biens qu'elle pût recevoir de ſon infinie miſéricorde. La ſeconde, qu'elle doit accomplir ces mêmes vœux avec toute la fidélité dont elle eſt capable. La troiſieme, que pour s'animer à cette exactitude, elle doit les renouveller de tems en tems, & ne les renouveller jamais que dans les ſentimens de la plus parfaite reconnoiſſance. Je coulerai rapidement ſur ces trois maximes, parce qu'elles ſont développées avec étendue dans un Ouvrage que tout le monde

connoît, & qu'on ne peut trop étudier (*q*).

Oui, toute perſonne qui a le bonheur d'être liée à Dieu par des vœux, ſoit ſimples, comme ſont ceux des Communautés ſéculieres, ſoit ſolemnels comme on les fait dans les Ordres vraiment Religieux, doit en rendre au Seigneur de très-humbles, de très-continuelles actions de graces; & elle ne peut dire trop ſouvent avec le pere du ſaint Précurſeur: Beni ſoit le Dieu d'Iſraël, parce qu'il a bien voulu viſiter ſon peuple, briſer ſes chaînes & le délivrer de ſon eſclavage. Béni ſoit ce Soleil levant qui du haut des cieux a fait luire ſur nous les rayons de ſa miſéricorde. C'eſt en effet cette miſéricorde infinie, qui en vous plaçant ſous ſes ailes dans la ſolitude, vous a tiré des embarras du ſiecle; c'eſt elle qui vous a délivré des dangers du ſiecle; c'eſt elle qui vous fait triompher de la ſéduction & des illuſions du ſiecle. Evaluez bien ces trois motifs: peſez-les, ſelon l'expreſſion de Saint Auguſtin, dans la balance de votre cœur, & vous ne tarderez pas à voir qu'ils ſont auſſi exactement vrais, que propres à vous inſpirer la plus douce, la plus tendre gratitude.

V. En vous tirant du ſiecle, Dieu vous a affranchi de ſes embarras. Pour comprendre l'étendue de ce ſeul bienfait, jettez du haut de la montagne, où la main du Seigneur vous a placée, un coup d'œil ſur les enfans de Babylone. Qu'y verrez-vous? une troupe de gens, qui s'inquietent, qui s'agitent, qui ſe tourmentent, qui ſe traverſent

(*q*) *Alph. Rodriguez, part.* 3. Traité 2 ch. 6 & ſuiv.

les uns les autres. Sans ceſſe de nouvelles idées, de nouveaux projets, de nouvelles baſſeſſes pour les faire réuſſir; le dépit, la honte & le déſeſpoir, quand ils ne réuſiſſent pas en effet; l'orgueil, l'inſolence, & ſouvent les plus noires débauches, quand à force d'intrigues, de mauvaiſes ſoupleſſes, d'iniquités, on a eu enfin le funeſte bonheur d'arriver au terme pour lequel on ſoupiroit. Je ſupprime cent horreurs pareilles. Irois-je, pour vous faire ſentir l'avantage de votre condition, vous répéter d'après un Prophete, que le larcin, le menſonge, l'adultere, les plus cruelles violences, & les noires inquiétudes qui accompagnent & qui ſuivent tous ces crimes, ont inondé la terre; qu'on ne trouve dans la voie de ſes habitans infortunés qu'affliction, que déchirement; & que de tous les ſentiers imaginables, celui de la paix eſt le ſeul qui leur ſoit inconnu: *Contritio & infelicitas in viis eorum, & viam pacis non cognoverunt.* Ce détail ſeroit inutile: De l'Arche où vous êtes enfermée, comme Noë, vous n'entendez que trop le murmure des flots. Heureuſes, s'ils meurent bien à vos pieds, & que vous n'en ſentiez jamais l'impreſſion.

Je ſais que le ſiecle, tout ſiecle qu'il eſt, fournit encore des modeles de piété; & qu'il s'y trouve un petit nombre de fideles Iſraélites qui n'ont point fléchi le genou devant Baal. A Dieu ne plaiſe, que je veuille dégrader leur vertu pour élever la vôtre. Mais je vous prie d'obſerver, 1°. que s'ils ſe *ſoutiennent* dans le monde, ce n'eſt que parce

que, ſelon les termes de Job, ils s'y bâtiſſent une ſolitude qui a du rapport à celle où Dieu vous a miſe : ſolitude qui d'ordinaire leur coûte beaucoup, & qui eſt ſouvent interrompue. 2°. Que quelque deſir qu'ils aient d'être à Dieu, leur cœur eſt preſque toujours partagé. Une vierge, dit Saint Paul (*r*) n'eſt occupée que des intérêts de Dieu ; elle ne ſonge qu'aux moyens d'être ſainte de corps & d'eſprit : Il n'en eſt pas ainſi d'une femme engagée dans les liens du mariage ; il faut malgré qu'elle en ait, que les devoirs du monde entrent dans le plan de ſa conduite, & qu'elle penſe à plaire à ſon mari. Mais outre ce ſoin ſi pénible, & ſi ſouvent infructueux, de combien d'autres ſollicitudes n'eſt-elle point tourmentée ? L'éducation des enfans, le ſalaire des domeſtiques, la conduite ſuſpecte des uns & des autres, le dépériſſement d'une fortune qu'on croyoit à l'abri des révolutions, un procès injuſte, mais intenté par un homme qui a de l'argent, du crédit, & un conſeil d'iniquité ; les maladies, & en conſéquence la crainte de laiſſer ſans bien une nombreuſe famille qui porte un beau nom : toutes ces vues, dont on ne peut jamais bien ſe défaire, troublent la ſérénité de l'ame, & vont quelquefois juſqu'à déchirer le cœur : *Sollicitus eſt quæ ſunt mundi, & diviſus eſt.* Il eſt vrai qu'on trouveroit peut-être encore des femmes aſſez courageuſes, pour s'écrier avec la vertueuſe Madame Fouquet, lorſqu'elle apprit l'humiliant revers du Surinten-

(*r*) I. Corinth. 7. v. 32 & ſuiv.

dant des finances : *Je vous rends graces, mon Dieu ; il y a long-tems que je vous demande la converſion de mon fils ; en voilà le moyen.* Mais ces grands exemples ne reviennent qu'une fois dans un ſiecle ; & pour les donner, il faut, diſoit quelqu'un, une grace ſemblable à celle qui convertit Saint Paul ſur le chemin de Damas. Continuez donc, Vierges chéries du Ciel, à lui chanter un Cantique d'actions de graces. Ne ceſſez jamais de le remercier de ce qu'il vous a tirées du monde, de ſon cahos tumultueux, de tous ſes embarras. Vous y êtes d'autant plus obligées, qu'à cette premiere faveur il en a joint une ſeconde beaucoup plus précieuſe. En vous affranchiſſant des inquiétudes du ſiecle, il vous a en même tems délivrées de ſes dangers.

J'aurois grand tort de m'amuſer à vous les décrire. Un Apôtre nous apprend en deux mots le jugement qu'on doit porter du monde, quand il dit qu'il eſt pétri de malignité ; & que dans ce ſéjour où la mort a établi ſon empire, *tout eſt convoitiſe de la chair, convoitiſe des yeux, & orgueil de la vie ;* c'eſt-à-dire que l'amour des plaiſirs criminels s'y étend à tous les états, que ſes feux impurs brûlent dès la premiere jeuneſſe, & qu'ils ne ſont point encore éteints dans la caducité de l'âge ; c'eſt-à-dire encore que l'amour des richeſſes eſt le reſſort qui anime, & qui tour à tour diviſe ou réunit toutes les parties de ce monſtrueux compoſé ; c'eſt-à-dire enfin que le deſir immodéré des honneurs, la fureur de ſubjuguer ſes égaux, l'ambition en un mot, ce fléau de la ſociété,

qui met dans les premieres places tant de perſonnes qui ne ſeroient pas dignes d'occuper les dernieres, y ſont, & y ſont dans dans tous les tems, les plus terribles ravages.

Or, je vous le demande, qu'auriez-vous fait dans cette terre maudite ? Rien autre choſe que ce qu'y faiſoient de votre tems, & ce qu'y ſont encore aujourd'hui tant de perſonnes que vous avez connues ; & dont les unes ſont le ſujet de vos larmes, les autres le juſte ſujet de vos frayeurs. Je veux dire, que vous vous y ſeriez perdue, que vous y auriez perdu les autres, & que votre perte & la leur ſeroit peut-être depuis longtems invariablement arrêtée.

Vous vous ſeriez perdue. La facilité du naturel, l'amour des plaiſirs, l'enjouement de la jeuneſſe, l'exemple d'une voiſine chérie, mais peu vertueuſe, un nom, du bien, des alliances ; c'en étoit bien plus qu'il n'en falloit pour vous perdre en perdant les autres ; & plaiſe à Dieu, que dans le moment où vous liſez ceci, il n'y ait perſonne dans les enfers qui ne vous doive ſa damnation éternelle. Vaſtes abymes, ténébreux cahos, affreux ſéjour des réprouvés, ſi vous vous ouvriez à nos yeux, n'y verrions-nous perſonne qui n'y ſoit uniquement que pour nous avoir connus !

Mais hélas, ma fille, peut-être que vous y ſeriez déja vous-même, ſi comme un autre Loth, l'Ange du Seigneur ne vous avoit priſe par la main, pour vous ſouſtraire aux flammes qui s'avançoient pour vous dévorer. Le *juſte eſt quelquefois enlevé*, afin que la malice

ne le pervertiſſe pas. Le pécheur, & l
le voyons tous les jours, eſt auſſi très-
vent enlevé, parce qu'il s'eſt bientôt
de ſa premiere innocence, & qu'il s'eſt
cipité dans les routes de la perdition.
n'eſt pas toujours d'un homme bien av
en âge, que Dieu dit dans ſon Con
Inſenſé, cette nuit même on va vous
mander votre ame. Les hommes de ſan
d'artifice ne vont pas juſqu'à la moiti
leurs jours, dit le Roi Prophete. Mais
être rayé du nombre des vivans ava
moitié de ſes jours, il n'eſt pas néce
de tromper ſon prochain, ou de coup
fil de ſes jours: il eſt des bleſſures plus
telles, plus funeſtes, que celles qui ſe
par l'effuſion du ſang. Graces aux miſér
des du Seigneur, vous trouverez dans
ſervance de vos vœux un moyen de r
rer vos pertes paſſées, de pleurer
dont vous aurez été l'occaſion, & d'en
ter de ſemblables. Votre retraite, &
exacte fidélité à tous vos engagemens
vous dérobant aux dangers du ſiecle,
mettront en état de triompher de ſon
& de ſes illuſions.

Prenez-y bien garde, l'eſprit du m
n'eſt pas entiérement renfermé dans le
de. Le Cloître ne vous offrira pas les g
dangers du ſiecle. Vous n'y trouver
ſpectacles, ni bals de toute eſpece, r
ſemblées licencieuſes, ni exemples de
daleuſes nudités, ni repas pouſſés bien
dans la nuit, ni aucune de ces horr
dont tant de jeunes perſonnes ſont to

ours la victime. Mais l'eſprit ſéducteur ne aiſſera pas de vous y tendre des pieges ; & uſſiez-vous, comme Saint Jérôme, reléguée dans un affreux déſert avec les tigres & les ſcorpions, il tâchera d'entamer votre cœur, tantôt par la ſéduiſante image des vanités auxquelles vous avez renoncé ; tantôt en vous inſpirant pour toutes les pratiques de la Religion ce mortel dégoût qui lui réuſſit ſi bien dans le monde ; tantôt en vous portant à l'amour du bien-aiſe, d'une propreté recherchée, de l'indépendance, du deſir de commander &c.

Au milieu de tous ces aſſauts, que Dieu ne permet, que pour dire de vous comme d'Abraham, qu'il connoît enfin que vous le craignez véritablement ; rendez graces au Seigneur des reſſources infinies qu'il vous offre pour en triompher. Comparez-vous vous-même avec vous-même, & admirez dans un humble ſentiment de reconnoiſſance, avec quelle facilité vous réſiſtez aujourd'hui à ce lion cruel, dont vous futes ſi ſouvent & ſi aiſément la proie, pendant que vous demeuriez avec les habitans de Cédar (*ſ*). A cette vue ſeule le tentateur s'évanouira comme un phantôme, ou vous fournira par de nouveaux combats la matiere à de nouvelles victoires. Que vos chutes, dont la fragilité humaine ne peut jamais ſe garantir abſolument, vous humilient, mais qu'elles ne vous

(*ſ*) Habitavi cum habitantibus Cedar. *Pſalm. 119.* Cédar, qui veut dire noirceur, étoit un canton d'Arabie, dont les habitans deſcendus de Cédar fils d'Iſmaël, homme fier & farouche, reſſembloient à leur pere.

découragent point. Malgré ces petits nuages, vous reconnoîtrez avec Saint Bernard, « que „ dans la ſainte Religion on vit plus pure„ ment, on tombe plus rarement, on ſe „ releve plus promptement, on marche avec „ plus de précaution, on a plus de part aux „ conſolations céleſtes, on ſe repoſe avec „ plus de ſûreté, on meurt avec plus de „ confiance, on eſt plutôt purifié de ſes „ fautes, on eſt plus glorieuſement récom„ penſé ».

VI. Mais rien ne ſera plus capable, je ne dis pas, d'amortir, de rendre inutiles les coups que l'ennemi s'efforcera de vous porter; je dis de vous en faire un ſujet continuel de mérites, qu'une exacte & parfaite obſervance de vos vœux. Vous ne pouvez les enfreindre ſans un péché qui va très-aiſément au mortel; vous ne pouvez les accomplir fidélement, ſans ajouter chaque jour de nouveaux brillans à la couronne qui vous eſt préparée. Dès que le vœu eſt un acte ſaint, un acte de la plus ſublime religion, un acte qui plaît eſſentiellement à Dieu, comme nous l'avons prouvé au commencement de cet article; il eſt clair, comme le jour, que ceux qui le rempliſſent dans tous ſes points, augmentent à tous momens le tréſor de leurs merites. C'eſt ſur ce fondement que Saint Bernard dans ſa belle Lettre aux Religieux du Mont-Dieu, ne faiſoit point de difficulté de leur dire : « Que votre Pro„ feſſion eſt auguſte, qu'elle eſt noble : oui, „ elle eſt plus élevée que les Cieux, elle „ eſt égale aux Anges, elle imite la pureté

„ de ces bienheureux Eſprits. Vous avez fait „ vœu non-ſeulement de toute eſpece de „ ſainteté, mais de la perfection, & de la „ perfection la plus conſommée de toute „ ſorte de ſaintete. Les autres ſervent Dieu ; „ vous avez le bonheur d'être de ſes amis. „ Vous nommerai-je des hommes du Ciel, „ ou des Anges de la terre. Vous vivez ſur „ la terre, mais toutes vos penſées ſont „ dans le Ciel, & vous êtes d'avance les „ concitoyens de ſes bienheureux habitans ». Tel eſt l'effet d'une pleine & conſtante fidélité à remplir ſes vœux. Ce n'eſt pas ſeulement la ſainteté qu'elle produit, c'eſt la perfection, c'eſt le comble de la ſainteté. Eſt-il, mon Dieu, eſt-il un motif qui doive me porter plus efficacement à vous dire dans un tranſport d'amour : Non, Seigneur, il ne paſſera pas un point, pas un iota de la loi que je me ſuis impoſée, que je ne rempliſſe avec la plus ſcrupuleuſe exactitude.

VII. De ce dernier principe en remontant à ceux que nous avons expoſés juſqu'ici, vous conclurez aiſément, qu'une Religieuſe ne peut rien faire de mieux, que de renouveller au moins de tems en tems les vœux qui l'ont détachée du monde, pour l'attacher inviolablement à Dieu. L'Apôtre des Indes, François Xavier, c'eſt-à-dire un des plus grands hommes qu'ait eu l'Egliſe depuis ſon établiſſement (*t*), renouvelloit les ſiens

(*t*) Un Calviniſte, nommé Baldéus, a prouvé par les travaux Apoſtoliques de Saint François Xavier, la vérité de la Religion Chrétienne On lui a démontré que ces mêmes travaux prouvoient la vérité de la Religion Catholique.

tous les jours. Mais il faut le faire comme le faiſoit ce digne Prêtre de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire avec autant d'amour que de joie & de reconnoiſſance. Ces ſentimens ne coûteront rien à une Vierge qui ſent le bonheur de ſon état; & qui, ſi elle n'y étoit pas encore, ſacrifieroit tous les tréſors de l'univers, pour ſe le procurer. Elle renouvellera ſes vœux avec amour, parce que ce ſont eux qui l'ont attachée au plus tendre des Epoux, au plus aimable des Enfans des hommes. Elle les renouvellera avec joie, parce que c'eſt par eux que délivrée de la ſervitude d'Egypte, elle a trouvé dans le déſert ce pain délicieux qui fait la nourriture des habitans du Ciel. Elle les renouvellera avec la plus intime reconnoiſſance, parce que c'eſt au moyen de ces mêmes vœux que Dieu lui fait expier ſes péchés; qu'il la met à l'abri des occaſions d'en commettre de nouveaux; & que plus libéral encore il lui fournit des ſecours abondans pour aller de vertu en vertu juſqu'à lui; & y aller d'une maniere auſſi ſûre, qu'elle eſt douce & conſolante. Il me ſeroit aiſé de donner un grand jour à ces dernieres vérités : mais la crainte de fatiguer l'attention des lecteurs m'arrête; & je ſuis perſuadé que chacun d'eux trouvera dans ſa piété un feu de ſentimens, que la foibleſſe & la langueur de mes expreſſions ne pourroient lui fournir.

§. II.

Du Vœu de pauvreté.

I. *Le vœu de pauvreté dans les Ordres Religieux eſt fort différent de celui qui ſe fait dans les Communautés ſéculieres.* II. *La faute de ceux qui violent ce vœu dans ces deux états, eſt auſſi fort différente.* III. *Avantages de la ſainte pauvreté.* IV. *C'eſt celle de toutes les vertus que le Fils de Dieu a le plus chérie.* V. *Elle diminue le compte qu'on aura à rendre au jour du jugement.* VI. *Elle met en état de ſervir Dieu dans un eſprit de paix.* VII. *Mauvais principes de la tranſgreſſion du vœu de pauvreté ; l'orgueil ;* VIII. *L'eſprit d'indépendance ;* IX. *La ſenſualité.* X. *Que penſer des préſens qu'on fait aux Supérieures le jour de leur fête ?* XI. *De ce que les Regles n'obligent pas ſous peine de péché, on ne peut rien conclure contre l'obligation du vœu.* XII. *Divers moyens de s'affermir dans l'amour de la pauvreté.*

ON fait ordinairement trois vœux dans les Communautés Religieuſes, & même en pluſieurs de celles qui ne le ſont pas ; ſavoir les vœux de pauvreté, de chaſteté & d'obéiſſance. Par le premier on renonce ou à la propriété de ſes biens, ou du moins au libre uſage qu'on auroit pu en faire. Par

le ſecond qui va plus loin, on renonce aux plaiſirs de la chair, ſoit défendus comme ils le ſont très-ſouvent, ſoit permis comme ils le peuvent être dans le mariage. Par le dernier, qui enchérit beaucoup ſur les deux autres, on aſſervit ſa volonté même, on s'en dépouille, on la ſoumet à la volonté d'un autre. Nous allons parcourir ces différentes eſpeces de vœux. Commençons par celui de la pauvreté, qui communément frappe plus que les deux autres, & qui néanmoins eſt réellement moins pénible qu'eux, quoiqu'il ſoit plus communément violé. Pour en donner une idée juſte & diſtincte, il faut l'examiner tel qu'il ſe fait dans les Ordres Religieux, & dans ces ſortes d'aſſociations, qu'on nomme, & qui ſont en effet des Communautés ſéculieres.

I. Le vœu de pauvreté dans les Ordres Religieux eſt un acte par lequel on renonce ſolemnellement & pour l'amour de Dieu, non-ſeulement à la faculté de diſpoſer en maître d'aucun bien que ce ſoit, mais encore à la propriété de ceux qu'on poſſédoit, & à tous les droits ou prétentions qu'on pouvoit avoir à ceux qu'on ne poſſédoit pas encore.

Le vœu de pauvreté dans les Congrégations ſéculieres, & même dans le monde où il ſe fait quelquefois, (*u*) eſt très-différent. Il ne prive une perſonne ni de la propriété du bien qu'elle a actuellement, ni du droit de

(*u*) Henri-Marie Boudon Archidiacre d'Evreux avoit fait vœu de pauvreté; beaucoup d'autres ont fait la même choſe.

ſuccéder à ſa famille ; mais ſeulement de la faculté d'en diſpoſer ſans la permiſſion de ſes Supérieurs, & cela toujours en bonnes œuvres, ou, ſi l'on veut, en œuvres qui n'aient rien de repréhenſible, rien qui ne ſoit dans les regles d'une exacte modeſtie.

Il y a des gens qui aimeroient mieux qu'on nommât ce genre d'engagement, *vœu de faire un bon uſage de ſon bien*, que *vœu de pauvreté* ; parce qu'ils ne peuvent, diſent-ils, regarder comme pauvre un homme qui a dix ou douze mille livres de rente, ou même plus d'un million, ainſi que je l'ai vu ; & dont ni Supérieur, ni autre quelconque ne peut les empêcher de faire tel uſage qu'ils jugeront à propos, pourvu qu'ils ne s'en ſervent que dans les regles de la piété chrétienne ; j'y conſentirai ſans beaucoup de peine, afin d'éviter les diſputes de nom. Mais on me permettra d'obſerver, que quand le Fils de Dieu a béni les pauvres, qui le ſont d'eſprit & de cœur ; il n'a pas moins béni les riches qui vivent ſans attachement à leurs biens, que ceux qui vivent dans l'indigence. Or ſi un riche peut être véritablement pauvre dans le ſens de l'Evangile, il peut bien dans le même ſens faire un certain vœu de pauvreté.

II. De cette premiere différence entre ces deux ſortes de vœux, il en naît une ſeconde qui mérite beaucoup d'attention ; c'eſt que la faute que commet une Religieuſe, lorſque par exemple elle fait un préſent ſans permiſſion, eſt beaucoup plus conſidérable que celle que feroit en pareil cas une fille de la Croix ou de l'Union Chrétienne, dont

les vœux ne ſont que ſimples. La premiere fît-elle préſent de ce qu'elle a elle-même reçu en préſent, ne peut donner ſans faire un vol à ſa Maiſon ; parce que tout ce qu'un Religieux acquiert, il l'acquiert pour ſon Monaſtere ; attendu qu'étant incapable de propriété, il eſt incapable de l'acquérir pour lui-même. La ſeconde au contraire ne donne que ſon propre bien : elle viole ſon vœu, parce qu'elle agit ſans l'aveu de ſa Supérieure ; mais elle ne fait point de tort à ſa Maiſon ; puiſque celle-ci ne peut exiger d'elle que le ſupplément de ſa dot, quand elle ne l'a pas payée en entier ; & que ſon revenu n'eſt pas moins à elle, que ſi elle étoit dans le monde.

De là des perſonnes éclairées concluent que ce qui ſuffit pour rendre une Religieuſe coupable de péché mortel en fait de pauvreté, ne ſuffit point du tout pour rendre coupable du même péché toute autre perſonne qui n'a fait que des vœux ſimples. Ce que je puis dire, c'eſt que ſous les yeux du Fondateur d'une Congrégation de filles, il fut établi hautement, ſans qu'il réclamât le moins du monde, que ſeize ou dix-ſept francs, qui pour lors valoient près de dix écus d'aujourd'hui, dépenſés ſans permiſſion, alloient ou pouvoient aller au péché mortel ; & que depuis ce tems on a porté les choſes juſqu'à dire qu'il ne falloit pour cela qu'un écu de trois livres ; & qu'ainſi on a à peu près comparé l'action d'une perſonne qui ne donne que ſon bien, à l'action d'une autre qui dérobe & donne le bien de ſon Monaſtere. Je

décliderai rien ſur ce point, quoiqu'il me ſemble qu'à force de travail, & même ſans grand travail, on puiſſe venir à bout de le réſoudre. Je me contenterai de dire, 1°. avec l'Ecriture, qu'il eſt dangereux d'aller au-delà des termes que nos peres ont poſés (*x*), parce que c'eſt tendre des pieges à la foibleſſe humaine, & la rendre, à cauſe d'une conſcience erronée, deux fois plus coupable de la gêne qu'elle ne l'auroit été (*y*). 2°. Qu'une fille, ou toute autre perſonne de Communauté, qui craint Dieu, ſe met aiſément à couvert de ces diſcuſſions, auſſi fatigantes, que peu capables de tranquilliſer à cauſe du partage des Savans. Quand elle a du bien, elle demande permiſſion d'en faire un bon uſage, & cette permiſſion on ne peut en conſcience la lui refuſer. Si elle eſt d'un certain âge, & qu'on puiſſe compter ſur ſa prudence, on la lui donne générale & pour toujours. Si elle eſt jeune, & très-propre à être dupe de ces impoſteurs qui ont des larmes & des beſoins à commande; il n'y a que du bien pour elle à conſulter chaque fois ſa Supérieure, & à ſe régler ſur ſes avis.

III. En ſuivant cette route, & ſur-tout la derniere qui eſt la plus propre à ſanctifier, parce qu'elle eſt la plus aſſujettiſſante, on ne violera jamais l'engagement qu'on a contracté. On en reſſerrera les nœuds, bien loin

(*x*) Nè tranſgrediaris terminos antiquos, quos poſuerunt patres tui. *Prov. 22. cap. 28.*

(*y*) Facitis eum filium gehennæ duplo quàm vos. *Matth. cap. 23. v. 15.*

de les étendre. On ira juſqu'à porter ſainte envie à ces Ordres rigides qui profeſſion de la plus étroite pauvreté, fond, cette pauvreté qui paroît ſi hid aux yeux de la chair & de la cupidité, c ge bien de face, quand on la rapproch flambeau de l'Evangile. A la lueur de ce f beau céleſte qui rend toujours les objets qu'ils ſont, on découvre tout d'un coup la pauvreté eſt celle de toutes les vertus l'Homme-Dieu ſemble avoir le plus ch celle de toutes les vertus qui diminue le compte qu'on aura un jour à rendre vant ſon redoutable tribunal; celle enfi toutes les vertus qui nous met le plus en de le ſervir dans la paix & dans la ju tous les jours de notre vie. Un moment tention à ces trois idées, & vous v qu'elles ne peuvent être plus juſtes.

IV. Et d'abord vous concevrez aiſé que la pauvreté eſt de toutes les vertus que Jeſus-Chriſt ſemble avoir le plus ch C'eſt en effet la premiere qu'il a pratiq la premiere qu'il a canoniſée, la pren qu'il a inſpirée à ceux qui ſe ſont rangés ſes étendards.

Vous le ſavez comme moi, ce Dieu veur, ce fils de David & de tant de qui avoient porté le ſceptre de Juda, dans une pauvre étable, & ſon premi a été une créche. Moins heureux da ſuite, (*je parle d'une maniere humaine, m'aſſortir à votre foibleſſe* (*)) moins hei dans la ſuite, tandis que les oiſeaux av

(*) Rom. c. 6. v. 19.

s nids & les renards des tanieres, il
voit pas une pierre pour ſe repoſer. Er-
t au gré de la miſere, ce Sauveur d'Iſraël,
l'objet de ſon attente, n'avoit ni feu ni
u, ainſi que l'avoient prédit ſes Prophe-
s (z). Son dénuement étoit ſi abſolu, que
ur payer à Céſar un léger tribut, il fal-
t qu'il appellât les miracles au ſecours de
n indigence. A ſa mort il raſſembla, il
unit toutes les humiliations de ſa vie paſſée.
eſt alors que quelque riche qu'il fût par
n eſſence, il devint véritablement pauvre
ur l'amour de nous, comme le dit Saint
ul. Et l'on vit en ſa perſonne le Maître de
nature mourir dans les opprobres, les hu-
iations, le dénuement le plus univerſel.
jouterai-je que ſon amour pour la pauvreté
e fit ſentir juſques dans les apparitions glo-
ieuſes qui ſuivirent ſa réſurrection. C'eſt une
éflexion qui m'eſt venue plus d'une fois en
ſant l'Evangile. Il faut qu'il ne ſe ſoit pré-
nté que ſous des traits bien communs,
uiſque Magdelaine le prit pour un jardinier,
t les deux Diſciples d'Emmaüs pour un
omme d'une condition à peu près ſembla-
le à la leur. Si dans la ſuite il ſe fût montré
à ſes Apôtres avec cet air de majeſté, qu'il
avoit eu ſur le Tabor, Saint Pierre & ceux
qui en avoient été témoins, ne l'auroient
pas méconnu.

Mais ſi la pauvreté eſt la premiere vertu
que le Fils de Dieu ait miſe en pratique,
c'eſt auſſi la premiere qu'il ait en quelque

(z) Expectatio Iſraël, ſalvator ejus.... quare quaſi colonus futurus es in terrâ.... velut vagus &c. *Jerem.* c. 14. v. 8.

ſorte béatifiée, & à laquelle il a promis l
plus glorieuſes récompenſes. Suivons l'Ev
gile à notre ordinaire, & nous ne pourr
en douter.

Dans l'admirable diſcours que fit le Sa
veur ſur la montagne, il donne de ju
louanges à la douceur, à la pureté, à
miſéricorde; mais il commence par la p
vreté. Heureux ceux qui vivent ſans at
chement aux richeſſes, plus heureux enc
ceux qui y renoncent pour ne s'attacher q
moi; parce que le Royaume des Cieux l
appartient. C'eſt qu'en effet ils l'achetent
tout leur bien, comme un marchand ach
de tout le ſien la perle précieuſe dont il
parlé dans un autre endroit de l'Evang

Mais ce n'eſt pas ſeulement au Ciel, c
à une place diſtinguée dans le Ciel, qu
ont droit de prétendre. *Seigneur*, diſoit Sa
Pierre, *vous voyez que nous avons tout qui
pour vous ſuivre, qu'aurons-nous donc po
récompenſe? Je vous dis en vérité*, répond
Maître toujours grand, toujours libéral, q
dans le tems de la réſurrection, dans ce jo
*où le Fils de l'homme ſe placera ſur le trô
de ſa Majeſté, vous ſerez pareillement aſ
ſur douze ſieges pour juger les douze Trib
d'Iſraël.* Or ce que le Fils de Dieu dit ici
ſes Apôtres, doit, ſelon le commun ſenti
ment des Saints, s'entendre de tous ceux qu
ayant imité leur état de pauvreté volontaire
auront le bonheur d'y mourir en grace. Pla
cés devant le Tribunal de Dieu, ils paro
tront dans ce grand jour, moins pour êtr
jugés, que pour juger avec Jeſus-Chri

C'eſt la réflexion de deux des plus grands Docteurs qu'ait eu l'Egliſe, & qui n'en firent jamais qu'après y avoir bien penſé (*a*).

Je n'ajoute pas que la récompenſe attachée à la pauvreté volontaire commence dès cette vie, & qu'elle prélude à celle qui lui eſt deſtinée dans la bienheureuſe éternité. C'eſt une vérité, dont ceux que Dieu appelle à la Religion, font tous les jours l'expérience; & il n'y en a pas un ſeul qui n'éprouve avec combien de juſtice notre divin Légiſlateur a dit: *Quiconque quittera ſa maiſon, ou ſes freres, ou ſes ſœurs, ou ſon pere, ou ſa mere, ou ſes terres pour l'amour de moi, recevra le centuple dès ce monde, & dans l'autre la vie éternelle.* Pour une maiſon qui ſouvent ne vous appartenoit pas, que ſa ſituation rendoit tumultueuſe, qui vous aſſujettiſſoit à bien des dépenſes, vous en avez trouvé une que perſonne ne vous diſpute, & où à l'abri du fracas, vous jouiſſez de la paix & de toutes ſes douceurs. Vous avez quitté une mere, qui vous perdoit par ſon aveugle tendreſſe, ou qui vous affligeoit en prodiguant à d'autres les careſſes que vous auriez dû partager avec eux: & vous en trouvez dans la Religion pluſieurs, qui ſe font un devoir de vous aimer, & qui ne vous aiment que pour Dieu. Vous avez quitté des ſœurs, dont peut-être vous n'étiez pas plus aimée que Joſeph ne l'étoit de ſes freres: & ici vous en trouvez un grand nombre d'autres, qu'une charité pure vous unit auſſi tendrement, qu'elle unit autrefois David

(*a*) *Saint Auguſtin & Saint Grégoire Pape.*

à Jonathas. Il eſt donc vrai que votre pauvreté vous a enrichi en tout ſens, & que ce n'eſt pas à tort que votre Maître lui a promis les plus belles récompenſes.

Auſſi fut-ce la premiere vertu qu'il inſpira à ceux dont il voulut faire les modeles de ſa nouvelle Egliſe. Liſez les premiers chapitres des Actes des Apôtres, & vous verrez que chacun des Fideles s'appliqua l'important avis que le Sauveur avoit donné à un jeune homme qui paroiſſoit avoir du goût pour la vertu : *Si vous voulez être parfait, allez* de ce pas *vendre tout ce que vous avez, & le donnez aux pauvres.* En effet tous ceux qui avoient des fonds & des héritages, les vendirent ; & pour montrer, dit Saint Jerôme, que les richeſſes doivent être foulées aux pieds, ils en apportoient le prix aux pieds des Apôtres, qui les diſtribuoient enſuite à un chacun ſelon ſes beſoins. Ainſi le Chriſtianiſme naiſſant ne fut d'abord qu'un ample & vaſte Monaſtere, où tout étoit en commun ; ſoit qu'on y fît vœu de pauvreté, comme Saint Cyprien & Saint Baſile ont cru pouvoir l'inférer de la terrible maniere dont Ananie & Saphire furent punis ; ſoit que ce généreux dénuement n'eût d'autre principe que le deſir d'imiter un Dieu pauvre, & de ſoulager ceux de ſes membres qui ſouffroient.

V. Mais quand le Sauveur auroit paru ſur la terre dans cet état d'élévation & de dignité, qui, à n'en juger que par les foibles lumieres de la raiſon, ſembloit ſi bien convenir au Fils unique de Dieu ; il ſeroit toujours vrai qu'un Chrétien doit chérir la pauvreté ;

ité ; parce qu'il eſt impoſſible qu'elle ne
minue le compte qu'il aura un jour à ren-
e au tribunal du ſouverain Juge. Ne cher-
ons la preuve de cette vérité, que dans
s terribles paroles de Jeſus-Chriſt : « Qu'il
eſt difficile à un riche d'entrer dans le
Royaume des Cieux. Oui, il auroit plus
de peine à y entrer, qu'un chameau à
paſſer par le trou d'une aiguille ». Mais
'où vient qu'il en coûte tant à ceux qui
nt du bien, pour ſe rendre dignes de la
leſte patrie ? C'eſt que ce bien n'eſt pas
ujours légitimement acquis ; C'eſt que la
lupart y ſont ſi attachés, que l'argent pa-
oit être leur ſeule divinité ; C'eſt qu'un plus
rand nombre encore en font un très-mau-
ais uſage ; & que les uns ne s'en ſervent-
ue pour nourrir le faſte & la ſenſualité ;
s autres que pour ſéduire l'innocence ou
our l'opprimer ; C'eſt en un mot que pour
e ſauver avec les richeſſes, il faut les re-
arder comme un ſimple dépôt, & les poſ-
éder autant pour les autres que pour ſoi ;
u les avoir, ſelon la maxime de Saint Paul,
omme ſi on ne les avoit pas. A l'ombre de
a ſainte pauvreté, telle qu'on la voue dans
a Religion, vous êtes à couvert de tous
es dangers. Vous avez le mérite de ceux
ui font un ſaint uſage de leurs biens ; parce
ue vous les avez tous généreuſement ſacri-
iés pour l'amour de Dieu : Vous ne courez
oint les riſques que courent une infinité
'autres ; puiſqu'il ne vous reſte plus rien
ont vous ſoyez obligés de répondre. Dé-
ormais vous pouvez dire avec une pleine

ſécurité, ou comme François d'Aſſiſe : *Pere qui êtes dans les Cieux ;* ou comme vertueuſe Princeſſe à qui ſon injuſte Sc rain avoit enlevé tous ſes tréſors : « Je » rends graces, Seigneur : je craignois l » coup de mal uſer de mes biens ; en » délivrant, vous m'avez délivrée de t » mes inquiétudes ».

VI. Je n'ajoute pas, ou du moins, m'arrête pas à prouver, que la pauvret tement promiſe, & fidélement exéc met une vraie Religieuſe en état de Dieu tous les jours de ſa vie dans la & dans la plus grande tranquillité. E trouble pourroit avoir une perſonne, l'exemple des Apôtres n'a aucune inqui pour le lendemain, qui n'a ni biens à tiplier, ni biens à conſerver ; qui s'en à la Providence pour la nourriture & l tement ; qui compte, & a raiſon de c ter, que celui qui nourrit les oiſeaux du ne lui manquera pas ; en un mot qui eſt perſuadée, que pourvu qu'elle cherche a toutes choſes le Royaume des Cieux juſtice, le reſte lui ſera donné par ſurc Le Fils de Dieu nous a dit que Salomon toute ſa gloire, ne fut jamais auſſi paré l'eſt un lis dans les campagnes : Diſons à tour que Salomon au milieu de ſes imm tréſors ne fut jamais auſſi content que une pauvre Sœur converſe entre les q murailles de ſa chétive & miſérable ce

VII. Mais on ne jouit de cette paix fonde & des autres avantages que nous détaillés, qu'autant qu'on eſt fidele à re

exactement ſon vœu ; & il faut avouer que de tous ceux qu'on fait dans la Religion, il n'y en a point qui ſoit auſſi maltraité. On le viole par orgueil, par eſprit d'indépendance, par ſenſualité.

On le viole par orgueil, & cela eſt peut-être plus fréquent dans les Communautés ſéculieres. Il y ſera permis, comme il l'eſt quelque part, même par les Statuts, d'avoir une montre, une tabatiere &c. mais on veut les avoir d'or, ou montées en or. L'étamine qui fait le vétement commun, paroît trop groſſiere ; on en veut de plus fine, ſous prétexte qu'on ſe la fournit à ſes dépens, & qu'elle ne coûte guere davantage. Une cellule propre ne ſuffit pas ; au défaut de tapiſſerie qu'on n'oſeroit y mettre, on la couvre de précieuſes mignatures. Le lit & les ſieges répondent à tout cet attirail ; & le cœur y eſt ſi attaché qu'il ne peut s'en déprendre. Il faut avouer que l'homme eſt quelque choſe de bien difficile à définir. Une jeune perſonne quitte ſouvent de grands biens, elle renonce à de ſuperbes ameublemens. Terres, maiſons à la ville & à la campagne, jardins délicieux, elle abandonne tout pour ſuivre nue la Croix nue de Jeſus-Chriſt. La voilà en Communauté : une bagatelle, un colifichet l'amuſe. Son cœur en eſt épris ; & pour peu qu'une Supérieure un peu ferme veuille lui enlever ſes petites idoles, elle jettera des cris preſqu'auſſi aigus que ceux de Laban, quand on lui eut enlevé les ſiennes. Enfans des hommes ne raiſonnerons-nous jamais d'une maniere ſenſée ? La vanité

& le menſonge ont-ils donc des attr puiſſans, qu'il nous ſoit impoſſible d' ſiſter : *Filii hominum uſquequo gravi c Ut quid diligitis vanitatem & quæritis dacium ?*

VIII. On viole le vœu de pauvret eſprit d'indépendance, & quelquefois mauvaiſe timidité. La regle générale en matiere, eſt qu'on ne peut rien do recevoir, prêter, changer ſans une pe ſion légitime ; & cela ſoit qu'on don ſon bien propre, ſoit qu'on donne du de la Communauté ; ſoit qu'on reçoiv dedans de la maiſon, ſoit qu'on reçoiv perſonnes du dehors. La honte de rec ſouvent à une Supérieure, un grain d' ſion pour elle, une teinture de je n quelle nouvelle philoſophie, au moye laquelle en traitant de minuties des c même ſérieuſes, on ne ſe fait ſcrupul rien ; quelquefois, & toujours trop vent, aſſez peu de piété ; voilà ordin ment ce qui fait qu'on franchit les bo qu'on multiplie les infractions, qu'on ſe un paſſage de celles qui ſont légeres à tres bien plus conſidérables ; & que mort qu'on eſt aux yeux de Dieu, on s gine être plein de vie devant lui.

IX. La ſenſualité eſt encore, ſur- pour les jeunes gens, une occaſion de greſſer leur vœu de pauvreté. Habits, li repas hors de l'heure des repas, tout eſt bon, pourvu qu'ils ſe ſatisfaſſent, & ne ſoient point apperçus. Ils veulent dans la maiſon de Dieu, comme ils n'au

; vécu dans leur propre maiſon. Ils ſe font ; beſoins imaginaires. Ils ſe les font fournir cachete, ou par leurs parens, ou par quel- e bonne Sœur qui n'y regarde pas de ſi s; & ſous prétexte que la néceſſité n'a int de loi, ils s'habituent à un genre de , que des gens d'une piété médiocre & me fortune aiſée ne ſe pardonneroient pas ns le monde. Tout cela bleſſe plus ou oins la pauvreté; & j'ai cru devoir ſou- nir il y a long-tems avec d'autres, que and la conſomption dans le boire ou dans manger va juſqu'à un certain point, elle nt fort bien aller juſqu'au péché mortel. y a même, au moins un Ordre, où un ligieux qui boit ou mange en ville ſans miſſion, eſt eſtimé tranſgreſſeur de ſon eu de pauvreté : parce qu'il eſt toujours ai de dire qu'en ce cas il reçoit ſans per- ſſion une choſe eſtimable à prix. D'autres nſent différemment : C'eſt à chacun à con- itre & à ſuivre les loix de ſon Inſtitut. ns les choſes qui ne ſont pas défendues mme mauvaiſes, mais qui ne ſont mau- iſes qu'autant qu'elles ſont défendues, il ut arriver que la meſure de l'obligation ne t pas toujours la même.

X. Sans examiner, ſi l'uſage de faire des ſens aux Abbeſſes ou aux Supérieures le ir de leur fête, s'accorde ou ne s'accorde ; bien avec le vœu de pauvreté; je crois uvoir dire qu'une perſonne en place ne it rien faire de mieux que de le retran- r; & cela avec le ſceau des Supérieurs l'Ordre ou de la Communauté, afin qu'on

n'y revienne jamais. Je connois une Mai
très-ſage, où l'on a pris ce parti, &
cru devoir l'en féliciter : ces ſortes de F
ont du moins cet inconvénient qu'elles
triguent des filles pendant un tems aſſez
ſidérable. Celles qui ont des penſions l
lent : celles qui n'en ont point veulent
imiter ; & leur travail qui doit être le l
de toute la maiſon, ne va qu'au profit d'
ſeule perſonne. Le mal va quelquefois
loin ; mais ce détail ſeroit inutile & pour
perſonnes qui penſent, & pour celles
ne veulent pas penſer. Que vos filles
le tems de votre Fête faſſent une bo
communion, pour vous obtenir les gr
dont vous avez beſoin pour vous ſauve
les ſauvant elles-mêmes ; vous pouvez co
ter que ce préſent vaudra infiniment mi
que toutes les précieuſes bagatelles qu'
pourroient vous offrir. Le ſacrifice du c
eſt de toutes les victimes celle qui pla
plus à Dieu. Formez vos ſentimens ſu
ſiens : vous ne ſauriez avoir de plus l
modele.

XI. Il y a quelques perſonnes, mai
petit nombre, au moins n'en ai-je encor
qu'une, qui pour ſe mettre au large en ma
de pauvreté, s'appuient ſur ce raiſonnem
Ma Regle n'oblige point ſous peine de
ché. Or c'eſt ma Regle qui me défenc
faire ou de recevoir aucune libéralité
permiſſion. Quand donc je fais autrem
il eſt bien vrai que je viole ma Regle,
il n'eſt pas vrai que je me rende coup
d'aucun péché, puiſque ma Regle n'ol
pas ſous peine de péché.

Dieu ne plaise que personne se tran-
e jamais sur un aussi pitoyable sophis-
Ce n'est pas en vertu de la Regle que
péchez, lorsque vous faites, ou que
recevez des présens; c'est en consé-
e du vœu que vous avez fait de ne
ucun acte de propriété. La Regle vous
que la matiere de votre vœu, afin que
n'en prétendiez pas cause d'ignorance;
c'est le vœu qui vous assujettit à cette
e matiere, & qui vous rend plus ou
s coupable, selon la mesure dans la-
: vous vous en éloignez. Si vous aviez
lheur de faire une faute contre la pu-
vous violeriez à la fois & votre Regle,
loi de la nature, & la promesse que
avez faite à Dieu. Vous ne seriez pas
ible pour avoir violé la Regle; vous
coupable pour avoir blessé la loi de
ture, mais vous ne seriez coupable de
ege, que parce qu'en violant la loi de
ture, vous avez violé la loi du vœu,
vous vous êtes imposée. On peut lire
ette matiere Rodriguez, qui la traite
une juste étendue (*b*). Nous parlerons
rs de l'usage ou plutôt de l'abus qu'on
itume de faire des pensions. Disons ici
ot des moyens qui doivent animer une
ieuse à garder fidélement son vœu de
eté: je les réduis à trois, qui en partie
ent des raisons que nous avons propo-
usqu'ici pour le faire bien observer.

I. Le premier de ces moyens est de
considérer qu'un Chrétien tire son nom

Rodriguez tome, partie & Traité III. chap. X.

de Jeſus-Chriſt même, & qu'il ne le remplit jamais mieux, que quand il ſuit de plus près les traces de ce divin Sauveur. *Chriſtianus à Chriſto. Chriſtianus alter Chriſtus.* Puis donc que la pauvreté, le dénuement, les beſoins de toute eſpece ont été la grande vertu ou la pratique conſtante de cet Homme-Dieu, n'eſt-il pas bien juſte que nous tâchions dans cette matiere comme en toute autre, de nous régler ſur ſa conduite? Quand David pour couvrir ſon lâche adultere, voulut envoyer Urie coucher dans ſa maiſon; » Seigneur, lui répondit ce brave guerrier, » l'Arche du Dieu vivant repoſe en pleine » campagne, ſous des tentes, Joab mon » Capitaine & tous vos ſerviteurs n'ont d'au- » tre lit que la terre; & Urie, indigne de » ſon Roi & de tous ces grands hommes, » ira ſe livrer aux douceurs de la volupté » & du repos? Non, il ne le fera jamais, & » il vous en fait un ſerment ſolemnel »: *Per ſalutem tuam, & per ſalutem animæ tuæ non faciam rem hanc* (*c*). Entrez dans ces généreux ſentimens; & quand la nature qui n'aime point du tout à ſouffrir, regimbera contre la pauvreté du logement, des habits, de la nourriture, demandez-lui ſi un ſoldat doit être mieux traité que ſon Commandant; ſi un diſciple de Jeſus-Chriſt n'eſt pas trop bien, quand il eſt beaucoup plus à ſon aiſe que ſon Chef, ſon Maître & ſon Dieu? » Mon Sauveur, *diſoit avec une aimable* » *ſimplicité un vertueux Solitaire*, eſt attaché à la croix, & dans l'ardeur d'une ſoif

(*c*) II. Reg. 11. v. eod.

e dévore, il n'a pour breuvage que
l avec du vinaigre ; & les herbes des
ps ne me ſuffiront pas, il faudra que
aſſaiſonne d'huile ! Dieu m'en pré-
: Tant de ſenſualité d'une part ré-
roit bien mal à une ſi grande morti-
on de l'autre ». On ne vous demande
ouffer les choſes auſſi loin ; ce ſeroit
ularité déplacée : on vous demande,
t en droit de le faire, que vous ſouf-
paix les petites privations qui pour-
us ſurvenir ; & que vous reconnoiſ-
bonne foi que votre pauvreté n'eſt
dée, qu'une ombre de celle de votre
e Rédempteur.

Un ſecond moyen qui vous portera
ment à l'amour de la pauvreté, c'eſt
garder comme un chemin très-pro-
xpier directement les fautes que l'a-
u le mauvais uſage du bien vous ont
mmettre dans le monde. Cupidité,
es, vanité dans les parures, ſenſua-
s les repas, hauteur & dureté dans
ieres, tels ſont ordinairement les effets
heſſes ou de l'envie immodérée d'en
ir. La pauvreté volontaire & bien ſui-
tte pauvreté d'eſprit & d'affection que
de Dieu a bénie, ne vous garantira
lement de toutes ces miſeres, elle les
t très-parfaitement. Une nourriture
ugale, & ſouvent inſipide, punira la
ité & les excès qui l'ont accompagnée :
abits très-pauvres, en amortiſſant la
qui s'inſinue juſques dans les Cloîtres,
it quand on va paroître devant des

étrangers, dédommageront la juſtice de Dieu des vanités paſſées &c. C'eſt ainſi qu'on rachetera le tems, ſelon l'expreſſion de Saint Paul; & qu'on ſatisfera à la juſtice en attirant chaque jour ſur ſoi de nouvelles miſéricordes.

XIV. La pauvreté a encore un autre avantage, c'eſt qu'elle nous met en état de ſoulager les pauvres, & de mériter la juſte eſtime de ceux qui ne le ſont pas. Cette conſidération bien approfondie ſera un excellent moyen pour nous affermir dans la pratique de cette vertu ſi aimable & ſi peu aimée.

Oui, la pauvreté contribue infiniment à ſoulager la pauvreté. Comme elle eſt ſenſible aux beſoins de l'indigence, dont elle connoît les rigueurs, elle conſacre à ſes néceſſités tout ce qu'elle retranche aux ſiennes propres. Les richeſſes ont je ne ſais quelle fatalité qui reſſerre, qui endurcit les entrailles. Elles s'en vont en dépenſes ſuperflues, & dès-lors, eu égard à la Profeſſion Religieuſe, elles s'en vont en dépenſes criminelles. Mettez à côté l'un de l'autre deux Monaſteres, dont l'un a de grands biens, & remplit fort mal ſon vœu de pauvreté; l'autre eſt très à l'étroit, & obſerve fidélement le ſien; vous verrez entre les deux, relativement aux pauvres, une différence prodigieuſe. Le premier ſe ruinera partie en procès ou en bâtimens ſuperbes; partie à recevoir ſplendidement une foule d'étrangers, qui, comme je l'ai vu de mes yeux, le béniſſent, tant qu'ils ſont à table, & le maudiſſent, quand ils en ſont ſortis. A l'égard des pauvres, ils n'y

iveront aucune reſſource pour les beſoins
'ame, & qu'une très-foible pour les be-
s du corps. On ſe plaindra de leur nom-
, de leur importunité continuelle, du mal-
r des tems, & ce ſera preſque tout. Le
igieux mendiant qui travaille utilement,
ra de trop, ſon pauvre habit y déplaira:
Dieu veuille qu'on ne le regarde pas com-
la partie honteuſe du Corps Monaſtique.
ne releve point cette expreſſion ſacrilege:
: n'eſt échappée qu'une fois; & c'eſt en-
e trop.

l n'en ſera pas ainſi du ſecond Monaſtere
a peu de biens, ou qui peut-être n'en a
nt d'autres que ceux que lui fournit cha-
: jour la Providence. Il ne laiſſera paſſer
un pauvre ſans le ſoulager, ou du moins
e lui manquera, que quand il ſera obligé
e manquer à lui-même. Chaque ſemaine,
luſieurs jours de la ſemaine, on raſſaſiera
aim à des heures marquées; & ſouvent
mône temporelle ſera précédée de quel-
s-unes de ces paroles de vie qui coûtent
, & qui ſervent beaucoup, parce qu'elles
ſolent, qu'elles adouciſſent les peines,
elles en font connoître le prix, & qu'en-
elles les font ſupporter avec patience, ſi
s ne vont pas juſqu'à les faire ſupporter
c joie. Voilà ce qu'opere la pauvreté bien
tiquée. Si nous nous ſouvenons bien que
reux ſont ceux qui font miſéricorde,
ce qu'ils obtiendront miſéricorde; eſt-il de
yen qui puiſſe nous porter plus conſtam-
nt, je ne dis pas à ne la violer jamais,
dis à en faire nos plus vraies, nos plus
res délices?

Quoique l'eſtime des hommes ſoit un bien frivole, & que chacun en particulier doive en faire très-peu de cas, il eſt cependant vrai que les Communautés, de quelque eſpece qu'elle ſoient, doivent ſe conduire de maniere à ne fournir aux gens du monde aucun ſujet de murmure, de jalouſie, de plainte, & encore moins de ſcandale. Or elles n'y réuſiſſent jamais mieux que quand elles ſont fidelles à remplir leur vœu de pauvreté. Pour s'en bien convaincre, il faudroit que du fonds du Cloître on pût entendre tout ce qui ſe dit hors du Cloître. Mon Dieu, que de plaiſanteries ſur la propreté étudiée d'une jeune None, (car c'eſt ainſi qu'on parle) qui ſembleroit preſque n'avoir rien négligé pour plaire. On épluche ſon voile & ſa guimpe; on ne lui paſſe rien. La pauvreté, qui cependant n'exclud pas une juſte décence, remédie à tous ces inconvéniens; & elle force le démon du ſiecle ou à changer de ton, ou du moins à diminuer l'aigreur de celui qui lui eſt naturel. Qu'on voie dans la ville deux Religieux du même Ordre ou d'Inſtituts différens; dont l'un pauvrement & groſſiérement vêtu retrace l'image de ces premiers Diſciples, que Jeſus-Chriſt envoyoit dans les campagnes, ſans argent, ſans bâton, ſans vêtemens pour en changer dans le beſoin: l'autre avec une chevelure élégante, un bas fin & bien tiré, une démarche compaſſée, attire les yeux du paſſant: Vous pouvez compter que le premier ſera reſpecté de l'homme ſage, aſſez ſouvent même du libertin; & que le ſecond

ſera ſouvent odieux au libertin & toujours à l'homme ſage. Celui-ci dans un voyage ſe plaindra toujours de la nourriture & du gîte. Celui-là ſera content, quand même, comme il arriva au P. Ange de Joyeuſe, ſon ancien domeſtique ne lui donneroit le couvert que dans une étable abandonnée (*d*). Lorſqu'un Religieux meurt propriétaire, les ſaints Canons ordonnent qu'il ſoit enterré dans un fumier, que l'argent qu'on a trouvé chez lui ſoit jetté ſur ſon corps, & que toute la Communauté répete ces funeſtes paroles qu'adreſſa Saint Pierre à Simon le Magicien : *Que votre argent périſſe avec vous.* On ne va pas tout-à-fait juſques-là, quand on voit un Religieux mondain ; mais on tremble pour lui ; & on ſouhaite du fond du cœur que ſa mondanité périſſe, afin qu'il ne périſſe pas lui-même avec elle.

Que j'ai, ô mon Dieu, que j'ai de fautes à me reprocher ſur un point auſſi capital ; & ces fautes ſans nombre, que je les ai gratuitement commiſes ! J'ai enlevé comme par force des permiſſions qui ne devoient pas m'être accordées. Je m'en ſuis paſſée, quand j'ai cru ne les pouvoir obtenir. Un rien, une puérilité m'a attachée ; & encore au-

(*d*) Celui qui reçut ſi mal le P. Ange, avoit été ſon page. Il étoit Calviniſte, & le pauvre habit d'un Capucin ne lui plaiſoit point. Il apprit le lendemain ſa bévue par un autre Gentilhomme, qui vint le féliciter du bonheur qu'il avoit eu de loger ſon ancien Maître. Confus de l'indigne maniere dont il l'avoit traité, il monte à cheval, court après lui, ſe jette à ſes pieds, & auſſi touché de ſon exemple que de ſes diſcours, il abjura peu de tems après ſon héréſie. Voyez ſa vie ſous le titre du *Courtiſan prédeſtiné*, chap. 24.

jourd'hui que je reviens à vous, il m'en a coûté pour m'en défaire. Serois-je donc diſpoſé à vous ſacrifier ma vie dans l'occaſion, moi qui ne puis me réſoudre à vous ſacrifier une bagatelle ? Venez, Seigneur, venez au ſecours de ma foibleſſe. Si je n'ai pas la force de vous ſuivre dans la pauvreté de votre créche, que j'aie au moins celle d'imiter un de vos Prophetes. Que ma cellule ſoit comme celle que lui prépara la Sunamite, c'eſt-à-dire qu'il n'y ait uniquement que ce qui m'eſt néceſſaire (*e*). On n'eſt jamais mieux dans l'autre monde, que quand on n'a pas été trop bien en celui-ci : l'hiſtoire du Lazare en fournit une preuve auſſi conſolante d'un côté, qu'elle eſt effrayante de l'autre.

(*e*) Faiſons-lui (à Eliſée) une petite chambre ; & mettons-y un petit lit, une table, un ſiege & un chandelier. *IV. Reg. 4. v. 10.*

§. III.

Du Vœu de chaſteté.

I. *Notion de la chaſteté, tant en général, que par rapport aux perſonnes qui ſe ſont conſacrées à Dieu.* II. & III. *Premier motif de conſerver cette vertu, ſon prix ineſtimable, qu'une foule de Vierges ont payé de leur ſang.* IV. & V. *Second motif, les pénibles mais glorieux efforts qu'il faut faire pour la conſerver; efforts qu'on manque ſouvent de faire, même dans un âge avancé.* VI. *Fautes contre la pureté. Combien elles ſont griéves.* VII. *Moyens de ſe ſoutenir dans la pureté. Une grande défiance de ſoi-même.* VIII. *Une humilité profonde.* IX. *Une mortification générale des ſens.* X. *Un travail ſérieux.* XI. *La penſée de l'éternité.* XII. *Une priere vive.* XIII. *Conduite tenue par un ſaint Religieux.*

POUR traiter dans toute ſon étendue une matiere auſſi pleine d'intérêt, que l'eſt celle-ci, il faudroit développer & les raiſons qui nous engagent à garder fidélement la chaſteté, & les fautes qu'on peut faire contre cette aimable vertu, & les moyens qu'on doit employer pour s'en garantir. Le ſecond de ces trois chefs nous meneroit à des diſcuſſions, dont un Miniſtre du Dieu des Vierges a naturellement horreur; & qui quoique

ſouvent néceſſaires à l'égard des jeunes perſonnes qui ſortent du monde, ne le ſont que très-rarement à l'égard de celles qui ſe ſont de bonne foi conſacrées au Seigneur. Je me contenterai donc, à peu de choſe près, d'expoſer & les motifs & les moyens de conſerver une vertu auſſi précieuſe que l'eſt celle-ci. Et même, quand j'en aurai une fois donné une notion juſte, je ſubſtituerai volontiers, ſelon l'uſage de Saint Vincent de Paul, au mot de chaſteté celui de pureté, qui a quelque choſe de plus doux, de moins expreſſif. Au reſte, je n'aurai point de peine à me copier moi-même. Ce que j'ai dit dans un livre deſtiné à l'inſtruction de la jeuneſſe, peut bien ſervir à des perſonnes d'un âge plus mûr & d'une profeſſion plus ſainte. J'entre en matiere.

I. La chaſteté priſe en général eſt une vertu de l'ame & du corps, qui réprime les penſées, les deſirs, les affections deshonnêtes; qui écarte abſolument les geſtes, les paroles, les regards, les libertés, en un mot tout ce qui peut donner atteinte au cœur, & le porter aux plaiſirs illicites de la chair.

La chaſteté priſe en ce ſens eſt néceſſaire à tous les états; ſans elle le mariage n'eſt plus une expreſſion de cette amitié ſainte que Jeſus-Chriſt a pour l'Egliſe ſon épouſe: il devient une ſource de péchés; & combien de fois ne dégénere-t-il pas en libertinage?

La chaſteté des perſonnes qui en font vœu, va beaucoup plus loin. Non-ſeulement elle retranche les plaiſirs défendus, mais elle interdit encore ceux que le mariage autoriſe;

Tout doit être chaſte dans les perſonnes qui ſe ſont conſacrées à Dieu : l'eſprit dans leurs penſées, le cœur dans leurs affections, les yeux dans leurs regards, les oreilles dans tout ce qu'elles entendent, la bouche dans toutes leurs paroles, les mains dans leurs actions, les pieds dans leurs démarches, l'extérieur dans toute ſa compoſition. Telle elle eſt l'étendue de cette vertu : c'eſt pour cela même qu'elle exige tant de vigilance, qu'elle demande tant de précautions, & qu'elle ne ſe maintient que par de pénibles combats, que par de laborieuſes victoires, comme nous le dirons bientôt.

Le vœu de chaſteté eſt comme les autres ou ſimple, ou ſolemnel. Tous deux conviennent en ce qu'ils retranchent pareillement les plaiſirs de la chair permis ou défendus; mais il y a entr'eux cette différence que le vœu ſolemnel rend nul le mariage dont il eſt ſuivi ; au lieu que le vœu qui n'eſt que ſimple, ne l'annulle pas, quoiqu'il le rende criminel & ſacrilege, quand on le contracte ſans diſpenſe légitime, comme il n'arrive que trop ſouvent.

Ces principes une fois ſuppoſés, entrons dans le détail des motifs qui doivent engager une perſonne de Communauté à garder inviolablement le vœu qu'elle a fait d'être chaſte de corps & d'eſprit. Ces motifs, je les réduis à trois, dont la ſeule expoſition porte avec ſoi ſa preuve. La pureté eſt un des plus grands biens, que l'homme puiſſe poſſéder ſur la terre. C'eſt en même tems un bien très-fragile, & dont la perte eſt aiſée

dans tous les états, dans tous les lieux, dans tous les âges. Enfin c'eſt un bien dont la perte eſt toujours très-funeſte & ſouvent irréparable.

II. Je dis d'abord que la pureté eſt un des plus grands biens, une des plus précieuſes vertus qu'une foible créature puiſſe poſſéder ſur la terre. C'eſt elle en effet qui, pour parler le langage de Saint Bernard, fait que l'homme dans un corps mortel repréſente en quelque maniere la gloire de l'immortalité. C'eſt elle qui nous met comme de niveau avec les habitans de cette Région fortunée, où il n'y a ni mariages, ni plaiſirs ſenſuels. « Que » votre état eſt heureux, *diſoit S. Cyprien* » *aux Vierges de ſon tems* : vous commencez » à être dans ce monde ce que nous ſerons un » jour dans l'autre. Vous poſſédez déja l'é- » clat de la réſurrection ; puiſque vous paſſez » à travers les nuages impurs du ſiecle, ſans » avoir les penſées & les deſirs du ſiecle.

Il y a plus, & c'eſt encore une remarque de Saint Bernard, un homme chaſte l'emporte en un ſens ſur les Eſprits céleſtes ; parce qu'ils ſont par nature ce qu'il n'eſt qu'à force de combats. Leur pureté eſt plus heureuſe ; la ſienne qu'il ne peut garder que les armes à la main, eſt plus glorieuſe. Auſſi Dieu l'a-t-il toujours récompenſée de la maniere la plus éclatante. Sans parler de la premiere des Vierges, que ſa pureté & ſon humilité ont rendue digne d'être la mere d'un Homme-Dieu ; ce fut par ſon éminente chaſteté que l'Apôtre Saint Jean mérita d'être l'ami particulier de Jeſus-Chriſt, de repoſer ſur ſon ſein

dans la Cene qui précéda ſa paſſion ; de le reconnoître ſur le rivage, où perſonne de ſa compagnie ne le reconnoiſſoit : *Solus virgo virginem agnovit*, dit Saint Jerôme. Heureux donc & mille fois heureux ceux qui ont le cœur pur : heureux ceux qui ſont vierges & de corps & d'eſprit ; parce qu'ils ſuivent l'Agneau pas à pas, & qu'ils ne s'en ſéparent jamais. Et quelle conſolation, quelle joie d'être éternellement attaché au char glorieux de celui à qui *la bénédiction, la gloire, l'honneur & la ſouveraine puiſſance appartiennent dans les ſiecles des ſiecles.* Apocal. cap. 5. v. 13.

III. Ce fut l'idée de ce bonheur ineffable, qui dans les premiers tems de l'Egliſe ſoutint au milieu des plus cruels tourmens tant d'Héroïnes Chrétiennes, qui d'elles-mêmes n'avoient à oppoſer aux tyrans que leur foibleſſe & leurs larmes. Que ne pourrois-je pas dire d'une Potamiene (*f*) qui ſollicitée par une impudique maître, comme Joſeph l'avoit été par ſon infame maîtreſſe, après lui avoir fait cette belle réponſe que tous les ſiecles ont admirée : *Quoi donc, Seigneur, ne ſavez-vous pas que je ſuis Chrétienne, & que les Chrétiens ne commettent aucun crime ;* vit d'un œil ferme la chaudiere d'huile bouillante, où ſon corps, après trois heures du plus cruel tourment, fut enfin conſumé. Que ne dirois-je pas d'une Agathe, qui miſe ſur le chevalet, rouée de coups, dé-

(*f*) Sainte Potamiene, dont on doit l'hiſtoire au fameux Saint Antoine, fut martyriſée vers l'an 204. de Jeſus-Chriſt. Sainte Agathe le fut à Catane en 251. Sainte Agnès le fut au commencement du quatrieme ſiecle.

chirée avec des ongles de fer, brûlée avec des lames ardentes, tenaillée de la plus cruelle maniere, confeſſa toujours que Jeſus-Chriſt étoit le ſeul Epoux qu'elle voulût avoir ſur la terre, afin de l'avoir éternellement dans les Cieux? Mais que ne dirois-je pas d'une Agnès, qui à l'âge de treize ans ſe vit ſur le point de ſouffrir de la part d'un amant déſeſpéré de ne pouvoir l'obtenir en mariage, des horreurs que l'enfer ſeul peut imaginer? Ses graces & ſon innocente beauté lui ouvroient ce que le monde appelle les plus belles, les plus flatteuſes eſpérances. Mais elle regarda comme une injure faite au divin Epoux qu'elle s'étoit choiſie, toutes les propoſitions qui tendoient à partager ſon cœur; & elle expoſa volontiers aux plus rigoureux ſupplices un corps qui plaiſoit à des yeux à qui elle ne vouloit pas plaire.

Depuis la paix que le grand Conſtantin donna à l'Egliſe, ces grands exemples ont été plus rares. Mais la virginité a eu dans tous les ſiecles des Zélateurs, & elle en a eu juſques ſur le trône. Un Saint Henri avec ſa digne épouſe Cunegonde, & un Saint Edouard l'ont préférée aux plaiſirs les plus légitimes. Un Saint Caſimir, héritier d'un floriſſant Royaume, l'a même préférée à ſa propre vie que le mariage auroit pu lui conſerver. Voilà ce qui s'appelle connoître le prix de la pureté : mais voilà auſſi ce qui s'appelle ſouffrir conſtamment juſqu'à la fin, pour n'y pas donner la plus légere atteinte.

IV. Au fond il n'y a point de vertu dont la conſervation demande plus d'efforts, &

de plus pénibles efforts. Le vaſe dans lequel on porte ce riche & précieux tréſor, eſt entouré d'ennemis qui ne cherchent qu'à le briſer; & ce qu'il y a de plus déplorable, c'eſt que notre propre cœur eſt d'intelligence avec eux. La vertu la plus conſommée n'arrête, ni les ſaillies déréglées de l'imagination, ni les inſultes de la chair. Saint Paul, tout digne qu'il eſt d'être élevé juſqu'au troiſieme Ciel, & d'y entendre ces myſtérieuſes paroles, dont la clef n'eſt que pour lui ſeul; S. Paul, ce vaiſſeau choiſi, cet Apôtre qui ne l'eſt *ni de l'homme, ni par l'homme*, mais par la vocation immédiate de Jeſus-Chriſt, ſent dans la moëlle de ſes os une loi de péché qui l'aſſervit en quelque ſorte, & qui contredit la loi ſainte dont ſon eſprit eſt éclairé. Il voit à côté de lui l'ange de Satan qui ſouleve ſa chair, & qui le tyranniſe avec cette implacable fureur, qui chaque jour lui fait tant & de ſi malheureuſes conquêtes. A la vue d'un ſpectacle auſſi effrayant, qu'eſt-ce qui ne s'écriera pas comme lui & beaucoup plus que lui : *Homme infortuné que je ſuis, qui me délivrera de ce corps de mort?* Ce ſera ſans doute *la grace de Dieu par Jeſus-Chriſt notre Seigneur.* Mais cette grace qui rend la pureté plus glorieuſe, ne s'accorde qu'à d'humbles & profonds gémiſſemens; elle ſoutient contre l'ennemi, elle peut même l'écarter pour un tems; mais elle ne l'empêche pas d'appeller à ſon aide une légion impure, de dreſſer avec elle de nouvelles batteries, & de s'emparer de la maiſon, pour peu que celui qui eſt chargé

d'y veiller, ne ſoit pas bien ſur ſes gardes.

V. Vous en avez en la perſonne de David un exemple, qui doit effrayer juſqu'à la fin des ſiecles. Sa chute eſt d'autant plus terrible, que la molleſſe & les délices ne l'avoient point préparée; & qu'elle l'a porté à des excès, qui n'étoient ni de ſon goût, ni de ſon caractere. Ce Prince juſques-là ſi chéri, ſi conſtamment protégé du Ciel, jette par hazard les yeux ſur la femme d'un Officier de ſes troupes : au lieu de les détourner ſur le champ, il s'attache à ce dangereux objet. C'en eſt aſſez : ſa vertu l'abandonne, la pureté de ſon cœur ſe flétrit, il devient doublement adultere, & il répand ſur ſon crime ces traits odieux, ces couleurs noires, dont une auſſi belle ame qu'avoit toujours été la ſienne, paroiſſoit incapable. Ne cherchez plus David en David, depuis qu'il s'eſt aſſervi au joug de l'impudicité, vous ne l'y trouveriez pas. A cette douceur inaltérable, au nom de laquelle il oſoit conjurer Dieu de ſe ſouvenir de lui (*g*); à cette humilité qui lui faiſoit publier qu'il avoit été tiré de la garde des troupeaux pour être mis à la tête de ſon peuple; à cette tendreſſe de cœur qui lui fit pleurer ſi amérement la mort de Saül, & maudire les montagnes de Gelboë; ſuccedent preſque tout-à-coup la noire inhumanité, l'orgueilleuſe hypocriſie à qui rien ne coûte pour s'envelopper; l'infame perfidie, qui ſous le voile trompeur de la con-

(*g*) Memento, Domine, David, & omnis manſuetudinis ejus. *Pſalm.* 131. De poſt fœtantes accepit eum paſcere Jacob ſervum ſuum &c. *Pſalm.* 77.

ſance fait périr par le glaive des enfans d'Ammon, un brave Capitaine, qui quelques jours auparavant couchoit à la porte du palais pour veiller ſur les jours de ſon cher Maître. Voilà ce que fait l'impureté dans un homme qui n'a pas ſoin de lui fermer toutes les avenues. Si jamais, ce qu'à Dieu ne plaiſe, elle s'établiſſoit dans le cœur d'une perſonne conſacrée à Dieu, elle auroit encore de plus funeſtes effets. Ce ne ſeroit pas Urie, qu'elle feroit mourir par une main étrangere; ce ſeroit ſon Dieu, ſon Sauveur, ſon Epoux, qu'elle attacheroit de ſes propres mains à la croix, ſur un Calvaire plus douloureux que celui où il fut d'abord immolé.

Ce qu'il y a d'humiliant, de terrible, de capable d'effrayer la vertu la mieux affermie, c'eſt qu'on peut à tout âge devenir eſclave de ce malheureux péché; qu'on n'y tombe jamais plus dangereuſement, que quand on s'y livre dès la jeuneſſe; & que cette chute, en quelque tems qu'on la faſſe, eſt une des plus funeſtes qui puiſſe arriver.

On y tombe à tout âge. Je n'en veux d'autre preuve que Salomon, c'eſt-à-dire que ce Prince que Dieu avoit chéri dès ſa naiſſance; qui avoit mis à contribution les métaux de la terre & les cédres du Liban pour élever au Dieu d'Iſraël un Temple digne de lui; & dont la ſageſſe attiroit à Jéruſalem les Reines du Midi. C'eſt après avoir été ſi long-tems l'admiration, le prodige de ſon ſiecle, que Salomon, ſous des cheveux déja blancs, s'aſſervit au démon de l'impudicité, & *qu'il érige* ſur les montagnes des

autels à l'idole de Moab, après lui en avoir érigé dans ſon cœur. On l'a dit mille fois, & on ne le répétera jamais aſſez : Tremblez foibles roſeaux, les chênes les plus hauts ont été renverſés.

S'il eſt vrai qu'on tombe à tout âge dans ce malheureux péché, il n'eſt pas moins vrai qu'on n'y tombe jamais plus dangereuſement, que quand on s'y livre dès la jeuneſſe. Pourquoi ? c'eſt que, comme l'a dit Saint Thomas, & que l'expérience l'a confirmé dans tous les tems, l'impureté eſt un vice qui s'attache, qui ſe colé en quelque façon à la perſonne qui en eſt infectée. Il eſt vrai que l'état Religieux, les bonnes confeſſions qui le précedent, les ſages avis d'un Directeur éclairé, la ſéparation du monde, arrêtent bien des maux : mais il eſt vrai auſſi qu'on ſe porte toujours par-tout ; qu'on n'a beſoin que de ſoi-même & de ſa propre foibleſſe pour faire bien des fautes, & des fautes bien conſidérables ; & qu'enfin le dégoût, le relâchement, le commerce avec les ſéculiers dont on ne ſe garantit point aſſez, rouvrent quelquefois des plaies qu'on croyoit fermées pour toujours. Mais quand ce malheur n'arriveroit pas, il ſeroit toujours bien fâcheux qu'on eût à ſe reprocher pendant toute ſa vie, d'avoir donné au démon les prémices de ſa jeuneſſe, & marqué par des chutes humiliantes ſes plus tendres années.

VI. J'ai déja averti, que je ne parlerois que très-légérement des fautes qui peuvent ſe commettre contre la chaſteté. Ainſi je me bornerai à dire, que le vice qui lui eſt

oppoſé

oppoſé eſt un péché mortel & très-mortel de ſa nature ; qu'il l'eſt preſque toujours, quand il y a, comme il n'arrive que trop ſouvent, un conſentement aſſez délibéré ; & qu'ordinairement il n'y a pas là de légéreté de matiere. 2°. Que l'action extérieure n'eſt point néceſſaire pour aller juſqu'au péché mortel ; & que comme le deſir de la vengeance peut perdre un homme, un deſir impur peut le damner éternellement. 3°. Que pour pécher mortellement en ce genre, il n'eſt pas beſoin d'aller juſqu'au deſir du crime ; qu'une penſée deshonnête & volontaire ſuffit, quand même on ne la nourriroit qu'un moment (*h*) ; & qu'enfin cette penſée, même ſéparée du deſir, eſt plus ou moins criminelle, ſelon que ſon objet eſt plus ou moins défendu. C'eſt à quoi les Directeurs & les pénitens ne peuvent trop faire d'attention, ſurtout dans les premieres confeſſions générales. Car il faut tâcher de les faire de maniere à n'y pas revenir. Parlons préſentement des moyens qu'on doit employer pour ſe ſoutenir dans la pratique de la vertu que nous examinons.

VII. Le premier eſt une grande défiance de ſoi-même : défiance fondée ſur la connoiſſance que chacun doit avoir de ſa propre foibleſſe, & ſur l'expérience que l'hiſtoire ou ſes propres yeux lui donnent de la

(*h*) On appelle une penſée *moroſe*, non parce qu'elle dure long-tems, mais parce qu'on s'y arrête volontairement, & qu'on ne la rejette pas, quand on s'en apperçoit. *S. Thomas.* J'ai expliqué tout ceci avec un peu plus de détail dans *l'Eçolier Chrétien.* chap. 6. n. 1x. Je n'oſe y revenir ici

foibleſſe des autres. Nous l'avons déj
& il n'eſt que trop vrai, nous port
tréſor de la chaſteté, comme celui de
dans des vaiſſeaux d'argile, que le m
choc peut briſer; afin que toujours
bles, toujours timides, nous reconno
que ce qu'il y a de bon en nous vie
Dieu, & ne vient pas de notre propre
Donnez-vous donc bien de garde, ma
fille, de vous endormir jamais à l'oml
vos lauriers, & de vous raſſurer ſur le
toires, peut-être bien imparfaites, qu
avez remportées! « Vous n'êtes, *diſ*
» *Jérôme*, ni plus forte que Samſon, 1
» ſainte que David, ni plus ſage que
» mon ». Malgré les prodiges de tou
pece que le Ciel avoit opérés en leur f
ils ſont tombés, & ce n'eſt pas dans
de la jeuneſſe qu'ils ſont tombés; vou
vez tomber comme eux. « Croyez-
» *ajoutoit Saint Auguſtin*, je vous
» comme Evêque, c'eſt-à-dire comn
» homme qui a de l'expérience, & c
» voudroit pas vous tromper; j'ai vu l
» de l'impureté moiſſonner des homm
» paroiſſoient plus fermes que les cé
» des hommes que le troupeau fidele
» doit comme des modeles accomplis
» hommes dont je n'aurois pas plus oſé
» conner la vertu, que celles des Jérô
» des Ambroiſe ». Je l'avoue ſincéreme
telles chutes me faiſiſſent plus, me for
trembler que celle de Salomon. He
donc celui qui marche toujours dans la
te, & qu'une ſage défiance tient ſans

sur ses gardes : c'est le premier & peut-être le plus sûr moyen qu'il ait de n'être jamais ébranlé.

VIII. Un second moyen qui a beaucoup de rapport avec celui-là, c'est une vraie & profonde humilité ; vertu qui conviendroit si bien aux malheureux enfans d'Adam ; vertu qui devroit éternellement régner dans les Cloîtres, quand elle seroit bannie du reste de l'univers ; mais vertu qui par un très-grand malheur ne s'y trouve pas toujours. L'orgueil est un vice que Dieu déteste ; il résiste à ceux qui en sont infectés. Il leur soustrait ces graces puissantes qui écartent le tentateur, ou qui empêchent de céder à ses artifices. De-là ces chutes, qui, quoique toujours secretes, n'en sont pas moins humiliantes. Heureuses encore celles qui les font, si salutairement confondues elles reviennent bien à elles-mêmes ; parce que c'est le seul moyen qu'elles aient de revenir bien à Dieu.

Au reste pour devenir sincérement humble, une Religieuse, comme tout autre, n'a qu'à interroger sérieusement la vérité ; & bientôt effrayée de ses réponses, elle aura plus besoin d'être munie contre le découragement, que fortifiée contre l'orgueil.

La Vérité lui dira que sa naissance est presqu'en tout semblable à celle des plus vils animaux ; que comm'eux & plus qu'eux, elle est née d'une semence impure ; que le moment qui l'a vu naître, l'a vue criminelle aux yeux de Dieu, enfant de colere & de perdition.

La Vérité lui dira, que ce n'est que par

miſéricorde qu'elle a été affranchie d'un ſi déplorable état ; qu'à peine a-t-elle eu l'uſage de la raiſon, qu'elle s'en eſt ſervie pour s'y replonger ; que peu à peu elle s'eſt abandonnée aux paſſions les plus deshonorantes ; qu'elle s'eſt avilie, dégradée ; & que par rapport au ſalut elle a traité ſon ame, comme elle n'auroit oſé traiter celle de ſon plus mortel ennemi.

La Vérité lui dira qu'elle n'a rien qui ne lui vienne de la libéralité de Dieu ; que ſes plus beaux talens pourroient bien être un jour la matiere de ſon jugement, & le ſujet de ſa condamnation ; que ceux qui la flattent davantage, comme l'eſprit, la naiſſance, le don de plaire, lui ſont communs avec un nombre infini de réprouvés ; que pluſieurs d'entr'eux ne le ſont aujourd'hui, ou ne le ſeront un jour, que parce qu'ils en ont été trop richement partagés.

La Vérité lui dira que depuis dix ou quinze ans & plus qu'elle eſt dans la maiſon de Dieu, elle a fait moins de progrès dans la vertu, que n'en font beaucoup d'autres en quatre ou cinq mois de Noviciat ; que ſa premiere ferveur, au lieu de croître, a bien diminué ; qu'à meſure qu'elle eſt devenue plus ancienne, elle eſt devenue plus haute, plus dure en reparties, plus ſujette aux plaintes & aux murmures, plus ſenſible à une ombre de mépris, plus ulcérée quand elle a cru qu'on la comptoit pour rien, & qu'on n'avoit pas de ſon mérite toute l'idée qu'elle en avoit conçue.

La Vérité lui dira qu'il n'y a aucun moment,

où elle ſache bien ce qu'elle eſt aux yeux du ſouverain Juge ; qu'elle peut ſe croire pleine de vie & être déja morte ; qu'elle ne ſait ſi elle eſt digne d'amour ou de haine ; & que ſi ce mot terrible, qui faiſoit frémir Saint Bernard tout entier, ne l'effraye point, il faut qu'elle ſoit dans un état capable de faire frémir tous les autres.

Enfin la Vérité lui dira qu'elle marche comme un aveugle, ſans trop ſavoir où aboutira ſa courſe ; que quand elle auroit vécu dans l'innocence, quand elle ſeroit déja prête à ſaiſir l'heureux rameau qui porte la perſévérance & la gloire, elle peut, comme Salomon, faire un faux pas & manquer ſon coup ; que peut-être ſon impénitence eſt prévue, & en conſéquence ſa réprobation arrêtée. Ces maximes pleines de terreur en coupant chez elle toutes les fibres de l'orgueil, y deſſécheront, ſi elles n'y ruinent entiérement, toutes les racines de l'impureté.

IX. Un troiſieme moyen qui ſert beaucoup à les affoiblir, c'eſt la mortification des ſens. Saint Paul ne ſe laſſoit point de la recommander aux premiers fideles ; & quand la leçon que leur en faiſoit ce grand Apôtre, ne ſeroit que de conſeil par rapport aux autres vertus, elle ſeroit de précepte par rapport à la chaſteté ; parce que c'eſt toujours le bien-aiſe du corps qui lui porte les premiers coups, ou qui la diſpoſe à être plus profondément bleſſée par ceux de l'ennemi.

Il faut donc mortifier ſes yeux. C'eſt par eux qu'entrent la contagion & la mort. Ce fut par-là qu'Eve ſe perdit, & perdit avec

elle toute ſa poſtérité. Elle jetta un regard curieux ſur le fruit défendu. Elle fut épriſe de ſa beauté ; elle en prit, en mangea & en fit manger à ſon époux. Voilà l'inépuiſable ſource, la ſource toujours renaiſſante des maux qui nous dévorent. Ce qui arriva à cette premiere mere des vivans, eſt arrivé dans tous les âges du monde. Croyez-moi, ſi la malheureuſe qui fit jetter le chaſte Joſeph dans les fers ; ſi celle qui fut préſentée à Jeſus-Chriſt comme adultere, avoient exactement veillé ſur leurs yeux, elles ſe ſeroient épargné à elles-mêmes bien de l'ignominie, & à leurs concitoyens bien des ſcandales.

C'eſt de ce principe que partit Job pour conſerver ſon innocence. Ce grand homme qui avoit fait tête au démon, triomphé de ſes fureurs, mérité que le Ciel rendît témoignage à ſa vertu, eſt ſi timide, ſi précautionné qu'il n'oſe jetter les yeux ſur une vierge. Formez-vous ſur ce grand modele ; & ſouvenez-vous que ſi un homme peut être quelquefois dangereux à un autre homme, une vierge peut l'être à une autre perſonne de ſon ſexe.

A la mortification des yeux il faut joindre celle des oreilles. Des airs tendres, des accens paſſionnés, des converſations où le cœur charmé d'une amie exhale ſa tendreſſe ; tout cela n'eſt bon qu'à faire à l'ame des bleſſures qui avec le tems peuvent devenir mortelles. Il en eſt de même de la lecture faite ou entendue d'un grand nombre de romans & de poéſies où l'harmonie & la cadence ne rendent bien que les ſentimens de la nature

corrompue. L'imagination la plus froide s'y échauffe peu à peu. Elle en prend inſenſiblement le ſtyle & les ſentimens : & fût-elle d'abord auſſi pure, auſſi éloignée de toute apparence du mal, que l'étoit celle de la jeune Théreſe, quand elle tomba ſur ces mauvais livres ; vous pouvez compter qu'elle ne ſe ſoutiendra pas long-tems, ſi Dieu ne l'arrête par une vive impreſſion de ſa grace. Mais quand ces ſortes de lectures n'auroient d'autre effet, que celui d'enlever l'ame à elle-même, & de lui faire perdre de vue ſes propres miſeres, ne ſeroit-ce pas toujours un aſſez grand malheur. « Je pleurois, *dit Saint Auguſtin*, la triſte deſtinée de Didon, & je » ne penſois pas même, ô mon Dieu, à » pleurer la triſte & déſolante ſituation où » j'étois devant vous.

Mais c'eſt ſur-tout dans l'uſage du manger & du boire, qu'une perſonne qui veut être chaſte, doit mortifier ſon corps. Graces à Dieu, il y a peu à craindre de ce côté-là dans les Communautés bien réglées, & moins encore dans les Monaſteres de filles. Mais enfin la ſenſualité peut s'y gliſſer, & comme elle y déplairoit plus au Seigneur que par-tout ailleurs, elle en ſeroit plus ſévérement punie. Hélas ! la plus auſtere, la plus dure pénitence n'a pas garanti les Saints des pieges de l'ennemi. Ecoutez Saint Jérôme, vous faire lui-même la triſte peinture de ſes combats & de ſes alarmes. « Je vivois, *dit-il*, » dans un déſert affreux, dans une vaſte ſo- » litude. Je n'avois pour compagnie que celle » des ſcorpions & des bêtes farouches. Je ne

» cédois au ſommeil, que quand il m'
» bloit abſolument; & la terre nue ét
» ſeul lit que j'offriſſe à mes os décha
» Un jeûne continuel avoit défiguré
» viſage. En un mot, j'étois mort a
» que de mourir; & toutefois le feu
» nel de mes paſſions me dévoroit av
» plus cruelle impétuoſité. Mille dang
» ſes images ſe préſentoient nuit & jo
» mon imagination fatiguée; & je pe
» par-tout la ſéduiſante idée des vanités
» maines ». Si un homme dans un âge av
& dans cet état d'inanition que le ſaint
teur vient de nous peindre avec de ſi
bres couleurs, avoit tant de peine à déſa
l'ange de Satan qui le tourmentoit, qu
roit-ce d'une jeune perſonne, qui dan
âge tumultueux où il ne faut qu'un ſe
pour allumer les paſſions, chercheroit
empreſſement l'occaſion de nourrir ſa
ſualité?

X. Mais, & ce ſera un quatrieme m
d'écarter l'ennemi, à une ſévere tempé
ſur-tout dans l'uſage du vin, il faut jo
une ſuite d'occupations ſérieuſes qui exc
toute oiſiveté. Le démon du repos e
d'intérêts avec le démon de l'impureté
premier ouvre la porte au ſecond, & c
ci ne manque pas d'en profiter. Que l
rugiſſant vous trouve donc toujours bi
ſaintement occupée : alors il aura be
tourner en tout ſens, il ne trouvera rien
puiſſe dévorer. Tant que David fut à l
de ſes armées, & que Salomon travai
bâtir un Temple au Seigneur, ils véc

us deux dans la plus exacte régularité. Le emier reſta dans ſon Palais, pendant que ſes oupes étoient en campagne ; le ſecond vout goûter à loiſir le fruit de ſes travaux ; ce t alors qu'ils firent tous deux ces déplobles chutes, qui ont coûté tant de larmes l'un, & que l'autre pleure peut-être enore aujourd'hui (*i*). Rendez-vous ſage à eurs dépens : évitez l'inaction qui fut le priipe de leur chute. *Et comment me laiſſerois-: aller à des penſées impures*, diſoit un jeune olitaire, qui en avoit été long-tems tourienté : *Je ſuis ſi continuellement occupé deuis le matin juſqu'au ſoir, que je n'ai pas : tems de reſpirer.* Suivez ſon exemple. L'oiveté a perdu des villes malheureuſes, un avail bien ſuivi, & fait en eſprit de pénience, ne manquera pas de vous ſauver.

XI. Un cinquieme moyen qui nous préſerera & de l'impureté & de tous les autres éſordres, c'eſt de jetter de tems en tems, & ır-tout au moment de la tentation, un coup 'œil ſur l'éternité. *Souvenez-vous de vos ernieres fins*, dit l'Ecriture, *& vous ne péherez jamais.* Qui des mortels en penſant u'il y a un enfer, dans cet enfer un étang e feu qui n'a ni fin ni bornes, & qu'une

(*i*) On eſt très-partagé ſur la pénitence de Salomon. eaucoup d'habiles gens, fondés en partie ſur le Livre de Eccléſiaſte, où l'on voit un homme las des vanités du ecle, croient qu'il eſt revenu à Dieu. D'autres penſent : contraire, parce qu'il laiſſa des monumens publics de n idolâtrie, qu'un Prince pénitent auroit dû détruire ; & ue dans tout l'Eccléſiaſte il ne dit pas un mot de ſes égaemens, dont il auroit néanmoins dû faire une réparation olemnelle. *Le plus ſûr eſt d'en laiſſer le jugement à Dieu, t de trembler.*

penſée d'un inſtant peut l'y précipiter, oſera s'y prêter tranquillement ? Ce fut cette vue réfléchie qui arrêta ſur le bord du précipice le ſolitaire Saint Martinien. Tout prêt à ſuccomber ſous les artifices d'une malheureuſe, que l'eſprit impur avoit conduit dans ſon déſert, pour le faire tomber après vingt-cinq ans de pénitence, il alluma un grand feu, & s'y mit les pieds. Aux cris que la douleur lui fit jetter, Zoë, c'eſt le nom de cette infame ſéductrice, le trouva par terre baigné de ſes larmes, & les pieds à demi-conſumés. *Hélas!* lui dit-il alors, *ſi je ne puis ſouffrir un feu auſſi foible, & qui a duré ſi peu, comment ſouffrirai-je le feu de l'enfer, ce feu qui ne s'éteindra jamais?* Cette leçon eut ſon effet. Zoë ſaintement confondue ſe retira à Bethléem dans le Monaſtere de Sainte Paule; & y paſſa le reſte de ſes jours dans une pénitence ſi rigoureuſe, qu'elle n'avoit pour lit que la terre nue, & pour nourriture que du pain & de l'eau. Martinien la ſurpaſſa; & pour expier un moment de foibleſſe qu'il avoit ſi ſévérement puni, il paſſa ſix années dans une affreuſe ſolitude, expoſé nuit & jour à toutes les injures de l'air. Voilà ce que feroit en nous, non-ſeulement dans les tentations impures, mais en toute autre, la penſée de l'éternité. O éternité ſi conſolante pour ceux qui ſe roidiſſent contre leurs paſſions, ſi cruelle pour ceux qui ont le malheur d'y ſuccomber; puiſſe-tu m'être toujours préſente ! Mais on l'a dit il y a long-tems, la conduite de l'homme eſt le plus incompréhenſible des myſteres. Croire ce

qu'il croit, & vivre comme il vit, ce ſont deux choſes qu'on ne peut accorder.

XII. Un dernier moyen qui donne de la ſéve à tous les autres, & qui revient en toutes ſortes d'occaſions, c'eſt la priere, mais une priere humble, animée, perſévérante. Le Seigneur ne vous délivrera pas toujours des penſées impures. C'eſt la plaie, c'eſt l'exercice du genre humain; & les pénibles combats que Saint Jérôme eut à ſoutenir, vous prouvent aſſez que les antres des montagnes les plus eſcarpées n'en ſont pas exempts. Mais vous pourrez toujours compter ſur deux choſes, l'une que Dieu ne permettra jamais que vous ſoyez tentées au-deſſus de vos forces; l'autre qu'il vous rendra vos tentations utiles, & qu'une premiere victoire remportée ſur elles, vous mettra en état d'en remporter de plus conſidérables. Priez donc, & priez en tout tems. Je ne vous dis pas de quitter vos occupations; je vous dis de les couper quelquefois par une vive & fervente aſpiration. Il ne faut qu'un inſtant pour dire, ſans que perſonne s'en apperçoive: *Seigneur, venez à mon aide: hâtez-vous de me ſecourir. Jeſus, Fils de David, ſauvez-moi, je vais périr, tendez-moi la main.* Donnez-moi un cœur nouveau, ou plutôt créez-le en moi. La matiere du premier eſt ſi viciée, ſi corrompue, qu'elle n'eſt plus bonne à rien: *Cor mundum crea in me Deus.*

Mais en invoquant le Fils, donnez-vous bien de garde d'oublier la Mere. Elle eſt cette auguſte Mere, & Vierge par excellence, & *la protectrice* des Vierges. Ce fut

par ſon aſſiſtance miraculeuſe, que cette fille ſi célebre dans l'hiſtoire du vertueux Boudon, fut délivrée de la brutale fureur d'un maître corrompu ; & que ſoutenue des ailes de la colombe, elle alla porter ailleurs ſes ſoupirs & ſon innocence. Dites-lui donc, mais ſouvent, mais du fond du cœur, avec toute l'Egliſe : *Vitam præſta puram : Mites fac & caſtos.* Ce ne ſera pas elle qui vous donnera la pureté ; mais ce ſera elle qui ne manquera pas de vous l'obtenir, ſi vous l'invoquez comme il faut : elle vous apprendra à marcher ſur ſes pas, & par conſéquent à veiller ſur les vôtres. Inſtruite par elle, vous ne connoîtrez ni les attaches purement humaines, ni ces expreſſions qui rendent avec trop de tendreſſe les ſentimens du cœur ; ni ces petites familiarités, dont le moindre vice eſt de diminuer le reſpect mutuel, & d'engendrer tantôt le mépris, tantôt ces amitiés particulieres, que tous les Fondateurs d'Ordres ont ſi juſtement & ſi ſévérement condamnées. Je ſais qu'il pourra en arriver qu'on vous regarde comme un peu farouche, ou comme trop ſcrupuleuſe. Mais outre qu'on peut éviter un défaut, ſans tomber dans un autre, votre rigidité prétendue aura du moins l'avantage de vous faire ſuivre un chemin qu'ont tenu avant vous les plus grands ſerviteurs de Dieu. Pour vous en faire convenir, je vais tranſcrire un morceau de la vie d'un ſaint Religieux (*k*) que M. Boudon pu-

(*k*) La vie du vénérable pere Jean Chryſoſtome, Religieux pénitent du troiſieme Ordre de Saint François, ou l'homme intérieur. Cette vie parut en 1684. Une Dame plus

blia ſur la fin du ſiecle paſſé ; vous n'y trouverez pas des regles d'éloquence, mais vous pourrez y trouver des regles de conduite & pour vous & pour les autres. Voici les propres termes de notre ſage & vertueux Ecrivain, à qui il convenoit d'autant mieux de chanter les louanges de la virginité, qu'il en avoit fait vœu dès l'âge de neuf ans.

» Nous avons, *dit-il*, parlé du bienheu-
» reux, du ſaint, du divin état de la pureté,
» en pluſieurs endroits des petits Ouvrages
» que la divine Providence nous a fait don-
» ner au public. Tant que nous aurons une
» langue & une bouche, nous y exhorte-
» rons en la vertu de notre divin Maître
» le Roi des Vierges, & ſous la protection
» de ſon immaculée Mere la Vierge des Vier-
» ges, ſous la protection des céleſtes eſprits,
» les défenſeurs & les amis des Vierges. Ré-
» pétons-le encore : O glorieux, ô admi-
» rable, ô divin état, ſi tu étois connu !
» Notre ſerviteur de Dieu & de la Vierge
» des Vierges, *continue-t-il en parlant du*
» *P. Jean Chryſoſtome*, avoit reçu ſur cet
» incomparable état de grandes lumieres,
» ce qui lui en avoit donné de fortes incli-
» nations dès ſa jeuneſſe. Il ſeroit difficile
» de déclarer les ſoins qu'il a pris avec le
» ſecours de la divine grace, pour s'éloigner
» non-ſeulement du péché qui eſt contraire

illuſtre encore par ſon eſprit & par ſa vertu que par ſa haute naiſſance, me diſoit un jour : *M. Boudon écrit très-mal ; avec cela il touche, il ébranle, il convertit.* Il faut pourtant avouer qu'il y a quelquefois chez lui des endroits bien frappés. Voyez le chap. 6. de la premiere partie de l'homme intérieur, pag. 6. de la nouvelle édition.

» à la pureté ; mais encore pour éviter avec
» une force nompareille les choſes qui pour-
» roient en quelque maniere que ce pût être
» y ſervir d'occaſion. Il trembloit aux moin-
» dres apparences, les ſeules ombres lui cau-
» ſoient de la frayeur. C'étoit aſſez dans ſa
» jeuneſſe pour le mettre en fuite, qu'une
» femme lui parlât. Etant Religieux il ne
» voulut jamais permettre à ſa mere de l'em-
» braſſer. Ceux qui ignorent combien l'eſ-
» prit de Dieu eſt pur dans les Saints, au-
» ront peut-être de la peine à goûter ce pro-
» cédé ; mais cela ſera facile à ceux qui ont
» de véritables lumieres de la ſainteté de
» Dieu, qui ſe ſéparant à l'infini des créa-
» tures, ſe communique aux perſonnes qui
» lui ſont intimement unies par des impreſ-
» ſions ſaintes, qui les éloignent d'une fa-
» çon extraordinaire de tout l'être créé.
» C'eſt par ces impreſſions divines que le
» Bienheureux Louis de Gonzagues ne vou-
» loit pas parler ſeul à ſa mere. C'eſt par les
» mêmes impreſſions que pluſieurs autres
» Saints, après s'être retirés du ſiecle, n'ont
» plus voulu parler à leur mere, à leurs
» ſœurs, ou aux autres perſonnes les plus
» proches. J'ai eu la grace, *c'eſt toujours*
» *l'Archidiacre d'Evreux qui parle*, de con-
» noître un grand Archevêque, qui ne vou-
» loit pas demeurer ſeul avec l'une de ſes
» nieces ; quoique très-vertueuſe.

» Le Pere Jean Chryſoſtome étoit de la
» derniere exactitude ſur ce ſujet. Un jour
» une Religieuſe lui ayant demandé une
» demi-heure pour lui parler, & pour lui

» aider un peu à le délaſſer dans le tems de » la récréation, il ne le voulut jamais. Et com- » me cette Sœur lui dit : *Mon Pere, vous ne* » *ſavez que nous mortifier*, il lui répondit : » *Grande pureté d'ame, grande pureté de corps,* » *grande pureté de conſcience. Vous êtes des* » *Vierges conſacrées à Jeſus-Chriſt, vous ne* » *devez pas chercher à converſer avec les créa-* » *tures.* Comme elle lui repliqua : *La na-* » *ture ne trouve guere de conſolation auprès* » *de vous : vous êtes un pere de fer ; vous* » *n'entendez qu'à prendre le monde pour l'é-* » *corcher depuis les pieds juſqu'à la tête,* » *Ah !* s'écria-t-il, *c'eſt ce qu'il faut faire.* A » peine pouvoit-il ſouffrir que les Religieuſes » qui étoient ſous ſa conduite, penſaſſent à » lui. C'eſt ce qui lui fit dire à une qui le » voyant foible & abattu, lui demanda com- » ment il ſe portoit : Allez, il ne faut pas » qu'une Religieuſe ſe mette tant en peine de » la ſanté de ſon Confeſſeur.... Une ſi grande » exactitude obtint du Ciel ſes plus ſaintes » graces pour mener ici-bas une vie Angéli- » que ; & il eut cette faveur dans la ſuite » des années, de ne plus reſſentir les mou- » vemens de la nature corrompue ». Il eſt vrai qu'il mérita encore cette grace ſignalée par ſa profonde humilité, par ſon amour pour la vie cachée, par ſa mortification intérieure, par la ſainte haine qu'il ſe porta toujours à lui-même, en un mot par la pratique conſtante des plus rares & des plus ſublimes vertus, comme l'a remarqué le même M. Boudon dans l'hiſtoire que nous en avons *déja citée ; mais il eſt* vrai auſſi que les pré-

cautions inſolites dont on vient de parler, contribuerent beaucoup à la lui faire obtenir.

Au reſte, comme un eſprit philoſophe, tel qu'il s'en trouve quelquefois dans les Monaſteres, pourroit s'imaginer, que ce bon Religieux étoit un de ces petits génies, qui outrent tout, qui s'effraient de tout, qui voient du mal par tout, j'ajouterai en finiſſant cet article, que le Pere Chryſoſtome fut un homme d'un vrai mérite, que Louis XIII. avoit pour lui une eſtime ſinguliere, & qu'il l'employa dans des affaires très-épineuſes, qui regardoient le bien public du Royaume; que Marie de Médicis & Anne d'Autriche avoient pour ſa vertu une profonde vénération; que le Cardinal de Richelieu, qui ſe connoiſſoit en hommes, le regarda toujours avec un œil de reſpect & d'admiration; & qu'on peut joindre au ſuffrage de ce grand Miniſtre le jugement des Gondren, des Ollier, des Vincent de Paul, & de beaucoup d'autres, qui ſans être honorés de la pourpre Romaine, ne jugeoient pas moins bien que ceux qui en étoient revêtus. Ainſi il ſera vrai, quoi qu'en penſe une vaine Métaphyſique, qu'en matiere de pureté, des eſprits ſolides, des hommes amis du Ciel, craignent, comme Job, toutes leurs œuvres; & qu'ils prennent, pour ſe garantir de la contagion, des précautions qui paroîtroient exceſſives, ſi on ne connoiſſoit pas l'étonnante fragilité, dont les enfans d'Adam ſont pétris. Ce qui ſera toujours inconteſtable, c'eſt que cette timidité ombrageuſe qui fait craindre, lors même qu'à la rigueur il

n'y auroit rien à craindre, peut bien donner un air de ridicule devant les hommes, mais qu'elle n'a jamais perdu qui que ce ſoit devant Dieu.

Je crois cependant devoir avertir, ſurtout les jeunes perſonnes, qu'elles ne doivent point ſe troubler à l'excès, d'un déluge de penſées qui fatiguent leur imagination. Qu'après un petit ſigne de croix ſur leur cœur, qui ſera un déſaveu général de toutes ces abominations, elles ſe livrent à un travail qui puiſſe les diſtraire ; peu à peu l'ennemi les laiſſera en repos. Il en eſt de lui à peu près comme de ces inſectes, qui pendant l'été murmurent autour de la tête du voyageur ; plus on les combat directement, plus ils s'opiniâtrent. Quand on les mépriſe, ils vont bourdonner ailleurs. C'eſt un avis de Saint François de Sales ; & une heureuſe expérience l'a ſouvent confirmé.

§. IV.

De l'Obéissance.

I. *L'obéiſſance eſt ou vertu ou vœu.* II. *Cas où le Supérieur abuſeroit de ſon autorité.* III. *Motifs qui doivent engager à l'obéiſſance. Le bien de la Communauté toute entiere.* IV. *Le mérite & la paix de celles qui obéiſſent.* V. *La conſolation de celles qui ſont en place.* VI. *A qui doit-on obéir?* VII. *Comment le doit-on faire? Cinq conditions d'une bonne & ſainte obéiſſance.* VIII. *Moyens de ſe ſoutenir dans la voie de l'obéiſſance. L'exemple du Sauveur, la récompenſe promiſe à ceux qui obéiſſent, la punition de la déſobéiſſance.* IX. *Avis aux perſonnes qui ſont en place.* X. *Concluſion.*

I. L'Obéissance peut ſe regarder comme une ſimple vertu, ou comme un vœu tel qu'on a coutume de le faire dans les Communautés.

L'obéiſſance dans le premier ſens eſt une vertu qui nous porte à ſoumettre notre volonté à la volonté d'un autre, ſoit qu'il nous la manifeſte par écrit, ou par une loi ſubſiſtante, comme dans des Regles & des Conſtitutions; ſoit qu'il nous la déclare par paroles ou par d'autres ſignes équivalens.

L'obéiſſance comme vœu ajoute à ce premier lien un engagement formel à faire tout

ce que les Supérieurs nous commanderont en vertu de l'autorité que Dieu leur a donnée ſur nous. Et c'eſt ce qu'ils ne font que très-rarement.

On peut, abſolument parlant, manquer ſans péché à l'obéiſſance comme vertu; puiſque chacun doit obéir à ſes Regles, & que les Regles ordinairement n'obligent point ſous peine de péché, à moins qu'elles ne ſoient relatives à la matiere des vœux, ou aux loix, ſoit divines, ſoit humaines. Mais on ne peut ſans péché manquer à l'obéiſſance comme vœu, à moins que le Supérieur n'abusât de ſon autorité.

II. Il en abuſeroit ſans doute, non-ſeulement s'il vouloit empêcher qu'on rendît à Dieu ce qui eſt à Dieu, & à Céſar ce qui appartient à Céſar; mais encore s'il commandoit quelque choſe au-deſſus de la Regle, au-deſſous de la Regle, contre la Regle, ou hors de la Regle.

Le Supérieur commande au-deſſus de la Regle, quand il impoſe des obligations plus fortes que celles qui y ſont contenues; comme lorſqu'il établit de nouveaux jeûnes, ou qu'il veut réduire à l'uſage des légumes ceux à qui le poiſſon eſt permis. Dans ces ſortes de cas un Religieux eſt diſpenſé d'obéir, parce que ſon Supérieur n'eſt pas fait pour établir de nouvelles Regles, mais pour veiller à ce que les anciennes ſoient fidélement obſervées. Il n'y auroit bientôt dans les corps les plus ſages, ni ordre, ni uniformité, ſi chacun pouvoit paſſer les bornes que les Fondateurs *ont preſcrites.* Qu'on garde bien

la Regle telle qu'elle eſt ; Dieu ſera cont
& les hommes n'auront rien à dire. Au
il eſt avoué par tout, 1°. qu'on peut
poſer des auſtérités rigoureuſes, à une
ſonne qui les aura méritées par quelque
conſidérable, ou qui en auroit beſoin co
d'un préſervatif contre la violence de ſes
ſions. 2°. Qu'un Supérieur peut dans le
ſeres publiques enjoindre des jeûnes &
tres mortifications ſemblables ; pourvu
n'en excepte perſonne, & qu'il s'en exc
encore moins qu'un autre.

Le Supérieur commande au-deſſous
hors de la Regle, quand il donne des o
qui vont au relâchement, ou quand il
crit des niaiſeries, des puérilités, des cl
indifférentes à tous égards. On convien
core que des commandemens de cette e
n'obligent point. Mais afin que la mau
humeur des particuliers ne leur faſſe pas
dre le change, on avertit en même t
que ce qui paroît indifférent en ſoi, ou n
relâché, peut ne l'être pas eu égard
tention de ceux qui ſont à la tête du
vernement. Ainſi une fille doit repoſer,
ter un travail qu'elle n'aime que par v
prendre quelque récréation, quand on

bonne heure à rompre ſa volonté, à ne ſe rebuter de rien, à obéir en aveugle, lors même qu'elle ne pourra pénétrer les motifs de ceux ou de celles qui la font agir.

Enfin le Supérieur commande contre la Regle, lorſqu'il ordonne des choſes qui ſont défendues ou par elle, ou par un autre Supérieur auquel il eſt lui-même ſurbordonné. Ainſi ce ſeroit commander contre la Regle, que de preſcrire l'uſage de la viande à un Minime qui ſe porte bien. Cependant, ſi un homme dont la ſanté eſt foible, ſe croyoit en état de garder l'abſtinence, & que ſon Supérieur en jugeât autrement; dans le doute ſi celui-ci a raiſon, ou s'il ne l'a pas, il faudroit préſumer pour lui, & commencer par obéir. En général, quand une perſonne qui eſt à la tête d'une Communauté peut diſpenſer de la Regle, on doit juger qu'elle a de bonnes raiſons pour le faire, tant que le contraire n'eſt pas abſolument certain.

Ces principes une fois ſuppoſés, nous allons ſelon notre méthode ordinaire développer, 1°. les motifs qui doivent engager une Religieuſe, ou toute autre perſonne ſemblable; à pratiquer l'obéiſſance; 2°. L'objet ou l'étendue de cette même vertu; 3°. Les conditions qu'elle doit avoir, pour être parfaitement agréable à Dieu; 4°. Les moyens qu'on peut faire valoir pour s'en bien acquitter. J'ai peine à rentrer ici dans des matieres ſi ſouvent rebatues dans toutes les Communautés. Mais chacun ſent bien que mon plan l'exige; & celles-mêmes que la répétition ennuiera, trouveroient mauvais que je la leur euſſe épargnée.

propres, les motifs intrinsèques ne nou queront jamais. En voici trois, dont dence frapperoit des esprits moins rai bles que ne sont ceux qui m'ont de ce petit Ouvrage. L'obéissance est une de bien pour la Communauté entiere source de mérite & de tranquillité pou qui obéissent; une source de consolatio ceux qui conduisent.

III. L'obéissance est une source d pour la Communauté entiere; parce y entretient l'union, qu'elle met cha la place où il doit être, & qu'elle fa toutes les fonctions sont remplies co faut. Mettez l'obéissance dans une Co nauté, vous y mettez la satisfaction d les membres qui la composent, la ch le concert, l'édification mutuelle, une émulation pour bien remplir ses de parce qu'on fait toujours bien ce qu' avec plaisir, & qu'on fait toujours ave

dégradés : on répandra ſur leurs plus innocentes actions le ſel d'une maligne critique. On blâmera leur choix ; on l'attribuera tantôt à un injuſte reſſentiment contre celle-ci, tantôt à une prédilection mal fondée pour celle-là. Leurs ordres, quelque juſtes qu'ils ſoient, ne ſeront plus reſpectés ; à peine garderat-on vis-à-vis d'eux & devant eux les regles de la plus commune bienſéance.

L'obéiſſance met chacun à ſa place. On ſe laiſſe conduire, on ne décide ni de ſon ſort, ni de ſes talens ; on ne prévient point le jugement de ceux ou de celles qui ſont à la tête. Si on vous a mis trop haut, après un juſte eſſai de vos forces, vous pouvez faire vos repréſentations, & deſcendre plus bas. Si le préjugé ou la ſurpriſe vous ont mis trop bas, vous pouvez être mal par rapport aux hommes ; mais comptez que vous êtes toujours très-bien par rapport à Dieu.

Mais en général, ſous l'empire de l'obéiſſance les emplois ſont toujours bien remplis ; ſoit parce que Dieu bénit l'humble ſoumiſſion de ceux qui ne veulent que ce qu'il veut lui-même ; ſoit parce que les perſonnes en place, qui ont pour le moins d'auſſi bons yeux, que celles qui ſont ſous leur conduite ; qui ſont plus à portée d'étudier leurs ſujets ; qui en connoiſſent le fort & le foible, & qui enfin ſavent ce que beaucoup d'autres doivent ignorer, ſont plus en état que qui que ce ſoit, d'aſſigner à chacun le poſte qui lui convient. Si par hazard elles ſe ſont trompées, rien de plus aiſé que de réparer leur faute. Dans une Maiſon où regne l'obéiſſance, on

prend autant de plaiſir à faire l'office de Marthe, qu'on en prenoit à faire l'office de Marie. Ce qu'il y a de conſolant, c'eſt qu'alors on ne perd point au change; la meilleure part eſt toujours celle d'une fille qui fait la volonté de Dieu.

IV. Je commence, ſans m'en appercevoir, à prouver que l'obéiſſance eſt une ſource de mérite & de tranquillité pour quiconque ſait la pratiquer comme il faut. Cet avantage qui convient à beaucoup d'autres vertus, & ſurtout à celle de la ſainte pauvreté, comme nous l'avons fait voir en ſon lieu, convient d'une façon toute particuliere à l'obéiſſance. C'eſt que par elle nous donnons des preuves d'une déférence qui ſouvent coûte beaucoup à la nature. En général, c'eſt à Dieu même que nous obéiſſons en obéiſſant à nos Supérieurs: ce Dieu qui dans l'ancienne Loi parloit par lui-même à nos peres, a dans la ſuite des tems établi des perſonnes qui le repréſentent ſur la terre, & par l'entremiſe deſquelles il veut que nous faſſions monter juſqu'à lui nos reſpects & nos ſoumiſſions. C'eſt pour cela qu'il nous dit dans l'Evangile, que celui qui eſt docile à la voix de ſes Miniſtres, eſt docile à la ſienne même; & que le mépris qu'on a pour eux, retombe ſur lui, parce que c'eſt de lui qu'ils tiennent leur autorité, & que c'eſt en ſon nom qu'ils l'exercent. Il ajoute que qui le mépriſe, mépriſe celui qui l'a envoyé; d'où il réſulte que la déſobéiſſance attaque la Divinité toute entiere. Auſſi l'a-t-il toujours punie comme une injure faite immédiatement à lui-même, comme

comme un outrage perſonnel. « Ce n'eſt ni » contre moi, ni contre Aaron que vous » murmurez, *diſoit Moyſe à un peuple* » *rebelle*, c'eſt contre le Seigneur même, » dont nous ne ſommes que les interpretes »: *Contra nos non eſt murmur veſtrum, ſed contra Dominum.* Ils vous demandent un Roi, diſoit Dieu à Samuel; ce n'eſt pas vous qu'ils rejettent, c'eſt de mon gouvernement qu'ils ſont laſſés, c'eſt moi-même qu'ils dédaignent: *Non te abjecerunt, ſed me, nè regnem ſuper eos.* Vous avez follement cru ne mentir qu'à des hommes, diſoit à l'hypocrite Ananie le Prince des Apôtres; vous vous êtes bien trompé, c'eſt à Dieu même, c'eſt au Saint-Eſprit que vous avez menti: *Non es mentitus hominibus, ſed Deo.* Il ſera donc toujours vrai de dire, comme l'enſeigne Saint Paul, qu'on ne peut réſiſter aux Puiſſances que Dieu a établies, ſans réſiſter à Dieu même; & que cette injurieuſe réſiſtance eſt un germe de réprobation: *Qui autem reſiſtunt, ipſi ſibi damnationem acquirunt.* Mais, ſi c'eſt réſiſter à Dieu, que de réſiſter à ceux qu'il a chargés de notre conduite; c'eſt par une conſéquence néceſſaire lui obéir, que d'avoir une parfaite ſoumiſſion à toutes leurs volontés.

Je vais plus loin, & je crois pouvoir dire que l'obéiſſance qu'on rend aux Supérieurs eſt d'un plus grand prix aux yeux du Seigneur, que celle qu'on lui rendroit perſonnellement. Rien de plus naturel que d'obéir à Dieu, s'il parloit par lui-même. On ſait qu'il eſt le maître abſolu, qu'il a droit de

prevention, plus ſujettes a etre trom
des perſonnes qui ſurprennent leur co
& qui ne font ſonner bien haut le re
aux Supérieurs, que pour établir le
pre empire; obéir, dis-je, dans ce
conjonctures, être ſimple comme un
aller au premier ordre ici ou là, co
ſoldats du Centenier de l'Evangile
mot, ne voir que Dieu où il n'y a p
que l'homme; c'eſt un effort de vert
peut que mériter une très-grande
penſe. Après tout, graces au Ciel
vous a encore jamais demandé ri
juſte, rien qui fût contraire à vos
rien qui paſsât vos forces, rien qui a
premiere petite émotion de la nature
quart d'heure paſſé aux pieds du Fils d
n'ait ſervi à vous procurer une paix q
n'aviez peut-être point encore éprou
eſt-il donc de plus ſolide pour un cœ

„ Seigneur, m'en ménager quelqu'un qui me „ rende auſſi vile aux yeux de toute la Mai- „ ſon, que je dois l'être à mes propres yeux. „ Je ne ſerai jamais bien, que quand je ſerai „ totalement anéantie. Jamais je ne vous „ oublierai moins, que quand toutes les „ créatures m'oublieront davantage ». C'eſt ainſi que la vraie, la parfaite obéiſſance en redoublant les mérites redouble la paix du cœur. Mais elle a encore un troiſieme effet, c'eſt qu'elle eſt pour ceux & celles qui conduiſent, une ſource de joie & de conſolation.

V. Si vous n'enviſagez leur état qu'avec les yeux de l'orgueil ou de la cupidité, il vous paroîtra plein d'agrément. Si vous l'enviſagez avec les yeux de la foi, il doit vous paroître terrible. Tout ce que les ſaints Peres ont dit de la charge paſtorale, des devoirs qui y ſont attachés, du compte effrayant que chaque Berger ſera obligé de rendre des brebis qui lui auront été confiées, doit avec proportion s'appliquer à une Abbeſſe, & à toute autre Supérieure de Communauté. Au grand jour du Seigneur ſon ame y ſera d'abord pour elle-même; mais elle y ſera le moment d'après pour l'ame de toutes celles dont elle a été chargée. *Votre frere périra*, dit le ſouverain Juge, *mais je vous redemanderai ſon ſang.* Une pauvre Sœur Converſe, qui a vécu dans l'oubli, ſe tirera d'affaire; parce que les petits ſont traités avec miſéricorde : *Exiguo enim conceditur miſericordia.* Mais ces filles importantes, qui ont longtems régné dans les premieres places, ſeront traitées comme les puiſſants du ſiecle; &

ceux-ci, ſi par foibleſſe ou par négligence ils n'ont pas bien rempli leur devoir, ſeront puiſſamment tourmentés: *Potentes autem potenter tormenta patientur.* Il eſt donc vrai qu'une Supérieure conſidérée relativement à l'éternité eſt bien à plaindre. Avec un peu de réflexion vous verrez que ſon ſort pour le tems n'eſt pas fort heureux.

En effet que d'inquiétudes, ſoit pour que ſes Sœurs aient au moins le néceſſaire en ſanté & en maladie; ſoit pour défendre une portion de bien, que la charité lui a donnée, & que l'iniquité munie de tous les reſſorts de la chicane & d'un grand crédit, lui diſpute; ſoit pour calmer le reſſentiment d'une famille haute & fiere, à qui elle a refuſé une grace qu'elle ne lui pouvoit accorder en conſcience. Si à toutes ces inquiétudes & cent autres pareilles, qu'elle vous cache, qu'elle doit même vous cacher, qu'elle ſent ſeule avec deux ou trois perſonnes de ſon conſeil; vous allez joindre la déſobéiſſance, les réparties aigres, un air d'indépendance, qui marque du mépris, ou quelque choſe d'approchant, dites-moi, je vous prie, quelle ſera la ſituation de cette Supérieure infortunée; & ne pourra-t-elle pas dire en quelque ſorte avec Rebecca: Si tel devoit être mon ſort, pourquoi ſuis-je devenue mere? *Si ſic mihi futurum erat, quid neceſſe fuit concipere?*

Mais ſi au contraire toutes ſes filles préviennent ſes vœux; ſi ſes plus légeres inſinuations ſont regardées comme des ordres; ſi elles ne comptent pour rien ni peines, ni

fatigues, lorſqu'il s'agit de lui en épargner quelqu'une ; ſi chacune, quoiqu'il lui en coûte, eſt diſpoſée à joindre à ſon emploi celui d'un autre, que quelque contre-tems empêche de le remplir : quelle joie, quelle conſolation pour cette pauvre Supérieure ! La peſanteur de ſon joug diminuera de moitié. Le plaiſir de voir ſes peines ſi bien partagées diſſipera une partie de leur amertume ; & ſes yeux, s'ils s'ouvrent aux larmes, ne manqueront jamais d'en répandre de tendreſſe & de reconnoiſſance. Ce ſeroit faire tort à un bon cœur, que de s'arrêter ici plus long-tems. Il n'eſt perſonne parmi ceux qui ont des entrailles & de l'humanité, qui n'ait éprouvé ces ſentimens. Tâchons préſentement de faire connoître l'étendue de l'obéiſſance, c'eſt-à-dire les perſonnes à qui une fille de Communauté doit obéir. Je ne fais que les indiquer.

VI. Le premier des Paſteurs, le Chef de la ſainte Egliſe doit marcher à la tête. Je ne veux vous inſpirer par rapport à lui d'autres ſentimens, que ceux que l'illuſtre de Fénélon a ſi glorieuſement exprimés par ſa conduite (*b*), & rendus avec tant d'énergie par ces belles paroles qui ne mourront jamais. « O Egliſe Romaine ! ô Cité ſainte ! ô chere

(*b*) Tout le monde ſait que quand le livre des *Maximes des Saints* fut condamné en 1699. par Innocent XII. M. de Cambrai qui en étoit l'Auteur, monta en Chaire, & y publia la cenſure du Saint Siege, & le Mandement par lequel il s'y ſoumettoit. « A Dieu ne plaiſe, *y diſoit-il*, qu'il ſoit jamais » parlé de nous, ſi ce n'eſt pour ſe ſouvenir qu'un Paſteur a » cru devoir être plus docile que la derniere brebis de ſon » troupeau, & *qu'il n'a mis* aucune borne à ſon obéiſſance »

„ & commune patrie de tous les vrais Chré-
„ tiens! Il n'y a en Jeſus-Chriſt ni Grec,
„ ni Scythe, ni Barbare, ni Juif, ni Gentil.
„ Tout eſt fait un ſeul peuple dans votre ſein.
„ Tous ſont concitoyens de Rome, & tout
„ Catholique eſt Romain. La voilà cette
„ grande tige, qui a été plantée de la main
„ de Jeſus-Chriſt. Tout rameau qui en eſt
„ détaché, ſe flétrit, ſe deſſéche & tombe.
„ O Mere, quiconque eſt enfant de Dieu
„ eſt auſſi le vôtre! Après tant de ſiecles
„ vous êtes encore féconde. O épouſe vous
„ enfantez ſans ceſſe à votre Epoux dans
„ toutes les extrémités de l'univers. Mais
„ d'où vient que tant d'enfans dénaturés mé-
„ connoiſſent aujourd'hui leur mere?.... O
„ Egliſe d'où Pierre confirmera à jamais ſes
„ freres, que ma main droite s'oublie elle-
„ même, ſi je vous oublie jamais. Que ma
„ langue ſe ſéche dans mon palais, & qu'elle
„ devienne immobile, ſi vous n'êtes pas juſ-
„ qu'au dernier ſoupir le principal objet de
„ ma joie & de mes Cantiques (*c*).

Après le ſaint Pere viennent les Evêques à l'autorité deſquels on ſe trouve plus ou moins ſoumis, ſelon qu'on eſt plus ou moins exempt de leur juriſdiction. Car ceux mêmes des Monaſteres qui ſe prétendent exempts, & qui le ſont en effet, doivent cependant en pluſieurs cas obéir aux Evêques, dans le territoire deſquels leurs Couvents ſont ſitués. Tels ſont ceux qui concernent la clôture, l'expoſition du Saint Sacrement, les proceſſions publiques &c. Sans entrer dans

(*c*) Mandement du 29 Juin, 1714.

ſrail qu'on trouve au long dans les Mé-
es du Clergé, & qui renferme vingt-
articles (*d*), je me contenterai de trou-
eureux ceux qui ſe font un plaiſir de dire
Saint François : *Mon privilege & celui*
es Freres eſt de n'en point avoir ſur la
, ou de n'y avoir que celui d'obéir à tous.
doit ſans doute obéir auſſi aux Supérieurs
diats, ſoit qu'ils le ſoient en chef, ſoit
n'aient ſur nous qu'une autorité pré-
& dépendante. Mais il ne faut pas ou-
qu'on ne viole le vœu d'obéiſſance en
ſant pas ce qu'ordonnent les Supérieurs,
uand ils commandent ou en vertu de
ſſance, ou par toute l'autorité que Dieu
i donnée. Il y a même des Ordres, où,
ne le diſent du leur les Carmes Déchauſ-
e Salamanque, un Supérieur ne peut
nander en vertu du vœu d'obéiſſance,
quand il le marque en termes bien for-
& par écrit. Cette pratique me paroît
lente. Les Supérieurs y penſent à deux
& les inférieurs ſavent à quoi s'en tenir.
, & cette remarque eſt très-importante,
: laiſſe pas d'être tenu à obéir aux Su-
urs, lorſqu'ils commandent ſans en venir
aux expreſſions les plus rigoureuſes;
ême, dit un Théologien qui n'eſt pas
lus rigides, de quelque maniere qu'ils
nandent, il ſemble qu'il y a toujours
ché véniel à ne pas faire ce qu'ils preſ-
nt. La raiſon eſt qu'ils ne donnent pas
mple conſeil, mais qu'ils font un vrai

(*d*) Voyez ces articles dans le Dictionnaire de Droit Ca-
e par M. de *Maillanne*, v. *exemption*, p. 681 & ſuiv.

commandement. Ce ſeroit bien pis, ſi dans ce cas-là même on oſoit dire, même intérieurement : *Vous le voulez, & moi je ne le veux pas ; je n'en ferai rien.* Car alors de l'aveu de tous les Docteurs il y auroit ſouvent un péché mortel, à cauſe du mépris que renfermeroient des paroles ſi orgueilleuſes (*e*).

Je ne répete pas que les Regles ſont auſſi l'objet de l'obéiſſance ; je l'ai ſuffiſamment établi dans un des chapitres précédens. Il ne me reſte donc qu'à parcourir & les conditions que doit avoir cette vertu pour être parfaitement agréable à Dieu ; & les moyens dont on peut ſe ſervir pour la bien pratiquer.

VII. L'article des conditions qu'exige une ſainte & vertueuſe obéiſſance, ne nous embarraſſera pas ; parce que tous les Maîtres de la vie ſpirituelle nous les ont ſoigneuſement détaillées. On peut avec eux les réduire à cinq principales. L'obéiſſance doit être affectueuſe, pure, ſimple, prompte, univerſelle, perſévérante.

L'obéiſſance doit être affectueuſe & volontaire, c'eſt-à-dire venir du fond du cœur, ſans gêne, ſans chagrin, ſans amertume. Dieu, dit l'Apôtre S. Paul, aime celui qui donne, mais qui donne avec joie, avec gaieté, avec une ſainte effuſion. Si vous n'obéiſſez, ſurtout dans les choſes pénibles, que parce que vous ne pouvez faire autrement, ſi votre

(*e*) Je prie ceux des Directeurs qui liront ceci, de lire auſſi ce que j'en ai dit dans le Traité des loix ch. 5. art. 1. ſect. 5. punct. 2. & de l'expliquer avec plus d'étendue aux perſonnes qui ſont ſous leur conduite.

cœur réclame, s'il murmure en ſecret ou devant une amie, vous perdez une partie de votre mérite, ſi vous ne le perdez tout entier; & Dieu veuille que votre holocauſte forcé, loin d'être de quelque prix devant Dieu, n'entre point un jour en ligne de compte contre vous. Si au contraire c'eſt la volonté qui obéit chez vous, rien ne vous coûtera. Vous n'aurez de répugnance que pour les places commodes ou élevées: vous préférerez à toutes les autres celles qui ſont les plus baſſes, les plus laborieuſes.

L'obéiſſance doit être pure, c'eſt-à-dire n'avoir d'autre deſſein que celui de plaire à Dieu. Point d'ambition plus permiſe, plus noble, que celle d'attirer ſur ſoi les regards & les faveurs de ce grand Maître. Qui ne travaille que pour les créatures, en eſt bien mal payé. En vérité leur froide eſtime ne vaut pas la peine d'être briguée; & bien moins encore, quand elle nous expoſe à perdre celle de Dieu. Si je voulois plaire aux hommes, diſoit le grand Apôtre, je ceſſerois d'être ſerviteur de Jeſus-Chriſt. Obéiſſez à vos Maîtres, diſoit-il encore en parlant aux eſclaves de ſon tems; obéiſſez-leur comme au Fils de Dieu; non comme des gens qui ne ſervent qu'à l'œil, & qui ne cherchent qu'à mériter les bonnes graces de ceux dont ils dépendent; mais comme des perſonnes qui ſont bien perſuadées, que c'eſt à Dieu qu'elles obéiſſent, dans le tems qu'elles paroiſſent n'obéir qu'aux hommes. *Non ad oculum ſervientes, quaſi hominibus placentes, ſed ut ſervi Chriſti facientes vo-*

luntatem Dei ex animo. Epheſ. 6. v. 6.

L'obéiſſance doit être ſimple, entiérement ſoumiſe, & en quelque ſorte aveugle. Ainſi dans toutes les choſes où il ne paroît aucun mal, ne vous arrêtez point à de vaines diſcuſſions ſur la nature du commandement qu'on vous fait, ſur les raiſons qu'on a eues de vous le faire plutôt qu'à une autre, ſur le mauvais tour que quelqu'eſprit mal intentionné vous a joué. Tous ces examens à perte de vue, & ſouvent à perte de raiſon, n'aboutiſſent qu'à altérer en vous l'eſprit d'obéiſſance, & à le ruiner peu à peu. Obéiſſez comme Abraham, comme S. Joſeph, comme une infinité d'autres à qui Dieu ne parloit ni par lui-même, comme au premier, ni par le miniſtere de ſes Anges, comme il fit au ſecond. Il eſt sûr que celui-ci, à ne conſulter que les lumieres de la raiſon, & de celle même qui ne paroît pas s'écarter du vrai, avoit ce qu'on appelle dans le monde de ſolides repréſentations à faire, lorſqu'on lui intima l'ordre de partir au milieu de la nuit pour ſe retirer en Egypte, afin de ſauver par cette fuite précipitée, l'aimable enfant qui avoit été confié à ſes ſoins. Que n'euſſent pas dit dans une occaſion ſemblable ces filles *d'eſprit*, qui ont toujours un arſenal de raiſons toutes prêtes, pour combattre les plus juſtes diſpoſitions de leurs Supérieures; & qui ſavent ne trouver la volonté de Dieu dans leurs ordres les plus précis, que quand ils s'accommodent à leurs caprices & à leurs inclinations? Elles n'auroient pas manqué de diſputer contre l'oracle

el & contre ſon Miniſtre. Vos paroles,
ent-elles dit à l'Ange, ſont remplies
étrange contradiction. Il n'y a que peu
urs que vous me diſiez, que cet enfant
né pour être le Sauveur de ſon peu-
& qu'il ne tarderoit pas à délivrer Iſraël
umiliante ſervitude dans laquelle il gé-
epuis tant d'années : Et voilà que malgré
uiſſance prétendue, il eſt réellement ſi
: qu'il ne peut ſe ſauver lui-même. Ce
que par la fuite qu'on peut garantir ſa
& pour le dérober à une mort certaine,
t le tranſporter dans une région étran-
L'événement répond bien mal à vos
ifiques promeſſes : *Contraria omnino facta promiſſis.* Formé à l'école de ces
iles diſcoureuſes, Joſeph auroit encore
lus loin ; il auroit objecté les ténebres
nuit, l'incommodité de la ſaiſon, le
t des reſſources & des proviſions pour
long voyage. Sur-tout il auroit repré-
, que le Pays qu'on lui aſſignoit, ſem-
être contre toutes les regles de la pru-
: ; que les Egyptiens animés contre les
s de Jacob d'une haine implacable, ſe
nt un plaiſir d'immoler aux manes de
peres enſevelis ſous les ondes de la mer
, celui après lequel Moyſe leur éternel
mi avoit tant ſoupiré, & que la Judée
re attendoit comme ſon Réparateur.
, dit S. Chryſoſtome, il ne fait aucune
s vaines objections : *Sed nihil horum
nit, vir enim erat fidelis.* Vous connoiſ-
rop, grand Saint, le prix de l'obéiſ-
: *pour tenir un langage auſſi déplacé.*

Vous ſaviez que quand elle eſt pure & ſimple, elle vaut mieux aux yeux du Seigneur que le ſang des victimes. Vous n'ignoriez pas que le vrai ſecret pour avoir la paix du cœur, c'eſt de ſe laiſſer conduire ; que dans ces matieres, comme dans celles de la foi, plus on raiſonne, plus on s'embarraſſe ; & qu'il ſuffit à ceux qui veulent plaire à Dieu, de connoître ſa volonté, ſans en connoître les motifs.

De là il eſt aiſé de conclure que l'obéiſſance doit être prompte. C'eſt cette obéiſſance que le Prophete Roi admire dans les eſprits céleſtes, & qui lui ſert de motif pour les inviter à bénir le Créateur, & à chanter ſa gloire. *Anges du Seigneur*, dit-il, *béniſſez-le tous, vous qui êtes toujours diſpoſés, toujours prêts à entendre ſa voix, & à exécuter ſes ordres.* C'eſt pour cela que l'Ecriture les dépeint avec des ailes ; & c'eſt en cela que les vrais enfans d'obéiſſance doivent les imiter, & qu'ils les ont réellement imités dans tous les tems. Dieu commande à Abraham de ſe tranſporter ſur une montagne pour y égorger ſon Iſaac, ſon fils unique, l'objet de ſon amour, l'eſpoir de ſa vieilleſſe. Ce pere, tout percé qu'il eſt de douleur, n'attend pas le retour de l'aurore. Il fait à l'inſtant même ſes préparatifs, & part avant la naiſſance du jour : *Igitur Abraham de nocte conſurgens* &c. Saint Joſeph fit exactement la même choſe, & ſon exemple a dans la ſuite ſervi de regle à tous ceux qui ont voulu être fideles à Dieu, & remplir dignement tous les devoirs de leur vocation. Les Soli-

taires de la Thébaïde, que Caſſien vit, & que par conſéquent il admira, étoient ſi prompts à tout quitter au premier ſignal qui les appelloit à un exercice, qu'ils laiſſoient imparfait le trait d'une lettre qu'ils avoient commencée. « Ces Anges de la terre, *pour-*
» *ſuit Caſſien*, préferent à la lecture, au
» repos, en un mot à toutes les autres vertus
» la vertu d'obéiſſance. Ils en font leurs dé-
» lices; & quelque accident qui puiſſe leur
» arriver, ils ne le comptent pour rien,
» pourvu qu'ils aient le bonheur de la con-
» ſerver ». Comme il eſt naturel à un fils, quelqu'indigne qu'il ſoit d'en porter le nom, de parler avec complaiſance de ſon pere, j'ajouterai que ces beaux exemples ont ſubſiſté juſqu'à nos jours. Vincent de Paul auſſi cher à l'Egliſe, qu'il eſt odieux à ſes ennemis, pouſſa ſur ce point la régularité ſi loin, que quoiqu'à cauſe des importantes affaires dont il étoit accablé, il pût à peine ſe coucher à minuit, jamais le ſecond coup de la cloche qui réveilloit ſa Communauté à quatre heures du matin, ne l'a trouvé dans la poſition où il étoit au premier. Peut-être, diſoit quelqu'un en entendant ceci, que dans une Maiſon compoſée de quatre-vingt perſonnes, on n'en trouveroit pas deux, dont on pût en dire autant, ſans trahir la vérité. Auſſi ce ſaint Prêtre fut-il toujours un grand zélateur de l'obéiſſance. Les filles de la Bienheureuſe de Chantal, qui ſe félicitent encore aujourd'hui du bonheur de l'avoir eu pendant près de quarante années pour Supérieur de pluſieurs de leurs Maiſons; & qui ont fait

ſon éloge d'une maniere qui leur fait autant d'honneur qu'à lui ; puiſqu'il n'appartient qu'à la vertu de ſavoir ſi bien apprécier la vertu : ces filles, dis-je, ſi eſtimées & ſi eſtimables, nous ont appris qu'*il avoit une affection toute particuliere pour bien établir dans leur Communauté l'obéiſſance & la régularité juſques dans les moindres obſervances.* Il leur diſoit : « que tout le bien de la „ créature conſiſte à accomplir la volonté „ de Dieu, & que cette volonté s'accom- „ plit principalement par la fidelle pratique „ de l'obéiſſance, & l'exacte obſervance de „ toutes les Regles ; que c'eſt par ce moyen „ que Dieu exécute les deſſeins qu'il a ſur „ nous ; que ſa pure gloire s'y trouve avec „ l'anéantiſſement de l'amour-propre & de „ tous ſes intérêts ; & qu'enfin cette prati- „ que met l'ame dans la vraie & parfaite „ liberté des enfans de Dieu. Il ajoutoit, „ & ceci mérite beaucoup d'attention, qu'on „ doit regarder comme coupable d'apoſta- „ ſie intérieure ceux qui murmurent contre „ leurs Supérieurs, qui s'en déſuniſſent de „ cœur, & qui les contrediſent ; parce que „ entr'eux, & ceux qui en quittant l'habit „ de la Religion tombent dans l'apoſtaſie „ extérieure, il n'y a pas grande différence. „ Pour éviter ce mal, qui eſt le plus grand „ qui puiſſe arriver aux Communautés, il „ n'y a, *diſoit-il encore*, point de meilleur „ moyen que celui d'obéir, de ſe laiſſer con- „ duire, de ſe tenir dans une ſainte indiffé- „ rence ». Ainſi penſoit ce grand ſerviteur de Dieu : mais ainſi penſoient ſes filles ſpiri-

quelles qui nous ont tranſmis ſes paroles & ſes ſentimens. Il étoit ſi exact ſur ce point, qu'un des plus reſpectables Prêtres de ſa Maiſon, lequel avoit travaillé avec lui une partie de la nuit, ayant manqué de repoſer le lendemain, comme il le lui avoit ordonné en le quittant, le ſaint homme y trouva du défaut; & malgré ſa douceur naturelle il lui en fit une réprimande publique, en faiſant remarquer à une nombreuſe jeuneſſe qui étoit préſente, que l'obéiſſance vaut mieux que les ſacrifices; & qu'une faute moins grande que celle dont il s'agiſſoit, avoit penſé coûter la vie à Jonathas, & mettre le trouble dans toute une armée, comme on le voit au chapitre XIV. du premier livre des Rois (*f*).

L'obéiſſance doit être univerſelle, & par conſéquent humble & courageuſe. Il faut obéir en tout; dans les petites choſes, comme dans les plus grandes; dans celles qui coûtent le plus à la nature, comme dans celles qui ſont le plus de ſon goût; dans celles où l'équité du commandement s'annonce, comme dans celles où il paroîtroit dicté par l'averſion & par je ne ſais quel fonds de mauvaiſe volonté. Il faut obéir à toutes ſortes de perſonnes; à celles qui commandent avec une dureté hautaine, comme à celles dont la ſageſſe & la bonté ſavent toujours régler les termes & ménager la foibleſſe; aux plus jeunes, comme à celles qui ont blanchi ſous le poids de la Religion, & dont l'âge mérite de juſtes égards; à celles mêmes qui commandent, ſans avoir droit

(*f*) Vie de *Saint Vincent* de Paul, tom. 2. liv. 1. §. 13.

de commander. « Pour moi, diſoit le pieux » Boudon, je ne ſuis pas ſurpris ſi S. Fran- „ çois aſſuroit qu'il eût auſſi volontiers obéi „ à un Novice, qu'aux plus anciens & plus „ qualifiés Peres de ſon Inſtitut. Je ne ſuis „ pas ſurpris ſi les Saints ſe ſont mis au- „ deſſous du reſte des hommes, & quel- „ ques-uns même au-deſſous des bêtes, „ comme il eſt rapporté du ſaint homme le „ Pere de Gondren » (*g*). Il eſt vrai que pour en venir là il faut de l'humilité & du courage. Mais on trouve de l'un & de l'autre dans la grace du Médiateur. Tout devient poſſible à celui qui penſe bien ſérieuſement que le Royaume des Cieux ſouffre violence, & que ceux-là ſeuls peuvent le conquérir qui ſavent exercer ſur eux-mêmes de ſalutaires rigueurs.

Enfin l'obéiſſance doit être perſévérante à l'exemple de celle de notre divin modele. *Jeſus-Chriſt*, dit l'Apôtre, *a été obéiſſant*, non pour un jour ou deux, mais *juſqu'à la mort, & à la mort ſur une croix. Et c'eſt pour cela que Dieu l'a élevé & lui a donné un nom qui eſt au-deſſus de tout nom, afin qu'au nom de Jeſus tout ce qu'il y a dans le Ciel, ſur la terre & dans les enfers, fléchiſſe* humblement *le genou* devant lui.

VIII. C'eſt la vue de cette récompenſe qui a ſoutenu les Saints dans la voie de l'obéiſſance, & qui les y a ſoutenus juſqu'à la fin. C'eſt elle qui nous y ſoutiendra malgré les ſoulévemens intérieurs, malgré les répugnances

(*g*) L'homme intérieur, ou la vie du vénérable Pere Jean Chryſoſtome, part. 1. chap. 7. pag. 71.

de la nature, malgré les cris de l'amour-propre offenſé. Un coup d'œil ſur Jeſus-Chriſt obéiſſant juſqu'au plus honteux des ſupplices, & le moment d'après glorifié de la maniere la plus éclatante, nous fera dire d'un côté avec S. Paul: « Anges du Ciel, adorez, » béniſſez le nom de Jeſus, chantez des » hymnes à ſa gloire; c'eſt le nom de votre » Souverain. Démons de l'abyme, adorez-» le, tremblez, prenez la fuite; c'eſt le nom » de votre vainqueur: Mais il nous fera dire » en même tems: Enfans de la ſolitude, » habitans du déſert, exaltez le nom de » Jeſus, aimez-le ſans ceſſe, portez-le dans » votre cœur ». Mais en vous ſouvenant que c'eſt le nom de celui qui vous a ſauvé, n'oubliez pas que c'eſt un nom qu'il n'a mérité que par ſon obéiſſance. Oubliez encore moins qu'il n'a obéi que pour vous apprendre à marcher juſqu'à la fin ſur ſes pas; & que ce n'eſt qu'à cette condition que vous aurez part à la couronne qu'il a méritée. Hélas! bien loin d'avoir part à ſa couronne, ſi vous refuſiez d'obéir, vous ne pourriez attendre que des châtimens. Coré, Dathan & Abiron, ſont une preuve bien terrible de la vengeance que Dieu exerce ſur les rebelles. Enſevelis, abymés tout-à-coup dans les entrailles de la terre, ils nous répetent encore aujourd'hui que c'eſt au Seigneur qu'on réſiſte, quand on réſiſte à ceux qu'il a chargés de nous conduire. Les Rois mêmes devant qui tout plie, doivent plier comme les autres ſous les ordres de ce grand Maître, de quelque part qu'ils leur ſoient manifeſtés.

Saül l'éprouva pour nous, tâchons de ne ſe pas éprouver pour les autres. Ce Prince eut ordre de Dieu par l'organe d'un Prophete, de dévaſter le pays des Amalécites, & de détruire tout ce qui leur appartenoit, ſans en rien épargner : mais interprétant à ſa fantaiſie le commandement qu'il avoit reçu du Seigneur, il ſauva la vie à Agag, mauvais Roi de ce mauvais peuple ; & conſentit que ſon armée mit en réſerve ce qu'il y avoit de meilleur dans les troupeaux de l'ennemi ſubjugué. Sur le reproche que Samuel lui en fit, il tâcha de ſe juſtifier, en alléguant qu'on n'avoit ménagé les bœufs & les brebis d'Amalec, que pour les immoler au Dieu des batailles ſur ſon Autel de Galgala. Mais le Prophete lui fit ſentir avec une nouvelle fermeté, que Dieu n'agrée point ce qui ſe fait contre ſes ordres. Apprenez, lui dit-il, que l'obéiſſance eſt préférable à tous les ſacrifices ; & que quiconque y manque, commet aux yeux du Seigneur un crime égal à celui de la magie. *Quaſi peccatum ariolandi eſt repugnare.* Puiſſent toutes les perſonnes pour qui j'écris, l'apprendre ſi bien qu'elles ne l'oublient jamais.

IX. Mais en invitant à une humble & parfaite obéiſſance celles qui ſont ſous la conduite des autres, il eſt de notre miniſtere d'inviter aux plus doux & aux plus tendres ménagemens celles qui les gouvernent. Leur plus belle qualité eſt celle de meres : elles doivent s'attacher à la remplir. Un ton dur & impérieux aigrit, indiſpoſe, révolte. La douceur, la tendreſſe, j'oſerai même dire

un air ſuppliant, ne dégraderont jamais une ſupérieure vraiment chrétienne. Elle ſait que celle eſt redevable aux ſages, comme Saint Paul, elle l'eſt auſſi à celles qui ne le ſont pas trop. Quand à l'exemple de ce grand Apôtre, elle traitera ſes filles comme une nourrice traite l'enfant qu'elle alaite, il eſt moralement sûr qu'elle réuſſira. Une nourriture forte n'eſt faite que pour un corps qui peut bien la digérer. S. Ignace commandoit en vertu de la ſainte obéiſſance à l'Apôtre des Indes de quitter ces pays dont il avoit ſi chérement acheté la conquête, & de revenir en Europe (*h*); c'eſt qu'il connoiſſoit ſon éminente vertu; peut-être eût-il été plus réſervé à l'égard d'un autre. L'exemple des Saints ne conclud pas toujours; & il conclud encore moins par rapport à ceux qui ne leur reſſemblent que du côté de l'autorité. Saint Benoît envoie le jeune Maur au ſecours de Placide qui ſe noyoit. Cet aimable enfant y vole : Dieu bénit ſon obéiſſance; il marche ſur les eaux, & ſauve ſon frere. Ce trait & beaucoup d'autres dont les Vies des Peres du déſert ſont pleines, fait voir combien la ſimplicité de ceux qui ſe laiſſent conduire, eſt agréable à Dieu. Mais enfin c'eſt un très-grand miracle; & les miracles ſont des faveurs d'un ordre ſupérieur, ſur leſquelles il y auroit de l'imprudence à compter.

X. En rapprochant ces idées un peu éparſes, il ſera aiſé d'en tirer deux conſéquences,

(*h*) Ce grand homme étoit mort à Sancian, lorſque la lettre de *Saint Ignace* arriva.

commanderez, ni comme à Abraham
ſacrifier un nouvel Iſaac ſur le ſomm
montagne ; ni comme à Iſaac dont
ſance mérite bien autant d'éloges q
de ſon pere, de baiſſer la tête ſous l
qui doit la trancher. Vous connoiſſ
ma foibleſſe, ô mon Dieu, pour l'
à des épreuves ſi rigoureuſes. Elles
partage de vos favoris les plus diſt
& je ne mérite pas d'être de leur h
reux nombre. Auſſi juſqu'à préſent
t-on rien preſcrit qui paſsât mes forc
même que je ne puſſe aiſément rem
un peu de bonne volonté. Donnez-
Seigneur, cette volonté toujours dro
jours ſimple, toujours auſſi prête à v
vre par une voie ſemée d'abſynth
courir après vous à l'odeur de vos
licieux parfums. Si quelquefois il r
de dire : *Eloignez de moi le calice*
humiliant qui m'eſt préparé ; qu'il

CHAPITRE VII.

De la Cloture.

Raiſons qui obligent une Religieuſe à garder la clôture, l'Egliſe & l'Etat lui en font une loi. II. *Elle ne peut y manquer, ſans s'expoſer à faire bien des fautes.* III. *Réponſe à pluſieurs objections.* IV. *Exemple du Pere de Joyeuſe.* V. *Raiſons légitimes de ſortir hors du Monaſtere. Bulle de Saint Pie.* VI. *Sentiment du célebre Eveillon.* VII. *Beaux exemples d'un ſaint zele pour la clôture.* VIII. *Conduite que doivent garder des Religieuſes, quand elles ſont obligées de ſortir de leur Cloître.*

A matiere de la Clôture Religieuſe a été ſi ſouvent & ſi ſavamment traitée par grand nombre de célebres Ecrivains, qu'il impoſſible de rien dire qu'ils n'aient déja . Mais en parlant d'après eux on aura du oins l'avantage de parler d'une maniere ide. Pour rendre en peu de mots ce qu'ils t dit d'une maniere très-étendue, nous ons faire voir qu'une Religieuſe doit en nſcience garder la clôture, autant qu'il lui t poſſible ; 1°. parce que l'Egliſe lui en fait ne Loi très-ſévere, & que cette Loi oblige n France, autant & plus que dans aucun utre Royaume ; 2°. parce qu'elle ne peut manquer ſans s'expoſer à faire beaucoup e fautes, & quelquefois même à ſe perdre

tre pour un tems, ne ſont point c
capables d'excuſer devant Dieu. Rep
ces quatre motifs, & nous verrons c
bel eſprit peut les éluder, la Relig
la droiture les regarderont toujours
invincibles.

I. Et d'abord on ne peut nier que
n'ait dans un grand nombre de C
commandé la Clôture aux Religieuſe
maniere ſi préciſe, qu'il n'y a ni ſu
ni ſubterfuge qui puiſſe s'en tirer. J
rois aiſément donner une liſte exacte
ſaints Décrets, d'où il réſulteroit une
de tradition ſi complete, qu'il y a
matiere de diſcipline qui en fourniſſe u
ſuivie. Mais je me bornerai au ſeul C
de Trente, qui a pris le ſuc & la ſul
de tous les autres. Voici comme par
Peres de cette nombreuſe & reſpecta
ſemblée: « Le ſaint Concile en renou
la Conſtitution (i) de Boniface VII

„ mis, & comme délégués du Saint Siege „ à l'égard de ceux qui ſont exempts de „ leur juriſdiction (*k*), ils aient un très- „ grand ſoin de faire rétablir la Clôture des „ Religieuſes dans les maiſons où elle aura „ été violée; & de la maintenir en ſon en- „ tier dans toutes celles où elle aura été „ fidélement conſervée; voulant qu'ils ré- „ priment par leurs cenſures Eccléſiaſtiques „ & autres peines, toutes perſonnes qui „ oſeroient y déſobéir, ou y former oppo- „ ſition; & cela en invoquant même, s'il „ eſt beſoin, le ſecours du bras ſéculier. Et „ ce ſecours, le ſaint Concile exhorte tous „ les Princes Chrétiens à le leur prêter; „ & enjoint ſous peine d'excommunication „ encourue par le ſeul fait à tous les Magiſ- „ trats de faire la même choſe. Il ne ſera „ *donc* permis à aucune Religieuſe de ſortir „ de ſon Monaſtere après ſa profeſſion, „ même pour peu de tems, ſous quelque „ prétexte que ce ſoit, ſi ce n'eſt pour quel- „ que raiſon légitime approuvée par l'Evê- „ que; nonobſtant tous indults ou privileges „ qui ſembleroient l'y autoriſer ».

On auroit peine à trouver dans tout le reſte du Concile de Trente un Décret plus terrible que l'eſt celui-ci.

Mais comme les Religieuſes ne violent pas moins la clôture en introduiſant des ſéculiers dans leur Cloître, qu'en ſortant de leur Cloître pour aller chez les ſéculiers; les Peres

(*k*) Mrs. La Combe & de Maillanne obſervent que les Evêques agiſſent en fait de clôture comme Ordinaires, à l'égard des Monaſteres mêmes qui ſont exempts.

du même Concile continuent en ces termes.
„ Il ne ſera pas non plus permis à aucune per-
„ ſonne de quelque naiſſance, condition, ſexe
„ ou âge qu'elle ſoit d'entrer dans l'enceinte
„ d'un Monaſtere ſans la permiſſion par écrit
„ de l'Evêque ou du Supérieur, & ce ſous
„ peine d'excommunication qui s'encourra
„ par le ſeul fait. Or cette permiſſion, l'E-
„ vêque & le Supérieur ne pourront l'ac-
„ corder que dans des cas néceſſaires, ſans
„ qu'aucun autre la puiſſe en façon quel-
„ conque accorder en vertu d'aucune fa-
„ culté ou indult, qu'il ait obtenu juſqu'à
„ préſent, ou qu'il puiſſe obtenir dans la
„ ſuite ».

Telle eſt la Loi du dernier Concile général, c'eſt-à-dire d'une des plus ſaintes & des plus ſavantes Aſſemblées qui ſe ſoient jamais tenues dans l'Egliſe. Et l'on ne peut pas dire que n'étant qu'un point de diſcipline, elle a le ſort de pluſieurs autres, qui quoique très-ſages n'ont point lieu dans ce Royaume, où elles n'ont été ni reçues, ni publiées. Car l'autorité de nos Rois en a fait une regle très-générale pour la France. Henri III. dans ſa fameuſe Ordonnance de 1579. copie le Décret du ſaint Concile, & le munit du ſceau de la Majeſté du trône. « Admonétons, *dit-il* „ *art. 31.* les Archevêques, Evêques & „ autres Supérieurs de Religieuſes, de va-
„ quer ſoigneuſement à remettre & entre-
„ tenir la clôture des Religieuſes : à quoi
„ faire ils contraindront les déſobéiſſantes
„ par cenſures Eccléſiaſtiques & autres pei-
„ nes de Droit, nonobſtant oppoſition ou
„ appellation

pellation quelconque. Enjoignons à nos ficiers leur prêter toute aide & confort.
ne pourra aucune Religieuſe, après oir fait profeſſion, ſortir de ſon Monaſe pour quelque tems, & ſous quelque uleur que ce ſoit, ſi ce n'eſt pour quele cauſe légitime, qui ſoit approuvée de vêque ou Supérieur, & nonobſtant ıtes diſpenſes ou privileges à ce conires &c.
Aſſemblée de Melun qu'on a toujours dée en France comme un Concile Na-, fit la même année un Réglement tout ſemblable. Louis XIII. confirma toutes iſpoſitions par ſon Edit de 1629. art. 4. ; le Grand, dont la mémoire ſera touchere à la Religion pour le reſpect qu'il our elle dans tous les tems, a ſtatué la e choſe par l'art. 19. de l'Edit de 1695. ; XV. l'a confirmé d'une maniere enplus préciſe par l'article 2. de ſa Déion du 10 Février 1742. J'en rapporles termes un peu plus bas, parce qu'ils nt à réſoudre une queſtion importante. ıterai ſeulement ici que cette diſpoſition oix a été ſuivie par les Cours Souves, quand l'occaſion s'en eſt préſentée. ıt l'Edit de Louis XIV. dont on vient ırler, le Cardinal le Camus Evêque de oble ayant enjoint aux Religieuſes de tfleuri de ſe mettre en clôture, elles s'en nirent hautement, & dirent, comme on ıtume de faire en pareille occaſion, que élat vouloit changer leur état; qu'elles ɔient jamais eu intention de s'obliger à

la clôture ; qu'elles n'avoient fait profe
que dans la penſée de vivre, comme
avoient vu vivre les anciennes Religi
de leur Maiſon. La Nobleſſe du Dau
prit fait & cauſe pour ces filles, qui ét
la plupart d'une très-haute naiſſance ; &
Dominicains, Supérieurs de leur Monaſ
crurent devoir intervenir dans cette af
Malgré tous ces motifs, & de ſi vives
licitations le Parlement de Bourgogne dé
le 18 Août 1685. n'y avoir abus dans l
donnance du Cardinal. Tant ces ſages
giſtrats étoient perſuadés, qu'en vertu
Loix & Canoniques & Civiles, les Evê
peuvent & doivent obliger à la clôtur
Religieuſes de leurs Dioceſes, lors m
qu'elles n'y ont jamais été aſſujetties
qu'elles ſont exemptes de la juriſdictio
l'Ordinaire.

Il eſt donc vrai qu'une Religieuſe q
garde pas la clôture, ou qui y manqu
des raiſons trop légeres, viole en France
Loi de l'Etat, & par-tout ailleurs comm
France une des loix les plus importante
l'Egliſe. Il y auroit peut-être une ſeconde
ſéquence à tirer contre ceux qui par foib
ou par des ménagemens politiques, f
frent ce monſtrueux déréglement. Ma
n'eſt point à nous à cenſurer les prer
Oints du Seigneur. Qu'ils tombent, ou
ſe tiennent debout, tout eſt ſur le co
de leur Maître : *Domino ſuo ſtat aut c*
D'ailleurs on ſait par-tout qu'il eſt bie
déſordres qu'on tolere, parce qu'on ne
en arrêter le cours, ſans en occaſionne
plus grands.

iis quelles raiſons ont pu avoir le Sa-
ce & l'Empire pour s'armer ſi vive-
contre le défaut de clôture ; & aller
à ſoumettre à un anathême éternel les
fes de l'Egliſe, qui s'endorment ſur cet
e ?

A cette queſtion deux réponſes. L'une
ourte, c'eſt qu'il faut obéir aux Loix,
même qu'on ne pénetre pas bien le motif
engagé le Légiſlateur à les porter : L'au-
aucoup plus étendue, c'eſt que le mon-
: l'air du monde eſt très-dangereux à
Religieuſe ; c'eſt qu'il eſt fort difficile
le y faſſe ſes exercices de piété comme
t ; c'eſt qu'il eſt rare qu'elle ne remporte
ſa ſolitude une partie de l'eſprit qu'elle
ſé dans le ſiecle, & qu'elle goûte dans
traite les douceurs qu'elle y goûtoit au-
vant. Je crois qu'il ne faut pas faire de
ls efforts pour appercevoir combien ces
ns ſont déciſives.

n comprendra par exemple fort aiſément
e monde & l'air du monde eſt très-dan-
à une Religieuſe ; pour peu qu'on faſſe
tion que le monde eſt très-dangereux
ıonde même ; qu'une partie de ſes ha-
s perd l'autre ; & que ſes proſélytes ſe
ent, par leurs careſſes mêmes, les plus
elles bleſſures. Dans ce ſéjour affreux
ent ſous le voile trompeur de la bien-
ce, & quelquefois même de la vertu,
lus odieuſes paſſions. Le libertinage s'y
nce ſous le nom d'égards & de politeſſe.
roide équivoque, l'obſcénité même s'y
me gaieté & amuſement. L'inſatiable

envie, & la plus furieuſe vengeance, y paſſent pour émulation & pour nobleſſe de ſentimens. La timide innocence en eſt bannie; & la vertu toujours ſévere à l'égard du vice, ne trouve pas plus à y poſer le pied, que la colombe hors de l'Arche. En un mot, & nous l'avons déja dit, tout y eſt convoitiſe des yeux, concupiſcence de la chair, & orgueil de la vie. Qu'on adouciſſe le portrait tant qu'on voudra, il faut toujours en revenir à dire: Malheur à ce monde pour qui Jeſus-Chriſt n'a pas prié. Malheur à ceux qui aiment ſon commerce; mais doublement malheur à une Vierge qui après y avoir ſolemnellement renoncé, n'a pas pour lui toute l'horreur qu'inſpire un ſcélérat attaché pour ſes crimes à un gibet infame. C'eſt le ſens de ces paroles de Saint Paul: *Mihi mundus crucifixus eſt:* le monde m'eſt crucifié, & je le fuis au monde.

III. Mais nous dira cette ſainte fille; (car ſon deſſein eſt bien de l'être toujours, ou de paſſer pour l'être) le monde que je vois en ſortant de mon Cloître, eſt bien différent de celui que vous venez de nous dépeindre. Ma famille, chez qui je vais réparer mes forces épuiſées, vit dans la plus exacte régularité. Elle eſt toute entiere du nombre de ces vertueux Iſraélites, qui ne connoiſſent ni Baal, ni ſon temple. C'eſt un petit Monaſtere, & plût à Dieu que tous les Monaſteres fuſſent auſſi édifians. Après tout quand parmi ceux à qui j'appartiens, il y en auroit quelqu'un tant ſoit peu moins vertueux que les autres, ou même un peu

gé, de ſages avis ſoutenus du bon exem-
pourroient-ils pas le rappeller à la
lont il s'eſt écarté ? Une ſœur, une
n qui le ſang, la tendreſſe, l'âge & la
ion parlent, fait ſouvent ce que n'ont
e les exhortations du plus zélé Paſteur.
urs pourquoi le monde, quelque mau-
ı'on le ſuppoſe, ſeroit-il plus contra-
our moi, qu'il ne l'eſt aux filles de la
, de la Providence & à une infinité
s, qui comme les Sœurs de la Cha-
ſont par état preſque continuellement;
, à la ſolemnité près, ont fait les mê-
eux que moi ?
à comme on raiſonne; mais voilà auſſi
: on s'abuſe. Reprenons en détail tous
nts de cette longue apologie ; &
s ſi elle pourra ſoutenir, je ne dis pas
itique rigoureuſe, je dis un examen
ıdéré.
ımmence d'abord par vous féliciter de
teté univerſelle de votre famille. Sur
rait avantageux que vous en faites,
'un ſeroit tenté de croire qu'elle vient
ıe droite des Préadamites, & que le
de l'ancienne Eve ne l'a point infec-
ais ne pourroit-il point ſe faire qu'elle
ıs parût ſi fervente, que parce que
es très-tiéde ; ſi vertueuſe que parce
us l'êtes très-peu ; ſi meſurée en tou-
ſes, que parce qu'elle eſt plus circonſ-
lans ſes paroles, que vous ne l'êtes
s vôtres, quoique ſon attention en ce
oit bien au-deſſous de celle que preſ-
vangile. Penſez-y ſérieuſement, &

rive que trop ſouvent qu'après avoir commencé par l'eſprit, on finit par des affections qui tiennent beaucoup de la ſenſualité.

Mais, dit un Auteur très-récent, dont la Providence m'a mis l'ouvrage (*l*) entre les mains, le jour même où je commençois à travailler ſur cette matiere; s'il y a tant de dangers pour les Religieuſes qui vont dans leur famille; s'il y a pour elles tant de précipices dans le monde, & même dans celui qui n'eſt pas abſolument gâté; que ſera-ce ſi elles vont aux bains publics; dans ces endroits où ſe trouvent des perſonnes de tout âge, de tout ſexe, de toute condition, de tout pays, de toute Religion? On y voit ſouvent plus de libertins que d'autres, ſur-tout parmi quantité de jeunes gens oiſifs, qui y vont moins pour raiſon d'infirmité, que pour y paſſer quelques mois à jouer & à ſe divertir; parce qu'ils ſont comme aſſurés d'y trouver une nombreuſe compagnie de leur eſpece. Quel cahos que ce mélange de toutes ſortes de perſonnes dans les promenades, dans les baſſins où l'on ſe baigne, dans les étuves, dans les lieux où l'on prend la douche! Que de jeux meſſéants! Que de diſcours! Et quels diſcours, bon Dieu! Ce ne ſont pas, il eſt vrai, des paroles groſſieres qui indigneroient contre celui qui les proféreroit: le vice même veut être poli dans les perſonnes qui ſont au-deſſus du commun: mais ce ſont des termes couverts, des mots à demi-entente, des paroles équivoques, qui à l'ombre d'un ſens

(*l*) Hiſtoire & pratique de la clôture des Religieuſes. A Paris, chez Deſprez, 1764. Voyez les chap. 10. & 13.

comme disoit un autre : *j'en suis revenu plus homme*, c'est-à-dire plus rempli d'idées étrangeres à ma profession, plus foible pour le bien, plus disposé au mal.

C'est à Dieu qu'il appartient d'en juger. En attendant son jour qui sera plus terrible pour un pécheur comme moi, que pour personne, je me bornerai à trois ou quatre petites remarques. La premiere, que selon l'Ecriture, *celui qui touche de la poix, se salit les mains, & que celui qui fréquente un orgueilleux, devient orgueilleux* comme lui. La seconde, que de saints & très-saints Evêques n'ont pas voulu loger leur propre mere dans leurs maisons ; parce que, disoient-ils, si ma mere est ma mere, celles qui lui font des visites, n'ont pas le même titre par rapport à moi. Ainsi pensoit d'après Saint Augustin, le plus tendre des fils, le plus doux des hommes : dirai-je Saint François de Sales, cela *seroit inutile*, tout le monde m'a entendu. La troisieme, que m'étant trouvé à table *hors de France* avec des Religieuses, qui par *vieil abus* prennent des vacances, j'ai été [illegible] y entendent quelquefois des [illegible] vont bien ni à leur état, ni [illegible] qui par bonheur furent sur le [illegible]. La quatrieme enfin qu'en [illegible] monde la malignité & la cor[illegible]mme essentielles, une [illegible]urs des périls qu'elle ne [illegible]e ; parce que la vertu [illegible] à la vertu ; que d'une [illegible] qu'un trajet bien court [illegible] humaine ; & qu'il

tarderoient pas à être déſerts ; & les voies de Sion à verſer des pleurs ſur un grand nombre de ſcandales ; 3°. enfin que la conquête, même ſpirituelle, du monde entier ne ſerviroit de rien à une perſonne qui perdroit ſon ame, ou qui s'expoſeroit au danger de la perdre. Or nous avons fait voir que c'eſt préciſément là le cas d'une Vierge qui s'expatrie ; & qui du port où elle eſt en ſûreté, s'expoſe ſur une foible barque à la merci des flots de la mer la plus orageuſe qu'on puiſſe imaginer.

Mais enfin, nous dit-on, ſi tant de Vierges qui ſont dans les Communautés ſéculieres, peuvent ſe ſauver, quoiqu'elles ſortent tous les jours ; pourquoi nous qui ne voulons ſortir que très-rarement, ne nous ſauverions-nous pas ? Pourquoi ? En voici la raiſon en deux mots : c'eſt qu'en ſortant elles ne violent point les Loix de l'Egliſe, & que vous les éludez au moins, ſi vous ne les violez ouvertement. C'eſt qu'elles ſont dans l'ordre de Dieu, & que vous n'y êtes pas. C'eſt enfin qu'en ne ſortant que pour remplir leurs devoirs, comme eſt celui de viſiter les malades, elles peuvent compter ſur la protection du Ciel ; & qu'au contraire vous ne pouvez que compter qu'il ne ratifiera pas vos démarches. Le ſage Inſtituteur de ces vertueuſes filles, qui ſous le nom de *Sœurs de la Charité* ont actuellement plus de trente maiſons dans Paris, leur promit que Dieu feroit en leur faveur des miracles, tant qu'elles ſeroient fidelles aux devoirs de leur vocation, qui conſiſtent principalement à ſe répandre

au dehors en œuvres de miſéricordes. Il ne les trompa pas. Une d'elles étant un jour entrée dans une maiſon du Fauxbourg Saint-Germain pour y donner la portion à un pauvre infirme, l'édifice, quoique preſque neuf, s'ouvrit du haut en bas, & s'écroula de fond en comble. De trente perſonnes & plus, qui étoient dans ce bâtiment, il n'y en eut pas une qui ne fût enſevelie ſous ſes ruines, à l'exception d'un petit enfant qui fut bleſſé, & de cette bonne Sœur qui ne fut pas même effleurée. Elle ſe trouva pendant ce ſubit & violent orage ſur un coin de plancher qui ne tomba pas, quoique tout le reſte du même plancher tombât. Une grêle de groſſes pierres, de poutres, de ſolives, de meubles qui ſe précipitoient des étages ſupérieurs, la ſerrerent de bien près, mais ils parurent la reſpecter: & elle ſortit intacte de cet amas de débris, au milieu des acclamations d'une multitude de peuple, que le bruit & le fracas avoient raſſemblé (*m*). Mais qu'auroit-elle perdu en perdant la vie? En mourant martyre de la charité elle ſeroit morte victime de l'obéiſſance. Eſt-il beaucoup de Religieuſes parmi celles qui ſortent de leur Cloître ſous prétexte de ſanté, ou d'autres ſemblables beſoins, dont on pût en dire autant? Concluons donc par ces paroles qu'un pieux & ſavant Cardinal (*n*) appliquoit aux Reli-

(*m*) Voyez la vie de Saint Vincent de Paul, in-4°. tom. 1. liv. 3. pag. 231.

(*n*) Pierre de Damien né à Ravenne fut fait Cardinal en 1057. par le Pape Etienne. Il mourut le 23 Février 1073. à ſoixante-ſix ans. Voyez ſon traité du mépris du monde, chap. 11.

gieux vagabonds de ſon tems : « Un Moine
» qui eſt en voyage ne ſauroit obſerver le
» jeûne ; parce que la civilité de ſes hôtes
» l'oblige à ne pas l'obſerver. Il ne peut
» avoir une ſainte & pieuſe attention à la
» récitation des Pſeaumes ; parce que le
» babil de ceux qui l'accompagnent, l'en
» empêche. Il ne peut garder la regle qui
» lui preſcrit un rigoureux ſilence ; parce
» que malgré qu'il en ait, il trouve à tout
» moment des occaſions de parler. Que dire
» de la lecture & de la priere qu'il aban-
» donne, parce qu'il eſt obligé de ſortir
» hors de lui-même ? Sa charité diminue &
» s'affoiblit, parce que l'agitation que lui
» cauſe un commerce tout ſéculier, lui en-
» leve la ferveur intérieure de l'amour de
» Dieu. Sa pureté eſt auſſi entamée par les
» traits des mauvais deſirs, que lancent ſur
» ſon cœur les ſéducteurs objets qui ſe pré-
» ſentent à ſes yeux. Il n'obſerve point les
» regles de la tempérance ; parce qu'il croi-
» roit commettre une incivilité en ne dé-
» férant pas aux prieres de ceux qui l'invi-
» tent, & qui pour remplir à ſon égard
» tous les devoirs de l'hoſpitalité, lui ſer-
» vent toutes ſortes de mets délicieux ; &
» ainſi ſous prétexte de remplir la charité,
» il prend plaiſir à remplir ſon eſtomach,
» & à ſatisfaire ſa ſenſualité. Les larmes de
» la compunction ne coulent plus de ſes
» yeux ; parce que ſon ame qui ne marche
» qu'au milieu des ardeurs d'une converſa-
» tion toute mondaine, ne ſent plus la douce
» impreſſion de la roſée céleſte, & ſe deſſé-

» che miſérablement ». Qu'on change dans ce long paſſage le nom de Moine en celui de Religieuſe, on verra tout auſſi-tôt que ce qui eſt dit de l'un, ne convient que trop bien à l'autre.

Mais une fille ne peut-elle pas faire une bonne partie de ſes exercices de piété, quand elle eſt arrivée chez ſes parens, ou même quand elle marche dans les voitures publiques? Elle le peut ſans doute : le ſaint homme M. Boudon, & beaucoup d'autres que nous avons connus, n'y manquoient jamais. Elle le doit même, parce que c'eſt le ſeul moyen qu'elle ait pour ſe ſoutenir. Mais ſi elle s'en acquite ſouvent très-mal dans ſon Monaſtere, où la ſolitude, le bon exemple, les avis d'un ſage Directeur lui donnent toute la facilité poſſible de bien faire; que ſera-ce dans une marche fatigante & tumultueuſe, où chacun ne penſe qu'à charmer les ennuis du voyage, les uns par de mauvaiſes chanſons, les autres par des contes encore plus mauvais; où l'on parle de tout, à l'exception de Dieu & de la vertu; & où perſonne n'oſeroit élever la voix pour venger les intérêts de l'un & de l'autre; à moins peut-être que l'âge & les talens ne lui donnent une autorité marquée.

Mais au moins fera-t-on mieux, quand on ſera arrivé dans la maiſon paternelle? Je le ſouhaite beaucoup, & je l'eſpere aſſez peu; & moins que peu, s'il s'agit de celles qui ont extorqué des permiſſions, ou qui les ont ſurpriſes par artifice. Car outre qu'elles ne peuvent guere compter ſur la grace, que

digue. Elles s'endorment à ce murmu
teur, elles s'en occupent le jour & l
il leur revient pendant la Meſſe, p
la récitation des divins Offices, pendar
lectures ſpirituelles, ſi tant eſt qu'elle
vent durant le cours de la journée, ur
d'heure pour y vaquer. Le tems, c
ſi perdu pour elles, leur paſſe avec
étonnante rapidité. Elles n'en entrevc
fin qu'avec un ſecret frémiſſement. E
chent de le prolonger, tantôt par des
tations mendiées d'un Médecin peu ſ
leux; tantôt par la médiation de quel
de ces perſonnes puiſſantes à qui on
rien refuſer. En un mot elles différe
juſqu'à la fin ſi elles pouvoient toujou
férer. Ce qu'il y a de fâcheux, c'eſt q
ſe croient adorées du monde, tandis
monde, qui a bientôt ſaiſi leur foibl
pour elles qu'un parfait mépris.

la tête d'une partie des armées du Roi. Comme il s'agiſſoit du bien de la Religion & de l'Etat, le Pape avoit donné diſpenſe, & tout étoit dans l'ordre. Mais ce qui n'y fut bientôt plus, c'eſt qu'après avoir pouſſé les ennemis hors de ſa Province, & fait par l'avis des Etats une treve avec le Maréchal de Montmorenci, non-ſeulement il oublia ſes anciens engagemens; mais, dit un ſage Militaire qui a écrit ſon hiſtoire, (*o*) il s'enyvra de la fumée des grandeurs qu'il avoit autrefois ſi glorieuſement mépriſées. « Le voilà » donc dans la Cour juſqu'aux yeux : la » complaiſance qu'il a pour le Roi, & le ſoin » d'élever ſa fortune occupent toutes ſes » penſées. On le voit dans les belles ruelles » comme les plus galans. Il fait paroître ſon » adreſſe dans les jeux, dans les courſes de » bagues, dans les tournois, dans les balets. » Son équipage ſurpaſſe en magnificence » celui des plus grands Princes : il tient la » meilleure table de la Cour, il marche cou» vert de broderie, & enfin il devient l'an» tipode de ce qu'il a été ».

En vain la Maréchale de Joyeuſe ſa mere, prête à rendre les derniers ſoupirs, l'exhorte-t-elle, comme une autre Monique, à ſauver ſon ame, & à rentrer dans le port qu'il a quitté; il allégue tantôt le beſoin que ſa Province a encore de lui; tantôt le mariage de ſa fille. Ce mariage ne tarde pas à ſe conclure, & le ſang de Joyeuſe ſe mêle pour la ſeconde fois avec le ſang des Bour-

(*o*) Le Courtiſan prédeſtiné... par M. de Cailliere Maréchal de bataille &c. Paris 1682.

toute la Cour ; & peut-être qu'éternel
dupe de cette illuſion trompeuſe, il
perſévéré juſqu'à la fin, ſi Henri IV. p
parole auſſi dure que piquante ne lui eſ
clairement reproché ſon apoſtaſie (q)
profita, & devint dans la Religion u
dele de vertu tel qu'il l'avoit d'abor

Il s'en faut beaucoup que les Reli
à qui il arrive de faire un long ſéjour
monde, reprennent auſſi promptemen
train ordinaire. L'eſprit du ſiecle qu'el
bu à longs traits, entre avec elle dans l
tre. Les bagatelles qui les ont amuſé
hiſtoires vraies ou fauſſes qu'elles ont
dues, les égards qu'on a eu pour ell
bon lit, la bonne nourriture, l'agrém
ne point entendre une cloche impo
qui vingt fois par jour, & ſur-tout le

(p) Henriette-Catherine de Joyeuſe que le Pe
avoit eue de ſon mariage avec Catherine de la

dérange impitoyablement ; toutes ces douceurs ſe préſentent ſans ceſſe à leur ination. Elles en entretiennent avec com- ince une amie aſſez foible pour perdre ms à les entendre. Leur tréſor eſt où ur cœur, & leur cœur eſt reſté dans nde. De là le dégoût, l'ennui, la tié- , les diſtractions, & ce déluge de phan- s que S. Auguſtin appelle une eſcorte anité : *Catervam vanitatis.* De là un ir ſur les oignons d'Egypte, ſans pen- u'on ne les mangeoit qu'à la chaîne. es, ſi Thomas à Kempis a cru pouvoir que les courſes, & celles mêmes qui lent avoir la piété pour objet, ſanctifi- rarement ceux qui les font, à combien forte raiſon le peut-on dire d'une Vier- qui ne peut faire un pas hors de chez ſans bleſſer ſa Profeſſion ?

reſte il eſt évident par ces dernieres les, que je ne parle que de celles qui & viennent contre l'ordre de Dieu, -à-dire ſans raiſons légitimes. Mais quel- aiſons peut-on regarder comme vrai- capables d'autoriſer une Religieuſe à de ſon Cloître ? La queſtion, comme d'autres, eſt plus aiſée à propoſer qu'à dre. Tâchons de ne donner pour cer- que ce qui l'eſt en effet, & dans le e de prendre le plus ſûr, à moins qu'il it combattu par des raiſons beaucoup rieures.

. La fameuſe Décrétale de Boniface VIII. que le Concile de Trente a confirmée,

) Cap. *periculoſo*, ſuprà.

permet aux Religieuſes de ſortir de leur Couvent, 1°. lorſque l'Abbeſſe ou la Prieure eſt obligée d'aller rendre foi & hommage à un Seigneur difficile, qui ne veut pas la recevoir par Procureur; 2°. Lorſque quelques-unes d'entr'elles ſont évidemment attaquées d'une maladie ſi conſidérable, qu'elles ne peuvent reſter avec les autres ſans un grand danger pour celles-ci, & ſans leur donner lieu de ſe plaindre qu'on n'a pas pour leur ſanté les juſtes égards qu'on doit avoir.

La premiere de ces deux raiſons n'a pas lieu en France. Nos Auteurs eſtiment, que quand même il n'y auroit point d'homme vivant & conſiſcant, les Religieuſes ne ſeroient pas pour cela obligées de ſortir de leur Monaſtere, & que le Seigneur doit alors ſe contenter de l'hommage par Procureur. C'eſt le ſentiment de Dumoulin, de le Maître, de M. de Maillanne, tom. 1. p. 305. &c.

Quant à la ſeconde cauſe qui eſt celle de la maladie, on convient unanimement, qu'elle eſt une raiſon de tranſporter les Religieuſes hors de leurs Cloîtres, lorſqu'elle eſt de nature à infecter la Communauté entiere, comme la peſte, la lépre & autres ſemblables, dont le jugement doit appartenir aux Médecins. Mais on diſpute très-ſérieuſement ſi l'on peut auſſi faire ſortir une Religieuſe, lorſque ſa maladie n'intéreſſe qu'elle, & point du tout le bien commun; comme lorſqu'elle eſt attaquée d'un mal qui n'eſt pas de nature à ſe communiquer, mais qu'on ne peut guérir qu'en la portant hors de chez elle, ſoit parce que l'air de ſa maiſon eſt directe-

ment contraire à ſa maladie ; ſoit parce qu'à quelques journées de là elle trouvera un homme expérimenté qui la tirera d'affaire, comme il en a tiré cent autres.

Pour ne rien diſſimuler dans une matiere ſi importante, nous allons rapporter auſſi fidélement qu'il nous ſera poſſible, les motifs des deux ſentimens contraires, en avouant d'avance que l'un & l'autre a des défenſeurs très-éclairés.

Ceux qui croient que la maladie n'eſt point du tout une raiſon de rompre la clôture, quand elle n'intéreſſe que le bien d'une particuliere, s'appuyent principalement ſur la Bulle *decori* que Pie V. donna le premier Février 1570. & où ce ſaint Pontife veut, ſtatue & ordonne expreſſément, « qu'il ne „ ſera à l'avenir permis à aucune Abbeſſe, „ Prieure, ou autre Religieuſe, même des „ Chartreuſes & des Ciſterciennes, des Bé„ nédictines, & des Mendiantes, ou de „ quelqu'autre Ordre ou Milice que ce ſoit, „ & de quelqu'état & dignité qu'elles puiſ„ ſent être, & quand même elles ſeroient „ du ſang Royal, de ſortir déſormais de „ leur Monaſtere, même pour cauſe d'in„ firmité, ou pour viſiter d'autres Couvens „ ou Maiſons qui leur ſont ſoumiſes, ou „ pour voir leurs peres & meres, ou pour „ quelqu'autre occaſion ou prétexte que ce „ ſoit, SINON POUR CAUSE D'UN GRAND „ INCENDIE, OU D'UNE MALADIE DE „ LÉPRE OU D'ÉPIDÉMIE; & cela à con„ dition encore que ladite maladie ſera re„ connue véritable, non-ſeulement par les

„ Supérieurs de l'Ordre dont le Monaſtere
„ dépend, mais encore par l'Evêque ou
„ autre Ordinaire du Lieu; & en conſé-
„ quence la ſortie expreſſément approuvée
„ d'eux par écrit; quoique ces Monaſteres
„ ſe trouvent exempts de leur juriſdiction.
„ Voulons, *continue le ſaint Pape*, que
„ celles qui ſortiront dans ces mêmes cas,
„ ne puiſſent reſter hors de leurs Couvens,
„ que pour le tems néceſſaire, & non au-
„ delà; & que celles qui ſortiront autre-
„ ment qu'il ne vient d'être dit; ou qui de
„ quelque maniere que ce ſoit, leur don-
„ neront la permiſſion de ſortir, auſſi-bien
„ que celles qui les accompagneront, &
„ toutes perſonnes, ſeculieres ou Eccléſiaſ-
„ tiques, parentes ou non, qui les retien-
„ dront ou recevront, encourent auſſi-tôt
„ & par le ſeul fait l'excommunication ma-
„ jeure, dont l'abſolution ſera entiérement
„ réſervée au ſaint Siege, hors de l'article
„ de la mort ». Pie V. caſſe enſuite & an-
nulle tous les indults & privileges de ſortir ou de s'arrêter hors des Monaſteres, qui auroient juſques-là été accordés ou par lui ou par ſes Prédéceſſeurs.

Voilà, diſent ceux qui ſoutiennent le premier ſentiment, voilà une Bulle bien minutée, une Bulle émanée d'un ſaint Pape, qui ne permet aux Religieuſes de ſortir que dans le cas d'un grand incendie, ou d'une maladie épidémique ou de lépre, qui ſont des maladies contagieuſes, & qui d'une perſonne pourroient aiſément paſſer à toutes ſes Sœurs. Donc dans toutes les maladies ordinaires, &

qui ne ſe communiquent pas, on ne peut ni demander aux Supérieurs permiſſion de ſortir, ni s'en ſervir en conſcience, quand même on l'auroit obtenue : à moins que la bonne foi n'excuſe & ceux qui l'accordent, ce qui eſt plus difficile, parce qu'ils doivent ſavoir leur métier ; & celles qui s'en ſervent, ce qui eſt beaucoup plus aiſé ; parce qu'elles ſont dans l'uſage de ſe laiſſer conduire.

Ceux qui penſent autrement, s'appuyent auſſi ſur des raiſons qui ne paroiſſent pas mépriſables. Ils diſent 1°. que le Concile de Trente ne demande, pour qu'une Religieuſe puiſſe licitement ſortir de ſon Monaſtere, qu'une cauſe légitime, & reconnue pour telle par l'Evêque. Or l'on peut, ſans bleſſer le bon ſens, regarder comme une cauſe très-légitime la maladie, quoique non contagieuſe, d'une fille, qui ſouffre les plus cruelles douleurs, & qui s'en va mourir, ſi par exemple on ne la tranſporte à quelques lieues de-là chez une mere vertueuſe, où elle aura un air plus ſalubre, & le ſecours d'un Médecin habile. Il ſemble même que dans un cas pareil le bien commun ſe joint au bien particulier ; puiſqu'il eſt bon que tout le monde ſache que, quoi qu'on en diſe dans le ſiecle, il y a des entrailles dans les Communautés ; qu'on y connoît une juſte & ſage condeſcendance ; & qu'on la porte auſſi loin qu'elle peut aller, ſans bleſſer abſolument la conſcience.

Ils diſent en ſecond lieu, qu'on ne doit priver perſonne du droit qu'il a naturellement de défendre ſa vie, ainſi que l'ont

obſervé les Peres du Concile général de Vienne (*ſ*). Or n'eſt-ce pas priver de ce droit eſſentiel une pauvre Religieuſe, que de la renfermer en quelque ſorte dans une infirmerie, où elle eſt en bute aux traits de la mort, ſans pouvoir les parer ?

Ils diſent encore, que les Loix humaines n'obligent point dans le cas d'un grand inconvénient, & moins encore dans un cas où il s'agit de perdre la vie ; c'eſt ainſi qu'on n'eſt obligé, ni de jeûner, ni d'entendre la Meſſe un jour de Fête, quand on ne peut ni l'un ni l'autre ſans courir riſque de perdre la ſanté. En vain leur objecte-t-on qu'un ſoldat eſt obligé de reſter dans ſon poſte, quoiqu'il ſoit moralement sûr d'y périr, & qu'un Chartreux ne peut prendre un bouillon gras, quoiqu'il n'y ait que ce foible ſecours qui puiſſe le garantir de la mort. Ces deux exemples ne leur paroiſſent point du tout concluants pour le corps des Religieuſes priſes en général. Un ſoldat s'eſt engagé par ſa profeſſion même, à reſter dans ſon poſte à tout événement ; & ſon Prince, qui par ſes Loix peut lier la conſcience, le lui ordonne formellement. Il en eſt à peu près de même d'un Chartreux. Encore ſa regle, quand il y manqueroit, ne le prive-t-elle que des grades préſens ou futurs qu'il pourroit avoir dans ſon Ordre ; & Gerſon qui l'a très-bien défendue, avoue qu'il ne pourroit l'excuſer *d'iniquité ou d'ignorance*, ſi elle obligeoit un Religieux ſous peine de péché mortel à s'abſtenir de viande dans tous

(*ſ*) Clem. *Paſtoralis* 2. *de ſent. & re judic.* lib. 2. tit. 11.

s cas, & même dans ceux de la plus ex-
ême néceſſité. Or ici nous ne parlons point
es Religieuſes qui ſe ſeroient expreſſément
gagées à garder la clôture, même au pré-
dice certain de leur ſanté & de leur vie.
n'y a donc d'elles à un Chartreux ou à un
itaire aucune conſéquence légitime.

Mais, dira-t-on, Pie V. premier Supé-
eur de toutes les Religieuſes, pouvoit bien
ur faire une Loi auſſi ſtricte de ne ſortir
ais de leurs Maiſons pour des infirmités
rticulieres, que le Roi peut commander à
ſoldat de ne pas ſortir du lieu où il a été
en ſentinelle. Or cette Loi, il eſt sûr
e ce grand Pape l'a faite pour tous les cas
il n'a pas exceptés; &, comme nous l'a-
ns vu, il n'en a excepté que trois, qui
ardent le bien de toute la Communauté.
onc celles mêmes des Religieuſes qui ne
nt point ſpécialement engagées à la clôture,
y ſont pas moins obligées que les autres,
s tous les cas qui ne regardent que leur
n particulier.

A cela un ſavant Canoniſte (*t*) & plu-
rs avec lui répondent, 1°. qu'il faut né-
ſairement ſuppléer au texte de S. Pie les
tres cas, ou ſemblables à ceux dont il parle,
même plus preſſans. Ainſi quoique ce
ntife n'ait marqué pour raiſon de quitter
Monaſtere, que le cas d'incendie; tout
monde convient qu'une Religieuſe peut
ſortir, ſoit dans le cas d'une incurſion
nnemis, ſur-tout quand ils ſont hérétiques,

t) Reiffenſtuel, tom. 3. lib. 3. tit. 35. n. 30. 34. &c.
arrus in cap. unic. *de ſtatu Regular.* in 6.

que l'autre ravage tout ſans excep
une égale fureur, & qu'il a plus
renverſé les plus ſolides bâtimens
mes Théologiens ajoutent que ſi
avoit forcé la porte d'un Couven
cherchât une Religieuſe, ſoit po
ſacrer, ſoit pour l'immoler à ſa pa
pourroit ſans contredit prendre la
chercher hors de ſon Cloître un
vie ou à ſa pudeur. Or il ne ſeroi
alors queſtion que de ſon utilité p
Enfin, diſent-ils encore, il eſt sûr
Loi du Digeſte, que *la coutume eſt*
interprete des Loix ; & qu'on ne
garder comme un abus, lorſqu'elle
autoriſée par des Supérieurs auſſi re
dables par leur capacité, qu'ils ſoi
chables dans leur conduite. Or ce
dans tous les tems, & depuis la
Saint Pie comme auparavant, p
Religieuſes de ſortir de chez elles

Cardinaux, qui ſont formelles ſur cet article (*u*). Mais je n'oſerois beaucoup y inſiſter, parce que Gibalin en cite de contraires (*x*).

La Décrétale de Pie V. embaraſſe encore moins les François, parce que pluſieurs des plus habiles, comme Sainte-Beuve, Pontas & autres ſoutiennent qu'elle ne fait pas Loi dans ce Royaume ; ſi ce n'eſt peut-être dans les Dioceſes dont les Conciles l'ont adoptée. Encore pourroit-on faire voir qu'elle y a ſouvent été plutôt inſérée comme un réglement plein de ſageſſe, que comme une Ordonnance dont on ne pût jamais s'écarter. Au moins paroît-il sûr qu'elle n'a nulle part été reçue dans ſa totalité ; puiſque quoiqu'elle réſerve au Pape l'excommunication qu'encourent ceux & celles qui violent la clôture, nos Evêques en abſolvent ſans difficulté, non-ſeulement dans les cas occultes, ce qui ſeroit de Droit commun ; mais dans les cas les plus notoires, ainſi que l'a remarqué un ſavant Théologien de l'Oratoire (*y*), qu'un autre Ecrivain, peut-être plus ſavant que lui encore, n'a point contredit ſur cet article, quoiqu'il l'ait relevé ſur un grand nombre d'autres.

Voilà les principaux motifs des deux ſen-

(*u*) Ce n'eſt pas ſeulement Navarre, ce Docteur ſi reſpectable & oncle maternel de Saint François Xavier, qui en cite, c'eſt auſſi Suarez, tom. 4. de Relig. lib. 1. de obligat. Relig. cap. 9. & Donat. tom. 4. moral. cap. 15.

(*x*) Gibalin de clauſurâ Sanctimonial. diſquiſit. 1. cap. 6. §. 6. conſect. 2. pag. mihi 137.

(*y*) Cabaſſut Theoria &c. lib. 5. cap. 15. n. 21. M. Gibert a fait des notes ſur cet Ouvrage, qui le rendent plus utile.

pauvre Religieuſe qui excédée r
des plus cruelles douleurs, expo
ſituation à ſes Supérieurs, & les
l'eſprit d'une parfaite déférence,
s'ils peuvent lui permettre d'all
ailleurs quelque ſoulagement à ſe
les Supérieurs qui dans ce cas la
avec quelqu'indulgence. Un A
récent, & qui ſûrement ne pa
pour relâché ſur l'article de la cl
croit avec pluſieurs autres, que
Monaſtere eſt ſitué dans un lieu ſi
les Médecins ou les Chirurgiens
y aller auſſi ſouvent qu'il ſeroit
on peut lui permettre de ſortir
quand elle n'a point fait vœu d
pourvu qu'elle ne ſorte de ſon
que pour paſſer dans autre bien re
elle trouvera des reſſources qui lui
dans ſa Maiſon : & que d'ailleu

que petit tempérament. Et c'eſt aſſez ſouvent le ſort des Loix humaines.

Mais en ſecond lieu je ferois une grande différence entre Communauté & Communauté. Il y en a, du moins il peut y en avoir, où l'eſprit de diſſipation regne ; où les plus frivoles prétextes paroiſſent des cauſes légitimes de ſe diſpenſer des regles les plus importantes ; où deux accès de fievre ſont une raiſon d'aller reſpirer l'air de la campagne ; & où toute maiſon paroît décente, pourvû qu'on y ſoit bien traité. Il y a au contraire des Couvens, où l'on reconnoît avec l'Auteur du livre de l'Imitation, qu'une cellule bien gardée a chaque jour de nouveaux agrémens ; où ſans avouer avec une Dame de beaucoup d'eſprit (*a*) qu'*il en coûte pour quitter le monde*, on avoue volontiers avec elle qu'*il n'en coûte point pour le haïr ;* où chaque Religieuſe regarde comme le plus grand mal qui lui puiſſe arriver, celui de ſortir de ſa retraite ; où par conſéquent on la quitte moins pour ſa ſanté dans les plus preſſans beſoins, qu'on ne la quitte par obéiſſance. Vis-à-vis des Communautés du premier genre je voudrois qu'on fût inflexible ; parce que ſans cela on ne viendra jamais à bout d'y établir la régularité ; & que ce n'eſt que par cette pieuſe cruauté qu'on a remis l'ordre dans des Monaſteres, qui donnent aujourd'hui plus d'édification qu'ils n'ont autrefois donné de ſcandale. A l'égard des Communautés de la ſeconde eſpece, je crois qu'il y auroit beaucoup moins à riſquer. Celle qui

(*a*) Madame de Sablé, Longueruana, tom. 2. pag. 155.

Cependant comme dans les Mo
tout tire aiſément à conſéquence ; qu
veur n'y croît pas toujours avec le
des années ; qu'au bout d'un cert
on ſe ſouvient très-bien de la diſpen
ſe ſouvenir des raiſons extraordina
l'ont fait accorder ; & qu'une perſ
ſe croit aiſément malade, pourroit
mander comme juſtice ce qu'un au
beaucoup de peine à accepter comm
je ſuis perſuadé, malgré le penchan
porte à compatir aux infirmes, dont
ve l'état depuis tant d'années, que
ture, ainſi que la pauvreté, eſt un de
ſur leſquels les Supérieurs doivent l
ſe relâcher. Écoutons là-deſſus un
qui pendant ſa vie ne fut dur qu'à lu
(*b*) & dont l'ouvrage, quoiqu'il ait b
vieilli pour le ſtyle, ne vieillira jam
la ſolidité. Voici comme il y parle.

VI. « Pour montrer que l'intention de Pie
» V. étoit qu'une Religieuſe malade d'une
» maladie non contagieuſe, ne pouvoit ſortir
» de ſon Monaſtere, quoique les Médecins
» atteſtaſſent qu'elle en mourroit, ſi elle ne
» changeoit d'air : Un Auteur rapporte que
» ce ſaint Pape étant requis avec beaucoup
» d'inſtance par des perſonnes de grande
» qualité de permettre à une Religieuſe de
» Naples malade de ſortir de ſon Couvent
» pour aller aux bains, l'en refuſa tout à
» plat. Et Guttierez qui a été longues an-
» nées grand Vicaire d'un Evêché d'Eſpa-
» gne, dit n'avoir jamais voulu donner per-
» miſſion audit cas d'infirmité particuliere,
» quoiqu'il en ait été ſouvent requis avec
» importunité : & il rapporte que le Pere
» François de Gonzague, Général de l'Or-
» dre de S. François, ayant été ſupplié d'ac-
» corder telle licence à une Religieuſe de
» grande Maiſon, jamais ne voulut le faire,
» croyant n'en avoir pas le pouvoir. Un
» grand Religieux m'a raconté un exemple
» ſemblable d'une Religieuſe de l'Annoncia-
» tion d'Agen ; ſur la maladie de laquelle les
» Médecins ayant prononcé, que ſi elle ne
» ſortoit du Monaſtere, infailliblement elle
» mourroit ; & ſi elle alloit prendre l'air ou
» le bain, infailliblement elle guériroit ; le
» Général de l'Ordre étant requis de don-
» ner à cette Religieuſe diſpenſe de ſortir,
» répondit en un mot ſur l'alternative des
» Médecins, *Moriatur.* Et conformément à
» ces exemples, Caſarabios rapporte une
» déclaration des Docteurs de la fameuſe

„ Univerſité de Salamanque en Eſpagne,
„ qui décidérent unanimement qu'aucune
„ Religieuſe ne pouvoit ſortir de ſon Mo-
„ naſtere pour maladie quelconque, même
„ avec péril de mort, ſinon que telle maladie
„ pût être nuiſible à la Communauté, ni les
„ Supérieurs en donner permiſſion, quand
„ même la ſituation & diſpoſition du lieu
„ ſeroit contraire à telle maladie, comme
„ par exemple que le lieu ſoit marécageux
„ & humide, les eaux mal-ſaines, l'air trop
„ fort, trop froid, & autres cas ſemblables.
„ Les permiſſions qui ſe donnent aujourd'hui
„ ſi facilement & ſi ſouvent aux Religieuſes
„ malades ou incommodées de quelque in-
„ firmité, d'aller chez leurs parens, ou en
„ d'autres Monaſteres, ou maiſons d'amis
„ pour changer d'air, ou aux bains, ou aux
„ eaux, ou en quelque voyage de dévotion,
„ ſous prétexte des atteſtations des Méde-
„ cins qui en ſont d'avis, ne ſemblent donc
„ pas pouvoir s'accorder avec les intentions
„ de l'Egliſe, & les Conſtitutions des Papes.
„ Car l'Egliſe qui tient en cette matiere de
„ ſi grandes rigueurs aux Evêques & autres
„ Supérieurs Eccléſiaſtiques, n'a point remis
„ aux avis des Médecins la diſpoſition de la
„ clôture réguliere, pour donner loi aux-
„ dits Evêques & Supérieurs de permettre
„ ce qu'elle défend ſi étroitement & ſur de
„ ſi grandes peines. Les Médecins jugent
„ de la diſpoſition du corps ſelon leur art;
„ mais les Evêques & Supérieurs regardent
„ le bien ſpirituel & le ſalut des ames, ſelon
„ les diverſes conditions & vocations des

„ perſonnes : ils ſe reglent en leurs charges, „ non pas aux avis des Médecins, mais aux „ Conſtitutions de l'Egliſe, & aux Regles „ & Statuts des Religions ; auxquels ſi les „ avis des Médecins dérogent & contrarient „ en quelque façon que ce ſoit, ils ne doi- „ vent point être conſidérés. Auſſi eſt-il „ vrai que le plus ſouvent, ou par reſpect „ des parens des filles, ou par compaſſion, „ ou autrement, ils ſe rendent trop faciles „ en ces matieres, comme l'expérience or- „ dinaire en rend trop de preuves ; & cette „ facilité donne quelquefois cauſe à des re- „ lâchemens, qui viennent à grande con- „ ſéquence.

„ Mais, dit-on, la Religieuſe mourra, „ ſi elle ne ſort. Voilà, *continue notre Au-* „ *teur*, une raiſon bien ridicule pour des „ Religieuſes, qui ſe ſont volontairement „ conſacrées à Dieu, ſous l'obſervance d'une „ perpétuelle clôture, ſoit par vœu exprès, „ ſoit en vertu du commandement de l'E- „ gliſe, & obligation de leur Regle. Ces „ Religieuſes ont bien peu de conſcience de „ paſſer par deſſus toutes les loix de l'Egliſe, „ & obligation de leur vœu, pour épargner „ leur vie d'un mois, de trois mois, ou autre „ eſpace de tems qui eſt bien court au prix „ de l'éternité des peines, auxquelles elles „ ſe précipitent volontiers pour l'amour de „ leur corps. Les Religieuſes qui ont un vrai „ zele de la Religion, ne ſont jamais de telles „ ſorties. Et en quoi a été utile la Religion, „ & tous les ſaints exercices d'icelle, à une „ Religieuſe, ſi elle n'a point acquis en tout

„ ſon tems une *vraie* réſolution de porter la
„ croix des infirmités corporelles, de vou-
„ loir mourir pour Dieu, & d'être prête
„ d'exécuter ſa volonté à toutes heures qu'il
„ lui plaira? Et quelle mort pour une Re-
„ ligieuſe, s'il lui faut mourir aux champs
„ en une maiſon ſéculiere, ſans aucune aſſiſ-
„ tance de la Religion? En un lieu peut-
„ être où il n'y aura pas un ſeul Prêtre qui
„ ſache quelles ſont les obligations de l'état
„ Religieux, ni qui puiſſe lui dire un mot
„ de conſolation, voire *même* qui ſoit ca-
„ pable d'entendre ſa confeſſion. La Reli-
„ gion qu'eſt-ce autre choſe, ſinon une con-
„ tinuelle méditation de la mort? Queſt-ce
„ autre choſe ſinon une parfaite renoncia-
„ tion? Or, dit Saint Baſile dans ſes grandes
„ Regles: *La parfaite renonciation conſiſte*
„ *à régler tellement ſa vie, qu'on n'y ait pas*
„ *plus d'attache que ſi on avoit reçu un com-*
„ *mandement exprès de mourir.*

Ce morceau m'a paru ſi inſtructif, que je n'ai pu me refuſer au plaiſir de le tranſcrire. J'avoue même qu'il m'en coûte pour n'aller pas plus loin. Mais la crainte de déplaire à certaines gens m'arrête. Finiſſons donc par ces paroles de notre vertueux Ecrivain.

„ J'ai vu, *dit-il*, des Religieuſes ſi peu
„ raiſonnables, que, pour étouffer tout ſen-
„ timent de conſcience, elles diſoient que
„ les Evêques & Supérieurs ſont au-deſſus
„ de la Regle, & ont pouvoir abſolu d'or-
„ donner de toutes choſes dans les Monaſ-
„ teres qui leur ſont ſujets, ſans dépendre
„ de la Regle: qui eſt à dire en conſéquence,

» que toutes les permiſſions qu'ils donnent,
» ſont bonnes & valables, quoiqu'elles ſoient
» contraires aux Ordonnances de l'Egliſe &
» de la Regle. Mais toutes perſonnes qui
» auront le ſentiment chrétien, confeſſeront
» avec moi, que tels Supérieurs, étant en-
» fans de l'Egliſe, ſont obligés de lui obéir
» ſur peine de damnation, ſelon la doctrine
» de S. Paul. D'autre part la puiſſance qu'ils
» ont ſur les Religieuſes, ils l'ont reçue de
» l'Egliſe, & partant ils n'en peuvent uſer
» que ſous les conditions & aux circonſtan-
» ces que l'Egliſe leur a preſcrites, & ſelon
» ſon intention. Leur pouvoir eſt donc li-
» mité au dedans des termes ordonnés par
» l'Egliſe dans les Regles & Conſtitutions de
» chaque Religion ou Monaſtere, dans les
» Conciles & Conſtitutions des Papes; &
» non pas abſolu, infini, ſouverain & indé-
» pendant, ni au-deſſus des Regles ».

De tous ces principes le même Ecrivain conclud, 1°. que les Religieuſes ne peuvent pas *en bonne conſcience* demander ou ſe procurer la permiſſion de ſortir, ni l'exécuter, quand elles l'auroient obtenue; 2°. que le Supérieur peut encore moins leur commander de ſortir, parce que cela eſt contre leur Regle & Profeſſion; & que par conſéquent une Religieuſe à qui il ordonneroit de ſortir du Cloître pour en accompagner une autre qui ſeroit malade, ne ſeroit point du tout obligée à lui obéir; & *que l'Abbeſſe ou autre Supérieure en tel cas ne ſeroit obligée d'obéir & laiſſer ſortir ſa Religieuſe; & encore moins, ſi, outre le précepte de l'Egliſe impoſé à* toutes

Religieuſes, il y avoit un vœu parti de clôture en l'Ordre ou Monaſtere; par conſéquent le commandement du rieur ſeroit illicite, comme l'enſeigne Thomas 2. 2. q. 104. art. 5.

L'Auteur après avoir inféré de tout qu'une Abbeſſe dont dépendent qu Prieurés Conventuels, ne peut ſortir p viſiter; ce qu'il prouve en particulier d lebre Abbaye de Fontevrault par un de Clément VII; finit par ces paroles-q quent également ſon zele & ſa ſageſſ „ me ſuis étendu ſur ce ſujet pour é „ un point que j'eſtime de très-grand „ ſéquence : d'autant que je vois que „ part des Religieuſes, & perſonnes „ tes qualités, commettent de grandes „ qui tirent en coutume de telle ſor „ les fréquens relâchemens & tranſgr „ ſous *divers* prétextes, pourront a „ tems anéantir du tout l'obſervanc „ clôture réguliere, & enſuite per „ Religions. Car le malheur eſt qu „ peut bien ſentir & bien conſidérer „ convéniens & ſcandales qui en p „ arriver, que quand ils ſont arriv „ alors il eſt trop tard d'y vouloir a „ remede ».

Mais, me dira quelqu'une de ces

Mais, lui dirai-je à mon tour ; de quoi vous plaignez-vous ? Ne ſaviez-vous pas, quand vous prîtes le parti de renoncer au monde, que la Religion a ſes rigueurs ? Ne vous l'a-t-on pas répété cent fois pendant le cours de votre Noviciat ? vos Regles & les livres de piété que vous avez lus, ne vous l'ont-ils pas annoncé ? Après tout, croyez-vous qu'il n'y ait que votre état où la ſanté coure des riſques ? Combien avez-vous connu de jeunes perſonnes de votre tems, qui ſont mortes d'une premiere couche, & qui vivroient encore, ſi, comme vous, elles avoient renoncé au mariage ? Combien la mer ne dévore-t-elle pas, chaque année, de commerçans, que la néceſſité ſeule a forcé de s'expoſer à ſes fureurs ? De trente mille Guerriers, qui au printems entrent en campagne, quelquefois il n'en reſte pas huit ou neuf cent, trois mois après ; & peut-être que de trente mille Religieuſes il n'y en a pas quatre dans un ſiecle qui meurent, pour avoir préféré leur ſolitude au dangereux ſoulagement qu'elles auroient pu trouver ailleurs. En effet, d'où ſavent les plus habiles Médecins, que vous mourrez en reſtant à la maiſon, & que vous ne mourrez pas en prenant les eaux de Forges ou de Plombieres ? S'ils n'ont guere prédit la mort qu'à des perſonnes qui ſont mortes en effet, à combien ont-ils prédit la vie, qui malgré leur émigration n'ont pas laiſſé de mourir ? On dit, peut-être mal à propos, qu'ils conſeillent le bain à un malade, quand ils ſont au bout de leur rôle. Par la même raiſon

ils conſeilleroient le gras à un Chartreux, qui n'en pourroit faire uſage. Pour moi, diſoit un ſage & habile Religieux de ce ſaint Ordre, je ſuis perſuadé que ſi quelqu'un des nôtres uſoit de viande, après s'en être abſtenu un nombre d'années, elle feroit beaucoup plus de tort à ſa ſanté, qu'elle ne lui ſeroit ſalutaire.

VII. Auſſi cette loi de la clôture, qui vous paroît ſi ſévere, a dans tous les tems fait la joie, les plus cheres délices des perſonnes éminemment Religieuſes. Comme rien n'eſt plus capable de faire impreſſion que les grands exemples, je crois qu'on voudra bien me permettre d'en rapporter deux.

Le premier, qui vaut un livre tout entier, eſt tiré de l'hiſtoire de la Mere Favre. Cette digne fille de Saint François de Sales, dont nous avons déja parlé, fut ſur la fin de ſes jours & dans un âge encore peu avancé (*c*), attaquée de coliques ſi violentes, ſi mortelles, que comme elle l'écrivit elle-même par obéiſſance à la Mere de Chantal, *elle ne croyoit pas qu'il y eût des douleurs comparables à celles dont elle étoit de tems en tems affligée; que dès les moindres ſymptômes qu'elle ſentoit de ces douleurs à venir, tout ſon corps en frémiſſoit; que ſes cheveux ſe hériſſoient, & qu'elle ſe trouvoit tout à coup inondée d'une ſueur froide.* Pour remédier à tant de maux, les Médecins lui firent prendre dans le Monaſtere que ces Dames avoient déja à Nevers, les eaux minérales

(*c*) Elle mourut le 14 Juin 1637. âgée d'environ quarante-huit ans. Voyez ſa vie pag. 59. & 64.

de Pougues, qui n'en ſont pas éloignées. Elle le fit par pure ſoumiſſion aux ordres de ſes Supérieurs, & le fit très-inutilement. Ce fut alors qu'on lui ordonna les bains de Bourbon. La Princeſſe Marie de Savoie, qui fut enſuite Reine de Pologne, & qui avoit pour elle la plus ſinguliere affection, la conjura de tenter ce dernier remede; & toutes ſes Sœurs, qui faiſoient de ſa vertu l'eſtime que ſa vertu méritoit, la preſſerent vivement de déférer aux invitations de la Princeſſe, aux deſirs de tout l'Ordre, au ſentiment de ceux qui la traitoient, aux conſeils de ſes amis. Mais ce fut alors qu'elle fit cette belle réponſe, qui réſoudroit bien des cas de conſcience, ſi on la peſoit ſérieuſement devant Dieu. « Hélas! *dit-elle*, qui ſuis-je pour » mériter que l'on penſe à moi? Si je pou» vois faire le remede que l'on me propoſe » dans un Monaſtere de notre Inſtitut, » & que mes Supérieures me l'ordonnaſ» ſent, je me ſoumettrois ſans héſiter: je » ne ſais qu'obéir. Mais que je conſente » d'aller prendre les bains dans une terre » étrangere hors de ma clôture, ah! me pré» ſerve le Ciel d'en avoir même la penſée. » A ce prix je préfere la mort à la vie, & » les maux les plus violens à la plus parfaite » ſanté. Souvenez-vous, mes chers Sœurs, » *pourſuivit-elle*, qu'on ſe hâle, quand on » marche au ſoleil; qu'on ne s'enveloppe » point dans la fumée, ſans en rapporter » une mauvaiſe odeur; qu'une Religieuſe a » tout à craindre, quand elle s'expoſe à l'air » contagieux du monde. Mon pélérinage a

„ déja été aſſez long. Il eſt dangereux qu'on „ n'augmente le nombre de ſes iniquités, „ quand on ſouhaite d'augmenter le nom- „ bre de ſes jours. On connoît mal les périls „ de cet exil, quand on deſire ſi fort de le „ prolonger. Il eſt viſible qu'on n'a pas un „ vrai deſir d'aller jouir de ſon Dieu, lors- „ qu'on eſt attaché à l'amour de cette mi- „ ſérable vie ».

Il ſeroit difficile de rien trouver qui ſoit plus chrétien, plus héroïque, plus digne d'une Vierge conſacrée à Dieu, que ces beaux & magnifiques ſentimens. Auſſi ne m'arrêterai-je pas à les relever; mais on me permettra d'obſerver, que s'ils conviennent en plein à une Religieuſe, ils conviennent au moins en grande partie à celles des Communautés ſéculieres, qui ne ſont pas accoutumées d'aller de maiſon en maiſon. Il eſt vrai qu'elles ne ſont obligées à la clôture, ni par vœu, ni par regle, & même que pluſieurs d'entr'elles ſont paroiſſiennes. Mais il eſt pourtant vrai d'elles comme des autres, qu'elles peuvent *ſe hâler en marchant au ſoleil*, ſe noircir *à la fumée & y prendre une mauvaiſe odeur;* & courir bien des riſques, *quand elles s'expoſent à l'air contagieux du monde.*

Le ſecond exemple a quelque choſe de plus fort; & quoiqu'à parler en général, il ſoit moins concluant, parce qu'il ſort des voies ordinaires de la Providence; il prouve cependant & que les vraies Religieuſes ont toujours extrêmement chéri leur clôture, & que l'amour qu'elles lui portoient, a été un

encens très-agréable à Dieu. Voici comme le rapporte Baronius, c'eſt-à-dire ce Cardinal illuſtre, dont les Annales Eccléſiaſtiques ont été célébrées par les Proteſtans même (*d*), & qui d'ailleurs ne va parler que d'après Pierre le vénérable, Abbé de Cluni, l'oracle ainſi que le modele de ſon ſiecle.

Il y avoit dans le Bourg de Marcilly, au Dioceſe d'Autun, une Maiſon de Religieuſes, où, quoiqu'on n'eût point fait vœu de Clôture, on la portoit auſſi loin qu'elle pouvoit aller; & cela par ſimple déférence pour les Supérieurs, qui n'avoient que trop de raiſons pour l'ordonner; puiſque dans ce même ſiecle, ainſi que l'écrit le même Annaliſte, il fallut ſupprimer un nombre de Couvens de filles, qui par leur incontinence & leurs ſcandaleux excès, étoient l'objet de l'indignation publique. Or « il arriva un jour „ que le feu ayant pris à une maiſon voi„ ſine du pieux Monaſtere dont nous avons „ parlé, il en gagna le toit, mais avec tant „ de violence, que le peuple qui étoit ac„ couru pour l'éteindre, fut obligé de ſe „ retirer, parce qu'un vent impétueux lui „ portoit la flamme & la fumée au viſage. „ On n'entendoit de toutes parts que des „ cris lamentables de la multitude déſeſpé„ rée de ne pouvoir ſecourir les ſervantes „ du Seigneur. Hugues, ſaint & reſpectable „ Archevêque de Lyon qui étoit ſur les „ lieux, accourut au Monaſtere, & preſſa

(*d*) Baronii Annales opus planè ſtupendum, *Relectiones hyemales* Degor. *Wheur*, pag. 163.

„ fortement les Religieuſes de ſe ſouſtraire
„ au péril, dont elles étoient ſi vivement
„ menacées. Mais voyant qu'elles étoient
„ réſolues à mourir plutôt qu'à rompre leur
„ clôture, il leur dit : En vertu de l'auto-
„ rité de S. Pierre, & de N. S. P. le Pape,
„ dont je ſuis Légat, comme auſſi de l'o-
„ béiſſance que vous devez à votre Abbé,
„ je vous commande de ſortir à l'inſtant de
„ ce lieu, & de ne vous pas laiſſer brûler
„ avec votre Monaſtere. Seigneur, répon-
„ dit une d'entr'elles, la crainte de Dieu &
„ le commandement de notre Abbé nous
„ ont renfermées dans ce Cloître pour y
„ demeurer toute notre vie ; afin que nous
„ puiſſions éviter les flammes éternelles ;
„ c'eſt pourquoi il nous eſt impoſſible de
„ paſſer les bornes qui nous ont été pref-
„ crites, à moins que Dieu lui-même ne
„ nous en tire. Ne nous commandez donc
„ pas ce qu'il nous eſt défendu de faire :
„ mais plutôt, étant, comme vous l'êtes,
„ revêtu de la puiſſance de Jeſus-Chriſt,
„ ordonnez à ce feu de s'éloigner de nous.
„ Le Prélat admirant la foi de cette fille,
„ & rempli lui-même de foi & de confian-
„ ce, ſortit auſſi-tôt du Monaſtere, & ſe
„ tournant du côté du feu en préſence de
„ toute l'aſſemblée, il s'écria, le viſage bai-
„ gné de larmes : Au nom de Dieu, & par
„ le mérite de la foi de cette Vierge qui
„ vient de me parler, feu dangereux retire-
„ toi de la maiſon de ces ſervantes du Sei-
„ gneur, & ceſſe de leur faire du mal. Au
„ moment même une vertu inviſible arrêta

„ les flammes comme auroit fait une mu-
„ raille de fer : enſorte que ce feu s'éteignit
„ de lui-même avec une incroyable vîteſſe,
„ ſans qu'on y jettât une goutte d'eau, ni
„ qu'aucun ſecours humain s'en mêlât ».
C'eſt ainſi que Dieu fit voir non-ſeulement que tout eſt poſſible à la foi, mais encore que ſes yeux ſont principalement ouverts ſur les perſonnes qui ne comptent la vie pour rien, quand il s'agit d'être fideles à toutes leurs obſervances.

VIII. Quoique ce chapitre ſoit déja beaucoup plus long, que nous n'avions prétendu le faire, nous croyons pourtant devoir ajouter que lorſque des Religieuſes ſont forcées par une néceſſité inévitable à ſortir de leurs Couvens, elles doivent pendant tout leur voyage, ſuivre avec la plus ſcrupuleuſe exactitude ce qui leur eſt preſcrit par les Loix Canoniques.

Ainſi il faut 1°. qu'elles ſe muniſſent de la permiſſion par écrit de leur Evêque, & de l'obédience de leurs Supérieurs, ſans quoi les Curés dans la Paroiſſe deſquels elles ſéjourneroient pendant quelques jours, ne pourroient, après les avoir charitablement averties en particulier, ni leur adminiſtrer les Sacremens hors le cas de mort, ni même célébrer devant elles; & cela, dans quelques Dioceſes, ſous peine de ſuſpenſe encourue par le ſeul fait. Si nous demandons qu'une Religieuſe ait *permiſſion de ſon Evêque* pour ſortir de ſon Cloître, c'eſt que Louis XIV. l'a ainſi ordonné par l'article 19 de ſon Edit de 1695. Il eſt vrai que les Abbés

de Cîteaux ont réclamé avec ſuccès. Mais, dit M. Jouſſe dans ſon Commentaire ſur cet Edit, pag. 126. l'article 2 de la Déclaration du 10 Février 1742, décide clairement la queſtion en faveur des Evêques (*e*).

2°. Il ſeroit très à ſouhaiter qu'elles n'allaſſent jamais dans les voitures publiques. Si elles y étoient, elles n'y ſont pas toujours édifiées. Et c'eſt pour cela qu'un Concile tenu à Milan en 1579, ordonne qu'elles ne voyageront, s'il eſt poſſible, que le grand matin, ou bien à des heures, où elles ne puiſſent être vues de beaucoup de monde. Grégoire XIII. par ſon Bref du 6 Décembre 1621, veut qu'elles aillent dans une voiture fermée, & du moins le voile baiſſé pendant

(*e*) Voici les termes de ce ſecond article de la Déclaration. « Voulons que l'article 10. de l'Edit du mois d'Avril » 1695. ſoit exécuté ſelon ſa forme & teneur, & en conſéquence faiſons très-expreſſes inhibitions & défenſes à » toutes les Religieuſes des Monaſteres exempts ou non » exempts de ſortir ſous quelque prétexte que ce ſoit, & » pour quelque tems que ce puiſſe être, ſi ce n'eſt pour » cauſe légitime & jugée telle par l'Archevêque ou Evê- » que Diocéſain, & en vertu de la permiſſion par écrit, » ſans que leſdites Religieuſes puiſſent ſortir de leur Cloî- » tre, ſous prétexte de permiſſion par elles obtenue de » leurs Supérieurs réguliers, nonobſtant leſquelles permiſ- » ſions, il pourra être procédé, s'il y échet, ſuivant les » ſaints Canons & les Ordonnances, contre les Religieuſes » qui ſe trouveroient hors de leur Monaſtere, ſans avoir » obtenu la permiſſion par écrit de l'Archevêque ou Evê- » que Diocéſain, ou de leurs grands Vicaires, à qui ils » auroient donné le pouvoir d'accorder de pareilles per- » miſſions. Et ces diſpoſitions, *dit l'article* 2. ſeront exé- » cutées ſelon leur forme & teneur, nonobſtant tous pri- » vileges & exemptions de quelque nature qu'ils ſoient, & » à l'égard de tous les Ordres Monaſtiques ou Congréga- » tions Régulieres, même de l'Ordre de Fontevrault, de » S. Jean de Jéruſalem, ou autres de pareilles qualités ».

a route, gardant la modeſtie, l'humilité, a tempérance, & les autres vertus qui les liſtinguent des perſonnes ſéculieres. A l'auberge elles ne doivent jamais manger avec les laïques; & il y en a à qui cela eſt très-défendu par leurs Conſtitutions. Une table où tout le monde eſt admis indifféremment, n'eſt que trop ſouvent une table licentieuſe. On ne penſe qu'à s'y délaſſer des fatigues du voyage; on ne penſe point à remercier celui qui en a écarté les dangers.

3°. Une Religieuſe ne doit jamais ſortir ſans être accompagnée d'une ou deux de ſes Sœurs, qui aient de l'âge & de la ſageſſe. A leur défaut il lui faut quelque honnête fille ou femme qui lui ſerve d'appui contre l'étranger, & d'Ange tutélaire contre ſa propre foibleſſe. Nous avons vu avec plaiſir cette conduite fidélement gardée par deux Religieuſes, qui n'avoient beſoin que de leur propre vertu pour ſe concilier de l'eſtime & du reſpect. Mais il ſera toujours vrai qu'une force croît au double par ſon union avec une autre: *Vis unita fortior.*

4°. Une de leurs grandes attentions, mais qui à la fois eſt une de celles qu'on omet le plus ſouvent, doit être de ne paſſer point les bornes de la permiſſion qui leur a été accordée. Ainſi elles ne doivent ni demeurer plus de tems hors du Monaſtere, qu'il n'eſt porté par leur diſpenſe; ni ſe ſervir de l'occaſion pour s'écarter du droit chemin, ſoit pour aller voir une parente ou une bonne amie, ſoit pour ſatisfaire leur curioſité, ou même leur dévotion; à moins que ces ſortes

Xavier prêt à partir pour un nouv
dont il ne devoit jamais revenir, r
qu'il en fût preſſé par l'Ambaſſad
tugal, de quitter un peu ſon cl
dire un dernier adieu à ſa mere
encore. Il ſe contenta de répo
ſe réſervoit à voir ſes parens au
en paſſant, & avec le chagrin que
cauſent d'ordinaire, mais pour
avec une joie toute pure. C'eſt, d
torien, que depuis qu'il eut tout
pour Dieu, il crut n'avoir plus
monde ; & que *d'ailleurs il éto*
que la chair & le ſang ſont enne
prit Apoſtolique (*f*). Changez
terme en celui de *Religieux*, vo
rez dans les paroles de ce grand h
vérité & une leçon importante.
encore que les premieres filles du
que de Geneve aimoient mieux,

ſon du Pere céleſte pluſieurs demeures, & que la derniere vous ſuffit : c'eſt le langage de ceux qui vivent de façon à n'en obtenir aucune : mais on ne peut le paſſer à une Religieuſe qui par la nature propre de ſon état eſt obligée de tendre à la perfection. Obligation qui en matiere de vertu ne permet jamais de dire : *C'eſt aſſez.* Obligation qui exige qu'on avance ſans ceſſe dans les voies de la ſainteté, juſqu'à ce que ſelon le langage de l'Ecriture, on ſoit arrivé à un jour parfait. Obligation au moyen de laquelle les Saints après vingt ans de travail, de pénitences, de mortifications, ſe ſont tous regardés comme des Novices qui ne faiſoient que commencer. Obligation terrible, & ſur laquelle on pourroit demander s'il eſt aujourd'hui un ſeul lieu, où elle ſoit fidélement remplie ; puiſqu'il n'eſt pas rare de voir des perſonnes, qui, à meſure qu'elles vieilliſſent ſous les livrées de la Religion, deviennent plus hautes, plus ſenſuelles, plus difficiles à manier, plus prêtes à ſe plaindre du peu d'égards qu'on a pour elles. Au lieu que leurs vertus ſemblables aux racines d'un arbre planté depuis un grand nombre d'années, devroient s'étendre en tous ſens, & les rendre ſupérieures aux plus violens orages.

Il ſemble que nous devrions parler ici de la défenſe qu'a fait l'Egliſe aux perſonnes ſéculieres d'entrer dans les Couvens de filles. Mais comme cela demande un détail peu gracieux, & que des déciſions en regle font plus d'impreſſion, nous remettons cette matiere, comme bien d'autres, à l'eſpece de petit *Dictionnaire* qui terminera cet Ouvrage.

CHAPITRE VIII.

DES ELECTIONS,

Des qualités & des devoirs de celles qui ſont élues.

I. *Conduite que doivent garder les Monaſteres à qui le Prince donne des Supérieures.* II. *Juſte idée de la Supériorité, c'eſt un vrai fardeau.* III. *Précautions qu'on doit prendre, quand il s'agit de faire une élection.* IV. *Défauts dont une Supérieure doit être exempte.* V. *Talens dont elle n'a pas beſoin.* VI. *Qualités qui lui ſont néceſſaires. La prudence.* VII. *Le deſir d'être oubliée, & la crainte des premieres places.* VIII. *Soumiſſion & ſentimens qu'on doit avoir après l'élection. Sages avis de la Mere de Bréchard.* IX. *Une perſonne en place ne doit rien entreprendre ſans avoir bien conſulté.* X. *Attention qu'elle doit avoir à l'obſervance de certaines Regles, & ſur-tout de celles qui arrêtent la ſenſualité. Celles qui laiſſent tomber des Regles, même légeres en ſoi, ſont coupables de péché mortel.* XI. *Conduite à garder, quand on reconnoît qu'on a fait un mauvais choix.* XII. *Importance de choiſir de bonnes Officieres.*

I. IL y a des Monaſteres à qui le Roi donne des Abbeſſes ou des Prieures. Il y en a qui ſe choiſiſſent elles-mêmes leurs Supérieures. Les premieres en attendant la nomi-

nation du Souverain, n'ont rien de mieux à faire, que de prier celui qui tient en ſa main le cœur des Rois, de leur donner une Conductrice qui ſoit ſelon ſon cœur; qui ſaiſiſſe bien l'eſprit de leur Inſtitut; qui en rempliſſe, & qui par ſon exemple apprenne aux autres à en remplir fidélement toutes les obligations; qui ſe ſouvienne ſans ceſſe qu'elle n'eſt pas à la tête du troupeau pour s'engraiſſer de ſon lait & ſe vétir de ſa toiſon; qui ne croie point du tout que le Monaſtere qu'on lui a confié, ſoit la maiſon de campagne de tout Seigneur qui paſſe, ou de ſa famille; qui ne s'imagine pas que les diſpenſes ſont pour elle, & la Regle pour les autres; qui s'imagine encore moins que parce qu'elle porte un grand nom, elle eſt en droit de traiter du haut de ſa grandeur celles dont l'origine eſt de beaucoup inférieure à la ſienne; en un mot qui ſache que le plus beau de ſes titres eſt celui de mere, & que ce phantôme, à qui le ſiecle a donné le nom de naiſſance & d'illuſtre naiſſance, n'eſt devant Dieu qu'une orgueilleuſe chimere. Quand le Ciel dans ſa miſéricorde donne à des filles une Supérieure, qui a toutes les qualités néceſſaires pour les bien conduire, elles ne peuvent trop l'en remercier. Quand par une diſpoſition contraire, toujours juſte à la vérité, mais quelquefois bien terrible, il leur en donne une qui n'a de religieux que ſon voile & ſes habits, il faut baiſſer humblement les épaules ſous le poids de ſa volonté ſainte; redoubler de ferveur pour tenir ferme contre la

contagion de la molleſſe & du mauvais exemple ; prier beaucoup pour ſoi-même, afin de n'être pas ébranlé dans un tems, où il eſt ſi facile de l'être ; ne prier pas moins pour la malade qui s'oublie elle-même, afin qu'éclairée & touchée, elle en vienne enfin juſqu'à dire avec cette indigne Supérieure dont il eſt parlé dans la vie du grand Archidiacre d'Evreux : *Il faut que quelqu'un prie pour moi : car je me trouve toute changée.*

Voilà tout ce que je crois devoir dire ſur ce premier point. L'article des Communautés qui ſe choiſiſſent leurs Supérieures, m'arrêtera plus long-tems.

II. Je voudrois d'abord qu'on posât pour principe, que la Supériorité n'eſt point une faveur, mais un vrai fardeau. J'ai connu un homme en place qui la dépeignoit très-bien, en diſant d'un ton animé, que *c'eſt un grand caſſe-tête pour le tems, & un grand compte pour l'éternité.* Les embarras, les rebuts, les inquiétudes, qui du matin au ſoir ſe ſuccedent dans des Maiſons d'ailleurs aſſez peu nombreuſes, ne prouvent que trop la premiere partie de cette aſſertion : plaiſe au Seigneur que la ſeconde ne ſe vérifie pas encore davantage. C'eſt au ſouverain Maître à en juger, & il le fera aſſurément d'une maniere aſſez terrible pour nous diſpenſer de le faire. Ce que nous pouvons dire, c'eſt que ſi le grand Prêtre Héli n'avoit jamais eu d'enfans, ſon nom iroit vraiſemblablement de pair avec celui des plus grands hommes de l'ancien Teſtament ; & que ſi Saül n'eût point été mis en place, il ſeroit peut-être

demeuré

ıré ce qu'il avoit été pendant tant d'an-
c'eſt-à-dire un des plus vertueux Iſraé-
e ſon tems : *Electus & bonus : & non*
ir de filiis Iſraël melior illo, I. Reg. 9.

Mais comme le mal que fait une Su-
re eſt ſur le compte de celles qui la
ſent, quand elles ont pu le prévoir,
pour elles toutes de la derniere impor-
de ne donner leur voix qu'à celle qui
aroit plus propre devant Dieu à ſe bien
ter de ſa charge. Or pour cela il faut
u'elles renoncent à toutes les inclina-
qui n'auroient pour principe que le ſang,
rie, ou une affection toute humaine. Il
ncore plus qu'elles tâchent à ſe dé-
le ces dangereuſes antipathies, qui per-
ent le jugement, qui empêchent de
bien où il eſt, & qui font apperce-
aucoup de mal où il y en a peu, &
ſois même où il n'y a que de la vertu.
troiſieme lieu qu'elles ſoient extrê-
en garde contre toutes les ſollicita-
ectes ou indirectes qu'on pourroit
Rien de plus juſte, de plus ſage
Saint Bernard : *Que*
s ſollicite, vous ſoit
qui oſe ſolliciter pour
ugé. Enfin il faut
e le fort & le
raiſes qualités
. Et co

comme on donne les médecines, jai
de juſtes précautions, jamais dans
de la fievre, qui pour le moins les
inutiles. On étudie le caractere c
ſes Sœurs, on plie par de ſages mén
celles qui ſont moins flexibles : Or
marche de celles qui ſont un peu tro
On arrête celles que l'heureuſe im
de leur naturel porteroit au-delà de
On péſe les rapports, & on examir
dont ils partent : *On ne croit, ni c
croit tout ;* c'eſt le terme de Saint
que j'ai rapporté ailleurs. Au moyen
ſage économie on gagne les cœurs
cilie les eſprits, on met l'union &
dans toute une Maiſon. Une vertu
tere, & dès-là imprudente, gâter
Une vertu moins forte, mais ſout
la prudence, pare à preſque tous
véniens. Auſſi, lorſqu'en Italie, c'
dans une Région à qui ſes appar

us conduiſe : c'eſt l'homme qu'il nous faut.
VII. Cependant quelque prudence qu'on
ppoſe à une perſonne, j'avoue que je n'y
mpterois guere, ſi j'appercevois qu'elle
abitionnât la Supériorité. A l'exception du
s où l'on verroit les ſuffrages ſe porter ſur
l mauvais ſujet, quiconque ſe connoît,
tint un fardeau qui le rend comptable à
ieu du ſalut des autres ; & qui ne ſe con-
ît pas bien, n'eſt guere capable de con-
ire ſes freres. Ainſi ce n'eſt pas ſeulement
r rapport au Sacerdoce qu'on a vu les Saints
:ndre la fuite pour n'en être pas revêtu ;
les a vu mille fois faire la même choſe,
ur n'être pas mis à la tête des Monaſteres,
nt ils étoient l'exemple & l'édification.
ailleurs la préſomption qui fait croire à
e perſonne, qu'elle eſt plus digne de la
:miere place que toute autre, n'eſt pas
n propre à attirer ſur elle les graces dont
e auroit beſoin ; & ſans grace que peut-on
re ? Heureuſe donc une Vierge ſolidement
rétienne qui attend avec une paix mêlée
frayeur l'exécution des deſſeins de Dieu.
is heureuſe celle qui ſe félicite d'être ou-
ée, & qui ſe voit avec joie ſous la conduite
ne perſonne qui au Noviciat avoit été
is la ſienne. Heureuſe encore celle à qui
cabale & l'eſprit de parti donne l'excluſion,
dont les longs & anciens ſervices ne ſont
mptés pour rien, parce qu'elle n'a point
olu ſe prêter au déſordre & à l'iniquité.
VIII. Quand une fois l'élection eſt faite,
nouvelle Supérieure ne doit point s'amu-
à gémir de ſon ſort devant les créatures,

le ſentiment de ſa douleur, & les
de la violence qu'on lui a faite, rien
la fois & plus inutile & moins raiſ
On ne peut donner là-deſſus des a
ſages, plus remplis de l'eſprit de Di
ceux que donna une ſainte Religieu
Viſitation (*g*) à la reſpectable M
Chatel ſa parfaite & vertueuſe ami
joignoit à tous les talens qu'on peu
pour la ſupériorité, toute l'averſion n
que ces ſortes d'emplois peuvent in
une perſonne véritablement humble.
m'a paru ſi belle, ſi judicieuſe, ſi
de fixer l'irréſolution du cœur huma
j'ai cru devoir la placer ici.

» Par la lettre que vous m'avez fai
» neur de m'écrire, ma très-chere
» tendre amie, *lui dit-elle*, je re
» avec peine que votre averſion p
» charges continue toujours, & qu

» Dieu, ſur le bras duquel je me ſuis uni-
» quement appuyée, a ſoulagé mes peines.
» Croyez-moi, ma chere Sœur, le fardeau
» de lui-même eſt aſſez peſant, ſans en aug-
» menter le poids par l'ennui & par le cha-
» grin avec lequel on le porte. Euſſions-
» nous, vous & moi, autant de courage
» qu'en ont douze Meres enſemble, à peine
» en aurions-nous aſſez pour remplir tous
» nos devoirs : Que ſera-ce donc, ſi par le
» chagrin & l'inquiétude nous perdons le
» peu de force que nous avons ? Voulez-
» vous que votre Communauté ſoit conten-
» te ? Soyez-la vous-même. De la ſainte
» joie des Meres dépend celle de leurs filles.
» Au lieu de nous plaindre de la difficulté
» d'exercer nos charges, nous devons plutôt
» admirer l'infinie bonté du Seigneur, qui
» daigne ſe ſervir de notre Miniſtere pour
» le ſalut des ames qu'il a rachetées au prix
» de ſon ſang. Il y auroit de la lâcheté à
» refuſer la couronne que ce juſte Juge nous
» préſente. Saint Pierre s'excuſa-t-il, quand,
» avec les clefs du Royaume des Cieux,
» Jeſus-Chriſt le chargea du ſalut de tous
» les mortels ? Cependant à ne conſidérer
» que ſes talens perſonnels, il n'étoit guere
» capable de cette haute dignité : mais la
» vertu de Dieu ſe fait connoître dans l'in-
» firmité de l'homme. Nous ſommes ſou-
» vent, ma chere amie, la dupe de notre
» imagination, quand nous croyons que
» nous travaillerions plus pour nous-mêmes,
» ſi nous travaillions moins pour les autres.
» Quelle illuſion ! Qui ne voit que dans nos

» charges il y a infiniment plus d'occaſions
» de nous humilier, de nous mortifier, de
» renoncer à nous-mêmes, que dans un
» état d'infériorité? Il y a plus de peine,
» j'en conviens; mais auſſi il y a plus de
» mérite. Pour recueillir dans la joie, ne
» faut-il pas ſemer dans les larmes? Dès
» que nous ſommes dans les charges, ne
» penſons plus à nous; penſons uniquement
» à ce que le ſouverain Maître veut de nous.
» Que notre unique conſolation ſoit d'ac-
» complir la volonté de Dieu avec joie. En
» eſt-il une plus ſolide, que de voir qu'on
» travaille pour la gloire de Dieu & pour
» le ſalut des ames? Le ſerviteur fidele n'a
» jamais plus de raiſon d'être content, que
» quand il fait valoir pour les intérêts du
» Pere de famille, les talens qu'il lui a confiés.
» Si votre humilité ne s'accommode pas
» du titre d'honneur qu'on vous donne,
» quand on vous appelle Supérieure, pen-
» ſez à ce que nous apprend notre ſaint Fon-
» dateur dans ſon Traité de l'amour de Dieu,
» que ce n'eſt là qu'un vain & frivole titre, à
» peu près ſemblable à celui qu'on donne
» aux grands vaiſſeaux de mer, dont les
» uns ſont appellés *la Victoire*, quoiqu'ils
» n'aient aucun trophée; & les autres *le*
» *Soleil*, quoiqu'ils n'aient ni ſplendeur, ni
» lumiere. De même nous avons le titre de
» Supérieures, & nous ſommes les ſujets
» d'autant d'eſprits différens que nous en
» gouvernons. Il eſt même de notre devoir
» de craindre de leur manquer, encore plus
» qu'ils ne craignent de nous déplaire. Nous

ſommes bien ſouvent occupées de mille ſoins comme des ſervantes, tandis que les autres, comme autant de maîtreſſes, ſe repoſent tranquillement dans leurs cellules, prient à ſouhait, & goûtent à loiſir le fruit de notre travail. O le beau titre! Il eſt vrai, on nous fait des actes de ſoumiſſion; on ſe proſterne devant nous; on ne nous parle qu'avec reſpect; on baiſſe les yeux, quand on nous aborde; mais eſt-ce à nous, que ces honneurs ſe rapportent? non ſans doute, c'eſt à Dieu, dont nous tenons la place, quelqu'indignes que nous en ſoyons. Ne penſons donc qu'à porter courageuſement notre croix juſqu'à la fin. J'ai été autrefois tourmentée des mêmes peines que vous; mais, graces à Dieu, j'ai ſecoué tous ces embarras. Mon unique ſoin aujourd'hui eſt de faire le moins mal que je puis, ce qui m'eſt commandé; & ſi je ne réuſſis pas, j'ai de quoi rougir de ma foibleſſe, de quoi m'humilier, & de quoi gémir. Dans cet état n'oublions pas que nous ſommes ſous la main puiſſante d'un Dieu plein de bonté: jettons-nous avec nos fardeaux entre les bras de ſa miſéricorde: laiſſons-nous conduire à ſa Providence, qui gouverne ſi ſagement, ſi doucement, ſi ſaintement ceux qui mettent en elle toutes leurs eſpérances. Moins nous compterons ſur les autres & ſur nous-mêmes, plus Dieu nous ſoutiendra. Je viens d'en faire l'épreuve: Après avoir paſſé ici quinze mois ſans aucune ſorte de conſolation d'ame qui vive, ſous le poids d'une infinité

» Sœurs jouiſſent de tous les avantages
» vie tranquille. La bonne odeur de
» Communauté ſe répand par-tout ; &
» fieurs filles, avec tous les talens qu
» pouvons deſirer, s'empreſſent de ſe
» dre à nous, pour ſuivre l'Agneau
» tache ».

De ce texte, dont chaque périod
nonce la ſageſſe ; & qui, comme je le
paroîtra à d'autres auſſi court, qu'il
paru, il réſulte 1°. que la Supérieure
Maiſon eſt réellement & de fait la très
ble ſujette de toutes ſes Sœurs ; 2°.
prétendue dignité eſt un fardeau eſ
dont elle paye bien cher les frivoles
neurs, & que par conſéquent il fau
aveugle ou avoir bien peu de ſens
l'ambitionner ; 3°. que néanmoins cell
la Providence en charge, doivent s'y
ſans murmure, ſans dégoût, & mettre

ageuſes tempêtes ; & les plus doux tranſ-
rts de joie aux larmes que vous avez
t répandre. Dieu d'Iſraël, Dieu de mi-
icordè, que votre nom ſoit béni dans
ıs les ſiecles ; *Tobie, ch.* 3.

. Aux ſaintes diſpoſitions dont on vient
rler, une ſage Supérieure doit en joindre
ıtre, dont elle trouvera encore des exem-
lans les filles de Saint François de Sales.
ıoique la Mere de Blonay, *dit ſon Hiſ-
ien* (*h*), ne manquât d'aucune des qua-
ls néceſſaires pour exercer dignement
charge de Supérieure, elle n'entrepre-
it cependant rien de conſidérable, non-
ılement ſans l'avis de ſes Conſeilleres,
ais encore ſans avoir conſulté la Mere
vre, en qui elle avoit reconnu tous les
ens qui forment une parfaite Supérieure.
dele à ſuivre cette maxime de l'Eſprit
int, & que l'éclairé Prélat de Geneve
commande ſi ſouvent dans ſes écrits,
l'on doit toujours ſe méfier de ſa propre
udence, & conſulter avec docilité ceux
ı qui nous reconnoiſſons de plus grandes
: de plus ſûres lumieres pour éclairer
ıs pas, la Mere de Blonay *non-ſeule-
ent* ne rougiſſoit pas de ſe ſoumettre à
mander humblement le conſeil des au-
es », ce qui ſeroit un très-petit éloge,
elle s'en faiſoit un plaiſir & un devoir.
t qu'en effet deux yeux voient plus clair
n ſeul, & qu'on n'a ni excuſes à faire,
proches à eſſuyer, quand on ne s'eſt
ıpé que dans toutes les regles de la pru-

(*h*) Vie de la M. de Blonay, pag. 357.

dence humaine. Dans le cas où une Supérieure pénétrante & expérimentée voit que tout ſon Conſeil prend à gauche, elle peut le rappeller au vrai, en conſultant au dehors ſous un nom emprunté, ſi l'affaire eſt de nature à ne pouvoir être expoſée ſous le ſien propre, ou ſous celui de ſa Communauté.

X. Une des choſes qu'on ne peut trop recommander aux perſonnes en place, c'eſt d'une part de veiller avec des ſoins infinis à ce que la regle du lever de la nuit ou du matin, ſoit fidélement gardée, ainſi que celle du ſilence; & de l'autre, de couper juſqu'aux dernieres fibres, tout ce qui pourroit tendre à inſinuer dans leurs Maiſons l'ombre même, l'apparence de la ſenſualité. Qu'on permette indifféremment le caffé dans un Monaſtere de quinze ou vingt perſonnes, il leur deviendra bientôt ſi néceſſaire qu'elles ne pourront plus s'en paſſer. Elles ſe le retranchoient dans le monde, elles ſe l'accorderont ſans aucun ſcrupule dans la Religion. Il y en a qu'il empêche de dormir; pour elles, elles ne dormiroient point ſi elles avoient manqué à en prendre. Bientôt elles en régaleront l'étranger qui ſe préſentera chez elles à l'heure où l'on a coutume d'en uſer. La dépenſe qui ſe fait en ſucre, en caffé même, dépenſe qui va ſi loin, que je ſais une perſonne de Communauté, qui ſe l'eſt très-ſérieuſement reprochée à l'heure de la mort, ne les effrayera point, ſur-tout quand elle ne ſera qu'en partie ſur leur compte. On n'aura pas deux piſtoles à donner par an à l'indigent

qui languit à la porte : on en trouvera cent & plus, pour ſe procurer & pour procurer à ſes favorites *cette innocente ſatisfaction.* Quiconque oſeroit parler contre, ne ſeroit qu'un miſérable pédant, un génie bourru, peut-être, même un tartuſe ou un de ces perſonnages qui craignent d'avaler un moucheron, & ne craignent pas d'avaler un chameau. Je n'en dis pas davantage, un détail ſi bas coûte ; & ſi par hazard il n'aigrit pas, il eſt, au moins communément fort inutile : Souvent même l'orgueil, naturellement inflexible, s'en fait-il une raiſon de continuer ; parce qu'il n'eſt pas fait pour ſe rendre. Diſons donc en deux mots à une bonne Supérieure : Ne refuſez rien à vos filles de ce qui leur eſt vraiment néceſſaire : mais ne les accoutumez point à ſe faire de vaines & dangereuſes néceſſités. Remarquez-le bien, jamais celles qui ſont le plus attachées à leurs petites aiſes, ne ſeront les plus régulieres : & ſi par hazard la complaiſance ou la ſéduction en mettent quelqu'une en place, elle ſera une fort mauvaiſe Supérieure. Je ne dis pas qu'elle donnera dans ces honteux travers, qui deshonorent une fille & la Communauté dont elle eſt membre ; je dis qu'un grand nombre de points, même importans de la Regle, ne ſeront qu'un jeu pour elle, & qu'elle en pardonnera la tranſgreſſion à ſes Sœurs, parce qu'elle aura beſoin qu'on la lui pardonne, & qu'on n'aime point à s'entendre dire : *Médecin, guériſſez-vous vous-même.* Cependant de l'aveu de tous les Docteurs, & de ceux mêmes qui n'ont point fait

vœu d'une morale ſévere, une Supérieure qui laiſſe par ſa faute ou par ſa négligence périr ou s'affoiblir l'obſervance d'une Regle, même légere en ſoi, & dont le violement n'eſt point un péché, comme eſt celle qui preſcrit le ſilence, ou qui défend d'entrer dans la chambre d'une autre; cette Supérieure, dis-je, ſe rend coupable de péché mortel. La raiſon qu'ils rendent d'une déciſion auſſi effrayante, eſt que la fidélité à cette petite Regle contribue beaucoup à la beauté, l'édification & l'avantage d'une Communauté; qu'elle empêche les inférieurs de commettre beaucoup de fautes très-grieves, & que quoique chaque tranſgreſſion ſoit quelque choſe d'aſſez petit en ſoi, le nombre & la continuité en font une maſſe, &, pour ainſi dire, un volume très-conſidérable. Si je n'avois, pour appuyer cette déciſion, que des Théologiens exacts, on pourroit leur diſputer le terrein, mais elle eſt non-ſeulement de Lugo, mais du Commentateur de Buſembaüm, ſi fameux aujourd'hui par ſes excès & par ſes malheurs (*i*). J'avoue que la Théologie toute entiere ne m'offre rien d'auſſi terrible. Quand après cela on brigue les Supériorités, il faut qu'on ne les connoiſſe guere, & qu'on ſe connoiſſe encore moins.

XI. Lorſqu'on reconnoît après coup qu'une Supérieure n'eſt pas propre à ſon emploi, ſoit par défaut de ſanté, ſoit par une douceur

(*i*) Lugo, tom. 1. de juſtitiâ, ſect. 2. n. 21. La Croix, tom. 1. lib. 3. part. 1. n. 707. Le P. Paul de Lyon, bon Théologien, dit la même choſe, tom. 3. pag. 540.

qui dégénere en molleſſe, ſoit par une dureté de tempérament qui n'eſt bonne qu'à rebuter : on ne doit ni la continuer, quand ſon tems eſt fini, ni la remettre en place, à moins qu'elle ne ſe ſoit bien corrigée. Si le mal preſſoit juſqu'à un certain point, il faudroit quelquefois en venir à des remedes plus violens. Mais comme la mauvaiſe humeur, l'antipathie naturelle, les préventions, ſont une eſpece de microſcope qui groſſit étrangement les objets, & qu'il n'eſt pas juſte de flétrir une perſonne, qui peut-être ne paroît trop douce que parce qu'elle eſt ſagement compatiſſante, ou trop ſévere, que parce qu'elle a inutilement épuiſé tous les autres moyens de rétablir le bon ordre ; on ne doit jamais rien faire ſans conſulter les premiers Supérieurs ; qui comme parties moins affectées conſulteront eux-mêmes avec plus de ſang-froid les différens ſujets de la Communauté, en recueilleront les ſuffrages, & les peſeront tous dans une juſte balance.

Je croirois aſſez volontiers, que quand une Maiſon ne manque point de ſujets capables de bien gouverner, on pourroit quelquefois ne pas continuer après ſon premier triennal une Supérieure qui s'eſt très-ſagement comportée. Il ſemble en effet qu'il en réſulteroit deux avantages ; l'un qu'elle pourroit former celle qui prendroit ſa place ; l'autre qu'aucune de celles qui dans la ſuite ne ſeroient pas continuées, ne pourroient devenir ſuſpectes d'avoir déplu à leurs inférieures, & de les avoir mal conduites. Mais

j'abandonne cette réflexion au jugement des perſonnes qu'elle intéreſſe. Ce qui eſt bon ſous une certaine face, ne l'eſt pas toujours, quand on l'enviſage ſous une autre.

XII. L'élection des Officieres demande auſſi beaucoup d'attention, & plus encore quand la Supérieure eſt obligée par ſa Regle à ſuivre leurs avis. Ils faut qu'elles ſoient toutes ſolidement vertueuſes, exemplaires, pleines de raiſon, point trop attachées à leurs ſentimens, toujours prêtes à céder à un meilleur avis, ennemies du ton tranchant, incapables d'abuſer de la confiance, ou, ſi l'on veut, de la foibleſſe qu'une Supérieure auroit pour elles; capables de la repréſenter dignement, quand la maladie ou d'autres raiſons l'empêchent de faire ſes fonctions. Il faut en un mot qu'elles ne cherchent que la gloire de Dieu; qu'elles ne tendent qu'au bien commun; qu'elles aient toutes une vraie & ſincere affection pour leur Mere. Que ſeroit-ce, ſi celle-ci, déja excédée par les embarras de ſa charge, ne trouvoit dans ſon Conſeil, que du chagrin, des débats, de la contradiction!

Celles qui ſont économes ou dépoſitaires ont beſoin de beaucoup de vertu, parce qu'elles ſont obligées de traiter avec toutes ſortes de perſonnes; de patience, parce que leurs calculs éternels ſont quelque choſe de bien dégoûtant; d'aſſiduité & d'attention, parce qu'un article oublié, ou un chiffre mis pour l'autre, ne manqueroit pas de les jetter, auſſi-bien que leur Maiſon, dans de grands embarras. Comme on les appelle à toutes

:s heures du jour, rien ne leur eſt plus aiſé ue de manquer aux exercices publics; & 'eſt par cette raiſon même qu'elles doivent aire tous leurs efforts pour s'y trouver aſſiluement, ou pour réparer en particulier la perte qu'elles ont faite en ne s'y trouvant pas. C'eſt le ſeul moyen qu'elles aient de ſe ſoutenir contre le dégoût & la diſſipation de leur emploi. J'en connois qui d'heure en heure, & même plus ſouvent, levent les yeux vers les ſaintes montagnes, & adorent le Seigneur par des actes de foi, d'eſpérance & de charité. C'eſt une pratique qu'on ne peut trop recommander. Benoît XIV. y a attaché une Indulgence de ſept années; & quand il n'y en auroit point, elle ſeroit toujours très-excellente; parce que, dit Saint Auguſtin, c'eſt par ces trois vertus qu'on honore Dieu : *Fide, ſpe & charitate colitur Deus.*

CHAPITRE IX.

Du soin des Pensionnaires.

I. Deux ſortes de Penſionnaires dans les Communautés. II. On eſt très-étroitement obligé à bien former les jeunes, parce qu'il va du ſalut de leu[illegible]s. III. Il y va du ſalut des enf[illegible] ſont confiés. IV. Il y va ſouvent du [illegible] des peuples &c. V. Etendue & genre d[illegible]tion qu'on doit donner aux jeunes [illegible]aires. VI. Moyens qu'il faut emp[illegible]ur y bien réuſſir. VII. Il ne faut [illegible]ſe charger de faire la vocation d'une [illegible] perſonne. VIII. Regles générales par rapport aux grandes Penſionnaires.

I. IL y a dans les Couvens deux ſortes de Penſionnaires. Les unes ſont de jeunes perſonnes qu'on n'y met que pour apprendre les élémens de la foi, les principes d'une conduite ſolidement chrétienne, & ſur-tout pour ſe bien diſpoſer à leur premiere Communion. Les autres ſont des filles ou femmes d'un certain âge, qui fatiguées du monde, & de ſes embarras, prennent le parti de la retraite pour mener une vie plus tranquille, ſe donner à Dieu, racheter le tems perdu, & ſe diſpoſer au grand voyage de l'éternité: voyage qu'on ne fait qu'une fois, & qu'il eſt eſſentiel de bien faire. Nous ne dirons

qu'un mot de ces dernieres, parce que les Religieuſes n'ont ſur elles qu'une inſpection fort générale; & qu'on eſt en quelque ſorte content d'elles, quand elles vivent d'une maniere unie & tranquille. Les premieres nous arrêteront un peu plus long-tems. Chargé une fois d'entretenir ſur cette matiere des Dames reſpectables, qui ſont elles-mêmes chargées d'élever une nombreuſe & précieuſe jeuneſſe : Votre ſexe, *leur diſois-je*, ſemble vous exclure des fonctions de l'Apoſtolat, vous y rentrez par la gloire de votre vocation. Qu'eſt-ce qu'un Apôtre ? Un homme qui inſtruit l'ignorant, qui touche l'endurci, qui ſoutient le foible, qui corrige le mauvais cœur, qui ſe croit débiteur au ſage & à l'inſenſé, qui ſe plie, qui ſe dilate, qui ſe rétrecit, en un mot, qui ſe fait tout à tous, fort avec les forts, foible avec les foibles, pour les gagner tous à Jeſus-Chriſt : Un homme qui après ſa propre ſanctification croit qu'il n'a ſur la terre d'autre objet que la ſanctification de ceux que la Providence a confié à ſes ſoins, & qui ne balanceroit pas à ſe faire anathême pour eux dans toute la rigueur du ſens où le Docteur des Nations vouloit l'être, ſi Dieu l'exigeoit de lui : Un homme enfin qui conſumé du divin amour, tâche, comme ſon Maître, à en allumer, à en répandre le feu par-tout ; & qui tremble, quand ce feu ſacré ne prend pas, que ſes péchés ſeuls n'en aient ſuſpendu l'activité.

Or, *pourſuivois-je*, voilà, mes très-cheres Filles, voilà le fonds, la ſubſtance de

votre obligation. Je ne doute point que vous ne l'ayez bien conçue juſqu'ici : Votre piété m'en répond. Mais je doute encore moins qu'il ne ſoit à propos de vous en rafraîchir l'idée, puiſque c'eſt vous qui l'avez ſouhaité.

Je dis donc que vous êtes obligées de remplir ce devoir capital, 1°. parce qu'il y va de votre ſalut ; 2°. parce qu'il y va de la ſanctification & du progrès de votre petit troupeau ; 3°. Enfin parce qu'il y va de l'édification des peuples, & quelquefois même de la réforme d'un grand nombre de Communautés. Suivez-moi, je vous en conjure.

II. Il y va de votre ſalut. Il s'agit par rapport à vous d'un engagement que votre Inſtitut, comme pluſieurs autres, a contracté aux pieds des Autels. Et par rapport à toutes les Communautés, de quelque nature qu'elles ſoient, il s'agit d'un engagement de juſtice, que vous avez contracté avec tous ceux qui vous ont confié leurs enfans. En vous les mettant entre les mains, chacun d'eux vous a adreſſé ces touchantes paroles : « Voilà „ ma fille, voilà ce que j'ai de plus cher au „ monde. Mon peu de talent, ou du moins „ mes occupations ne me permettent pas „ de donner à ſon éducation tous les ſoins „ dont elle auroit beſoin. Je ne puis lui laiſſer „ de grands biens, je veux au moins lui „ laiſſer la vertu. Mon intention eſt que „ vous me remplaciez. Faites pour elle ce „ que vous feriez pour votre propre enfant. „ Je vous charge de tout : le corps & l'ame „ vont être de votre reſſort : Ce n'eſt pas „ ſeulement à moi, c'eſt à Dieu que vous „ en répondrez ».

Vous avez ſouſcrit à cet arrangement, & il n'y a point de mere, quelque peu vertueuſe qu'on la ſuppoſe, qui vous eût laiſſé ſa fille, ſi vous ne vous étiez pas prêtée à des idées auſſi juſtes. Ainſi, comme Saint Paul diſoit: *Malheur à moi, ſi je n'annonce pas l'Evangile, parce que c'eſt un miniſtere dont je ſuis chargé:* Vous pouvez dire ſans héſiter: Malheur à moi ſi je ne fais pas tout mon poſſible pour former au bien la précieuſe milice qui m'a été confiée: ce n'eſt pas pour moi une œuvre de ſurérogation, c'eſt une affaire de néceſſité: *Neceſſitas mihi incumbit.* Il en eſt donc de vous, comme du Miniſtre des Autels. Un Prêtre, dit Saint Chryſoſtome, ne ſe ſauve jamais tout ſeul. Une fille chargée par état d'en inſtruire d'autres, ne peut ſe ſauver, ſi elle ne fait tous ſes efforts pour les ſauver avec elle. Je ne dis pas qu'elle doive les ſauver effectivement: quand Paul plante & qu'Apollon arroſe, c'eſt à un plus grand Maître qu'eux qu'il appartient de donner l'accroiſſement. Mais l'un & l'autre doivent commencer par faire tout ce qui dépend d'eux, & ſur-tout par prier beaucoup.

J'ajouterois volontiers que s'il y va de votre ſalut, il y va auſſi de l'honneur de votre Maiſon. Quand on ne verra ſortir de chez vous que des filles ſages, modeſtes, humbles, charitables, toujours prêtes à obliger, toujours précautionnées dans leurs paroles, connoiſſant bien la Religion & la pratiquant encore mieux; en admirant toutes ces bonnes qualités qui rendent la vertu aimable, qui en inſpirent le goût, qui la prê-

chent plus efficacement au cœur, que les pompeux Sermons du tems ne la prêchent à l'eſprit; on remontera comme naturellement à la ſource de tant de biens, & on bénira mille fois la Maiſon ſainte qui après Dieu en a été le principe. Si au contraire on ne voyoit communément dans vos éleves que des enfans groſſiers, mal inſtruits, ſans égards pour perſonne, ſans politeſſe, ſans vraie piété, tous ces défauts ſeroient mis ſur votre compte; & ce qu'il y a de plus fâcheux, c'eſt qu'il pourroit bien arriver que Dieu jugeât comme les hommes; & que ce qui déplairoit à leurs yeux, fût très-déſagréable aux ſiens.

III. C'eſt pourquoi je dis en ſecond lieu qu'en matiere d'éducation il y va de la ſainteté, du progrès, du ſalut éternel de votre petit troupeau. Les bonnes impreſſions que vous lui donnerez pour la vertu, ne tarderont peut-être pas à être enlevées par le ſouffle contagieux du monde; mais celles par leſquelles vous auriez le malheur de courber la regle, ſubſiſteroient toujours. C'eſt ſur-tout en ce genre qu'il eſt vrai qu'un vaſe neuf garde long-tems la premiere odeur dont il a été imbu. Il n'y a ici ni pere, ni mere qui puiſſent redreſſer ce qu'il y auroit de moins exact, de dangereux dans vos principes. Ils ſe repoſent, & en même tems ils ſe déchargent ſur vous du pénible fardeau d'une inſtitution complette. C'eſt le fruit précieux de leurs entrailles, quelquefois même celui de leurs prieres & de leurs larmes, qu'ils vous abandonnent. Quelle criante injuſtice de n'y

donner qu'une attention ſuperficielle ! Mais quelle horreur, ſi aux maximes de vie vous alliez en ſubſtituer d'empoiſonnées, ou pour le dogme, ce qui, graces au Ciel, n'arrivera jamais ici; ou pour les mœurs, ce qui peut arriver beaucoup plus aiſément, & ce qui arrive en effet, ſoit lorſqu'on inſpire des penſées de fortune ou d'orgueil en relevant à tout propos la condition & la naiſſance; ſoit lorſqu'au lieu de veiller avec la derniere attention ſur la pureté, on y donne une atteinte au moins indirecte en louant la beauté & les graces d'une jeune perſonne, qui n'y penſoit pas encore. Hélas ! c'eſt de tous les talens le plus dangereux pour elle. Encore quelques années, & un encens criminel fumera par-tout devant les autels que la flatterie & la corruption érigeront à ſa vanité. Et ſi la grace ne l'arrête, elle ſera ſa propre idole, comme elle ſera l'idole de mille cœurs corrompus. Prévenez-la de bonne heure contre une ſéduction qui a été ſi funeſte à tant d'autres. Rempliſſez-la d'une juſte horreur pour le monde, pour ſes modes ſcandaleuſes, pour ſes careſſes perfides. Regardez-la, quand elle ſort de votre Maiſon, comme une tendre amie qui du port, où elle étoit à l'abri des tempêtes, va ſe jetter ſur un océan fameux par ſes naufrages. Sur-tout apprenez-lui à invoquer ſouvent celle que l'Egliſe appelle *l'Etoile de la mer*, & qui toujours Reine des Vierges, fut toujours leur protectrice. Peut-être que ſe rappellant un jour ces leçons ſalutaires, elle appercevra tout auſſi-tôt les pieges qu'on tend à ſon

innocence. Peut-être au moins qu'elle s'arrêtera ſur les bords du précipice. Peut-être encore que ſi elle a le malheur de faire un faux pas, elle ne tardera pas plus à gémir de ſa chute, que S. Pierre ne tarda à pleurer la ſienne. Et c'eſt ainſi que vous pourrez un jour avoir le bonheur de reconnoître que la ſemence de vos premieres leçons, quoiqu'aſſoupie pour un tems, a enfin percé les épines qui ſembloient l'avoir ſuffoquée. Quelle conſolation pour vous de voir pendant les ſiecles des ſiecles, que l'enfant de vos ſoins & de vos larmes vous doit ſon ſalut éternel!

IV. Mais vos travaux auront peut-être un ſuccès bien plus étendu; & il pourra ſe faire aiſément qu'un peuple nombreux, ou même des Communautés entieres vous doivent leur retour à Dieu, leur pleine réformation. Pourquoi? c'eſt que de vos Penſionnaires les unes prendront parti dans le monde, les autres dans des Communautés. Or quels biens ne peuvent-elles pas faire dans l'un & l'autre état, ſi vous les formez avec ſoin, comme vous y êtes obligées, à toutes les vertus dont elles ſont ſuſceptibles?

Dans le monde, ne fuſſent-elles que ſimples particulieres, elles édifieront une Paroiſſe entiere. Animées d'un ſaint zele pour le culte de Dieu, & pleines de reſpect pour la majeſté de ſon Temple, elles ſeront les premieres aux divins Offices, elles y aſſiſteront avec une ſainte & religieuſe modeſtie, elles apprendront par leur exemple à tous ceux qui les verront, que *ce lieu eſt* véritablement *ſaint*, & qu'un foible mortel ne doit paroître qu'avec

frayeur aux pieds du Sanctuaire. Elles oſeront approcher des Sacremens dans des lieux même où l'uſage en paroît inconnu ; & elles prouveront ſenſiblement par l'innocence de leur vie, que nos divins Myſteres ſont pour ceux qui y participent comme il faut, des ſources de vie & de ſalut.

Elles ne traiteront perſonne avec hauteur. L'imbécille payſan qui fatigue par ſes narrés indigeſtes, ſera reçu avec plus de bonté, parce qu'il a plus beſoin d'indulgence. Le pauvre qui languit dans ſa cabane, y ſera viſité, conſolé, ſoulagé ; parce qu'aux travers de ſa miſere on découvrira en lui les traits de l'Homme-Dieu dont il porte l'image. On lui donnera peu, ſi on a peu : on lui donnera beaucoup, ſi on a beaucoup. Une femme vertueuſe ne s'en tiendra pas-là : elle ſera l'Ange de paix dans les diſſenſions domeſtiques. Si elle porte un nom, ou qu'elle ait du crédit, elle conciliera les eſprits diviſés. Au moyen d'une petite ſomme elle arrêtera un procès ruineux. Si elle ne peut le terminer par elle-même, elle tâchera de le terminer par l'entremiſe d'un ami vertueux & intelligent.

Elle ne ſera pas moins de bien dans la Religion, ſi Dieu l'y appelle. Accoutumée preſque dès l'enfance à courir au premier ſignal à tous les exercices : Inſtruite de bonne heure à chanter les louanges du Seigneur avec les ſaints tranſports qui animoient David & ſa lyre : façonnée à une juſte complaiſance pour toutes les perſonnes dont elle étoit environnée ; elle ſera Religieuſe avant que

idée, une Maîtreſſe des Penſionnai
qu'à ſe mettre bien dans l'eſprit, c
inſtructions qu'elle doit leur faire reg
le préſent & l'avenir, ce ſecond bea
plus que le premier, & tous les deu
fois.

V. Pour cela il faut leur apprendre 1
ce que doit ſavoir une mere de famill
ſon ménage, c'eſt-à-dire les petits ou
qui leur conviennent, l'ordre & la pro
la vigilance ſur leur domeſtique, ou
ſur tout ce qui leur appartient. Qu'on
pas, qu'en ſortant de chez vous, e
ſavent rien faire. Elles ſont filles d'
c'eſt d'elles comme de tous les enf
ce premier pere qu'il eſt dit : *Vous
gerez votre pain à la ſueur de votre*
Le chant, la muſique & je ne ſais co
d'autres choſes ſemblables, ne ſont q
parties acceſſoires, & ſouvent plus c

de fierté, point de ces odieuſes préférences de leur famille à celle de leur voiſin. Rien de plus inſupportable qu'une jeune perſonne qui vous étourdit ſans ceſſe de la gloire de ſes Ancêtres, de l'éclat de ſon nom &c. On eſt bien à plaindre, quand au lieu de pouvoir compter des vertus, on ne peut compter que des aïeux, aſſez ſouvent imaginaires. Il y a cent villes dans le monde qui font remonter leur origine, les unes à Enée ou à ſon fils, les autres aux plus anciens Romains : perſonne ne les en croit, elles ne le croient pas elles-mêmes.

3°. Il faut leur inculquer profondément les vertus Chrétiennes; leur apprendre par conſéquent à vivre de la foi, à ne s'appuyer jamais ſur un bras de chair, à ne chercher dans toutes leurs actions que la gloire de Dieu, à aimer leur prochain, les pauvres ſur-tout, & leurs plus cruels ennemis. On ne peut trop les exhorter à veiller un jour ſur ceux qui ſeront à leur ſervice. *Si quelqu'un*, dit l'Apôtre, *n'a pas ſoin des ſiens, & principalement de ſes domeſtiques, il a renoncé à la foi, & il eſt pire qu'un infidele.* Cependant, dit un judicieux Ecrivain, « telle » femme ne s'accuſe au tribunal de la Péni» tence, que de quelques diſtractions dans » ſes prieres, de quelques vivacités d'hu» meur, de quelques ſentimens de vanité, » tandis que par ſon peu d'attention ſur ſes » enfans & ſur ſon domeſtique, elle ſe trouve » enveloppée dans ce terrible arrêt de l'Apô» tre, qui la met au rang des apoſtats de la » foi, & la déclare pire qu'un infidele. On

tablir dans le monde ; mais je puis bien a
qu'elle n'eſt pas toujours bien connu
des Communautés, d'ailleurs aſſez régu
& où par habitude, ou faute de réfle
on ſemble croire qu'un domeſtique ſer
Dieu, quand il ſert bien ſon Maître.

4°. Et ceci regarde beaucoup l'avei
faut, ſur-tout quand elles ſont prêtes à
du penſionnat, les prémunir, les fo
d'avance contre les tentations du m
ſes ſcandales, ſes mauvais exemples ; l
dir contre la ſéduction, leur apprendre
donner jamais d'entrée, ni par leurs att
immodeſtes, ni par des airs efféminé
par des entretiens trop familiers, ni ent
des lectures, moins propres à orner l
qu'à corrompre le cœur. Ce doit être
principal de vos ſoins, une éducatio
ſévérante. Hélas ! malgré toutes vos
tions, vous n'aurez encore que trop ſo

5°. Enfin vous devez, auſſi-bien que toute votre Communauté, beaucoup prier pour elles, & vous le devez dans tous les tems. Vous le devez tant qu'elles ſont ſous votre conduite; parce que c'eſt alors que vous leur tenez lieu de peres, de meres, de tout en un mot, & que vous en êtes chargée d'une maniere plus immédiate, plus univerſelle. Vous le devez, lorſque rentrées dans le ſein de leurs familles, vous n'avez plus d'inſpection ſur elles; parce que ſi d'un côté il eſt vrai qu'elles courent alors de plus grands dangers, il eſt vrai de l'autre qu'elles ont été vos filles, & que le tendre nom de mere ne ſe perd, ni ne ſe doit perdre dans un jour. Enfin vous le devez principalement, lorſqu'étant ſur le point de ſortir du Monaſtere, elles ne ſont preſque plus à vous, ſans être encore au monde. Ah! puiſſiez-vous alors dans un tranſport mêlé de ſaiſiſſement & d'amour, vous écrier avec notre divin Sauveur, quand il fut prêt à quitter ſes Apôtres: Pere ſaint, voilà l'enfant que vous m'avez confié. Je n'ai rien négligé pour en faire un modele de vertu, & juſqu'ici j'ai eu lieu de croire qu'il répondoit à mes plus douces eſpérances. C'eſt à vous à continuer l'ouvrage que j'ai commencé. Conſervez, Seigneur, en votre nom & par votre nom, ce tendre objet de ma ſollicitude: *Pater ſancte ſerva eos in nomine tuo.* Vous connoiſſez, ô mon Dieu, l'étrange foibleſſe du limon dont tous les âges ſont pétris, & celui de la jeuneſſe plus qu'aucun autre. Pere ſaint, c'eſt pour toutes mes filles, & pour celle-ci

va ſe préſenter à elle avec tous ſes cl
Quelques années de ſéparation vont
dre ſur lui un nouvel agrément. Nos i
tions ſeront oubliées, & les ſiennes trc
lement ſuivies. *Pater ſancte, ſerva eos*
mine tuo. Attendriſſez-vous ſur elles
qui êtes le ſeul Saint, le ſeul ſanctifi
Soyez leur conſolation dans les peines
ront toujours à eſſüyer ceux qui
mener une vie cachée en Jeſus-Chriſt.
leur appui contre ce déluge de tentati
inonde tous les états, & dont l'impr
jeuneſſe eſt plus violemment attaquée.
pour elles cette tour de David, ce r
des braves d'Iſraël que le fort armé
ma jamais. *Pater ſancte, ſerva eos in*
tuo. Nous vous le demandons toutes d
cert en votre nom, c'eſt-à-dire au no
Dieu qui aime ſon ouvrage, qui ſe
en faire l'objet de ſes miſéricordes,

intéreſſer & de vous fléchir. Enfin nous vous le demandons au nom de l'Eſprit Sanctificateur, de cet Eſprit adorable, qui par la chaleur toujours pure de ſon amour bannit l'amour profane, & qui d'un ſouffle renouvelle le fond intime des cœurs, comme il renouvelle la face de la terre.

Tels devroient être les ſentimens & le langage d'une Maîtreſſe des Penſionnaires. Il ne tient qu'à elle de ſe faire une priere ſur le modele de celle qu'on vient de lui préſenter, de la réciter de tems en tems, ou même tous les jours.

VI. Les moyens que doit employer une fille chargée de l'éducation de la jeuneſſe, ſont à peu près les mêmes que ceux dont doit ſe ſervir celle qui eſt chargée du Noviciat. Ainſi je pourrois abſolument renvoyer à ce que j'en ai dit au ſecond chapitre de cet Ouvrage. Mais en vérité ce point eſt ſi important, que j'aime mieux ennuyer par la répétition, que de ſupprimer un iota de ce qui peut aider une Maîtreſſe à bien faire ſon emploi. Au reſte, je tâcherai en expoſant les cinq ou ſix moyens qui ſe ſont préſentés à mon eſprit, d'être auſſi court qu'il me ſera poſſible.

Le premier moyen de réuſſir, le plus eſſentiel, eſt le bon exemple. Nous l'avons déja dit, la jeuneſſe eſt naturellement portée à imiter, & le mal eſt toujours ce qu'elle imite avec plus de facilité. Si vos enfans apperçoivent en vous du foible, du travers, de l'aigreur, des hauteurs, de l'immortification; elles ſe diront tout ſimplement : Hé!

en ſera-ce un pour nous ? Y auroit
deux Evangiles, l'un pour celle qui
& l'autre pour celles qui ſont condu
Ce raiſonnement n'eſt pas juſte, j
viens : mais il eſt encore moins j
donner occaſion.

Un ſecond moyen eſt la vigilanc
une vigilance qui n'ait rien de dur, r
fecté, rien de ſemblable à celle d'u
qui garde un priſonnier, ou d'un enn
dreſſe des embuches à ſon ennemi. S
ſoit de certains défauts qu'on ente
ſans que je les nomme, il faudroit a
précautions inſolites : mais ce cas
Sur-tout ne paroiſſez point épier le
munions. C'eſt un avis que je rép
j'ai de bonnes raiſons pour le faire

Un troiſieme moyen eſt une vraie
tendreſſe pour tous vos enfans ; mais
tendreſſe toujours précautionnée, ſ

térieur qu'une autre, elle deviendra fiere, quelquefois inſolente, preſque toujours odieuſe. Elle ſera appellée tantôt chez l'une, tantôt chez l'autre, pour y recevoir des careſſes qu'elle n'a pas méritées. Elle quittera aiſément ſa claſſe où Dieu la veut. L'Ange du Seigneur paſſera, & elle ne recevra pas la bénédiction qu'elle auroit partagée avec les autres. Pendant le ſiege de Malthe on annonça au Grand-Maître de la Valette la mort de ſon neveu, qui venoit d'être tué avec d'autres. Comme on lui faiſoit des complimens de condoléance ſur cette perte, à laquelle il devoit être naturellement fort ſenſible : *Tous les Chevaliers me ſont également chers*, repliqua-t-il, *je les regarde tous comme mes enfans ; & la mort de Polaſtron m'eſt auſſi ſenſible que celle de la Valette* (*k*). Qu'il y a de grandeur, qu'il y a de nobleſſe dans ces ſentimens !

Un quatrieme moyen c'eſt le concert de toutes les Meres, & ſur-tout de celles qui ont plus de rapport, plus de liaiſon avec votre jeuneſſe. Comptez que vous avez affaire à un ſexe & à un âge qui connoît déja la malice. Si vos enfans repris par l'une trouvent une reſſource aſſurée dans l'autre : ſi la Maîtreſſe qui a peut-être fait une réprimande trop vive, eſt obligée de faire ſon apologie, tout ſera perdu : un Royaume ſi diviſé ne ſubſiſtera

(*k*) Hiſtoire des Chevaliers.... de Malthe par M. l'Abbé de Vertot, Liv. XIII. tom. 5. pag. 44. Ce Livre bien écrit comme tous ceux de l'Auteur, & qui lui avoit attiré une diſtinction de la part de Mrs. de Malthe, y fut enſuite ſupprimé & brûlé ignominieuſement, à cauſe de ſes invectives contre les Papes. Je le ſais de M. le Cardinal Durini, qui pour lors étoit à Malthe.

titue une autre. Un heureux conc
meſures bien priſes, des vues ſagem
binées vous tireront d'affaire, & pa
viendrez enfin à bout de plier les c
les moins faciles à traiter. Il y en a
peut rompre que par une eſpece de
mais cette rigueur, il faut qu'ils l'é
à la fois de tous les côtés. M. le
Bourgogne joignoit dans ſa premiere
à de grands talens de grands défaut
colere, impétueux, hautain, capricie
le tems de ſes plus grandes vivac
ceux qui l'approchoient, avoient
le ſervir en gardant un morne ſilen
étoient d'intelligence pour ne le ſo
mais, quand il s'étoit échapé. Mê
cours, mêmes principes, même co
toutes parts. On le laiſſoit ainſi i
blement aux priſes avec lui-même
ce que laſſé de ne trouver perſon
parler, il vint demander grace en

couronne plus glorieuſe que celle qui ſembloit l'attendre ſur la terre (*l*).

Un cinquieme moyen, ce ſont des avis ſans avis. Je m'explique. On lit à table ou ailleurs un trait édifiant, un trait de ſoumiſſion, d'humilité, de douceur, de pureté. Faites-le valoir dans la converſation ſans deſſein apparent de vouloir faire une inſtruction & encore moins une réprimande. Ne faites qu'à vous-même l'application de ce qui pourroit paroître un peu dur. Propoſez-vous de l'imiter. On fera tout bas ce que vous ferez tout haut. Vous paroiſſez compter une hiſtoire, & vous faites une leçon. A propos de leçon, que les vôtres, ſur-tout quand vous avez des reproches à faire, ne ſoient jamais de longs & ennuyeux ſermons. Trois ou quatre mots prononcés avec un air d'affliction & de douleur, vous réuſſiront mieux qu'un dialogue qui ne finit point. La vertueuſe Eliſabeth de la Croix, ſi célebre par ſes traverſes & par l'invincible patience avec laquelle elle les ſupporta, ne fut jamais prolixe dans les avis qu'elle donna à ſes filles, & elle en fit des ſaintes du premier ordre. Le Confeſſeur qui vous touche le plus, n'eſt pas celui qui vous retient pendant une demi-heure.

Enfin un dernier moyen de ſanctifier vos filles, c'eſt de leur inſpirer une tendre dévotion pour Jeſus-Chriſt, pour ſa très-ſainte

(*l*). Voyez la vie de M. de Fénélon, Précepteur de ce Prince, pag. 13 & ſuiv. Cette vie a pour Auteur M. de Ramſai, que M. de Cambrai avoit converti. Il a auſſi écrit celle de M. de Turenne &c.

des hommes. Qu'elles s'accoutume
l'enfance à s'en rappeller le ſouveni
la fragilité, la ſurpriſe, l'inattention le
chent quelque fauſſe démarche; elles
deront pas à s'en humilier.

VII. Je dirois ici, ſi je ne l'avois
ailleurs, que les Maîtreſſes en qui de
perſonnes ont de la confiance, ne
jamais ſe charger de leur vocation, n
encore les inviter à prendre parti da
propre Inſtitut. C'eſt à l'eſprit qui ſo
il veut & comme il veut, à les déte
Il ſeroit à ſouhaiter qu'on eût un pl
néral des différens Ordres, afin qu'el
ſent y voir ce qui leur convient mieux,
elles ne démêlent pas aſſez la volo
Dieu. Mais les envoyer ici ou là, pa
telle ou telle Maiſon demande des ſuj
parce qu'il y a une place gratuite; c'
conduite qui peut avoir de fâcheuſes

pour l'avoir détournée de ſon premier deſſein.

VIII. Diſons préſentement un mot des grandes Penſionnaires. Tout ſe réduit à un petit nombre d'articles.

1°. Il n'en faut recevoir aucune qui puiſſe troubler une Maiſon par de nouvelles idées, ſoit en matiere de dogme, ſoit en matiere de ſpiritualité. Peut s'en fallut que la Dame Guyon, qui poſſédoit en plein le don de la parole, ne mit la diſſenſion dans un Monaſtere que le feu Roi honoroit de ſes bontés. Il fallut que ce grand Prince s'y tranſportât lui-même. Il y parla avec cet air de majeſté qui lui alloit ſi bien; & ſon diſcours qui eſt bien digne de lui & de la cauſe qu'il défendoit, calma tous les eſprits. Quelque pauvre que ſoit votre Couvent, & quelque penſion qu'on vous offre, ne vous laiſſez point entamer. La ſimplicité de la Foi & la paix qui l'accompagne, valent mieux pour vous que des millions d'or & d'argent.

2°. Il ne vous faut point non plus de ces beaux génies, qui encore pleins de l'eſprit du ſiecle, qu'ils ne quittent ſouvent qu'à cauſe de la médiocrité de leur fortune, veulent monter ſur un nouveau ton la marche des jeunes penſionnaires, & preſcrire à leurs Maîtreſſes des regles de conduite qu'elles ont juſques-là ignorées. Pour bien faire à leur gré, il faut des Paſtorales, des Comédies, des Tragédies de toute eſpece, & autant que faire ſe peut un concours de perſonnes étrangeres. Je ne ſais ſi de là il réſulte beaucoup de bien, mais je ſais qu'il en réſulte plus d'un inconvénient. Beaucoup de

tems perdu, beaucoup de dépenſes pour les familles, le goût pour les ſpectacles, la démangeaiſon de lire les pieces de théatre, l'attention à retenir certains vers qui expriment l'ambition, la haine, la vengeance; de les réciter d'abord par maniere d'exercice, & enſuite par maniere de ſentimens; & c'eſt de quoi j'ai des preuves inconteſtables. Je crois donc que l'on fera très-bien de ne rien eſſayer en ce genre, qu'après avoir conſulté des perſonnes ſages & expérimentées. Je connois deux Communautés dont l'une après avoir conſenti à cette eſpece de récréation par pure complaiſance pour une perſonne qui n'en méritoit guere, a bien réſolu de n'y revenir jamais: l'autre a eu ordre d'un ſage Supérieur de s'en abſtenir pour toujours.

3°. Vous ne vous trouverez pas mieux de ces Penſionnaires impoſantes, qui faſtueuſes juſques dans la ſolitude, où elles ſe ſont retirées autant par caprice que par vertu, vous expoſent à violer la clôture de vos Maiſons, en y introduiſant ſans ceſſe un nombre de laquais ou d'autres étrangers, qui ne peuvent parler à Madame que dans ſon appartement, ſous prétexte qu'elle eſt incommodée. On n'eſt point du tout édifié, quand d'une maiſon qui domine ſur un Monaſtere, on voit des gens de livrées ſe promener dans les jardins. Il faut qu'une pauvre Religieuſe infirme qui vouloit un peu prendre l'air, s'aille cacher dans la maiſon; & qu'une autre moins timide eſſuie des queſtions. Une troiſieme moins réguliere profitera de l'occaſion pour envoyer & recevoir des lettres ou des préſens,

4°. Une choſe qu'on ne peut trop craindre de la part des grandes Penſionnaires, ſurtout quand elles ont de la naiſſance, du crédit & du bien, c'eſt qu'elles ne s'attachent telle ou telle perſonne du Monaſtere, & que celle-ci par une fauſſe reconnoiſſance ne s'attache à elles. Ces liaiſons particulieres déroutent totalement une fille qui d'ailleurs avoit de la vertu. Bien traitée de ſon idole, renfermée avec elle une partie du jour, dédommagée par je ne ſais combien de douceurs, de la frugalité du Réfectoire, malade comme elle, & toujours à propos de rien; elle devient bientôt auſſi étrangere à tous les exercices de ſa Communauté, que s'ils n'étoient pas faits pour elle. De-là un ſentiment de jalouſie dans celles qui ont moins de vertu; & de juſtes murmures de la part de celles qui en ont; & qui avec raiſon trouvent mauvais qu'au fardeau de leur emploi qui eſt déja très-pénible, elles ſoient obligées de joindre l'emploi d'une perſonne dont toute l'occupation eſt de tenir compagnie à une autre, d'arranger ſa toilette, de la ſuivre à la promenade, quand elle juge à propos d'y aller; en un mot d'avoir pour elle une bonne partie des complaiſances qu'une fille à gages doit avoir pour ſa Maîtreſſe. On ſent où tout cela mene dans les Couvens: mais c'eſt toute autre choſe dans les Communautés ſéculieres; & on y a vu plus d'une fois des filles qui avoient tout ce qu'il faut pour plaire à Dieu & à leurs compagnes, ſe laſſer enfin des avis qu'une ſage Supérieure étoit obligée en conſcience de leur donner: ſe dégoûter de

leur état, arracher des Supérieurs une diſpenſe, qui ne les mettra pas à couvert devant Dieu, rentrer dans le ſiecle & en courir tous les dangers. Je n'en dis pas davantage: la douleur m'arrête. Qu'il eſt doux à l'heure de la mort d'avoir été oublié des Grands, d'avoir vécu dans une exacte ſolitude, d'avoir fidélement obſervé toutes ſes Regles! Qu'heureuſes ſont les Supérieures qui veillent à ce qu'elles ſoient bien gardées! & qu'elles ſont à plaindre ſi le reſpect humain, la vaine complaiſance, l'eſprit d'intérêt les portent à s'endormir ſur un point auſſi capital!

CHAPITRE X.

DES FAUTES QUI SEROIENT PLUS dangereuſes dans une Communauté.

I. *Les fautes qui ſe font dans un état ſaint, déplaiſent plus à Dieu.* II. *Omiſſion des exercices de piété, ou négligence à les bien remplir.* III. *Oiſiveté, ou perte du tems.* IV. *Défaut d'union & de charité.* V. *Soin exceſſif de ſa ſanté.* VI. & VII. *Deux défauts oppoſés à celui-ci : un zele immodéré. Le peu de ſoin des infirmes.* VIII. *Abus de mettre de niveau des pratiques eſſentielles avec d'autres qui ſont très-indifférentes.*

IL y a des fautes qui ſont communes à tous les états : il y en a qui ne ſe trouvent guere que dans certaines conditions. Je vais parler des unes & des autres relativement aux Vierges qui ſe ſont conſacrées au Seigneur. A Dieu ne plaiſe que je les croie, que je les ſoupçonne même d'être coupables d'aucun des vices que je vais détailler : je le ferois ſans fondement, & dès-lors en bleſſant la charité, je violerois la juſtice. Mon deſſein eſt donc uniquement d'aller au devant du mal, de le prévenir, de lui fermer toutes les avenues, & de faire ſentir que quelque dangereux qu'il ſoit par-tout, il le ſeroit encore beaucoup plus dans les Communautés.

I. Mais ce dernier article a-t-il beſoin de preuves ? Eſt-il donc quelqu'un qui puiſſe

la regle de notre conduite, comme
la regle de notre créance, nous répe
fois cette terrible vérité, & ne l'ado
mais que par rapport à ceux qui
ſérieuſement revenir à Dieu. On con
funeſte anathême : *Il a fait le mal*
terre des Saints, il ſera pour toujo
clus de la gloire du Seigneur. Et enc
j'euſſe reçu de mauvais traitemens de
nemi, j'aurois pris patience (*). Mais
ſans la plus profonde amertume me voi
donné par une perſonne que j'ai com
mes faveurs, qui avoit tant de par
plus intime familiarité, qui étoit de to
repas, & dont je fus ſi ſouvent la plu
cieuſe nourriture? Ah! que la mort
ſur eux, que l'enfer s'ouvre, & qu'i
çoive tous vivans dans ſes noirs ab
Veniat mors ſuper illos, & deſcendan
ſernum viventes. En voilà plus qu'il n'
pour pénétrer de fraveur une Religie

d'elles-mêmes, les longs raiſonnemens ſont ſuperflus. D'ailleurs ce que j'en ai dit en différens endroits de ce Livre, ſuffit pour ſe les rappeller.

II. Je mets à la tête l'omiſſion des exercices de piété, ou ce qui revient à peu près au même, une grande négligence à s'en bien acquitter. On peut s'en diſpenſer ſous de frivoles prétextes de langueur, d'inſomnie, d'accablement, d'infirmités. Quand on ne répare pas cette perte dans un autre tems, c'eſt un grand mal : Mais c'en eſt auſſi un grand d'être exact à tout, & de ne s'y trouver que de corps. Bien loin de puiſer des forces dans une occupation qui n'a été établie que pour en donner, on y dépérit ſenſiblement par l'abus qu'on a le malheur d'en faire. On ne rend à Dieu qu'un culte phariſaïque & impoſteur. Les levres l'honorent, le cœur eſt bien loin de lui. Ce ſeroit ici le lieu de parler de la tiédeur : Je l'ai fait ailleurs dans un long diſcours qui roule tout entier ſur cette matiere (*). Par malheur il en réſulte que la tiédeur eſt un grand défaut, & que c'eſt le défaut de bien des gens.

III. L'oiſiveté & la perte du tems en ſeroient auſſi un très-fâcheux & en lui-même & pour ſes ſuites. Quand on n'a point de bien à faire, il eſt difficile qu'on ne faſſe du mal. On va, on vient, on parcourt tous les coins de la Maiſon, on cherche des nouvelles, on en débite de vraies ou de fauſſes, on attrape du dehors quelques mauvais livres, on laiſſe les bons, on dévore ceux qui ne valent rien.

(*) Voyez le ſecond Tome de mes Sermons.

On oublie Dieu, on en eſt oublié, & on ſe perd. Je n'inſiſte pas beaucoup ſur ce ſecond défaut. Dans la plupart des Communautés on eſt ſi accablé de travail, que bien loin d'avoir du tems à perdre, à peine en trouve-t-on pour reſpirer.

IV. Un troiſieme défaut qu'on a coutume de reprocher aux Communautés, c'eſt le peu d'union & de charité. La maxime du monde eſt *qu'on y entre ſans ſe connoître, qu'on y vit ſans s'aimer, qu'on y meurt ſans ſe regretter.* Graces à Dieu, quoi qu'en penſe un Ecrivain à qui ſa bile noire a donné de l'eſprit, ce Proverbe, comme cent autres pareils, eſt bien éloigné du vrai. Mais il ſeroit toujours fâcheux de fournir des armes à ceux qui aiment à le mettre en vogue. Pour cela il faut éviter juſqu'à l'ombre des diſſenſions, ſacrifier ſes petites lumieres à celles des autres, ou s'en rapporter au jugement d'un tiers plus éclairé, étouffer dans ſon cœur juſqu'au germe de la moindre antipathie, en bannir avec le même ſoin ces affections particulieres, qui en vous liant avec une perſonne, vous feroient rompre avec dix autres, abhorrer la détraction & les faux rapports. Ceux-même qui ſont vrais ne doivent ſe faire qu'aux Supérieures; encore faut-il que la matiere ſoit d'une certaine conſéquence, & qu'il n'y ait point d'eſpérance d'amendement (*m*). Mais un génie qui ſans autre vue que celle de parler, va conter à une ſimple particuliere ce qu'une autre a dit d'elle, eſt

(*m*) Il y a des Ordres dont la Regle eſt plus ſévere. Voyez *Rodriguez*, Part. III. Traité VIII.

dans le monde & hors du monde le plus déteſtable des génies. Une parole qui n'a ſouvent d'autre principe qu'un peu d'imprudence ou de légéreté, devient un monſtre entre ſes mains. Une action qui revétue de toutes ſes circonſtances, étoit très-innocente, & qui quand elle eût été équivoque, auroit dû être enſevelie dans un profond ſilence, devient par un malheureux rapport l'occaſion d'une rupture entiere, & produit quelquefois des effets encore plus funeſtes. Achimelech donne à David dans ſon extrême beſoin les pains de propoſition, dont l'uſage étoit réſervé aux Prêtres; Doëg pour faire ſa Cour à Saül, lui en donne avis, & par un rapport digne de la baſſeſſe de ſon état, c'eſt-à-dire plein d'artifice & de malignité, il aigrit l'eſprit de ce Prince, dont la colere n'avoit pas beſoin d'un nouvel aliment. Saül furieux fait maſſacrer le grand Prêtre, & avec lui quatre-vingt-cinq hommes de ſa Tribu qui portoient l'Éphod de lin. Ce traitement ſacrilege ne ſuffit pas à ſon indomtable fureur. Il fait paſſer au fil de l'épée la ville Sacerdotale de Nobè. Hommes, femmes, enfans qui étoient encore à la mammelle, tout eſt immolé à ſa rage. Il l'étend juſques ſur les animaux domeſtiques: il n'épargne ni les brebis, ni les bœufs: tout expire ſous ſon cruel & barbare anathême. *Nobe civitatem Sacerdotum percuſſit in ore gladii, viros & mulieres, & parvulos, & lactentes, bovemque & aſinum & ovem.* Un vrai ou faux rapport n'aura jamais dans aucun Monaſtere des ſuites auſſi cruelles: mais il eſt toujours vrai qu'il rendra l'ami

n'eſt rien en comparaiſon. Ne ſoyons
plus ſurpris de voir l'Eſprit ſaint, l'Eſ
vérité, nous recommander avec tant
tance d'éviter toujours l'odieux perſo
de rapporteur : *Non appelleris ſuſurr*
Ne ſoyons pas ſurpris de lui entendre
noncer ce terrible oracle : il y a ſix
que hait le Seigneur, mais il y en e
ſeptieme qu'il déteſte, ſavoir une pe
qui ſeme la diſcorde parmi les freres
timum deteſtatur anima ejus, eum qui
nat inter fratres diſcordias (*o*). Je ſuis
que fâché de m'être ſi long-tems arr
cet article. Mais enfin puiſqu'il peut
pas abſolument inutile à la jeuneſſe,
rellement imprudente, & quelquefois
die, je ne devois pas le ſupprimer.

V. Un autre défaut qui peut quelqu
gliſſer dans les Monaſteres, c'eſt un ſc
ceſſif de ſa ſanté. Il y a des perſonnes

lach, &c. Ces ſortes de perſonnes qui ſont toujours malades, ſans preſque ſavoir de quoi, n'atteignent jamais la perfection de leur état. Elles ne font rien qui ſoit vraiment digne du Maître auquel elles ſe ſont conſacrées. La tiedeur qui eſt leur vraie maladie, les rend ineptes à des fonctions, dont elles euſſent été très-capables; & une infirmité imaginaire les rend à la fin très-réellement infirmes. Une vraie Religieuſe doit de bonne-heure ſe roidir contre ces vaines délicateſſes. On ne lui défend pas de découvrir ſa ſituation à ceux qui peuvent en juger; on lui défend, & on a raiſon, de s'allarmer à propos de rien, & de crier au ſecours pour une étincelle de feu qui ne peut produire aucun incendie. Qu'elle ſe ſouvienne que pour bien combattre dans la milice du Seigneur, il faut ſe ſurmonter ſoi-même; & que S. Grégoire le grand, quoique d'une très-foible ſanté, a fait & écrit des choſes admirables. C'eſt l'éloge que l'Egliſe en a toujours fait, & c'eſt l'éloge qu'elle en fera juſqu'à la fin des ſiecles, parce que malgré les eſprits forts du tems, & la fureur de ſes ennemis, elle ſubſiſtera toujours.

VI. Ce défaut eſt quelquefois combattu par deux défauts oppoſés, dont l'un peut être commun à tous les ſujets d'une Maiſon; l'autre regarde principalement les perſonnes qui ſont en place.

Le premier, dont j'ai parlé ailleurs, eſt un zele exceſſif, qui voudroit tout faire, qui ne ſait point ſe ménager, qui croit toujours avoir aſſez de force pour les choſes les plus

pied pour arriver au grand nom
Sœurs qu'une fâcheuſe maladie
quées en même tems : « Je vous re
» de prendre du repos, de laiſſe
» aux autres, & de ne pas prétend
» les couronnes. Dans les maladi
» ſonnes qui nous ſont extrêmem
» Dieu nous menace ſouvent, ſ
» deſſein de nous frapper. Il fau
» les triſtes événemens attendre
» fiance un bon ſuccès, non de
» nous prenons, mais de l'amou
» de notre divin Epoux (*o*) ». Ai
d'un tel empreſſement eſt bon;
niere eſt défectueuſe.

VII. Ce ſeroit bien mal profi
avis, que de paſſer d'une extrém
en négligeant les malades. Il y e
ſont réduits à un état de langueur
avant le tems de la caducité, que
dans le feu de leur jeuneſſe, &

ſanté ; s'il ne trouvoit ſur le viſage de ceux qui le ſervent à l'infirmerie, qu'une expreſſion de la péine qu'ils ont à le ſervir ſi longtems, & une attente tacite du moment où il plaira à Dieu de les en délivrer ? Que ſeroit-ce encore, ſi tandis qu'il ſe trouve avec d'autres à une table où chacun eſt ſervi en particulier, il voyoit faire entr'eux & lui une odieuſe & injurieuſe diſtinction ? Mais que ſeroit-ce, ſi pendant qu'il voit ſes anciens ſervices ſi triſtement récompenſés, il apprenoit qu'un tas d'étrangers font grand'chere dans la ſalle des hôtes ; ou qu'un Supérieur pour une indiſpoſition qui n'approche point de la ſienne, eſt ſervi *à bouche que veux-tu.* Je prie qu'on me paſſe ce vieux mot, & je paſſerai bien des réflexions que je pourrois faire. Mais je l'ai dit, & je dois le répéter ici plutôt qu'ailleurs : ce ne ſont pas des maux préſens que je veux guérir ; (jamais je n'ai entendu de plaintes dans ce goût, d'aucune fille de Communauté) ce ſont des maux poſſibles que je veux éloigner. Au reſte une Religieuſe en ce cas ſeroit encore heureuſe. Elle auroit quelques rapports de plus avec ſon divin Maître. Elle pourroit unir ſa croix avec la ſienne, & mériter l'eſtime du Créateur par le bon uſage qu'elle feroit du mépris de la créature. Mais je trouverois ſa Supérieure fort à plaindre. Il faut de la vertu pour pratiquer conſtamment la vertu : on peut, ſans en avoir, la faire pratiquer aux autres. Il ne faut que beaucoup d'orgueil pour écraſer, pour humilier une perſonne juſqu'au centre de la terre ; il faut bien de

vouloient au moins quelquefois pr
ſaint Cardinal pour modele, elles ſe
honneur devant les hommes, & s
elles ne ſe dégraderoient pas devai
Du reſte, elles doivent toujours a
de donner de bons ordres pour les
& veiller encore plus à ce qu'ils ſoi
& pleinement exécutés. Quand o
pas, ou qu'on ne ſuit que très-rare
démarches d'une Infirmiere, elle
tête, & elle s'imagine que tout ce
a preſcrit n'eſt qu'une pure & ſim
monie. Quel malheur, ſi jamais el
à deviner juſte!

VIII. Un autre abus ſur lequel je
m'étendre, mais dont je ne dirai m
de mettre dans un avis général de
gatelles de niveau avec des choſes
niere conſéquence. On menace dan
pitre une nombreuſe Communauté

nélange d'une niaiſerie avec une choſe très-érieuſe eſt plus propre à décréditer l'une ju'à établir l'autre. Mais je n'en dis rien de ›lus, parce qu'il eſt aiſé d'abuſer d'un prin-:ipe d'ailleurs innocent, & que l'orgueil traite le petit, de minutieux tout ce qui n'eſt pas le ſon goût. Je me borne donc à avertir 1°. que dans les Communautés ſéculieres que cet avis regarde ſpécialement, chaque fille en particulier ne doit rien innover ; 2°. que quand une pratique devient un peu indécente à l'état, ou trop incommode, les premieres Meres doivent en parler aux Supérieurs, & la réformer avec leur agrément. Ceux-ci ſauront à la fois & faire ce qu'auroient indubitablement fait les Fondateurs, s'ils étoient venus plus tard ; & bannir ſans miſéricorde tout ce qui n'auroit d'autre motif que la vanité.

CHAPITRE XI.

DES MOYENS QU'UNE RELIGIEUSE peut employer pour ſe ſoutenir dans la ferveur.

I. *Fidélité à tous les exercices de la Religion, & ſur-tout à l'oraiſon.* II. *Fréquentation des Sacremens, avec de juſtes précautions.* III. *Vivre dans la crainte.* IV. *Converſer ſaintement, mais ſans géne.* V. *Grand reſpect pour le nom de Dieu.* VI. *Retraite annuelle.* VII. *La faire en commun, s'il eſt poſſible.* VIII. *Avis pour la faire avec ſuccès.* IX. *Priere.*

UNE Religieuſe a pour avancer chaque jour dans la vertu tous les moyens qu'ont dans le monde lès perſonnes de piété pour s'y ſoutenir. Mais elle en a que le ſiecle n'a pas, ou qu'il a beaucoup plus difficilement. Voici ceux qui ont toujours paru les plus eſſentiels.

I. Le premier eſt une inviolable fidélité à tous les exercices de la Religion. Il n'y en a pas un ſeul qui ne ſoit très-propre à ſanctifier une épouſe de Jeſus-Chriſt. Les uns ſervent à domter la chair, comme l'abſtinence, le jeûne & les autres mortifications: les autres ſervent à humilier l'orgueil, comme les réprimandes qui ſe font au Chapitre ou ailleurs. Ceux-ci nous attachent à Dieu en nous découvrant ſa beauté & ſes gran-

eurs, comme l'oraiſon : ceux-là nous inſtruiſent de nos devoirs envers le prochain, comme la lecture de l'Evangile & de la vie de ceux qui l'ont bien pratiqué, le ſoin de viſiter & de ſervir les malades, le commerce avec les perſonnes pleines de ſupport & de charité.

De tous ces exercices le plus important eſt ſans contredit celui de l'oraiſon. Et quelle autre occupation pourroit l'emporter ſur elle? En eſt-il quelqu'une, *diſoit Saint Auguſtin*, qui ſoit plus excellente, qui ſoit plus utile pour régler notre vie & nos démarches, qui ſoit plus douce à l'eſprit & au cœur, qui ſoit plus élevée, plus ſublime? Non, ſi vous en exceptez la Cene euchariſtique, qui même ſans l'eſprit de ferveur, & par conſéquent d'oraiſon, n'opere point d'une maniere digne des miſéricordes de celui qui y eſt offert, la Religion toute entiere ne vous offrira rien de plus grand, de plus conſtamment ſalutaire que la méditation : *Quid in totâ noſtrâ Religione ſublimius?* Les favoris des Princes ſe font un honneur de pouvoir s'entretenir avec eux; & ce commerce, ainſi qu'il paroît par l'hiſtoire d'Aman, n'aboutit guere qu'à nourrir leur orgueil, & ſouvent à cauſer leur perte. De combien celui avec qui vous vous entretenez dans l'oraiſon, l'emporte-t-il ſur les Rois de la terre? Et toutefois quelle différence entre leur maniere de converſer & la ſienne? Ils ne donnent que des audiences rapides, ils n'en donnent qu'aux premiers de l'Etat, & ſouvent ils ne peuvent, ou ils ne veulent pas leur accorder ce qu'on leur demande. Il n'en eſt pas ainſi du grand Maître

Cum ſimplicibus ſermocinatio ejus. L
teux, ceux qui ſont perclus de leurs
bres, peuvent comme tous les autres
dans la ſalle, où il tient ſes aſſiſes t
favorables. Domeſtiques ſi vils en app
pauvres Sœurs converſes qui vive
l'obſcurité, qui êtes condamnées à l
tion la plus humiliante de Marthe, q
quefois n'avez pas de celles qui vous c
ſent les égards que vous deviez en att
ne vous découragez pas. Votre ſort
heureux que celui des plus grands
ques. L'oraiſon n'eſt pas leur occupati
minante; ce peut être la vôtre. Du
de vos travaux, de vos courſes, de v
barras, vous pouvez jetter un coup
ſur la ſainte montagne, offrir vos vo
vos peines à l'Agneau qui y a été i
dès le commencement du monde (*p*
expoſer vos plaies & vos foibleſſes,

gées comme vous, & même plus que vous; parce qu'ayant plus de devoirs à remplir, elles ont beſoin de plus de graces pour s'en bien acquitter. Suppoſez-leur l'eſprit d'oraiſon, vous les verrez unies à Dieu, ſoumiſes à ſa ſainte volonté, ferventes dans la récitation des divins Offices, plus ferventes dans leurs Communions, ſages & circonſpectes dans toutes leurs paroles, meſurées dans leur conduite, vigilantes ſur leur petit troupeau, plus humbles que la derniere des brebis dont il eſt compoſé, pleines de bonté, d'entrailles & de bienfaiſance. Suppoſez-les au contraire ſans goût, ſans amour pour ce ſaint exercice, n'y allant qu'avec répugnance & que parce qu'il faut bien y aller, n'y faiſant rien de ce qu'il faut y faire, s'y occupant de toute autre choſe que de la grandeur de Dieu & de leurs propres beſoins; vous ne trouverez en elles, ou, ſi par hazard elles ſavent encore vous faire illuſion, leur Juge n'y trouvera qu'un argent réprouvé. Heureuſes, ſi revenant enfin à elles-mêmes, elles peuvent s'écrier avec le Roi Prophete: Sauvez-moi, Seigneur, mon ame eſt comme une terre ſans eau. Ma chair eſt deſſéchée, mon cœur tombe en défaillance, parce que j'ai oublié de prendre tous les matins la nourriture dont j'avois beſoin. *Aruit cor meum, quia oblitus ſum comedere panem meum.* Pſalm. 101.

Mais, nous dit-on ſouvent, je voudrois bien pouvoir faire oraiſon: j'en connois tout le prix, je ſuis témoin des grands effets qu'elle produit dans ceux à qui il eſt donné de la faire comme il faut. J'envie le bonheur de leur

Je ſuis en tout lieu à l'exception de ce
je devrois être.

Je conviens que votre ſituation eſt
Mais examinez, je vous prie, ſi ce n'eſt
à vous-même que vous devez l'imputer
prit d'oraiſon ſuppoſe l'eſprit de grace
mettez-vous point d'obſtacle? Etes-
véritablement humble? Aimez-vous
toutes vos filles, & les aimez-vous
d'une amitié bien chrétienne? Donnez
à Dieu le premier moment de la jou
ou ne le donnez-vous point au dém
la pareſſe? Etes-vous auſſi attentive
que vous êtes levée, à diſpoſer votre
à la priere, que vous l'êtes à vous met
état de paroître en public avec un c
air de propreté? Penſez-y bien: ſi vo
ſujette à quelqu'un de ces défauts, ou
enſemble, votre aridité n'a rien qui
vous ſurprendre: il faudroit au contrai

que ſes grandes miſéricordes ſont faites. Il eſt jaloux des prémices de la journée ; & ce n'eſt qu'avec peine qu'il voit faire à ſon ennemi l'hommage d'un premier quart d'heure qu'il vouloit avoir. Commencez donc par vous mettre bien en regle : peut-être reconnoîtrez-vous que c'eſt à vous, & à vous ſeule, que vous devez l'humiliante ſtérilité de la vigne qui vous a été confiée ; & que ſi Dieu vous a ſevré du lait de ſes conſolations, c'eſt uniquement parce que vous vous en êtes rendue indigne.

Que ſi malgré vos efforts vous ſentez votre cœur tout glacé, ne vous rebutez pas. Le Seigneur a plus d'une voie pour conduire à lui ſes Elus. Saint Bernard le plus contemplatif des Solitaires, & le plus fervent des contemplatifs, ſembla quelquefois ſe plaindre, comme ſon Maître, d'être abandonné. Hélas ! diſoit-il dans l'excès de ſon amertume, Dieu viſite avec tendreſſe toutes les montagnes dont je ſuis environné ; il répand ſur elles une roſée féconde qui les engraiſſe, qui les fertiliſe. Ici j'en vois qui portent des fruits de patience & de mortification : Là j'en découvre qui diſtillent la douceur & l'humilité : Par-tout j'en apperçois dont le ſein fortuné produit un encens qui monte juſqu'aux cieux. Pour moi plus abandonné, plus ſtérile que les montagnes de Gelboë, je ne ſens ni pluie vivifiante, ni rafraîchiſſement ſalutaire : *Ego autem.... quid me aliud putem quàm unum de montibus Gelboë.* Des ſentimens ſi beaux, ſi touchans ſont une oraiſon ou y équivalent. Quand vous n'en viendriez

traiter ſelon ſa grande & très-gran
ricorde. Rappellez-vous ces ſentim
dant le cours de la journée. Rien
moins, rien n'eſt plus doux que d'é
cœur à Dieu, quand une fois on en a
l'habitude. Ces oraiſons jaculatoires
lieu d'une oraiſon plus ſuivie : on
détail ce qu'on ſembloit avoir perdu
Les infirmes qui ne ſont pas capab
longue application, ſont toujours
de celle-ci. Saint Vincent de Paul l
mandoit à ſes enfans ; & je ne do
que vos regles, ou un uſage bien
vous en faſſent une loi.

II. A l'oraiſon joignez la fréquent
Sacremens. La Pénitence & l'Eucha
chacune à ſa maniere des ſources
L'une expie nos fautes, l'autre nou
nous ſoutient, nous garantit de c
nous pourrions commettre ; & c'

les paroles ; des médiſances, qui quoiqu'en matiere peu conſidérable, ne laiſſent pas d'être de vraies médiſances ; des diſtractions dans la récitation de l'Office, qu'on ne peut regarder comme abſolument involontaires. Cependant le Sacrement eſt nul, quand on n'a pas une vraie & ſincere douleur de ſes péchés. Mais cette douleur l'a-t-on bien, quand on retombe un ou deux jours après, quelquefois même le jour où l'on s'eſt confeſſé ? Je ſais que pour parer à cet inconvénient, on joint à l'accuſation de ſes péchés actuels l'accuſation de quelques-uns de ceux de la vie paſſée. Mais peu s'en faut que mon inquiétude ne renaiſſe. Eſt-il donc bien vrai, ô mon Dieu, que je déteſte profondément les triſtes écarts de ma jeuneſſe, quand chaque jour je commets de nouvelles offenſes, ſous prétexte qu'elles ſont moins griéves que celles que vous m'avez autrefois pardonnées !

Que vos confeſſions ſoient donc toujours bien préparées. Qu'elles ſoient accompagnées d'une vive douleur d'avoir offenſé le meilleur de tous les Peres, & le plus ſévere de tous les Juges. Qu'il n'y en ait pas une qui ne ſoit ſuivie d'un amendement marqué. Comme les récréations, où d'ordinaire l'on eſt moins en garde, ſont le tems le plus dangereux de la journée, en ſortant de table jettez-vous un moment aux pieds du Sauveur, & conjurez-le par ſes plaies ſacrées de ne pas permettre que le délaſſement que vous allez prendre, vous ſoit une occaſion de l'offenſer. Dites-lui avec un Roi qui fut

& qui mérita d'être ſelon ſon cœur : Mettez, ô mon Dieu, une garde fidelle à ma bouche; & fermez ſi bien mes levres qu'il ne m'échape rien de contraire à votre loi. Que s'il m'arrive d'être aſſez foible pour vous offenſer, qu'au moins il ne m'arrive pas de l'être aſſez pour juſtifier ma faute. Il vaut bien mieux pour moi de vivre avec un juſte qui me corrige par bonté, que de vivre avec l'impie qui me flateroit dans mes déréglemens (*q*).

A l'égard de vos communions réglez-vous ſur l'avis de votre Directeur. Une ſeule qui ſera dans l'ordre de Dieu, vous profitera plus que dix ou vingt qui ne ſeroient accordées qu'à vos importunités, ou à la crainte d'être remarquée. On a vu des Confeſſeurs, qui n'étoient point du nombre de ceux leſquels quoiqu'ils ſe permettent avec une vertu très-commune de dire la Meſſe tous les jours, voudroient, ce ſemble, que les autres ne communiaſſent qu'une fois par an, priver pendant vingt jours de la communion & de la confeſſion même des perſonnes qui étoient des modeles de vertu; mais dont il falloit éprouver, ou plutôt faire connoître l'obéiſſance (*r*).

Qu'on me permette de faire ici une réflexion avec un Auteur qui penſe juſte : » Parmi les perſonnes ſpirituelles, combien » en trouveroit-on capables de cette épreu-

(*q*) Pone, Domine, cuſtodiam ori meo &c. *Pſalm.* 140. Corripiet me juſtus in miſericordiâ &c. *Ibid. v.* 5.

(*r*) Voyez l'Abrégé des vies de Marie Dias, Marie Amice Picard, & Armelle-Nicolas, dite la bonne Armelle. A Nantes chez Vatar. Ces trois vies qui ne ſont que 194 pag. ſont très-édifiantes.

» ve ? Les unes ne diroient-elles pas qu'on
» ſe dégoûte d'elles, & qu'elles n'ont plus
» rien à attendre de leur Directeur ? Les au-
» tres ne ſe perſuaderoient-elles pas qu'on
» les mépriſe, & qu'on n'en uſeroit pas ainſi
» à leur égard, ſi elles avoient de la con-
» ſidération ou un certain rang dans la Com-
» munauté ? Les plus modérées ne ſe récrie-
» roient-elles pas au moins qu'elles ne conçoi-
» vent rien à un procédé ſi extraordinaire,
» & que la communion étant toute leur force
» & toute leur conſolation, on ne doit pas
» les en priver pendant un tems ſi conſidé-
» rable ? De-là ſe portant à des jugemens de
» comparaiſons trop ordinaires aux perſon-
» nes dévotes, mais d'une dévotion mal
» réglée, ne diroient-elles pas qu'il ſemble
» qu'il y ait dans le Sanctuaire poids & poids,
» meſure & meſure ; qu'on n'en agit pas de
» la ſorte avec des perſonnes qui aſſurément
» ne ſervent pas Dieu à ſi grands frais, &
» qu'on ne les prive pas ainſi de la Com-
» munion ?

» Car voilà où en ſont la plupart de celles
» qui ne ſont pas bien fondées dans l'abné-
» gation de leur propre jugement & de leur
» volonté propre. Pourvu qu'elles com-
» munient ſouvent, elles s'imaginent que
» tout eſt fait, & qu'elles ſont bien dévotes.
» Cependant elles conſervent mille attaches
» trop naturelles : elles donnent beaucoup
» à leur humeur : inexorables à l'égard des
» autres, elles ſont toujours juſtes à leurs
» propres yeux ; ou bien elles ne ſe croient
» juſtement condamnées, que quand c'eſt

„ par elles-mêmes & à leur propre tribunal „ qu'elles l'ont été. Quelle illuſion, & quel „ travers »! Concluons avec l'Auteur, que quand on s'adreſſe à des Miniſtres ſoumis à l'Egliſe, bien remplis de ſon eſprit, & qui par conſéquent ne demandent pour nos divins Myſteres d'autres diſpoſitions que celles qu'elle preſcrit elle-même, « l'unique parti „ qu'il y ait à prendre, eſt d'expoſer ſes „ deſirs par rapport à la Communion, & „ de les ſoumettre à la direction de l'obéiſ- „ ſance (*s*) ». J'ai déja prié les Supérieures de laiſſer ſur ce point à toutes leurs filles la plus grande liberté, je ne puis trop y revenir.

III. Un troiſieme moyen de ſe ſoutenir dans la ferveur, c'eſt de vivre toujours dans la crainte; & un grand moyen de vivre toujours dans la crainte, c'eſt de jetter un coup d'œil ſur ſes péchés paſſés. Dites-vous à vous-même ces trois choſes: 1°. Je ſuis ſûre d'avoir autrefois péché mortellement; ou du moins j'ai bien des raiſons de l'appréhender. 2°. Je ne ſuis point aſſurée que Dieu m'ait pardonné. 3°. Quand je le ſaurois indubitablement, je ne puis ſavoir ſi je perſévérerai juſqu'à la fin; & le péché même qui m'a été remis, m'eſt un motif de craindre pour ma perſévérance.

1°. Vous êtes ſûre, ou du moins vous n'avez que trop de raiſons de croire que vous avez eu le malheur d'offenſer Dieu mortellement. Rappellez-vous en gros le ſouvenir de vos confeſſions plus ou moins générales. Ne

(*s*) Vie de Marie Dias, pag. 22 & ſuiv.

vous y êtes-vous jamais accuſée que de fautes légeres, que de ces ſurpriſes qui préviennent à demi l'uſage de la raiſon, & qui ſont preſque involontaires? Avant de quitter le monde n'avez-vous point marché dans les ſentiers du monde? Ne l'avez-vous point aimé, n'avez-vous point été ravie d'en être aimée? Grand Dieu! que d'immodeſtie dans la maniere de ſe préſenter! que d'indécence dans les parures! que de regards peu précautionnés! que de libertés foiblement repouſſées! que de penſées moroſes; & peut-être que deſirs criminels!

Mais ſans aller ſi loin, ne vous êtes-vous jamais oubliée en matiere importante depuis que vous vous êtes miſes ſous les enſeignes de la Religion? Ne parlons point d'impureté, ſon nom ſeul doit faire horreur à une Vierge; mais le vœu de pauvreté, ce vœu ſi ſcabreux, ſi eſſentiel, ne l'avez-vous jamais violé qu'en fait de bagatelles? Mais une crainte toute humaine ou un fonds d'indolence, ne vous ont-ils point fait diſſimuler des fautes, qu'il falloit abſolument punir? Mais la charité, vertu auſſi délicate que la chaſteté, n'a-t-elle jamais reçu d'échec dans vos converſations; & pour mettre cet échec à ſa juſte valeur, vous êtes-vous ſouvenue, que celui qui traite ſon frere d'inſenſé, eſt, au jugement de Jeſus-Chriſt, ſi coupable qu'il mérite le ſupplice du feu (*t*)? Enfin vos confeſſions, ſur-tout quand vous les avez faites à quelqu'un pour qui vous n'aviez pas beaucoup d'attrait, ont-elles toutes été

(*t*) Voyez Saint Matthieu, chap. 5. v. 22.

d'une intégrité parfaite ; & auriez-vous toujours communié, ſi perſonne n'avoit eu les yeux ſur vous ? Je crois bien que très-peu de perſonnes auront des reproches à ſe faire ſur ce dernier article. Mais en ſera-t-il de même ſur les articles précédens ? Je le ſouhaite fort, & je ne le crois guere. Sans s'examiner trop rigoureuſement, on en vient bientôt à dire avec Saint Auguſtin : *Malheur, ô mon Dieu, malheur à la vie la plus louable, ſi vous l'examinez ſans miſéricorde !*

2°. Mais ſi vous n'êtes que trop sûre d'avoir griévement offenſé Dieu, ſur-tout dans votre jeuneſſe, vous n'êtes point abſolument certaine qu'il vous ait pardonné. Souffrez, pour vous bien convaincre de cette effrayante vérité, que je vous rappelle encore une fois ce mot de l'Eccléſiaſte, que vous ne pouvez jamais trop vous rappeller à vous-même : « Il eſt des hommes juſtes, „ il en eſt qui ont & qui méritent la répu„ tation de ſages ; mais après tout leurs œu„ vres ſont en la main du conſeil de Dieu, „ à qui ſeul il appartient d'en porter un „ jugement aſſuré : & d'eux tous il n'en eſt „ pas un ſeul qui ſache s'il eſt digne d'amour „ & de haine » (*u*). Leur état pendant la vie eſt un myſtere, qui ne ſera éclairci que lorſque le ſouverain Juge après une ſévere diſcuſſion portera ſon dernier arrêt, & rendra à chacun ce qu'il aura mérité. C'eſt, comme je vous l'ai déja dit, cette terrible ſentence qui faiſoit frémir Saint Bernard juſques dans les jointures de ſes os. Ce qui

(*u*) Eccle. ch. 9. v. 1 & 2.

effrayoit les plus grands Saints, peut bien vous intimider. Que ſeroit-ce donc ſi j'ajoutois d'après Saint Ambroiſe qui n'en parloit que d'après une longue expérience, qu'on trouve plus aiſément des juſtes qui n'ont jamais perdu l'innocence de leur Baptême, qu'on n'en trouve qui l'aient réparée par une pleine & ſérieuſe pénitence.

Mais 3°. quand vous ſeriez bien sûre que vos péchés vous ont été remis, vous devriez encore vivre dans la crainte; parce que vous n'êtes pas sûre de perſévérer juſqu'à la fin; & que ce pardon même qui d'un côté anime votre confiance, doit de l'autre vous fournir un juſte ſujet d'alarmes & d'inquiétudes. Pourquoi cela? C'eſt qu'un premier pardon obtenu, & toujours obtenu en vertu des promeſſes que l'on a faites à Dieu de le ſervir fidélement, demandoit de celui à qui il a été accordé, une vive reconnoiſſance, une extrême précaution dans toutes ſes démarches, une attention infinie à fuir, je ne dis pas le péché, je dis l'ombre, les apparences du péché. C'eſt encore qu'on traite avec indulgence celui qui tombe pour la premiere fois, parce que d'ordinaire il y a dans ſes premiers écarts plus d'ignorance ou de foibleſſe que de malignité. C'eſt enfin que les offenſes, même légeres, d'un juſte, d'un ami réconcilié, d'un ſerviteur à qui on a remis dix mille talens, exigent qu'il ſoit plus ſévérement puni. Vous en avez un exemple bien déciſif dans l'Hiſtoire ſainte. Séméi avoit mérité un rigoureux ſupplice, en chargeant de malédiction ſon Prince légi-

time dans les jours de ſon affliction ; & il ne fallut cependant qu'un acte de ſoumiſſion & quelques prieres de ſa part pour fléchir la juſte colere de David. Il en fut quitte pour une défenſe de ſortir jamais de Jéruſalem. Malgré cela il en ſortit pour courir après ſes eſclaves qui avoient pris la fuite. Ce trait de déſobéiſſance rappella le ſouvenir de ſes anciens excès, & il n'y eut plus de miſéricorde pour lui. Mais pourquoi recourir à des exemples étrangers dans une matiere qui fourmille d'exemples domeſtiques. Interrogez vous vous-même, & demandez-vous combien de fois après une bonne réprimande faite à une Penſionnaire, ou à toute autre perſonne dont vous étiez chargée, vous lui avez bien proteſté, que la premiere faute ſeroit déciſive pour elle, & qu'elle payeroit pour toutes les autres.

Quelle conſéquence à tirer de la réunion de tous ces principes ? La ſeule que j'ai eu en vue en vous les propoſant, c'eſt que le ſouvenir de vos péchés paſſés, & de ceux-mêmes dont vous croyez avoir obtenu la rémiſſion, doit toujours vous tenir en haleine ; c'eſt qu'il doit redoubler votre vigilance ; c'eſt qu'en vous inſpirant des ſentimens d'amour & de tendreſſe pour la main qui vous a guéri, il doit vous inſpirer des ſentimens d'une juſte crainte de retomber dans un état qui pourroit bien être plus fâcheux que celui dont on vous a tiré. C'eſt au moyen de ces conſidérations que vous irez de vertu en vertu juſqu'au Dieu de Sion, que votre ferveur prendra chaque jour de

nouveaux accroiſſemens, & qu'en combattant ſans ceſſe avec une nouvelle activité, vous ſaiſirez au bout de la lice l'heureux rameau qui porte la perſévérance.

IV. Je donnerois auſſi volontiers les bonnes & ſaintes converſations comme un nouveau moyen de ſe ſoutenir dans ſa premiere ferveur. Je ne vous demande ni de ces converſations toujours ſérieuſes, qui d'un exercice fait pour délaſſer, feroient un exercice fatigant; ni de ces converſations ſavantes, où l'on citeroit à frais très-inutiles les Anciens & les Modernes; ni de ces converſations myſtiques, dont les routes ſont inconnues au commun des fideles, & quelquefois même à ceux qui s'y croient le plus avancés. Une converſation douce, ſimple, aiſée, où la vertu vient naturellement avec toutes les couleurs que l'ingénuité lui donne, où par un exemple frappant on fait voir la frivolité du monde, de ſon eſtime, de ſes honneurs; une converſation enfin qui nous inſtruit de nos devoirs en ſemblant ne nous entretenir que de ceux des autres; une telle converſation vaut la meilleure lecture & fait des biens infinis. François de Sales, que la bonté de ſon cœur, ſa gaieté ſainte, ſon inaltérable douceur ont fait l'ami de tous les hommes, de tous les états, de tous les pays, fit peut-être autant de bien par ſes entretiens charmans, que par ces beaux diſcours, que Chambery, Dijon & Paris admirerent ſi ſouvent. Il parloit, & on ne craignoit que le moment où il alloit finir. En ſortant d'avec lui, on diſoit à peu près comme les Diſciples

d'Emmaüs : N'eſt-il pas vrai que notre cœur étoit tout enflammé pendant qu'il nous entretenoit? Mais il avoit une attention qu'on n'a guere dans le monde, & qui peut manquer quelquefois dans les Communautés; c'eſt qu'il pratiquoit exactement cette leçon qu'il fait à ſa Philothée, partie 3. chap. 26.
„ Parlez toujours de Dieu comme de Dieu,
„ c'eſt-à-dire avec révérence & piété, non
„ pas faiſant la ſuffiſante & la prêcheuſe,
„ mais en eſprit de douceur & de charité.
„ Le premier avis, *continuoit-il*, regarde
„ ceux qui parlent de la Religion comme de
„ tout autre ſujet d'entretien & de conver-
„ ſation, ſans avoir égard au tems, au lieu
„ & aux perſonnes, & ſans aucun autre deſ-
„ ſein que de deviſer & de paſſer le tems.
„ Miſere dont ſe plaignoit déja S. Jérôme, en
„ diſant que tous les arts & toutes les ſcien-
„ ces avoient leurs experts, à qui ſeuls il
„ appartenoit d'en parler en Maîtres; &
„ qu'il n'y avoit que l'Ecriture ſainte & la
„ Théologie qui eſt la racine des ſciences,
„ qui étoit ſi indignement traitée.... que le
„ jeune éventé, l'artiſan ignorant, le vieil-
„ lard ſans raiſon, toutes ſortes de perſonnes
„ du vulgaire ſe vouloient mêler de dire
„ leur avis ſur les myſteres les plus relevés
„ de la Foi. Le ſecond avis, *c'eſt toujours*
„ *le ſaint Evêque qui parle*, eſt pour ceux
„ & celles qui dans les converſations veu-
„ lent faire les doctes & paſſer pour perſon-
„ nes fort entendues en la piété & en la
„ parole myſtique, ſoutenant leurs opinions
„ avec chaleur, dépit, aigreur, chagrin,

„ opiniâtreté, orgueil, faiſant plus de bruit
„ que ceux qui ont meilleure raiſon, mais
„ qui n'ont pas la tête & la voix aſſez forte
„ pour crier auſſi haut qu'eux ».

V. Ces ſages leçons du ſaint Evêque m'en rappellent une autre que nous fait l'Ecriture par ces paroles ſi peu connues dans la pratique : *Que le nom de Dieu ne ſoit pas ſans ceſſe dans votre bouche. Ne mêlez pas inconſidérément dans vos diſcours les noms des Saints ; parce qu'en le faiſant, vous ne ſerez pas exempt de faute* (*x*). Cependant qu'on y faſſe attention, on remarquera que le nom de Dieu, ce nom ſi grand, ſi auguſte, ſi terrible, revient à tout propos dans le diſcours & dans les plus puériles entretiens. On l'y place, comme on place dans le monde le nom de ſon ennemi. Ici chaque période commence par le nom du diable ; là elle commence par le nom de Dieu, & l'un & l'autre ſe prononce avec la même tranquillité, la même indifférence. C'eſt un mal qui pour être commun, n'en eſt pas moins grand. J'oſe par ce nom même vous conjurer d'y faire déſormais plus d'attention. Les Juifs ont une ſi grande vénération pour le nom *Jehovah*, (*y*) qui eſt le plus grand des noms du Seigneur, qu'il leur eſt défendu ſous peine de la vie de le prononçer, & il n'y avoit, tant que leur Temple ſubſiſta, que le grand Sacri-

(*x*) Nominatio Dei non ſit aſſidua in ore tuo, & nominibus ſanctorum non admiſcearis : quoniam non eris immunis ab eis. *Eccli.* 23. *v.* 10.

(*y*) Le nom de *Jehovah* ſignifie Celui qui eſt & ſubſiſte par lui-même, & qui donne l'être & l'exiſtence à tous les autres.

[illegible] le prononcer une fois par an [illegible] solemnelle qu'il donnoit [illegible] la Fête de l'expiation ou des [illegible] qu'à ce mot sacré ils en [illegible] d'autres ; mais il est vrai [illegible] pouvoient s'en servir qu'avec [illegible]. Nous sommes à plaindre, [illegible] de dévotion qu'un peu[illegible] qu'on voudra bien me [illegible] digression, si tant est qu'on [illegible] comme digression ce qui peut [illegible] Communauté, dont on [illegible] la ferveur, & à retran[illegible].

[illegible] moyen & peut-être le plus [illegible] ou à soutenir l'es[illegible] une Communauté, c'est [illegible] inutile de pro[illegible] les motifs qui [illegible] manquer jamais, & [illegible] est possible. [illegible] les Cloîtres qui ne [illegible] exercice que les [illegible] & mille fois tirés [illegible] les ames tièdes & chan[illegible] dans leurs voies, les justes [illegible] plus en plus, & élevés enfin à [illegible] perfection. Je dois donc me [illegible] avec ma simplicité or[illegible] des personnes éclai[illegible] qu'on la fasse.

[illegible] des Maisons très-saintes, où il est [illegible] de la faire chacun en particulier. Il y en a d'autres, & c'est le plus grand nombre, où on la fait en commun. Cette

pratique eſt beaucoup meilleure que la premiere ; & comme elle eſt très-poſſible partout, je ſouhaiterois de grand cœur, qu'il n'y eût aucun Monaſtere où elle ne fût introduite. Si le Fils de Dieu ſe trouve en tout lieu où deux ou trois perſonnes ſe raſſemblent pour ſon nom, il ſe trouvera bien plus au milieu de dix ou douze qui ne ſe réuniſſent que pour ſa gloire. D'ailleurs le bon exemple que ſe donnent les unes aux autres un nombre de filles, qui diſſipées par leurs emplois pendant le cours de l'année, ſemblent dès le premier jour être de nouvelles perſonnes, ne vont à aucun exercice que dans un profond recueillement, gardent toutes le plus inviolable ſilence, pouſſent, ſans s'en appercevoir, de tendres, de profonds gémiſſemens vers le Ciel : cet exemple, dis-je, eſt capable de toucher, d'attendrir, de refondre celles-mêmes qui n'entreroient en retraite que malgré elles, & que parce qu'elles ne pourroient s'en diſpenſer. Enfin il eſt moralement impoſſible, que deux inſtructions faites chaque jour par un Miniſtre ſacré, qui connoît pour le moins auſſi-bien que vous les obligations de la vie Religieuſe ; qui connoît mieux que vous les replis de l'amour-propre & les détours du cœur humain ; qu'une longue expérience a mis au fait de bien des foibleſſes, que vous ſeriez preſque tentée d'ériger en vertus ; & qui d'ailleurs, s'il vous parle ſimplement, peut compter que Dieu donnera à ſa voix cette force qu'il lui a promiſe dans les Livres ſaints ; il eſt, dis-je, comme impoſſible, qu'il ne faſſe ſur vous

une impreſſion que vous ne trouverez pas ailleurs. Je ſais comme vous, que le Saint-Eſprit eſt un grand Maître, & qu'il n'a pas beſoin de l'organe de l'homme pour faire du cœur de l'homme tout ce qu'il juge à propos : mais je ſais auſſi qu'il bénit le miniſtere de ſes Prêtres ; & que ſans eux vous ſeriez peut-être encore, comme beaucoup d'autres, dans les ténebres de vos premiers égaremens, & dans les ombres de la mort, ſi déja vous n'étiez dans le fond même de ſes abymes. Au reſte, je ne vous ai promis un ſecours réel, que de la part d'un homme qui vous parlera ſimplement. J'ai oui-dire il y a plus de trente ans à quelqu'un qui méritoit d'en être cru ſur ſa parole, que toute retraite dont les diſcours vont moins au cœur, qu'ils ne vont à l'eſprit, eſt une retraite abſolument perdue. Graces à Dieu, il ſe trouve encore des Prêtres, qui ſupérieurs à de vains applaudiſſemens, ſavent dédaigner les routes auſſi laborieuſes que ſtériles de la perſuaſion humaine, & qui, comme Saint Paul, croiroient anéantir la vertu de la Croix, ſi à la force qu'elle a par elle-même, ils oſoient aſſocier une force étrangere. Cherchez-les, & vous n'irez pas loin ſans les trouver.

Si par hazard vos Regles vous obligeoient expreſſément à faire la retraite chacune en particulier, je n'aurois rien à vous dire. L'obéiſſance vous tiendroit lieu de tout, & Dieu vous devroit en quelque ſorte ce qu'il n'a pas voulu que vous empruntaſſiez des hommes : *Juſtum auxilium meum à Domino.* Mais ſi vous n'avez d'autre loi qu'un uſage arbitraire,

itraire, je ne craindrai point de vous
ıorter à faire pendant deux ou trois ans
eſſai de la pratique contraire à celle que
ıs avez juſqu'ici ſuivie. Lorſqu'en partant votre Maiſon en deux bandes, l'une
dra pendant ſept ou huit jours les em-
s de l'autre aux ſiens propres, elle ne
rra pas de fatigue; & d'ailleurs elle aura
vanche. Cela ſe fait bien à Saint Cyr,
énorme poids de deux cens cinquante
ːs perſonnes, qu'il faut veiller nuit &
, l'emporte de beaucoup ſur le vôtre:
quoi donc cela ne ſe feroit-il pas chez

cet avis que je ſoumets volontiers au
ment de vos Supérieurs, j'en vais join-
trois ou quatre autres, que je ne ſou-
ː au jugement de perſonne, parce qu'ils
été dictés par les plus grands Maîtres de
ie ſpirituelle, & que d'eux-mêmes ils
t fondés ſur la nature des choſes.

VIII. Le premier eſt de ne vous diſpenſer
ıcun des exercices qui vous ſont preſcrits
dant ces jours de ſolitude. C'eſt de cette
aite exactitude que dépend au moins en
ie le fruit de votre retraite. Le Dieu vrai,
Dieu jaloux, ne verroit qu'avec peine,
nême qu'avec indignation, ſoit une hy-
rite, qui, comme les Phariſiens, feroit
blant de prier beaucoup ſans prier en
ː; ſoit une Vierge inſenſée, qui au lieu
animer l'huile de ſa lampe, partageroit
eſures égales ſon tems entre l'action &
ıupiſſement.

e ſecond avis, qui ſans doute eſt des

l'Evangile : *Faites*, *Seigneur*, *q*
Si le préjugé vous empêche de
réponſe du Ciel, empruntez la lun
vertueuſe & ſolide amie, ou plutô
Directeur ſage & éclairé. Quan
vous aurez bien connu votre foib
ſez-vous, quelque choſe qu'il vou
de le déraciner. Dangereuſes illuſi
gueil, de l'indolence maſquée dès
beſoin, de la dureté couverte du nc
des liaiſons particulieres, & autr
genre qui m'avez ſi long-tems
vais avec le ſecours du Dieu qui m
vous déclarer une guerre irréconc
vous pourſuivrai juſqu'au fond de
vous êtes nées, & dont vous me
route. Dût-il m'en coûter un o
main, j'arracherai l'un & je coupe
De quoi me ſerviroit l'uſage que
fait dans le tems, s'il n'aboutiſſoi
perdre dans l'éternité ?

Un troiſieme avis, qui n'eſt pas

ont été auſſi exactes à les mettre en pratique, qu'elles ſe ſont crues exactes à les former. Une retraite d'un jour à la fin de chaque mois, avec une petite revue depuis la derniere, eſt admirable pour cela.

Un dernier avis, mais qui n'eſt pas également néceſſaire à tout le monde, c'eſt de ſe roidir contre le trouble dont on eſt ſaiſi, quand il faut rentrer en ſoi-même, pour n'y découvrir que des miſeres & des ſujets de confuſion; contre la répugnance que l'on a naturellement à vivre dans une ſolitude profonde & un rigoureux ſilence; contre l'ennui, la peſanteur & le dégoût qu'inſpire le démon pour des exercices qui ne tendent qu'à briſer le dernier fil de ſes liens. Il en coûte pour être à Dieu, il en coûte encore plus pour être à ſon ennemi. Cette ſeule réflexion vous ſervira beaucoup.

IX. C'eſt à vous, mon adorable Sauveur, c'eſt à vous ſeul que je veux appartenir. Hélas! quand je m'enviſage à la lueur de votre lumiere, je ne vois qu'un vuide affreux dans toute ma conduite. Il eſt tems & bien tems de changer. *Juſques à quand flotante entre mille réſolutions, paſſerai-je les jours entiers dans la douleur* (z) de voir que je ne ſuis point à vous; & que toutefois je ne puis, ſans être profondément déchirée, me donner à un autre que vous. Je me propoſe enfin de garder déſormais avec une inviolable fidélité les ſaintes loix que votre juſtice m'a impoſées (*a*); & je ſerois prête à confirmer par ſerment ce

(z) Pſalm. 12. v. 2.
(*a*) Pſalm. 118.

louable deſſein. Mais, hélas ! Seigneur, bien de fois vous ai-je fait les mêmes meſſes ? Y ſerai-je plus fidele que je n été juſqu'ici ? Briſez, ô mon Dieu, l reté de mon cœur ; faites-lui une ſaint lence ; fixez l'inconſtance de ma vol captivez-la ſi fortement ſous votre em qu'elle n'en ſorte jamais : *Noſtrarum f contumaciam voluntatum... noſtràſque les ad te compelle propitius voluntates.* ſoit-il.

MAXIMES
OUR LES RELIGIEUSES
OU
RÉCIS DES SENTIMENS *qu'elles doivent avoir & des regles qu'elles doivent obſerver.*

ES onze premieres de ces maximes ſont tirées de *l'Eſprit de Saint François de ales.* Les autres ſont priſes pour la plupart *l'image d'une Religieuſe parfaite & d'une parfaite.* On n'a choiſi de ces dernieres que elles qui ont paru être plus à la portée de ut le monde & plus inſtructives. On a ché de rendre le ſens, quand on n'a pas u devoir ſuivre rigidement les paroles.

I.

UN Monaſtere eſt une Académie de la lus exacte réformation, où chaque ame doit pprendre à ſe laiſſer traiter, tailler & polir, fin qu'étant bien façonnée, elle puiſſe être ointe, unie & collée plus juſtement à la olonté de Dieu-----. Un Monaſtere eſt un lôpital de malades ſpirituels qui veulent être uéris, & qui pour l'être, s'expoſent à ſouffrir la ſaignée, la lancette, le fer, le feu & oute l'amertume des médicamens. O ma fille,

& ſupplier les Médecins de me me
gner de ce que je dois ſouffrir. *Pa*
édit. de 1747.

II.

En la réception des filles je pré
niment celles qui ſont douces & h
quoiqu'elles ſoient pauvres, à celles
riches, mais moins humbles & moi
ces. Mais nous avons beau dire : *I*
reux ſont les pauvres, la prudence
ne laiſſera pas de dire, *Bienheureux*
Monaſteres & les maiſons riches. Cul
pauvreté qui nous eſt chere, en ſou
paix de la voir ſi mépriſée----. La vi
titude de cette vie temporelle conſ
contenter de ce qui ſuffit ; car qui n
tente pas de cela, ne ſe contenter
de rien. Votre livre a raiſon de dire
ce qui ſuffit, ne lui ſuffit pas, rie
ſuffira jamais. Pag. 477. & 490.

: nue ; parce qu'il les regardoit comme
embres de Jeſus-Chriſt, qui étoient
és avec lui à la Croix----. Tant que
ıs ſaurai affligée dans le lit, je vous
ai une révérence particuliere & un hon-
:xtraordinaire, comme à une créature
: de Dieu, habillée de ſes habits, &
ouſe ſpéciale----. Les Anges ne nous
ıt qu'une ſeule choſe, c'eſt le bonheur
ous avons de pouvoir ſouffrir pour notre
:ur, & de ce qu'ils n'ont jamais rien
rt pour lui----. Je vous prie de recom-
:r à Dieu une bonne œuvre que je
ite fort de voir accomplie, & ſur-tout
nt vos tourmens ; car c'eſt en ce tems-
: vos prieres, quoique courtes & du
, ſeront infiniment bien reçues. Deman-
ıſſi à Dieu en ce tems-là les vertus qui
ſont les plus néceſſaires. *Pag.* 498.

I V.

TACHEZ-vous à quelque Livre de dé-
ı, plutôt que d'en lire un grand nom-
Ne mépriſez pas les autres, mais qu'ils
ous tiennent lieu que d'acceſſoire, &
ıe de commentaire au Livre principal.
: la même choſe par rapport aux exer-
ſpirituels. Choiſiſſez-en un pour vous
onner plus fréquemment, comme la
ıce de Dieu, la pureté d'intention pour
ercher que ſa gloire, la ſoumiſſion à
nte volonté, ou l'abandon entre ſes
& le renoncement à ſoi-même, qu'on
ut trop eſtimer, parce qu'il embraſſe
alement la perfection chrétienne. *Pag.*
& 431.

V.

PAR la même raiſon choiſiſſez quelque vertu particuliere, comme l'humilité, la douceur, la patience, la mortification, l'oraiſon & autres ſemblables, pour vous y appliquer plus ſouvent. Preſque tous les Saints ont eu une vertu favorite dans laquelle ils ont excellé; & même chaque Inſtitut en a eu une ſpéciale qui faiſoit ſon eſprit, & que l'on y cultivoit plus particuliérement, ſans néanmoins négliger les autres. Ceux qui voltigent d'exercice en exercice, de Livre en Livre, de pratique en pratique, reſſemblent au bourdon qui piquote toutes les fleurs ſans en tirer aucun miel. Ils apprennent toujours ſans arriver à la vraie ſcience des Saints. Eſprits inquiets, qui cherchant la paix dans ces richeſſes ſpirituelles, dont ils penſent ſe meubler, ne l'y trouvent pas: ſemblables à ces perſonnes bleſſées du mal de la jalouſie, à qui tout ſert d'entretien, & rien de remede. *La même.*

VI.

UNE aſpiration ou oraiſon jaculatoire répétée cent fois vaut mieux que cent oraiſons jaculatoires dites chacune une fois. C'eſt l'exemple que les Saints nous ont donné. Saint François paſſoit quelquefois les jours & les ſemaines entieres à répéter celle-ci: *Mon Dieu n'eſt toutes choſes;* Saint Bruno: *O bonté;* & Sainte Théreſe: *Tout ce qui n'eſt point Dieu n'eſt rien;* & ainſi des autres. Plus l'abeille s'arrête ſur une fleur, plus elle en tire de miel. *La même.*

VII.

RIEN n'eſt plus juſte que la réponſe qu'un villageois fit à Taulere (*b*). Celui-ci lui ayant demandé où il avoit trouvé Dieu. *Je l'ai trouvé*, répondit-il, *là où je me ſuis laiſſé moi-même; & où je me ſuis trouvé moi-même, c'eſt là où j'ai perdu Dieu*-----. C'eſt ce que nous enſeigne le Saint-Eſprit, lorſqu'il nous dit que perſonne ne peut ſervir deux Maîtres. *Pag.* 136.

VIII.

IL ne faut point s'abattre & ſe décourager pour les ſéchereſſes, les déſolations intérieures, les aridités qui ſurviennent dans l'oraiſon. Quoi qu'on en penſe communément, il eſt très-aſſuré qu'une ame juſte & fidelle eſt bien plus étroitement & intimément unie à Dieu, quand elle eſt dans cet état d'abandon, que quand elle eſt dans les dévotions & les conſolations ſenſibles. Car plus elle s'amuſe à la conſolation de Dieu, moins elle s'attache au Dieu de conſolation--. Heureuſe donc l'ame qui eſt fidelle dans ces abandonnemens ſenſibles: c'eſt-là le creuſet où le pur or de la charité eſt parfaitement affiné. Heureux celui qui ſouffre avec patience cette épreuve, parce qu'étant éprouvé & épuré de la ſorte, il recevra la couronne que Dieu a promiſe à ceux qu'il aime, & qui l'aiment. *Pag.* 138.

(*b*) Jean Thaulere, célebre Dominicain, & l'un des plus grands Maîtres de la vie ſpirituelle au XIVe. ſiecle, mourut à Strasbourg le 17 Mai 1361.

c'eſt-à-dire par jugement & pa
tion-----. Ce n'eſt pas ſageſſe de ne
mais c'eſt ſageſſe de parler quand
comme il faut, & de ſe taire auſ
& lieu-----. Il n'y a rien qui reſſ
à un homme ſage, qu'un fou, q
garder le ſilence. *Pag.* 333.

X.

QUAND le tentateur voit que
eſt ſi bien établi en la grace, que n
le péché comme un ſerpent, & q
bre ſeule qui eſt la tentation, nous
afin de nous inquiéter, voyant qu
faire plus, il ſuſcite un tas de m
tations qu'il nous jette comme
ſiere aux yeux, afin de nous affli
nous rendre la voie de la ve
agréable.

C'eſt contre les grandes tent
faut courir aux boucliers & aux a
il y en a de menues & de com

penſées contre la foi, quoiqu'elles lui déplu-ſent juſqu'à en avoir le cœur tourmenté, notre Bienheureux écrit en ces termes (*liv. 4. Epit. 47.*) Vos tentations contre la foi ſont revenues, & encore que vous ne leur répliquiez pas un ſeul mot, elles vous preſſent. Vous ne leur répliquez pas, voilà qui eſt bien, ma fille: mais vous y penſez trop, mais vous les craignez trop, mais vous les appréhendez trop: elles ne feroient aucun mal ſans cela. Vous êtes trop ſenſible aux tentations. Vous aimez la Foi, & ne voudriez pas qu'une ſeule penſée vous vînt au contraire, & tout auſſitôt qu'une ſeule vous touche, vous vous en attriſtez & troublez. Vous êtes trop inquiete; il vous ſemble que tout gâte cette pureté de Foi. Non, non, ma fille; laiſſez courir le vent, & ne penſez pas que le friſillis des feuilles ſoit le cliquetis des armes. Dernierement j'étois auprès des ruches des abeilles, & quelques-unes ſe mirent ſur mon viſage: je voulus y porter la main & les ôter. Non, me dit un payſan, n'ayez point de peur & ne les touchez point, & elles ne vous piqueront nullement. Si vous les touchez, elles vous mordront. Je le crus, pas une ne me mordit. Croyez-moi, ne craignez point ces tentations: ne les touchez point, elles ne vous offenſeront point. Paſſez outre, & ne vous y amuſez point. *Pag. 478.*

XI.

Les grandes mémoires & les grands jugemens ne ſont pas d'ordinaire leur réſidence

dans une même maiſon ; ce ſont comme deux Bénéfices incompatibles, & dont on donne peu de diſpenſes pour les tenir enſemble----. Le Cardinal du Perron poſſédoit l'un & l'autre : mais c'étoit un prodige----. Pourvu que j'aie aſſez de mémoire pour me ſouvenir de Dieu, c'en ſera ſuffiſamment. *Pag. 46 & ſuiv.*

XII.

UNE Religieuſe tiéde & négligente ſouffre tribulation ſur tribulation ; & de toute part elle eſt dans les angoiſſes. Elle ne vit pas pour Dieu, parce qu'elle ne le veut pas : elle ne vit pas pour le monde, parce qu'elle ne le peut pas. Elle n'a aucune conſolation au dedans, & il ne lui eſt pas permis d'en chercher au dehors. *Saint Bernard, Epit. 114. tom. 2. pag. 123. Imitation, liv. 1. ch. 25.*

XIII.

UNE parfaite Religieuſe embraſſe une pauvreté extérieure & intérieure. Pour ce qui eſt de la pauvreté temporelle, elle voudroit n'y point mettre de bornes, comme le Fils de Dieu n'en a point mis à la ſienne, s'étant réduit à n'avoir pas où repoſer ſa tête. Que ſi la foibleſſe de ſon corps ne lui permet pas de ſe priver des choſes néceſſaires, elle les accepte, mais comme une grace & une aumône qu'on lui fait, ſans les deſirer, & à plus forte raiſon ſans les exiger comme une choſe qui lui ſeroit due..... Elle regarde de même la pauvreté intérieure ; & quoique celle-ci ne l'empêche pas de deſirer que ſon ame ſoit remplie des biens ſpirituels, parce

qu'elle ne peut vivre ſpirituellement ſans avoir les biens de la grace ; elle ne laiſſe pas d'être pauvre d'eſprit en les poſſédant, parce qu'elle ne les poſſede que pour Dieu, & qu'elle ne les regarde pas comme un bien qui lui appartienne, mais comme un don de la miſéricorde de Dieu. *Relig. parf. p. 98.*

XIV.

POUR conſerver une inviolable pureté, elle ne craint pas ſeulement ce qui étant hors d'elle pourroit la porter au mal ; mais elle redoute beaucoup plus la loi du péché qui régne en elle-même---. Elle ſait que ſon Epoux repoſe entre les lys, & que ces lys ſont parmi les épines. C'eſt ce qui lui fait aimer les épines de la mortification qui conſervent les lys de ſa pureté. *La même, p. 116.*

XV.

Voulez-vous vous abſtenir de toute apparence du péché, dites-vous ſouvent à vous-même : Voudrois-je bien mourir en faiſant ce que je fais ; & voudrois-je bien que Dieu m'appellât à lui dans l'état où je ſuis, pour lui rendre compte de toute ma vie ? *Pag. 443. & ſuiv.*

XVI.

EN allant ou en venant, & en quelque lieu que vous vous trouviez, croyez que Dieu vous dit d'élever votre cœur au Ciel, de peur que par ſon poids naturel il ne retombe toujours en bas.

XVII.

PRIEZ toujours quand vous liſez, & cherchez dans vos lectures, non pas la ſcience qui enfle, mais la grace de la dévotion & d'une ſainte componction.

XVIII.

NE vous contentez pas de prier dans le Chœur. Priez par-tout, priez toujours; & pour le pouvoir bien faire, évitez le plus que vous pourrez, de parler avec qui que ce ſoit. Priez quand vous ne travaillez plus: priez auſſi en travaillant, & ſouvenez-vous que c'eſt le péché qui nous a obligés à ce travail. Mais quand il eſt achevé, votre attention qui étoit partagée entre vos mains & votre cœur, doit toute retourner à celui-ci, pour remonter de lui à Dieu.

XIX.

DANS le tems du travail, travaillez avec joie avec vos Sœurs, & ne conſidérez pas tant ce que vous faites, que votre Epoux pour qui vous le faites. Regardez votre travail comme une pénitence que Dieu vous enjoint lui-même; & remerciez-le plus de la grace qu'il vous fait de pouvoir ſatisfaire à ſa juſtice, que de toute l'utilité qui pourroit revenir de votre ouvrage.

XX.

QUAND vous êtes à table, qu'il n'y ait que votre bouche qui mange, & ſoyez toute attentive à la lecture qui eſt la nourriture de l'ame. Il ſeroit honteux d'être plus appli-

quée au pain de la terre, qu'à la vérité même qui eſt le pain du Ciel.

XXI.

VOUS devez avoir beaucoup de joie, quand on ſert aux autres quelque choſe de meilleur & de plus délicat qu'à vous. En ce cas vous aurez moins de peine à être ſobre en mangeant des choſes qui ſont moins de votre goût : Ce qui eſt un grand avantage.

XXII.

EN rendant graces à Dieu après le repas, vous ne rempliſſez pas votre devoir, ſi vous vous contentez de le remercier & de le prier pour vous. Priez-le pour ceux qui vous ont donné le pain que vous mangez, en vous chargeant de ſatisfaire à Dieu pour leurs péchés.

XXIII.

CRAIGNEZ beaucoup plus d'être dans l'abondance que dans la néceſſité. Rien n'eſt plus difficile que de jouir du bonheur des pauvres, quand on ne ſouffre aucune incommodité de la pauvreté.

XXIV.

DANS les lieux & dans les tems où la Regle permet de parler, parlez peu, & parlez avec douceur & modeſtie. Que vos paroles ſoient aſſaiſonnées de ſageſſe. Avant que de rien dire, penſez-y avec attention; & priez Dieu que vous ne parliez que pour lui plaire.

XXV.

VOUS ne devez jamais plus veiller ſur vos paroles, que lorſque vous parlez à une perſonne ſéculiere. Ce ſeroit peut-être aſſez pour un autre de ne rien dire de mal; mais ce n'eſt point aſſez pour une Religieuſe. Il faut qu'on ſorte édifié, quand on a converſé avec elle, & qu'on diſe: voilà une vraie Religieuſe.

XXVI.

QUAND il faut que vous parliez, que votre maniere de parler ſoit toute commune & n'ait rien de recherché. Il eſt auſſi indécent à une Religieuſe d'orner ſon diſcours, que d'orner ſon habit.

XXVII.

RÉPONDEZ à ce qu'on vous demande, avec ſimplicité pour honorer la vérité en ne la déguiſant pas: & en peu de paroles, pour honorer le ſilence, lors même que vous êtes obligée de le rompre.

XXVIII.

EVITEZ le plus que vous pourrez les perſonnes de grande qualité. Souvenez-vous que le monde eſt bien contagieux, & que le grand monde l'eſt encore davantage.

XXIX.

ACCUSEZ-vous au Chapitre des fautes dont on a coutume de s'y accuſer. Mais que ce ſoit avec la même crainte, le même reſpect, que ſi c'étoit devant Jeſus-Chriſt même que vous vous en accuſaſſiez.

XXX.

EVITEZ avec ſoin tout ce qui pourroit vous faire paroître ſinguliere, & vous acquérir de l'eſtime. Ne faites rien qui vous diſtingue trop de tout le corps de la Communauté. Donnez-vous de garde de rien dire qui puiſſe faire juger que vous avez plus d'eſprit & de piété que les autres. Qu'il ne paroiſſe donc rien d'extraordinaire, ni dans l'air de votre viſage, ni dans votre maniere d'agir & de parler. Que tout le particulier ſoit pour votre intérieur, où vous devez paroître aux yeux des Anges toute enflammée de l'amour de votre Epoux.

XXXI.

NE préférez aucune oraiſon particuliere aux oraiſons de l'Egliſe. Il n'y a point de paroles qui ſoient plus agréables à l'Epoux, que celles de ſon Epouſe.

XXXII.

VOUS pouvez prier par-tout : mais ſi vous vous ſentez tiede & négligente, il vaut mieux que vous priyez dans l'Egliſe, afin que la préſence de Jeſus-Chriſt ſur nos Autels vous tienne plus dans le reſpect.

XXXIII.

SI après avoir répandu votre cœur dans la priere, il arrivoit quelquefois que le feu du ſaint amour réjaillît ſur votre extérieur, faites comme Moyſe, & pour éviter l'orgueil qui eſt la ruine des vertus, couvrez

votre viſage du voile de l'humilité. Il ſera même de la ſageſſe, que, pour conſerver votre tréſor vous paroiſſiez un peu plus libre, pourvu qu'il n'y ait rien d'indécent, & qui puiſſe affoiblir la grace que vous avez reçue.

XXXIV.

Si quelquefois l'ennui vous ſurprend, & que vous demeuriez comme accablée ſous le poids de la tentation ou de votre propre foibleſſe, mettez-vous en eſprit ſur cette pierre où autrefois on lavoit les morts. Si vous vous y tenez bien, vous retrouverez aiſément la vie dans la penſée ſérieuſe de la mort.

XXXV.

Vous devez faire tout votre poſſible pour vous bien connoître vous-même, & découvrir toutes vos imperfections & les fautes auxquelles vous êtes le plus ſujette. Il n'y a point de ſcience plus utile que celle-là.

XXXVI.

Prenez garde ſi vous avancez dans la voie de la vertu. Ce n'eſt pas aſſez de bien faire, il faut faire mieux: & vous devez être bien perſuadée que vous reculez, ſi vous n'avancez pas.

XXXVII.

Ayez une grande douleur non-ſeulement de tous vos péchés, mais auſſi de toutes vos imperfections, & de vos mauvaiſes habitudes qui en ſont la cauſe. Ne vous fâchez jamais que contre vous-même & contre vos

défauts : mais que ce ſoit une colere utile, qui vous ſerve à vous en relever.

XXXVIII.

NE craignez rien tant que de tomber en quelque péché, ou de ne vous en pas relever avec aſſez de diligence, quand vous aurez eu le malheur d'y tomber.

XXXIX.

CRAIGNEZ comme l'enfer la compagnie & l'abord de toute perſonne qui peut faire tomber, non-ſeulement dans le péché, mais auſſi dans la moindre imperfection & la moindre choſe qui déplaiſe à Dieu. Jeſus-Chriſt aimoit particuliérement Saint Pierre, & il en étoit particuliérement aimé. Cependant il le traite de ſatan, c'eſt-à-dire d'ennemi, auſſi-tôt qu'il veut le détourner de la mort. Apprenez de là à rompre avec les perſonnes qui vous ſont les plus cheres, quand vous trouvez dans leur dangereuſe tendreſſe un obſtacle à remplir vos devoirs. Perfide amie, *devez-vous dire*, je ne ſuis plus à vous, dès que vous m'empêchez d'être à Dieu.

XL.

SI la familiarité avec les femmes mêmes vous eſt défendue comme étant dangereuſe, jugez de ce que ce ſeroit de celle des hommes.

XLI.

SOYEZ comme Melchiſedech, qui n'avoit ni pere ni mere. Elevez-vous au-deſſus de la nature, & n'ayez aucune attache à vos

parens. Vivez comme s'il n'y avoit que Dieu & vous sur la terre. Oubliez votre pere & votre mere, pour ne vous ressouvenir que de votre Epoux.

XLII.

Ne parlez jamais des affaires du monde. Les Anges ne s'étonnent pas moins d'en voir parler des personnes mortes au monde, que les hommes du monde s'étonneroient de voir parler un mort.

XLIII.

Réjouissez-vous des biens du prochain, & affligez-vous de ses maux. Si vous y êtes insensible, & que vous n'ayez point une véritable compassion de ses péchés, Dieu permettra que vous y tombiez.

XLIV.

Quand on n'a point de pain, ce n'est pas assez d'en demander, si on ne se transporte pas aux lieux où l'on sait qu'on en donne. Que votre conversation soit dans le Ciel; c'est-là où vous devez demander l'aumône.

XLV.

Réjouissez-vous quand vous souffrez; & considérez que s'il y avoit eu quelque chose de plus noble & de plus utile dans cette vie, que les souffrances, Dieu l'auroit donné à son Fils unique. Soyez donc bien persuadée que le vrai bonheur de ce monde-ci est de louer Dieu & de souffrir quelque chose pour son amour.

XLVI.

HUMILIEZ-vous de ne penſer pas toujours à Dieu, & de penſer ſi ſouvent à toute autre choſe. Rien de plus vrai que ce Proverbe commun : *L'œil ſuit le mouvement du cœur, & l'on ſe plaît à voir ce qu'on aime.* Nous portons la main à la plaie qui nous fait de la douleur, & notre cœur eſt au lieu même où eſt notre tréſor.

XLVII.

CRAIGNEZ les péchés véniels, puiſqu'ils déplaiſent à Dieu, & qu'il n'y en a point qui ne ſoient punis en enfer durant toute l'éternité, quand ils ſe trouvent joints à un péché mortel.

XLVIII.

LE Démon nous trompe aiſément : mais il ne manque jamais de tromper ceux qui ſe confient en eux-mêmes, & qui n'ont pas recours à Dieu pour réſiſter à un ſi dangereux ennemi.

XLIX.

SI vous avez des penſées que vous ne voudriez pas avoir, vous ne vous en délivrerez pas en raiſonnant, mais en vous occupant l'eſprit des miſéricordes de votre Epoux. Ces malheureuſes penſées ne peuvent pas ſe ſurmonter par la force de nos penſées, mais par la force de l'amour de Dieu, qui ſurmonte tout. Du reſte ne vous affligez point avec excès de ces ſortes de penſées. Comme les hom-

mes croient que c'eſt être enfant que de courir après des papillons, les Anges jugent de même que c'eſt perdre le tems que de vouloir chaſſer avec effort ces idées importunes, dont on eſt plutôt délivré *en les mépriſant*, ou en les ſouffrant avec patience, qu'en les combattant avec inquiétude; parce que l'inquiétude y applique encore davantage l'imagination.

L.

CONSIDÉREZ que vous n'êtes entrée en Religion que pour prier Dieu; c'eſt-là le devoir & l'occupation d'une véritable épouſe de Jeſus-Chriſt. Si vous le faites avec ſoin, vous trouverez dans la priere le remede à tous vos maux. Mais ſi vous voulez apprendre à prier, priez ſouvent. Comme on n'apprend une langue qu'en la parlant, on n'apprend bien auſſi à parler à Dieu qu'en lui parlant ſouvent.

L I.

NE dites pas que vous deſireriez prier avec plus de ferveur, ſi vous ne retenez votre langue avec plus de ſoin. Si vous n'aimez point à vous taire, vous n'aimez point à prier. On peut dire que la plus parfaite contemplation eſt l'effet du ſilence le plus parfait.

L I I.

QUOIQUE l'office de Marthe paroiſſe aſſez incompatible avec l'attention que demande une priere continuelle; néanmoins une Religieuſe qui s'acquittera de ſa charge avec fidélité, ne laiſſera pas de prier toujours, &

elle retrouvera dans la charité ce qu'elle peut perdre de ſon repos.

LIII.

QUOIQUE ce que vous deſirez vous paroiſſe ſaint, & qu'il le ſoit effectivement, néanmoins que votre deſir vous ſoit ſuſpect, ſi vous le deſirez avec paſſion.

LIV.

HUMILIEZ-vous de tous les maux, de tous les déſordres que vous pouvez voir dans l'Egliſe, ou dans votre Monaſtere ; & croyez que vous pouvez en être la cauſe en partie : puiſque le mal d'un doigt peut rendre tout le corps malade ; & que Dieu punit quelquefois toute une Communauté pour les péchés & l'ingratitude d'une ſeule perſonne.

LV.

IL n'y a point de meilleure pénitence que de ſupporter avec patience & avec douceur toutes les petites incommodités, & les divers ſujets de mécontentement qui ſe rencontrent tous les jours durant la vie. Dieu ne le permet que pour notre bien & pour éprouver notre fidélité ; entrons dans ſes vues.

LVI.

COMME il n'y a rien qui doive tant nous humilier que nos péchés, il n'y a rien auſſi qui ſoit un ſi bon remede contre notre orgueil, que de nous les remettre ſouvent devant les

LVII.

VOUS ne méritez pas de manger le pain que vous mangez, ſi vous ne vous efforcez pas d'entrer dans le premier eſprit de votre Inſtitut. Les Fondateurs n'ont donné leur bien aux Communautés, que parce qu'on y menoit une vie ſainte, & qu'ils vouloient qu'on l'y pût toujours continuer.

LVIII.

CRAIGNEZ plus que la mort de donner lieu au moindre relâchement: parce que vous feriez la cauſe de tous les maux qui en peuvent naître. On peut ſe maintenir dans la diſcipline; mais quand on l'a une fois laiſſé perdre, il n'y a rien au monde de ſi difficile que de lui rendre ſa premiere vigueur.

LIX.

UNE Communauté eſt d'autant plus floriſſante, qu'on y garde le ſilence plus exactement. Quand on ne l'y garde plus, ce n'eſt plus une Communauté: & ſans y penſer on ouvre la porte au relâchement dès qu'on ſe licencie à parler. Il s'enſuit de-là que vous aimerez votre Maiſon, & que vous lui procurerez plus de bien, à proportion que vous aimerez plus le ſilence.

LX.

QU'UNE épouſe de Jeſus-Chriſt ne croie point qu'il y ait une plus grande perfection que de l'aimer. Mais qu'elle ſache auſſi que pour

pour le bien aimer, il faut renoncer à tout autre amour.

LXI.

COMME votre Epoux ſe donne tout à vous, donnez-vous auſſi tout à lui. Votre mémoire lui appartient comme tout le reſte. Ne vous reſſouvenez jamais du monde & de la vie que vous y avez menée, que pour le remercier de vous avoir fait la grace d'en ſortir. Le monde eſt ſi contagieux que le reſſouvenir même en eſt plein de danger.

LXII.

VOULEZ-vous ſatisfaire à Dieu pour vos péchés ? Aimez-le. Voulez-vous vous faire violence pour être plus à Dieu ? Aimez-le. Voulez-vous entrer dans le vrai Sanctuaire, & goûter quelque choſe de la joie du Ciel ? Aimez votre Epoux. Voulez-vous avoir une liaiſon plus intime avec lui ? Aimez-le. Voulez-vous aller à grand pas dans ſa voie, & y voler ? Il n'y a que ſon amour qui puiſſe vous donner des ailes.

LXIII.

Rendez-vous ſavante dans l'amour de votre divin Epoux, mais que ce ſoit plutôt par l'expérience que par une connoiſſance ſtérile. Vous ſavez bien mieux ce que c'eſt que la charité en aimant, qu'en étudiant.

LXIV.

IL eſt auſſi indécent à une épouſe de Jeſus-Chriſt d'admirer quelque choſe du monde &

de le trouver beau, qu'il le ſeroit à un
de Reine d'admirer une méchante
prête à tomber, & les haillons d'un
N'admirez rien du monde, & admir
ce qui eſt de votre Epoux, afin de v
flammer de ſon amour, & de vous
de plus en plus dans la haine de ſon e

LXV.

Si vous deſirez de ſurmonter le mon
faitement, deſirez qu'il vous haïſſe. L'
du monde ne ſera point entiérement a
de votre cœur, ſi le monde ne vous
cute. Il n'y a rien de ſi difficile que
le monde, quand il nous careſſe.

LXVI.

C'est une honte, & ce doit être l
d'une étrange confuſion pour nous, d
frir que Dieu diſpute ſi long-tems a
démon la poſſeſſion de notre cœur; l
nous ſoyons ſouvent portés à ouvrir pl
porte à notre bourreau qui veut nous p
qu'à notre Sauveur qui veut nous faire
éternellement avec lui.

LXVII.

La pénitence eſt la gardienne des vi
C'eſt elle qui veille ſur tous nos ſens,
éloigne de nous toutes les occaſions d
les péchés. Souvenez-vous que cette a
Vierge qui eſt la mere des vierges
pénitens, ne ſera point la mere d'une
qui n'aime pas la pénitence.

LXVIII.

QUELQUE parfaite que vous puiſſiez être, n'oubliez jamais que ſi Dieu ſe retiroit de vous, vous deviendriez un profond abyme de toutes ſortes de miſeres. Si vous êtes humble, tout vous ſervira : Si vous n'êtes pas humble, quelques vertus & quelques ſecours que vous puiſſiez avoir d'ailleurs, vous finirez enfin par le naufrage.

LXIX.

LA dévotion eſt une grande vertu dans une perſonne ſéculiere, mais c'eſt comme la nature d'une Religieuſe. Il n'y a rien de ſi monſtrueux qu'une vierge indévote ; & ſi l'on peut l'appeller vierge, ce n'eſt plus qu'une vierge folle.

LXX.

GARDEZ-vous bien de croire que vous ayez une véritable dévotion & une véritable humilité, ſi vous ne vous corrigez pas de vos fautes. Comment aimeriez-vous Dieu, en ne craignant pas de lui déplaire ; & comment ſeriez-vous humble en oſant lui réſiſter ?

LXXI.

NE ſoyez pas de ces faſtueux amateurs de la pauvreté, qui s'honorent eux-mêmes de la gloire de cette grande vertu, & qui la mépriſent dans le fond du cœur & par leur conduite.

LXXII.

Il n'y a point de repos qu'en Dieu, ne peut l'y trouver qu'en l'aimant. C peut être content qu'en poſſédant Dieu Il n'y a que ſon amour qui nous le faſſe ſéder. On a tout quand on a Dieu; ma ne l'a, que quand on l'aime ſincéremen qu'on aime ſon prochain pour l'amour d

LXXIII. (c)

Rien ne devroit moins coûter à l'hom que l'humilité. Il eſt né enfant de col ſujet pour le corps & pour l'ame à t infirmités. Les talens de l'eſprit, les a tages temporels, les graces extérieures peu de choſe en ſoi, & rien n'eſt plus gile. Les dons ſurnaturels ſont toujours tuits, il eſt aiſé de les perdre : l'exempl Salomon prouve qu'on les perd à tout l'exemple du diſciple perfide prouve c les peut perdre dans les plus ſaintes c pagnies. Comment donc la pratique de milité nous eſt-elle ſi difficile? Pour humble il ne faut que paſſer de ſoi-m aux jugemens de Dieu, & revenir de gemens de Dieu à un ſimple coup d'œ ſoi-même.

LXXIV.

Quand on le veut bien, il n'y a rien aiſé que de s'humilier. Si j'ai envie de lever, je trouve auſſi-tôt mille obſta mon aggrandiſſement. Mais ſi je veux

(c) Ces dernieres maximes ſont de différens A

er, perſonne ne le trouve mauvais, per-
e ne s'y oppoſe. Quand par là je dé-
ois à de faux amis, que m'importe,
vu que j'aie le bonheur de plaire à mon
ı Epoux. Il ne m'a pas ſeulement recom-
dé de prendre une des dernieres places,
; de prendre la derniere : *Recumbe in no-
mo loco.* On n'a rien à craindre dit Saint
ıard, en s'abaiſſant le plus qu'on peut :
; pour peu qu'on s'éleve, on riſque tou-
s de s'élever plus qu'on ne doit. Un
ıme, ajoute ce Pere, qui paſſe par une
e baſſe, ne court aucun danger en ſe baiſ-
trop : mais il peut ſe faire beaucoup de
, en ſe baiſſant un peu moins qu'il ne

LXXV.

'RIEZ, jeûnez, affligez votre chair, à l'e-
ıple des Diſciples du ſaint Précurſeur (*d*) :
s ne vous croyez jamais en droit pour
; de cenſurer ceux qui paroiſſent ſe traiter
c moins de rigueur. C'eſt l'eſprit de pé-
nce qui ſanctifie le jeûne ; & il n'y a
ıt d'eſprit de pénitence ſans une vraie
incere humilité. On peut être rigide ob-
ateur d'une ſévere diſcipline, & n'être
ın Phariſien. Une comparaiſon tacite de
même, ou de ſa Communauté avec une
e, raſſure, dans le tems même qu'elle
e le cœur, & qu'elle perd ceux qui la font.
Maître que vous ſervez, préfere la miſéri-
de & l'humilité à tous les ſacrifices. Ce
cette derniere vertu qui juſtifia le Publi-

(*d*) Luc, ch. 5. v. 33.

cain. Je m'humilierai donc, ô mon Dieu, avec un Prince qui fut ſelon votre cœur; & plus je pourrois paroître quelque choſe aux yeux des hommes, plus je tâcherai de m'avilir aux vôtres. *Ante Dominum qui elegit me, vilior fiam pluſquam factus ſum, & ero humilis in oculis meis.* II. Reg. cap. 6.

LXXVI.

SAINT Louis ſervoit les pauvres à genoux; qu'il s'élevoit en s'abaiſſant ainſi; & de quel prix ne devoit pas être ſa priere devant ce Maître ſouverain, qui n'a jamais rebuté, ou plutôt qui s'eſt toujours fait un plaiſir d'exaucer les vœux d'un cœur ſincérement humilié: *Humilium & manſuetorum ſemper tibi placuit deprecatio.* Judith, cap. 9. v. 16. *Reſpexit in orationem humilium, & non ſprevit preces eorum.* Pſalm. 101. v. 18.

LXXVII.

LA vie cachée nourrit admirablement l'humilité, & elle doit faire les délices d'une Religieuſe qui veut devenir véritablement intérieure. C'eſt dans le creux du rocher, dans les plus ſombres retraites, que l'Epouſe des Cantiques met ſa vertu à l'abri des dangers; c'eſt là que ſon amour & ſa piété prennent à chaque minute de nouveaux accroiſſemens. Le plus ſûr pour une Vierge conſacrée au Seigneur, c'eſt de ne ſe produire au grand jour, que le moins qu'il lui eſt poſſible. Une des plus belles maximes qu'elle puiſſe pratiquer, eſt celle du pieux Auteur de l'admirable Livre de l'Imitation: « Aime

» à n'être point connu, & à paſſer pour une
» perſonne qui n'eſt bonne à rien. O qu'il
» eſt utile, pour conſerver en nous le cé-
» leſte tréſor de la grace, de fuir tout ce
» qui a de l'éclat aux yeux du monde, tout
» ce qui peut nous procurer ſon admiration
» & ſon eſtime! Qu'il eſt avantageux de
» réduire tous nos ſoins à un ſeul, qui eſt
» celui de corriger nos défauts, & de pren-
» dre tous les moyens qui peuvent ſervir à
» nous donner une nouvelle ferveur! Com-
» bien de perſonnes à qui il a été très-nui-
» ſible, que leur vertu ait été connue, &
» qu'elle ait été trop encenſée? Combien
» au contraire eſt-il juſte de conſerver la
» grace dans le ſecret & dans le ſilence,
» pendant cette vie fragile, qui tant qu'elle
» dure, n'eſt qu'une guerre & une tentation
» continuelle?

LXXVIII.

Il eſt vrai que des Solitaires ont quitté leurs déſerts pour paroître devant les Rois, & y ſoutenir les intérêts de la Religion; que des hommes Apoſtoliques ont parcouru de vaſtes Royaumes pour y faire luire le flambeau de la foi; que les Théreſe, les Catherine de Sienne, & quelques autres, ont fait de fréquens voyages, ſoit pour le bien de l'Egliſe en général, ſoit pour le progrès ſpirituel de leur Ordre en particulier. Mais faites attention à deux choſes: La premiere que ces perſonnes ont toujours agi, ou par les devoirs de leur état, ou par l'ordre de leurs Supérieurs, ou par ces ſortes d'inſpirations,

que les miracles autoriſent, & qui ſortent des regles communes. La ſeconde, que dès que leur miſſion a été finie, elles ſe ſont hâtées de retourner au port, dont elles ne s'étoient éloignées qu'avec frayeur, & par obéiſſance. Vous pourriez y ajouter que le commerce forcé qu'elles ont eu avec le monde, a été quelquefois pour elles un ſujet d'humiliation & de gémiſſemens. Jamais voyage ne parut plus néceſſaire, que celui que fit Saint Martin à la Cour de l'Empereur Maxime. L'eſpece de communication qu'il y eut avec les Ithaciens (*e*), fut pour lui la ſource de bien des larmes : & les Energumenes plus rétifs à ſes ordres, parurent un peu méconnoître cette voix impérieuſe, qui les avoit ſi ſouvent atterrés.

LXXIX.

Le ſilence eſt l'ami fidele de la vie cachée, comme la vie cachée eſt ſelon Saint Paul la vie du Chrétien (*f*). C'eſt dans cette vue qu'il n'y a ni Ordre, ni Communauté, où le ſilence ne ſoit très-étroitement preſcrit. Tant qu'il a ſubſiſté dans les Monaſteres, le recueillement, l'union à Dieu, la charité mutuelle, la fidélité à ſes devoirs y ont ſubſiſté.

(*e*) Ithace & ſes partiſans vouloient qu'on fît mourir tous les Priſcillianiſtes, qui étoient en grand nombre ; parce que Priſcillien leur chef s'étoit fait, ſur-tout auprès des femmes qui naturellement aiment la nouveauté, la réputation d'un Saint par le mépris qu'il faiſoit du monde, par la pauvreté de ſes habits, par ſon air modeſte, humble & mortifié, par ſes aumônes &c. Saint Martin & les bons Evêques n'approuvoient pas la rigoureuſe conduite d'Itace.

(*f*) Vita veſtra abſcondita eſt cum Chriſto in Deo. *Coloſſ. 3. v. 3.*

L'étranger dès l'entrée de la Maiſon étoit ſaiſi d'une ſainte & religieuſe horreur, *ſacer horror.* Il ſe ſeroit cru dans un déſert, ſi le chant des Pſeaumes qui venoit à une heure marquée, ne lui eût fait appercevoir une légion d'Anges, qui ſembloient ſortir du ſein de la terre, ou plutôt deſcendre de l'Empirée. Dès que la loi du ſilence y a été violée, les murmures, les conteſtations, l'eſprit de diſſipation, & toujours la perte du tems, s'y ſont introduits. Les habitans de Scété ſont devenus des hommes ordinaires. Ils ſont devenus pis encore; car on eſt toujours pis que le monde, quand on néglige des graces d'un plus grand prix. Celui qui n'a reçu que deux talens, n'eſt comptable que de deux talens: celui qui en a reçu cinq, doit rendre compte de cinq. Mais que ce compte ſera terrible, & faut-il qu'il ne le ſoit que par notre faute! *Cui commendaverunt multùm, plus petent ab eo.* Luc. 12. v. 48.

LXXX.

Le ſilence qu'on exige de vous a plus d'étendue que ne s'imagineroit un eſprit ſuperficiel. Il y a un ſilence de la bouche qui retranche ſans miſéricorde toutes les paroles inutiles. Il y a un ſilence de l'eſprit, beaucoup plus important que le premier, qui bannit une foule de ſpéculations frivoles, d'idées chimériques, de penſées vaines qui ne peuvent ſervir ni à notre ſanctification, ni à celle des autres. Il y a un ſilence du cœur, qui en ſuppoſant les deux autres, enchérit ſur eux; & non content de bannir

rez bien être taciturne, mais vous le
ſolitaire, & réellement moins ſi
qu'une femme qui dans la place
vend ſa marchandiſe, & ne penſ
complir la volonté de Dieu qui
dans cet état.

LXXXI.

AIMEZ, reſpectez toutes les
que la Religion & l'Egliſe autor
que chacune ait ſon rang. L'adorat
doit être à la tête; mais il ſeml
n'eſt guere qu'à la fin des Pſeau
réunit dans un culte bien marqu
perſonnes qui la compoſent; l'ha
tout le reſte. Ce mot *ô ſancta Tri*
ſi familier à l'Apôtre des Indes, q
lâtres le répétoient d'après lui ſans

LXXXII.

IL eſt vrai que l'Homme-Dieu

mettre entre les mains du Père céleſte, des plus fâcheux événemens, à obéir juſqu'à la mort, & juſqu'à la mort la plus dure, la plus amere. « N'en doutez point, *dit l'Auteur de l'Imitation*, l'ame religieuſe qui » s'appliquera avec attention & avec piété » à méditer la vie très-ſainte & la paſſion » de ſon Sauveur, y trouvera pleinement & » abondamment tout ce qui peut être utile » pour ſon ſalut. Et où pourroit-elle donc » trouver quelque choſe de meilleur, que ce » qu'elle trouve en Jeſus ? O ſi Jeſus crucifié » entroit une fois dans notre cœur, que nous » ſaurions bientôt tout ce que nous devons » ſavoir » !

LXXXIII.

UNE vierge inſtruite à l'école de ce Dieu Sauveur ſe forme des idées ſupérieures à toutes celles de la nature. Elle regarde avec un généreux dédain tout ce qui éblouit les aveugles enfans du ſiecle. Les richeſſes ne ſont à ſes yeux que de la boue, *ut ſtercora ;* les honneurs que de la fumée, les plaiſirs que des amuſemens indignes de ſon attention. Elle n'eſtime que ce qui peut la conduire à Dieu. Les croix lui paroiſſent des faveurs du Ciel : elle ſe croit très-honorée lorſque Dieu lui en envoie quelqu'une. Elle s'en humilie comme d'une grace de prédilection qu'elle ne devoit point attendre, parce qu'elle n'avoit pu la mériter.

LXXXIV.

HEUREUSE une fille qui comme Magdelaine aux pieds de ſon divin Amant, apprend ſans ceſſe à eſtimer plus la ſimplicité que tous les talens de l'eſprit, la modeſtie religieuſe que les agrémens du corps, l'humiliation & l'oubli que les premiers emplois de ſa Maiſon, l'humble dépendance que l'honneur de commander, la mortification que la joie & les plaiſirs. Heureuſe celle qui peut dire véritablement avec l'Apôtre, *Je ſuis crucifiée*, & crucifiée pour toujours *avec Jeſus-Chriſt. Je vis cependant, mais ce n'eſt plus moi qui vis, c'eſt lui qui vit en moi.* Oſerois-je, mon Sauveur, vous tenir ce langage, moi qui n'ai preſque pour ame, pour principe de mes actions que ma volonté propre & mes inclinations corrompues? Donnez-la moi, Seigneur, cette vie nouvelle; il n'y a que le ſouffle de votre grace qui puiſſe la produire en moi, & me faire dire ſans bleſſer ma conſcience : *Vivo autem, jam non ego : vivit verò in me Chriſtus.* Galat. 2. v. 19.

LXXXV.

C'EST ſur-tout dans la Communion, mais dans une communion bien préparée, dans une communion qui ne ſera ni de montre, ni d'habitude, que vous puiſerez ces beaux, ces nobles ſentimens. C'eſt-là que votre Bien-aimé ſera tout à vous, & que vous ſerez toute à votre Bien-aimé. Doux tranſports qui liez deux cœurs dont l'un ne vit qu'en l'autre, pourquoi ai-je le malheur de vous

éprouver ſi rarement ? Hélas ! pourquoi ne vous ai-je preſque jamais éprouvés !

LXXXVI.

VOTRE divin Amant ſe préſente à vous ſous tous les traits qu'il a bien voulu prendre pendant le cours de ſa vie mortelle. C'eſt-là qu'à l'âge de douze ans il étonne les Docteurs de la Loi par la ſageſſe de ſes réponſes ; qu'il ſe diſpoſe par un jeûne de quarante jours aux fonctions de ſon miniſtere ; qu'il guérit les malades ; qu'il tire les morts de leurs tombeaux ; qu'il a la douleur de voir ſon peuple chéri ne payer ſes bienfaits que par la plus noire ingratitude ; qu'il s'avance vers Jeruſalem pour y terminer la vie la plus ſainte qui fut jamais, dans le ſang, l'ignominie, les horreurs & un délaiſſement univerſel. Mais c'eſt-là que du haut de ſa croix, comme d'un lit de juſtice, il commence, en ſauvant un voleur pénitent, & en réprouvant l'autre qui s'endurcit, à montrer qu'il eſt le juge des vivans & des morts ; & qu'il ſera un jour le vôtre d'une maniere bien terrible, ſi épouſe infidelle vous ne répondez à ſa tendreſſe, que par une mortelle indifférence.

LXXXVII.

SI ces effrayantes idées jettent le trouble dans votre ame, l'Euchariſtie vous en fournira en même tems de plus douces, de plus conſolantes. Vous y trouverez Jeſus-Chriſt enfant, & en lui le plus aimable des enfans des hommes. Adorez-le ſous cette attitude, où il n'y a rien qui n'inſpire la tendreſſe & la

confiance. Dites-lui, mais dites-lui comme Saint Bernard, dans un tranſport d'amour: Le Dieu d'Iſraël étoit grand, mais il étoit terrible : *Magnus Dominus & terribilis nimis.* Le Dieu des Chrétiens s'eſt fait petit, & il eſt plein de charmes, de douceur, d'agrémens : *Parvus Dominus & amabilis nimis.* Je me tranſporterai à Bethléem avec les bergers, je m'approcherai de ſa creche avec les Mages, je ne me laſſerai point de lui dire avec eux : Enfant chéri des Cieux, Enfant qui êtes l'objet du deſir des collines éternelles, Enfant, adorable Enfant, qui dans votre berceau pouſſez de tendres ſoupirs, & qui ne les pouſſez que pour moi, ſoyez le Dieu de mon cœur, régnez-y éternellement, donnez-moi cette enfance évangélique, ſans laquelle on ne peut entrer dans votre Royaume : *Infans ſalus infantium, miſerere nobis.*

LXXXVIII.

MAIS en honorant le Fils, n'oubliez pas la Mere qui vous l'a donné, & qui vous le préſente encore. Laiſſez à une téméraire critique le ſoin d'affoiblir ſon culte, ſous prétexte de le purifier. Tant qu'il ſera au-deſſous de celui que vous devez au Créateur, on n'aura rien de juſte à vous reprocher. Dans vos doutes, dans vos perplexités, dans ce trouble mortel qui crucifie quelquefois votre conſcience, jettez un coup d'œil ſur Marie. Réclamez l'Etoile de la mer. Mais ſouvenez-vous qu'elle n'exauce, qu'elle ne conduit au port que ceux qui tâchent d'imiter ſa pureté ſans tache, ſon amour pour la retraite & ſa

haine pour le monde, ſa vie pauvre & mortifiée, ſa parfaite ſoumiſſion aux ordres les plus rigoureux de la Providence.

LXXXIX.

LE Saint-Eſprit formera en vous ces ſentimens, & mettra chacun d'eux à ſa place. Vous ne manquez point de l'invoquer à la tête de tous vos exercices : mais le faites-vous comme il faut? Eſt-il bien vrai qu'en rempliſſant votre cœur, comme vous ſemblez l'en prier, il ne doive remplir qu'un cœur qui lui ſoit véritablement fidele : *Reple tuorum corda fidelium.* Combien de fois l'avez-vous contriſté en négligeant ſes plus fortes inſpirations ; en étoufant ſa lumiere pour en ſuivre une toute oppoſée ; en vous roidiſſant contre ſes plus vives, ſes plus tendres ſollicitations? Chaque jour il vous invite à ſupprimer une parole d'aigreur ou de vanité ; à mortifier votre ſenſualité dans une occaſion qui ne demande qu'un léger ſacrifice ; à recevoir en eſprit de pénitence une maladie, une humiliation, ou toute autre diſgrace, que ſon amour vous a ménagée; le faites-vous? l'avez-vous jamais fait?

XC.

EST-IL bien vrai que vous connoiſſiez comme il faut cet eſprit vivifiant? Vous apprenez à vos Penſionnaires l'hiſtoire, le chant, les élémens de la géographie. Leur avez-vous jamais expliqué les dons & les fruits du Saint-Eſprit? Combien de gens qui ſavent tout, & qui interrogés actuellement

là-dessus, ne pourroient dire le nombre ni des uns, ni des autres; & qui pourroient encore moins les expliquer (*h*)? En supposant, ce qui est très-vrai, que pour être bien instruit d'une chose, il ne suffit pas d'en savoir le nom, on trouveroit encore aujourd'hui un grand nombre de personnes, qui sans s'éloigner du vrai, diroient à peu près comme ceux dont il est parlé dans les Actes des Apôtres : *Nous ne savons pas même s'il y a un Saint-Esprit.* Act. 19. v. 2.

XCI.

La dévotion aux saints Anges, & sur-tout à celui que le Ciel vous a donné pour gardien, vous servira aussi beaucoup. Je n'ai qu'une chose à vous en dire, & je la tire de Saint Bernard : *Oseriez-vous faire devant cet Esprit céleste ce que vous n'oseriez faire devant moi ?* Mais hélas ! vous le faites devant Dieu, dont les Anges ne sont que les Ministres.

XCII.

Si la dévotion d'une pauvre Converse, ou de toute autre personne, n'est pas bien exacte, rectifiez-la avec douceur, mais ne la décriez jamais. C'est le cas où il ne faut

(*h*) Les sept dons du Saint-Esprit, sont ceux de sagesse, d'intelligence, de conseil, de force, de science, de piété, & de crainte du Seigneur. Les divines opérations qu'on nomme avec l'Apôtre *les* douze *fruits du Saint-Esprit*, sont la charité, la joie, la paix, la patience, la bénignité, la bonté, la longanimité, la douceur, la foi, la modestie, la continence, la chasteté. Voyez le *Traité de la dévotion au Saint-Esprit, par un Solitaire de Sept-Fons*, où tout cela est expliqué. Paris, 1735.

as perdre la ſubſtance à cauſe de l'accident. Dieu ne récompenſe pas la barbarie du langage ; c'eſt la plénitude de la foi qu'il récompenſe. Il ſait ſéparer *le précieux du vil* (*i*). l trouvera peut-être en vous plus de lumiere, plus d'élévation que dans une ſimple payanne : il trouvera en celle-ci plus d'ardeur, lus de confiance, & ſur-tout plus d'humilité.

XCIII.

Il y a une grande & terrible leçon dans ces paroles de notre divin Maître : *Je vous bénis, non Pere, Seigneur du Ciel & de la terre, de ce que vous avez caché ces choſes aux ſavans & aux prudens du ſiecle, & que vous les avez révélées aux plus petits* (*k*). Je vous en bénis auſſi, ô mon Dieu ; mais faites-moi la grace d'être du nombre de ces petits, qui ont appris à votre école que ceux qui vous craignent, ne négligent rien de ce qui peut vous plaire (*l*). J'aime mieux reſſembler à un pauvre domeſtique qui tâche de ne manquer aucune indulgence, qu'à ſon orgueilleuſe Maîtreſſe qui rougiroit d'en parler.

XCIV.

N'y a-t-il donc point de minuties dans la dévotion ? Il peut s'y en trouver : mais comme le monde eſt un mauvais juge en ce point comme en bien d'autres, rapportez-vous-en à un Directeur qui ſoit ſage, pieux & ſoli-

(*i*) Si ſeparaverit pretioſum à vili. *Jerem.* 15. *v.* 19.
(*k*) Matth. 11. v. 25.
(*l*) Qui timet Deum, nihil negligit. *Eccle.* 7. *v.* 19.

regarde comme une minutie de th
ſept fleches par la fenêtre, il auro
ment triomphé de tous ſes ennem

XCV.

Les miens, ô mon Dieu, ſoi
craindre que ceux de ce Prince ir
ils ſe ſuccedent les uns aux autres
perdre. Dieu de mon ſalut, tende
main; ne ſouffrez pas que je faſ
avec eux, ni paix, ni treve. Je
votre grace les pourſuivre avec une
ardeur. Je les atteindrai; & ſi je ne
avec le Roi Prophete, que je ſerai a
reux pour les anéantir, j'eſpere de v
ſéricorde l'être aſſez pour parer leu
& pour trouver dans leur défaite l'
de ces pénibles, mais glorieuſes v
que vous couronnez pendant l'étern
ſequar inimicos meos, & comprehena

par ſon moyen je triomphe de celles qui ſe ſont réunies contre moi. Je ne vous demande pas cette foi qui a fait opérer des miracles à vos Saints : mais je vous demande celle qui les a fait des Saints. Je ne vous demande point cette foi qui les a fait briller aux yeux des hommes ; mais celle qui les a fait humbles, mortifiés, ennemis d'eux-mêmes, celle qui les a rendu agréables à vos yeux. Donnez-moi, Seigneur, comme à un de vos plus fideles ſerviteurs (*n*), de pleurer avec ceux qui pleurent ; de prendre part à la joie de ceux qui ſe réjouiſſent en vous. Je laiſſe aux hommes Apoſtoliques la gloire de rendre la vue aux aveugles & de reſſuſciter les morts. Il n'appartient qu'aux cerfs de s'élever juſqu'au ſommet des montagnes. Les plus baſſes vallées ſont le partage du foible hériſſon : il n'eſt en ſûreté qu'à l'ombre & dans le creux des rochers : *Montes excelſi cervis : Petra refugium herinaciis*, S. Bernard, ex Pſalm. 103. v. 18.

XCVII.

[Le prochain qui nous a réellement ſervi, a droit à nos prieres : celui qui a voulu nous ſervir, doit y avoir quelque part. Je ne prétends pas à la premiere récompenſe : j'aſpire à la ſeconde, & je la demande très-humblement.]

(*n*) Saint Bernard.

JE vais donner ici la Lettre que m'écrivit il y a quelques mois un ami reſpectable par ſes mœurs, ſa profonde capacité & ſon expérience. Je l'avois prié de m'indiquer les abus extérieurs qui ſont plus à craindre dans les Monaſteres : voici ſa réponſe.

IL ſe trouve quelquefois dans les Communautés quatre abus principaux, qui ſans faire une ſenſation bien vive, cauſent de très-grands déſordres.

Premier abus : celui des grandes Penſionnaires, réprimé par le Réglement très-ſage de M. le Cardinal de Noailles, mais trop mal exécuté, lequel défend de garder au-deſſus de l'âge de ſeize ans les jeunes perſonnes qui auroient même dès leur enfance été élevées dans ces Communautés, à moins qu'elles ne poſtulent l'entrée au Noviciat. Elles attirent des viſites & occaſionnent ſouvent des entrées dans le Monaſtere, toujours inutiles, & très-ſouvent préjudiciables à la régularité. Elles répandent le goût des vanités du monde, par le ſpectacle qu'elles donnent aux Religieuſes & aux jeunes Penſionnaires, de leurs parures, de leurs airs &c. Elles ſortent fréquemment dans le monde, quand ce n'eſt point l'amour de la retraite qui les engage à prendre leur demeure dans le Monaſtere. Elles y rapportent les nouvelles du ſiecle, & quelquefois des ſcandales. Elles ſe font dans la Maiſon une

ſociété choiſie, dans laquelle les Religieuſes qui y entrent, perdent bientôt l'amour de leur obſervance. L'appartement de ces Dames Penſionnaires eſt le rendez-vous des Religieuſes oiſives, imparfaites, vaines, mécontentes, qui ſont ſouvent adopter leurs murmures à ces Penſionnaires, indiſpoſent contre les Supérieures, & leur impoſent ainſi une gêne, une circonſpection, qui nuit infiniment au maintien du bon ordre. On donne le caffé, les liqueurs, ſouvent des déjeûnés, des goûtés, des repas dans toutes les formes, dans ces appartemens qui ne ſont pas ſi ſoumis à l'inſpection des Supérieures.

Quelques-unes de ces Dames penſionnaires ont des Laquais, qui perpétuellement entrent dans la Maiſon, & en ſortent, & même ſouvent y mangent. Elles ont au moins des Femmes de chambre, qui ne nuiſent guere moins que des Laquais à l'édification qu'on doit reſpirer dans ces ſaintes retraites. Il s'en eſt plus d'une fois trouvé, qui, eu égard à la facilité qu'elles ont de ſortir, ont été ſur le point de cauſer le plus terrible ſcandale, & pour leſquelles il eût été néceſſaire d'appeller des ſages-femmes : j'en citerois les Maiſons, qui quoique d'ailleurs très-innocentes du délit, n'auroient pas laiſſé d'en être deshonorées. Saint François de Sales en admettant dans les Monaſteres des Dames qui ne ſe dévouent point à la Religion, veut au moins qu'elles portent des habits fort modeſtes & de couleur ſombre, qu'elles ſuivent les exercices de la Communauté, qu'elles ne ſortent que rarement, & pour des cauſes

jugées néceſſaires par la Supérieure, les ſuppoſant retirées au Monaſtere par reſpect, & par goût pour la piété, & non pour en faire ſimplement leur auberge. Il a même voulu que les enfans qu'on éleve dans les Monaſteres fuſſent habillés en Religieuſes : & on ne ſauroit trop deſirer que cette pratique, embraſſée dans bien des Maiſons d'autres Ordres, devînt générale dans toutes.

II. L'uſage du caffé eſt devenu preſque univerſel dans les Communautés, quoique je connoiſſe de très-célebres Abbayes où on l'a abſolument interdit. Cet article qui ne paroît pas d'une extrême importance aux eſprits ſuperficiels, & que la ſenſualité rejettera hautement, mérite néanmoins beaucoup d'attention. Il s'oppoſe preſque néceſſairement à la perfection de la pauvreté religieuſe. On ne peut mettre en commun ces ſortes de proviſions ; autrement vous pouvez compter que chacune alors voudroit en avoir ſa part. J'ai vu des Communautés, où des filles qui n'avoient jamais pris de caffé, s'y habituoient ſi bien, que peu de tems après elles le regardoient comme une choſe néceſſaire ; & je juge de-là que ſi l'on en faiſoit un objet tout-à-fait commun, tout le monde s'en ſentiroit bientôt un véritable beſoin. Sur ce point je voudrois qu'on commençât d'abord par exhorter les Religieuſes à faire à Dieu un ſacrifice de cette petite délicateſſe; & les Supérieures & Maîtreſſes des Novices à en inſpirer la privation à leurs éleves, par eſprit, non-ſeulement de pauvreté, mais de régularité. Car à la faveur du caffé les bonnes

amies ſe raſſemblent ſeules. Chacune le fait à ſon tour, en prend des autres & leur en rend. Une Supérieure libérale du bien d'autrui, c'eſt-à-dire du bien de la Maiſon dont le ſuperflu doit aller aux pauvres, en diſtribue amplement à ſes favorites : le tout au préjudice du ſilence, de l'amitié commune, & par conſéquent de la paix & du bonheur de la vie religieuſe ; qu'on court riſque de perdre par la ſatisfaction la plus frivole, & en vérité à le bien prendre, la plus ſuperflue : car l'imagination ſeule prête des vertus & des qualités à ces ſortes de choſes, dont l'habitude ſeule fait la néceſſité. Je dirois volontiers la même choſe du tabac, quoiqu'il n'ait pas les mêmes ſuites pour la régularité. Au moins faut-il empêcher tant qu'on pourra les jeunes Penſionnaires & les Novices de s'y accoutumer. Rien de plus fâcheux qu'une habitude qui peut devenir néceſſité.

III. L'abus des penſions laiſſées à la diſpoſition des Religieuſes, abus très-contraire à la pauvreté, & toujours condamné, ſoit par les Evêques, ſoit par les plus graves Théologiens, n'eſt encore que trop commun. *Alius quidem eſurit, alius autem ebrius eſt* (*o*) : L'une a plus qu'il ne lui faut, l'autre manque preſque du néceſſaire. Il eſt vrai qu'on obtient de la Supérieure une permiſſion d'uſer de ces penſions ; mais on s'imagine aiſément qu'elle ne ſauroit la refuſer, & on perd ainſi l'eſprit de pauvreté. On s'approprie ſi bien ſa penſion, qu'on crieroit à l'injuſtice ſi les Supérieurs prétendoient en employer quel-

(*o*) I. Cor. 11. v. 21.

que choſe à des uſages qu'on ne goûteroit pas. On ſe la répute tellement propre qu'on croit faire un vrai préſent au Monaſtere, ſi de cet argent on lui achette quelque bagatelle. Et ainſi la pauvreté n'eſt plus qu'un vœu ſans objet, & un nom vuide de ſens.

IV. La défenſe d'aller ſeule au parloir, quoique preſcrite par les Conſtitutions, n'eſt preſque plus obſervée. C'eſt cependant l'article peut-être le plus important pour la régularité. La liberté de cauſer tête à tête ſans être aſſiſtée d'une compagne, multiplie & prolonge les viſites, qu'on ſeroit plutôt tenté de part & d'autre de ſupprimer, ou au moins de diminuer, ſi on étoit aſſuré d'avoir un témoin de ſes entretiens & de ſes converſations. A la faveur de cette liberté funeſte on introduit tout ce qu'on veut dans une Maiſon, & on en fait auſſi ſortir tout ce qu'on veut; papier, lettres, bijoux, Livres, peut-être même Romans, Comédies, Ouvrages contre la Religion ou contre la foi &c. Il n'y a pas juſqu'aux parens dont il ne faille ſe défier. J'ai connu un malheureux pere plus libre devant ſa fille Religieuſe, qu'il ne l'eût été devant une femme du monde, même coquette.

V. Un cinquieme abus eſt la multiplicité des Confeſſeurs dans les Maiſons Religieuſes. Comme je n'en parlerai pas par expérience, puiſque tout eſt ici dans la plus exacte régularité, j'en parlerai d'une maniere plus déſintéreſſée. Mais on ne peut ſe diſſimuler que c'eſt la ſource des diviſions, des partis, des complots, ſouvent des factions qui infeſtent

les Communautés. On s'attache naturellement à ſon Pere : on veut l'accréditer ; on lui acquiert des cliens ; c'eſt une émulation à qui rendra le ſien plus *achalandé*. On ſe lie plus étroitement avec les filles du même Pere ; on les regarde comme ſes Sœurs à plus de titres que celles qui s'adreſſent à un autre ; & ainſi à une union qui ne doit être fondée que ſur la charité du Fils de Dieu, & ſur les liens de la même Profeſſion, on ſubſtitue une union de ſon propre choix, une union qui devient toute humaine & ſouvent contentieuſe. La diverſité des conduites inévitables entre les perſonnes, même les plus inſtruites & les plus vertueuſes, forme encore un autre ſujet de partage. Chacun vantera la ſienne, & ſe permettra, ſinon de blâmer & de cenſurer, du moins de railler & de critiquer les autres. Il ſeroit d'ailleurs bien ſurprenant qu'en s'écartant de l'ordre commun, & du choix que les Supérieurs ont fait du Directeur d'une Maiſon, ce fût l'eſprit de Dieu & le zele de la perfection, qui inſpirât d'en faire un autre. Il eſt d'expérience, que c'eſt le caprice qui en décide ſouvent, plus ſouvent le défaut d'humilité, & preſque toujours l'eſprit d'indépendance. J'en ai vu qui n'avoient abſolument aucune autre raiſon de chercher des ſecours étrangers, ſinon de ſe maintenir toujours en poſſeſſion de ne pas ſe contenter des ſecours domeſtiques.

Cependant il eſt auſſi un autre écueil à éviter. On ſait que les filles ſur-tout ſe font des peines que leur imagination rendroit

dangereuſes, ſi on ne ſe prêtoit à leur bleſſe. Le Concile de Trente y a pour en établiſſant trois tems de l'année pour curer ou offrir à toutes les Religieuſes Confeſſeurs extraordinaires. Il eſt impor que les Supérieures ne manquent pa donner à leurs Religieuſes ce moyen de lager leur peine ; & pour qu'elles puiſ le faire plus librement, il faut recomma que toutes ſans exception faſſent au m la démarche de ſe préſenter à ces Cor ſeurs, ſi elles ne s'y confeſſent pas ; qu'on ne puiſſe point connoître & pa gêner & embarraſſer ſouvent celles q auroient, ou qui croiroient en avoir u beſoin. Outre ces trois tems, je pen qu'on pourroit ſe rendre facile à acc à des particulieres qui le deſireroien même facilité dans d'autres occaſions. *Je n* blâmerois que l'envie de vouloir fai*re ſon* ordinaire de ce qui n'eſt donné que par extraordinaire : hors néanmoins de ces cas *très-*ſinguliers & preſque métaphyſiques, *dont* il eſt même inutile d'annoncer la poſſibilité.

VI. Les meilleures choſes ſont ſujettes à des abus. J'ai vu des Communautés très-ferventes, & où l'uſage de la ſainte Communion étoit très-fréquent. C'eſt aſſurément un fort grand bien, & qui peut néanmoins occaſionner de fort grands maux, & qu'il eſt très-important de prévenir. On ſe rend arbitre de ſes Communions : on ne ſonge qu'à les multiplier. On arrache des permiſſions à cet égard par importunité ; & ſouvent par des murmures, dont le Confeſſeur

roit quelque raiſon de craindre les ſuites. On communie par émulation : c'eſt à qui fera plus de Communions, mais ſans trop s'embarraſſer de les mériter par plus de vertus. Il eſt des Regles qui accordent beaucoup de Communions : & quoique ce ſoit toujours, comme de raiſon & de juſtice, ſous la dépendance des Confeſſeurs, on croit avoir un droit acquis à ces Communions de Regle, qui dans de certaines Maiſons ſont de trois par ſemaine, l'une dans l'autre. Cependant ni toutes ces Maiſons, ni toutes les filles qui les compoſent, ne ſont pas d'une égale perfection ; & celles ſur-tout qui ſont chargées de gros travaux, & qui par cet état même ſont moins occupées de la priere, & plus diſſipées. Toutes néanmoins prétendent non-ſeulement à la Regle, (qui cependant paroît plutôt faite pour celles qui ſont principalement appliquées au Chœur, à l'oraiſon mentale & aux autres exercices ſpirituels) mais encore à des conceſſions plus étendues. Les faux principes ſur cet article gagnent quelquefois juſqu'aux Supérieures. Et il s'en eſt trouvé qui ſe ſeroient cru léſées dans le droit de leur place, ſi le Confeſſeur avoit entrepris de régler comme Miniſtre des Sacremens, l'uſage d'un Sacrement, dont la Supérieure penſoit avoir, même excluſivement, la diſpenſation à l'égard de ſes Religieuſes.

Voilà, Monſieur, mes réflexions. Vous pouvez les faire entrer dans le nouvel Ouvrage que vous préparez, ſi vous le jugez à propos. Elles ont du moins l'avantage

cédé. Je ſuis avec le plus tendr
ment, &c.

JE n'avertis point que cette let
ſage, très-digne de l'homme de l
écrite : il ſuffit de la parcourir
convaincre. Mais je puis bien a
l'avis qu'il donne au nombre V.
de Noailles (*p*), de donner qu
des particulieres, hors le tems d
ſeurs extraordinaires, la permiſſi
dreſſer à un autre qu'au Directeu
la Maiſon, me paroît de la plus
portance. La multiplicité des Cor
un mal qui en occaſionne beaucou
l'Auteur de la lettre le prouve évi
mais le mal qui peut réſulter de
de s'adreſſer à un ſeul homme, c
que paſſe tous ceux qu'on peut
la multiplicité des Directeurs. C

. Sans établir dans la même Maiſon
ınd nombre de Confeſſeurs habituels,
ıdrois que la Supérieure pût une fois
ıois permettre à celles de ſes Sœurs
ıroient de l'embarras, de choiſir ſur
ɔu trois Prêtres qui ſeroient ſpéciale-
approuvés par l'Evêque, celui pour
es auroient plus d'ouverture, & qu'elles
ient plus propres à guérir leurs plaies,
ıefois réelles, & ſouvent imaginaires.
eut être trois ou quatre ſemaines ſans
ıunier ; mais il eſt difficile dans des
ns vertueuſes d'y manquer des trois
ıatre mois ſans faire une ſenſation ca-
de donner de fâcheuſes inquiétudes.
en ce cas je voudrois auſſi qu'il fût dé-
à une Religieuſe de jamais dire un
ni pour, ni contre ces Directeurs paſ-
; & qu'elle eût ordre de retourner le
: que faire ſe pourroit, au Confeſſeur
ıire.

: enfin, & je dois l'avouer pour la plus
e gloire de Dieu, qui doit être le ſeul
de mon travail, il y a un grand nom-
e ſerviteurs de Dieu, qui pourroient
ı'être pas auſſi indulgens que je le ſuis
e vertueux Inſtituteur de l'Union Chré-
: (*q*) ne permettoit qu'*avec bien de la*
à une fille de Communauté d'avoir un
teur différent de celui à qui elle ſe con-
auſſibien que ſes Sœurs : & il ne le per-
it qu'en cas qu'ils fuſſent *tous deux ſa-*
tous deux dévots, tous deux déſintéreſſés,

(*q*) Voyez la vie de Meſſire Jean-Antoine le Vacher,
ıur de l'Union Chrétienne, pag. 254.

ou qu'ils n'euſſent tous deux que le même intérêt, qui eſt de mener une ame à Jeſus-Chriſt. Il exigeoit encore, non-ſeulement que *le Directeur eût la pratique du Sacrement de Pénitence;* mais encore *qu'il fût d'une capacité ſi élevée au-deſſus* de celle *du Confeſſeur, qu'il ne ſe pût former entr'eux, ni émulation, ni jalouſie, ni envie, ni diſpute.* C'eſt-à-dire qu'ici, comme ailleurs, les plus légitimes adouciſſemens demandent de très-ſéveres précautions.

AVERTISSEMENT.

ON a cru pouvoir joindre ici une conſultation, qui ſelon les apparences regarde pluſieurs Maiſons Religieuſes. La voici telle à peu près qu'elle m'eſt tombée entre les mains. Elle renferme deux cas très diſparates.

I.

LES Religieuſes du Monaſtere de S. Jean, ſitué dans un pays qui n'eſt pas éloigné de la France, ſont autoriſées à fournir aux Dames ſéculieres qui ſont en penſion chez elles, & quelquefois aux perſonnes du dehors, les drogues médicinales qu'on a coutume de prendre chez les Apothicaires. Une d'elles qui depuis peu eſt chargée de la pharmacie, & dont la conſcience eſt très-délicate, craint de trop gagner dans le débit que fait ſa Maiſon. « C'eſt pourquoi elle » demande ſi une Communauté peut vendre

» le même prix que les Apothicaires, à rai-
» ſon des ſoins & de l'aſſiſtance que don-
» nent les Sœurs à ces perſonnes dans leurs
» maladies, comme de les aller voir, de
» leur donner chaque choſe à propos; &
» ce qu'on peut prendre pour le tems des
» Religieuſes qui leur préparent les médi-
» camens, & qui leur donnent leurs ſoins.
» Il y a, *pourſuit cette vertueuſe fille*,
» des drogues, dont le profit paroît ſi con-
» ſidérable que cela inquiete. Par exemple
» on achete trois livres une livre de manne,
» & dans le débit on en retire 8 liv. Une
» livre de rhubarbe qui coûte 18 liv. en
» produit 64. Il y a de certains ſels qui ne
» coûtent que 3 liv. & qu'on ne donne qu'à
» 19. il eſt vrai que l'emballage, le tranſ-
» port, & autres petits frais diminuent de
» quelque choſe le profit. Il faut remarquer,
» *dit-elle encore*, que nous ne vendons
» pas ſi cher que les Apothicaires du lieu;
» & que dans une pharmacie il y a ſouvent
» des drogues, qui en vieilliſſant diminuent,
» & même ſe gâtent abſolument. D'ailleurs
» toutes ces choſes ſont beaucoup plus che-
» res en certains tems que dans d'autres, &
» cependant nous les donnons toujours au
» même prix.

On demande encore ce qu'on peut prendre pour des ſecrets. Dans une Maiſon voiſine de celle dont il s'agit, il y a un onguent admirable pour toutes ſortes de maux, & qui avec la propriété de guérir a celle de ne point laiſſer de cicatrices. Pour faire une livre de cet onguent, il ne faut guere plus

de 20 ſols de drogues : mais il eſt très-difficile à faire. Il faut qu'il cuiſe douze heures au feu de charbon, le mêler toujours, ſentir une très-mauvaiſe odeur, & courir un fort grand riſque de mettre le feu, ſi on manquoit d'attention. On rencontre très-difficilement le point précis de la cuiſſon, & quelquefois on perd tout. On le vend douze francs la livre, peut-on le vendre plus cher dans un lieu que dans l'autre?

Enfin on a encore un ſecret pour la pulmonie, qui à la vérité ne réuſſit pas toujours, mais qui quelquefois fait des cures ſurprenantes. C'eſt un ſirop dont la façon n'eſt pas plus difficile que celle d'un ſirop ordinaire. On le vend neuf livres la doſe, quoiqu'il ne faille que trois livres dix ſols de dépenſe, pour les matieres dont il eſt compoſé.

Depuis tous ces calculs cette Religieuſe, qui d'abord s'étoit tranquillisée ſur ce qu'elle ſuivoit la marche de celles qui l'avoient précédée, a de très-grands ſcrupules, & elle n'a continué à vendre à l'ordinaire que dans le doute de la légitimité de cette eſpece de commerce, & bien réſolue de faire reſtituer pour le paſſé & pour le préſent, ſi celui qu'elles ont conſulté, le jugeoit néceſſaire. Elle ajoute, en finiſſant, que ſa Maiſon fait beaucoup de bien aux pauvres, à qui elle fournit, onguens, médecines & autres choſes ſemblables.

II.

Dans une Communauté où l'uſage du tabac eſt aſſez commun, pluſieurs Religieuſes ont

de grandes inquiétudes à ce ſujet, & ſe privent de la ſainte Communion dans la crainte d'en avoir avalé. Il y en a même qui pour en avoir pris la veille, ſont dans la même incertitude, de peur qu'il n'en ait paſſé quelque peu après minuit; ce qui paroît d'autant plus probable, que ſouvent on en crache le matin, avant que d'en avoir encore pris de la journée. Que répondre à cette ſeconde difficulté?

R. Deux habiles Théologiens que l'on a conſultés ſéparément ſur le premier cas, & dont l'un eſt Docteur de Sorbonne, l'autre très-digne de l'être, ont répondu que la Communauté dont il s'agit, n'a rien à ſe reprocher; parce que dans les choſes qui n'ont point de prix fixé par le Prince, il eſt permis de ſuivre le prix vulgaire, & qui ſe trouve autoriſé par la coutume des lieux, au vu & ſu de ceux qui ſeroient en droit de s'y oppoſer. Ces Meſſieurs ont ajouté que le monopole, qu'on pourroit objecter comme aiſément pratiquable entre trois ou quatre perſonnes, qui exercent ſeules la même profeſſion dans une petite ville, eſt un crime qui ne ſe ſuppoſe point ſans preuve, & qu'on ne tarde guere à découvrir en comparant le prix qui eſt en uſage dans un lieu, avec celui qui eſt en uſage dans tous les lieux circonvoiſins; que le travail d'une fille de Communauté n'eſt pas moins appréciable que celui d'un homme du monde; ſur-tout quand elle ſe donne plus de peine que lui, pour l'application des remedes, & le ſoin des malades; & qu'enfin on doit évaluer la

dépenſe qui ſe fait pour le tranſport des drogues, & les pertes qui arrivent par leur déperiſſement, &c.

On a cru auſſi qu'on pouvoit exiger davantage pour des ſecrets ; parce que la rareté des marchandiſes, & les riſques qu'on court pour les mettre à leur point, en augmentent le prix ; qu'il ne faut cependant jamais outrer, & qu'on peut taxer ſur l'eſtimation de perſonnes ſages de la même profeſſion. Car en tout métier il ſe trouve des perſonnes qui craignent Dieu, & qui ſe croiroient très-coupables ſi elles rançonnoient le public, parce que le public ne peut en certains cas s'adreſſer qu'à elles.

Enfin on a jugé d'après l'Ecriture (*r*) que le parti le plus ſûr eſt de n'avoir qu'un poids & qu'une meſure pour tous les lieux, & pour toutes les perſonnes. C'eſt ſur ce principe qu'un ancien Canon (*s*), qui n'ignoroit pas que le prix vulgaire ou naturel a une certaine latitude, a défendu de vendre plus cher aux paſſans, qu'aux habitans du lieu.

Voilà ce qu'ont décidé des perſonnes éclairées. Si quelqu'un penſe différemment, il me fera plaiſir de m'envoyer ſes réflexions, afin que j'en faſſe part au public. Aujourd'hui il ne me convient plus de parler en mon nom. Un homme *qui ne connoît ni le péché originel, ni ſes funeſtes effets*, & qui eſt aſſez ſtupide pour en parler comme ont fait les

(*r*) Non habebis in facculo diverſa pondera, majus & minus *Deuter.* 25. *v.* 13.

(*s*) Presbyteri plebes ſuas admoneant, ut non carius vendant tranſeuntibus, quàm in mercato vendere poſſint. *Cap.* 1. de emptione, *extra lib.* 3. *tit.* 17.

Habert, les L'Herminier, les Sylvius à Douay, les Daelman à Louvain, & en tous lieux les plus fameux Thomiſtes, doit garder le ſilence, & s'affliger de ce que ſa Théologie réimprimée au moins vingt-deux fois, en France & hors de France, a dû porter partout la contagion de ſes mauvaiſes maximes.

Pour ce qui eſt du tabac, je ne puis que répéter ce que j'en ai dit dans mon Traité des ſaints Myſteres. J'y ai prouvé au chapitre troiſieme, contre un célebre Appellant, qu'il eſt très-faux qu'en fait de jeûne requis par l'Egliſe pour la Communion, il y ait légéreté de matiere, & qu'on puiſſe s'en approcher ſans péché mortel, *après avoir mangé quelque dragée, ou pomme, noiſette, ou autre petite bagatelle* (*t*). J'y ait dit auſſi que ſelon Sylvius une perſonne ne peut communier, quand elle a lieu de croire que le tabac qu'elle a pris la veille, lui eſt entré dans l'eſtomac après minuit. Et il en ſeroit de même en pareil cas de celui qu'elle auroit pris le matin, quand même elle l'auroit rejetté ſur le champ. J'ai ajouté, en conſéquence des obſervations qu'ont faites devant moi des Religieux très-ſéveres, que ceux-mêmes qui craignent Dieu, ſe font d'ordinaire très-peu de ſcrupule au ſujet du tabac. Mais j'ai dit en même tems que pour parer aux inconvéniens, il faut s'en abſtenir une heure avant que de ſe coucher, & qu'il

(*t*) Gilbert, Conſultations ſur l'Euchariſtie, conſult. 14. pag. 131. Il le prouve par l'exemple de la ſimonie, qu'il croit auſſi n'être que vénielle, quand la matiere en eſt légere. C'eſt prouver une erreur par une autre. Cependant il n'a point été dénoncé.

trois moins pour celui qu'on prend
que pour celui qu'on prend ava
ſe coucher ; ſur-tout quand on
tard, & qu'on s'endort preſqu'au
ſe penchant la tête en arriere per
ques momens, on rejette aiſéme
qu'on peut en avoir dans les con
il a coutume de paſſer dans l'eſt

De tout ceci il réſulte une ſec
qu'il eſt fâcheux de ſe faire des
qu'on ne peut plus quitter, & qui
guere qu'à troubler la conſcience
les perſonnes qui ſont en place,
les Maîtreſſes des Novices, profi
avis ; & faire ſentir par leur exe
n'eſt pas impratiquable. Puiſſent
ſe ſouvenir de moi devant Dieu,
commander quelquefois aux ferver
de leur petit troupeau. Ainſi ſoit

BIBLIOTHEQUE
RELIGIEUSE.

COMME ce petit catalogue regarde non-ſeulement les Religieuſes, mais pour le moins autant ceux qui leur donnent des retraites, qui leur font des entretiens, qui décident les cas de conſcience qu'elles leur propoſent, & qui les dirigent dans le Tribunal de la Pénitence; je vais donner une liſte des meilleurs livres, que je connoiſſe ſur cette matiere. Sans doute qu'il m'en échappera beaucoup : mais peut-être auſſi que j'en indiquerai qui ne ſont point aſſez connus de la plupart de ceux & de celles qui pourroient en profiter.

On me permettra de commencer par deux obſervations, qui peuvent, qui doivent même être de quelque utilité.

La premiere eſt qu'en propoſant aux Religieuſes un aſſez grand nombre de Livres, on ne prétend point du tout obliger chacune d'elles à les lire tous les uns après les autres : *La multitude des leçons charge l'eſprit & ne l'inſtruit pas*, c'eſt la remarque d'un ancien Orateur. Une perſonne qui veut tout lire, veut comme néceſſairement ne réfléchir ſur rien. Les idées ſe croiſent, s'effacent, ſe chaſſent les unes les autres. On a eu un ſonge, comme Nabuchodonoſor, mais il n'en reſte qu'une idée confuſe, ou plutôt il n'en reſte rien : *Vidi ſomnium & mente*

confuſus ignoro quid viderim (*u*). J'ai connu un homme de bien, qui pendant plus de cinquante ans n'a jamais fait ſa lecture ſpirituelle que dans Rodriguez. Quand il avoit fini il recommençoit, & toujours de même. Avec cela il parloit ſolidement des devoirs de la vie Religieuſe, & les pratiquoit encore mieux.

Cependant comme tous les eſprits ne ſont pas montés ſur le même ton; que ce qui convient à l'un, peut n'être point aſſorti à l'autre; que le changement de pain ſert quelquefois à réveiller l'appétit, il eſt bon de connoître les principaux Livres qui regardent ſon état. On en lit au réfectoire, on en lit dans les aſſemblées de la Communauté, on en lit en ſon particulier, & il n'eſt pas poſſible que ce ſoient toujours les mêmes. Il réſulte même un bien de la diverſité des goûts qui ſe trouve dans les Communautés comme par-tout ailleurs; c'eſt que dans les converſations, ainſi que dans certains repas chacun fournit ſon mets différent de celui d'un autre, & de cette ſorte la lecture d'une ſeule perſonne devient la lecture de toutes celles qui l'entendent. Il ſeroit ſeulement à ſouhaiter que les Supérieures, & peut-être plus encore celles qui préſident au Noviciat, puſſent de bonne-heure ſaiſir le génie & la portée de leurs Eleves, afin de fournir à chacune d'elles le genre de nourriture qui lui convient. Mais je vois qu'en général on commence volontiers par Rodriguez. En mettant à leur juſte prix les hiſtoires qu'il a

(*u*) Daniel, cap. 2. v. 30.

trées de différentes chroniques, il y reſte aſſez de bonnes choſes pour en faire un excellent Livre.

La ſeconde remarque que j'ai à faire, & que je ne ferai que d'après l'expérience, c'eſt qu'il n'y a point de lecture qui frappe plus, qui inſtruiſe davantage, qui ſe retienne mieux que celle des hiſtoires édifiantes. Les préceptes touchent, les grands exemples entraînent, & il eſt rare qu'on les oublie. Mais je préférerai toujours pour mon utilité perſonnelle les vies particulieres aux Hiſtoires générales. Dans celles-ci la multitude des faits, & leur peu de liaiſon; le paſſage continuel d'un Royaume à l'autre, & de l'Orient en Occident; tant de Papes, tant de Conciles, tant d'Empereurs, tant de batailles, en un mot tant d'événemens tout-à-fait diſparates, ne forment point dans l'eſprit ce tiſſu heureux d'idées dont l'enſemble fait la mémoire. Il n'en eſt pas ainſi des Hiſtoires particulieres. Comme tout s'y rapporte à un ſeul ſujet, il eſt infiniment plus aiſé d'en ſuivre la marche. Chaque fait ſe place de lui-même en ſa loge, & il s'y maintient contre les inſultes de l'oubli. On prie les Supérieures que leur goût porteroit à la lecture des grandes Hiſtoires de l'Egliſe, de faire attention à ceci, quand elles déſignent les Livres qu'on doit lire pendant la table. C'eſt une très-mauvaiſe méthode que celle de ne ſuivre dans un repas commun que ſon propre appétit.

Mais de toutes les vies particulieres il n'en eſt point qui puiſſent plus utilement occuper

une bonne Religieuſe, que celle des Saints & des Saintes qui ont fondé des Communautés régulieres ou ſéculieres, ou qui les ont dirigées. Les Docteurs de l'Egliſe inſtruiſent tous les fideles : les Inſtituteurs d'Ordres inſtruiſent ſpécialement les Vierges conſacrées à Dieu. La plupart des événemens de leur vie, leurs entretiens, leurs actions, tout porte coup, tout va au but où tend la Religion. Que chacun commence par ſon Fondateur, rien de plus juſte : de droit naturel un pere doit avoir la préférence. Mais puiſque les autres menent auſſi au même terme, & que quelquefois même ils peuvent y conduire plus efficacement, parce que Dieu qui eſt le maître de ſes dons, leur avoit donné une langue plus diſerte, il ne faut pas les négliger.

Je voudrois donc qu'outre les *Vies des Peres du déſert d'Orient & d'Occident* (*x*) où il y a des choſes admirables, on eût celle de Saint Benoît, de Sainte Scholaſtique, de Saint Bruno, de Saint Bernard, de Saint Dominique par le P. Touron, de Saint François d'Aſſiſe par le P. Candide Chalippe, de Saint François de Paule, de Saint François Xavier, qui ſera le héros de tous les ſiecles, & où il y a de très-bonnes choſes pour la ſageſſe du gouvernement : de Saint François de Sales, de ſon illuſtre aſſociée la Bienheureuſe de Chantal, du parfait ami de l'un & de l'autre, Saint Vincent de Paul, du grand

(*x*) Il faut avoir la nouvelle édition, qui eſt du Pere Marin Minime, en 6 vol. in-12. & qui ſe vend à Paris, chez la veuve Berton.

Archidiacre d'Evreux Henri-Marie Boudon, qui travailla toute ſa vie à inſpirer aux Religieuſes l'eſprit de régularité, de ferveur & de pauvreté (*y*). En liſant ceci une zélée Dépoſitaire ne manquera pas de s'écrier qu'une Maiſon à l'étroit ne peut ſe fournir tant de Livres. Abus, illuſion. Qu'on y mette chaque année dix écus, & avant dix ans on aura & ceux que je viens d'indiquer, & ceux dont je vais donner la liſte.

I. La vie de Sainte Théreſe, ſes ouvrages, & ſur-tout ſes fondations & ſes lettres. Le ſecond volume de celles-ci, qui n'a paru qu'en 1748. n'eſt preſque connu que dans ſon Ordre, quoiqu'il mérite fort de l'être par-tout. Il ſe vend à Paris chez la veuve Garnier. On peut y joindre

II. La vie du B. Jean de la Croix, premier Carme déchauſſé, 2 vol. *in*-4°.

III. Pratique de la perfection Chrétienne & Religieuſe par Alphonſe Rodriguez (mort en 1616.) Il faut l'avoir de l'édition de M. Regnier des Marais, en 3 vol. *in*-4°. ou en 6 vol. *in*-12. &c. Celle qu'on attribue à Port-Royal, & qui eſt en 2 vol. *in*-4°. eſt falſifiée & corrompue.

IV. Le Directeur des ames dévotes & religieuſes de Saint François de Sales, *in*-24.

V. La Conduite Canonique de l'Egliſe pour la réception des Filles dans les Monaſteres, par Meſſire Antoine Godefroi, *in*-12. Paris, 1670.

VI. De la ſainteté & des devoirs de la

(*y*) La derniere édition de la vie de M. Boudon en 1762. quoiqu'en un ſeul volume, ſuffit.

vie Monaſtique (par M. de Rancé.) 2 vol. *in*-4°. Paris, 1683.

Eclairciſſemens de quelques difficultés que l'on a formées ſur ce Livre. Paris, 1685.

VII. Le Prélat Régulier ou la néceſſité, le choix, les qualités & les devoirs d'un bon Supérieur. Paris, 1698.

VIII. Inſtructions ſur les Obſervances régulieres, & ſur les vœux ſolemnels, 2 vol. *in*-12. Paris 1725.

IX. Du bonheur d'un ſimple Religieux qui aime ſon état & ſes devoirs, par un Religieux Bénédictin, *in*-16. Paris 1727.

X. Retraite ſpirituelle pour les Religieuſes, par le P. Bourdaloue.

XI. Retraites & Méditations à l'uſage des Religieuſes, par M. Tiberge Supérieur des Miſſions étrangeres. Paris, Garnier 1745.

XII. Conférences ſur les devoirs de la vie Religieuſe, 3 vol. *in*-12. Lyon, Périſſe.

XIII. Hiſtoire & Pratique de la clôture des Religieuſes, par S. Cherrier Chanoine Régulier. Paris, 1764. Avec cet ouvrage on peut ſe paſſer de ceux du P. Boulenger, de M. Thiers, du P. Petitdidier.

XIV. Principes de la perfection Chrétienne & Religieuſe, vol. *in*-12. Paris, Deſaint.

XV. Agnès de Saint-Amour, ou la fervente Novice, par le P. Marin, 2 vol. *in*-12. Paris, Berton.

XVI. La parfaite Religieuſe, ouvrage également utile à toutes les perſonnes qui aſpirent à la perfection. Avignon, Giroud; Paris, Berton.

Examen & réſolution des principales difficultés qui regardent l'Office divin. Paris, Deburre & Cl. Hériſſant. Il faut avoir la ſixieme édition qui eſt de 1763.

Livres pour les Penſionnaires.

NOUS allons en marquer quelques-uns pour celles qui ſont actuellement dans les Communautés; & d'autres pour celles qui ſont ſur le point d'en ſortir. Les mêmes Livres ne ſeront pas moins utiles aux jeunes perſonnes que leurs parens forment dans leur propre maiſon. Une Communauté très-reſpectable & très-reſpectée m'en a indiqué pluſieurs que je n'ai point lus.

Education des filles par M. de Fénélon.

Inſtruction Chrétienne des jeunes filles... à l'uſage des Penſionnaires & externes &c. Paris, Berton, 1757.

Adelaïde de Witsbury, ou la pieuſe Penſionnaire, par le P. Marin Minime. Avignon, Giroud. Paris, Berton.

Virginie ou la Vierge Chrétienne, par le même, & chez les mêmes Libraires.

Converſations ſur pluſieurs ſujets de Morale, propres à former les jeunes Demoiſelles à la piété : ouvrage utile à toutes les perſonnes qui ſont chargées de leur éducation, par M. P. Collot, Docteur de Sorbonne. Paris, Fr. Hériſſant.

Maxime de conduite pour une Demoiſelle qui entre dans le monde, par Madame la P. D. N. (la Préſidente de Neſmond) Paris, 1700.

La Famille ſainte par le P. Cordier. Paris, 1666.

Devoirs de la vie civile, dédiés au Roi. Paris, 1695.

Les devoirs de la vie domeſtique, par un pere de famille. Paris, Emery, 1706.

Conduite ſpirituelle, contenant des maximes de piété pour toute l'année, par le P. de la Motte Barnabite. Paris, Mongé, 1711.

Traité des devoirs des gens du monde, & ſur-tout des chefs de famille. Paris, 1763.

Inſtructions à l'uſage des Domeſtiques, Paris.

Inſtruction de la jeuneſſe, avec l'addition, & l'inſtruction ſur la Pénitence, par M. Gobinet, 3 vol. Paris.

Inſtructions Chrétiennes des jeunes filles, tirées pour la plupart de l'inſtruction précédente. Paris, Coutelier, 1711.

Inſtructions d'un pere à ſa fille, tirées de l'Ecriture ſainte, ſur les plus importans ſujets, concernant la Religion, les mœurs & les manieres de ſe conduire dans le monde, dédiées à Madame la Ducheſſe du Maine, par M. du Puy. Paris, veuve Etienne, 1731.

Avis d'une mere à ſon fils & à ſa fille. Paris, Ganon, 1729. Quelques-uns les attribuent à Madame la Marquiſe de Lambert.

Ouvrages ſur divers ſujets, par M. l'Abbé de Saint-Pierre, 2 vol. dont un contient un projet pour perfectionner l'éducation. Paris, Briaçon, 1728.

Hiſtoires édifiantes pour ſervir de lecture aux jeunes perſonnes de l'un & l'autre ſexe. Paris, Ducheſne, 1759. Je voudrois pour

beaucoup que cet ouvrage fût entre les mains de tous ceux pour qui il a été compoſé.

Hiſtoires choiſies de l'ancien & du nouveau Teſtament, par M. Lambert. Paris, Lottin, 1731.

La lecture de ces ouvrages peut être utile aux Confeſſeurs, qui peuvent indiquer tantôt l'un, & tantôt l'autre, à leurs Pénitentes ſelon la tournure de leur eſprit. Ceux qui voudroient approfondir ce qui regarde les déciſions régulieres, pourront étudier les ouvrages ſuivans.

De jure Abbatum... & Abbatiſſarum, Authore D. Aſcanio Tamburinio... Abbate Paſſiniacenſi, Congregationis Vallis-Umbroſæ. Coloniæ 1691. 2 vol. in-fol.

Quæſtiones Regulares & Canonicæ, Authore Emmanuele Roderico, Franciſcano. Antuerpiæ 1628. 2 vol. in-fol.

Franciſci Pellizarii Manuale Regularium. Lugduni 1663. 2 vol. in-fol.

Outre ces ouvrages qu'on étudie rélativement aux queſtions dont on a beſoin, il faudroit joindre la lecture du titre 31. du troiſieme livre des Décrétales, avec les meilleurs Commentaires. Mais comme le Droit commun ne ſert pas de regle générale en France, il faut conſulter les Mémoires du Clergé, & ſur-tout le quatrieme tome. Ceux qui ne peuvent ſe procurer cet Ouvrage immenſe, peuvent au moins s'en procurer l'Abbrégé, qui ne fait qu'un volume *in-folio*.

Fin du Tome premier.

TABLE DES MATIERES

Du premier & du ſecond Tome.

Le ſecond Tome eſt toujours marqué par le nombre II.

ABBESSE. Peut-elle ſeule recevoir à la Profeſſion ? 67. & II. 169. Peut-elle être élue à vingt-neuf ans à cauſe de ſon mérite ? II. 197. Qualités qu'elle doit avoir, 198. Elle ne peut être élue ſans diſpenſe par le Couvent d'un autre Ordre, 199. Si d'une Maiſon mitigée elle paſſe dans un Couvent réformé, elle doit en ſuivre la réforme, 200. Doit-elle établir la réforme, quand elle le peut faire ? 201. Une veuve peut-elle être élue Abbeſſe ? 258. Doit-on obéir à l'Abbeſſe préférablement à l'Evêque ? 361. Peut-elle défendre qu'on lui écrive ? 362. Une Abbeſſe, qui après avoir fourni à tous les beſoins de ſa Maiſon, a une ſomme de reſte, peut-elle en diſpoſer de ſon chef comme bon lui ſemble ? II. 414. Peut-elle vendre de la vaiſſelle d'argent qu'elle tient de ſa famille, pour ſoulager des parens qui ſont à l'étroit ? 415. Peut-elle ſe faire un fonds des préſens qu'elle a reçus, pour ſubſiſter dans une Maiſon, où les mauvais procédés de ſes Religieuſes l'obligent de ſe retirer ? 417. Lui eſt-il permis de remettre à ſa famille les arrérages d'une penſion qu'elle reçoit d'elle ? 418.

AGE néceſſaire pour la validité de la Profeſſion Religieuſe, 57.

AMOUR de Dieu, 360 *& ſuiv.*

AMOUR de Dieu, combien néceſſaire à une Vierge qui lui eſt conſacrée, 114. Point d'amour de Dieu ſans l'amour du prochain, 116.

ANGE de Joyeuſe content dans ſa pauvreté, convertit un Calviniſte par ſa patience, 157.

B

BIENFAITEURS ont-ils droit d'entrer dans les Couvens ? II. 311.

BOUDON (Henri-Marie) auroit mieux aimé mourir que d'agir une ſeule fois d'une maniere naturelle, 96. Son hiſtoire très-inſtructive, *ibid.* Fronde l'uſage de faire chanter les leçons de Ténebres par de belles voix, 118. Avoit fait vœu de pauvreté, 136. Louanges qu'il donne à la pureté d'un ſaint Religieux, 180.

BRECHARD (la V. M. de) poſſédoit éminemment le don de la parole. Biens qu'elle fit par-là à Moulins, 28. Sages avis qu'elle donna à une amie qui étoit déſolée d'être Supérieure, 270.

BREVIAIRE, *voyez* Office.

C

CAFFÉ. Combien il eſt dangereux d'en introduire l'uſage dans les Communautés, 382.

CHANTAL (la B. Mere de) a de grandes inquiétudes ſur ſa vocation, 12. Moyens dont elle ſe ſert pour recouvrer la paix, 13. Bel éloge qu'elle fait de la Mere de Chatel, 46. Avis qu'elle donne à une de ſes filles pour modérer ſon ardeur, 312.

CHASTETÉ, *voyez* Vœu de chaſteté. Moyens d'inſpirer l'amour de cette vertu, II. 364. On ne doit point careſſer de jeunes Penſionnaires, 371. La circonſtance du vœu change l'eſpece du péché, 375.

CLAIRE. (Sainte) Les Religieuſes de ſon Ordre peuvent-elles recevoir des contrats en forme de legs pieux ? II. 421.

1°. CLOTURE. L'Egliſe & l'Etat obligent les Religieuſes à la garder, 214. Leur propre intérêt ne les y oblige pas moins, 219. Une Supérieure ne peut ſortir pour faire foi & hommage à ſon Seigneur, 234. Ni pour faire valoir les biens de ſa Maiſon, ou ſolliciter un procès, II. 259. Pluſieurs cas où un Evêque ne peut permettre à une Religieuſe de ſortir, 261. Il doit établir autant qu'il eſt en lui, la clôture où elle n'eſt pas, 265. Il ne peut la retrancher pour procurer des ſujets à une maiſon qui n'en a pas, 267. Il péche mortellement s'il permet à une Religieuſe de ſortir pour une raiſon légere, 271. Celle-ci péche-t-elle alors en ſortant ? 271.

2°. Que penſer d'une Portiere qui ſort pour embraſſer ſon amie, & qui la fait entrer dans ſon Monaſtere ? II. 272. Encourent-elles toutes deux la cenſure ? 274. Et eſt-elle réſervée en France ? 275. Un Evêque peut entrer dans

un Monaſtere exempt pour voir ſi la clôture y eſt violée, 280. Mais il n'y peut faire entrer que peu d'Eccléſiaſtiques avec lui, 281. Une Religieuſe qui a permiſſion d'aller aux eaux, peut-elle ſe détourner pour faire un pélerinage, ou viſiter une parente? 282. A-t-on même pu lui permettre de ſortir pour cauſe de maladie? 234. Précautions qu'une fille doit prendre hors de ſon Cloître, 257. Peut-elle en ſortir pour ſoulager les beſoins de ſa famille? II. 286.

3°. Juſqu'où s'étend la clôture d'un Monaſtere, II. 299. Une Religieuſe peut-elle parler hors de la grille? 305. A qui doit-on permettre ou refuſer l'entrée des Couvens? 307. Penſionnaires, 314. Commis, 315. Privilégiés, *ibid.* Meres, 316. Enfans, déciſion importante, 318. Une breche ne donne pas droit d'entrer dans un Couvent, 322.

COMMUNAUTÉ, où l'on ne veut mettre ni vœu de pauvreté, ni vœu de ſtabilité, II. 3. Doit-elle accepter aiſément de nouveaux établiſſemens? 9.

COMMUNION. La bonne & fréquente Communion nourrit la ferveur, 322. Il faut la régler ſur l'avis des Directeurs, 324. Une Supérieure ne doit point gêner ſur ce point, 34. Peut-on communier après certaines illuſions? II. 370.

CONFESSEURS : Leur multiplicité dans les Monaſteres a ſes inconvéniens : leur unité a les ſiens, 384. Une Novice peut ſe confeſſer validement à un autre que celui qui eſt marqué pour elle, 108.

CONVERSATIONS ſaintes très-propres à entretenir la ferveur, 331. *Voyez* Récréations.

CONVERSES ne ſont pas obligées à l'Office du Chœur, 100. A moins qu'elles ne paſſent à l'état de Profeſſes pour le Chœur, 108.

D

DÉCLARATION de Louis le Grand au ſujet des dots des Religieuſes, II. 423.

DÉFAUTS dont une Novice qui penſe à faire Profeſſion, doit être exempte, 67. Il y a de ces défauts qui rendent ſa Profeſſion nulle, 68. & II. 109 *& ſuiv.*

DÉPOSITAIRE, qualités qu'elle doit avoir, 280. Eſt tenue à l'Office malgré les embarras de ſon emploi, II. 206. Conduite qu'elle doit garder au ſujet des réparations, 398.

DETTES : il y en a qui excluent du Noviciat, II. 111.

DÉVOTION à la Sainte Vierge, combien elle eſt utile, 117. Marque d'une vraie dévotion, 363.

IRECTEUR : on doit s'en rapporter à lui pour les Communions, 35. Mais pas toujours pour les auſtérités, 51. *Voyez* Confeſſeurs.

'. DOT : on ne peut ſans ſimonie en exiger une, quand la Maiſon peut fournir aux Religieuſes leurs vrais beſoins, II. 122. Les dépenſes faſtueuſes ou ſuperflues ne juſtifient pas en ce point, 129. Comment réparer l'injuſtice qu'on a faite en demandant des dots mal-à-propos ? 131. Il y a ſimonie à exiger d'un pere plus qu'il ne faut, parce qu'il eſt riche, 132. Et ce pere en le donnant encourt l'excommunication, 133. Il n'eſt pas permis d'exiger une dot plus forte dans le deſſein de n'en plus exiger dans la ſuite, 134. Regles de conduite ſur cette matiere, *ibid. & ſuiv.*

2°. Une Supérieure n'exige point de dot, mais elle demande des ornemens pour ſon Egliſe, & deux repas décens : eſt-elle blâmable ? II. 140. Le ſeroit-elle, ſi elle n'exigeoit de dot, que pour rebâtir ſa Chapelle, ou ſa maiſon ? 146. Quotité de la dot fixée pour les Maiſons pauvres par le feu Roi, 151. La dot d'une Religieuſe doit-elle la ſuivre, quand de ſa premiere Maiſon elle paſſe dans une autre ? 154. Un pere doit doter ſa fille, qui veut entrer en religion : une veuve en pareil cas peut prendre ſa dot ſur ſon douaire, 156. Celle qui réclame contre ſa Profeſſion, peut répéter ſa dot, 156. Déclaration de Louis XIV. ſur les dots des Religieuſes, 423.

E

GLISES magnifiques ne conviennent pas aux perſonnes Religieuſes, II. 144.

.ECTION. Précautions avec leſquelles il faut y procéder, 265. Qualités que doit avoir une bonne Supérieure, 266. ſur-tout la prudence, 268. Mais il la faut exempte de préſomption, 269. Qu'elle ſe ſoumette, quand elle eſt élue, 270. *Voyez* Supérieures. Conduite à garder, lorſqu'on reconnoit qu'on a fait une mauvaiſe élection, 278. L'élection des Officieres demande auſſi beaucoup de conſidération, 280. L'élection eſt nulle, quand il y a plus de billets que de vocales, II. 243. L'Evêque peut-il alors nommer de ſa pleine autorité ? *ibid.*

NTRÉE dans les Couvens à qui permiſe, II. 313.

ULALIUS ſage Evêque avertit Saint Fulgence de ne ſe pas mettre avec les Moines d'Egypte, dont la foi n'étoit pas pure, 17.

VEILLON Chanoine d'Angers, ſa piété. Son ſentiment ſur la clôture des Religieuſes, 244.

EVÊQUE ne peut donner le voile blanc de ſa propre autorité, quand le Siege Abbatial eſt vaçant, II. 92. ni forcer par les cenſures une Maiſon de lui déclarer les raiſons qu'elle a eue de renvoyer un ſujet, 97. Une Bulle qui met un Monaſtere ſous la protection de Saint Pierre, ne le ſouſtrait pas à la juriſdiction de l'Evêque, 206. Une Religieuſe d'un Couvent, même exempt, ne peut paſſer dans un autre du même Ordre, ſans la permiſſion de l'Evêque, 229. L'Evêque peut-il nommer une Supérieure, quand il voit qu'à trois ſcrutins il y a plus de billets que de vocales? 243.

F

FAVRE (la R. Mere) diſpoſée à mourir plutôt, qu'à ſortir de ſon Monaſtere, 252. Etoit conſultée des autres Supérieures de ſon Ordre, 275.

FAUTES plus à craindre dans les Communautés, 305. Omiſſion des exercices de piété, ou négligence à les bien faire, 307. Oiſiveté, *ibid.* Défaut d'union ou de charité; mauvais rapports, 308. Un ſoin exceſſif de ſa ſanté, 310. Un zele immodéré, 311. Le peu de ſoin des infirmes, 312. Mettre de niveau des choſes de nulle importance avec des choſes eſſentielles, 314.

FERVEUR : on la ſoutient par la fidélité à tous les exercices de la Religion, & ſur-tout à l'oraiſon, 316. Par la ſainte fréquentation des Sacremens : avis pour la Confeſſion, 322 & 323. Une juſte crainte nourrit auſſi la ferveur, 326. Il en eſt de même des ſaintes *converſations*, 331. Et ſur-tout de la *retraite* annuelle, 334.

FONDATEURS, ont-ils toujours droit d'entrer dans les Maiſons Religieuſes, II. 309.

FORNARI (Marie-Victoire) pieuſe Fondatrice des Annonciades céleſtes, 91.

FRANÇOIS DE PAULE (S.) ce qu'il dit du ſoin des infirmes, II. 405.

FRANÇOIS DE SALES (S.) biens qu'il fit par ſa douceur, 331. Défauts qu'il veut qu'on évite dans les converſations, 332. Belles maximes de ce grand Evêque, 341. *& ſuiv.* Sa méthode, quand il s'agiſſoit de réformer un Monaſtere, II. 22. Ne vouloit pas que les filles de la Viſitation louaſſent leur Inſtitut, 39. Son ſentiment ſur les ſcrupules, 74.

FULGENCE (S.) avis ſage que lui donne l'Evêque Ennalius, 16.

H

IIT Religieux : une Sœur ne peut quitter le sien pour iter d'être raillée dans un voyage, II. 244. Dans ce s elle encourt les censures, sauf la bonne foi, 245. Elle : encourt aussi, quand elle cache entiérement son habit is un habit séculier, 246. Ou même qu'elle prend l'habit in autre Ordre, *ibid.* Peut-elle sans péché quitter son bit dans la Maison pendant deux ou trois heures? 247.
IILITÉ, combien nécessaire à une Religieuse, 114. Est gardienne de la pureté, 171. Motifs qui portent à l'humilité, *ibid.* Saint François de Sales préfere une postulte pauvre, mais douce & humble, à une riche qui est ins douce, &c. 342.

I

SCRÉTION. Une Novice doit l'éviter dans ses mortiations, 48. Exemple à ce sujet, 50. Sage leçon de int Vincent de Paul sur cette matiere, 52. De la B. Chantal, 312. De Saint François de Sales, II. 61.
LGENCES accordées aux personnes Religieuses, II. 2.
RMES : on doit en avoir un grand soin dans les Comnautés, 312 *& suiv.* Belle parole de Saint François de les à ce sujet, 342. Maximes d'un bon Auteur, II. 55.
e Communauté doit fournir à tous ses membres le seurs dont ils ont besoin, 404. Peut-on le recevoir de parens, quand on ne peut l'avoir de la Maison? *ibid.*

L

TRES : une Religieuse peut-elle en écrire sans permis1? & quel péché commet-elle? II. 398. Quelle peine supérieure peut-elle lui infliger? 242. Exceptions à la gle, II. 362, & 400.
RTÉ requise pour la validité de la Profession Religieuse, 58.
ES. Saint François de Sales ne veut pas qu'on en lise ucoup, 343. Moyen de profiter de ses lectures, 350.

M

TRESSE des Novices, ses devoirs, 18. Voyez *Novices.*
ADES : *voyez* Infirmes.
IMES qui peuvent saintement occuper les Religieuses, *& suiv.*
ASTERE : idée qu'en donne S. François de Sales, 342.

N

1°, NOVICIAT, marques vraies & fauſſes de *vocation* pour y entrer, II, 76. Une fille peut-elle y entrer dès l'âge de douze ans? 78. Peut-on faire Profeſſion le ſoir du même jour où l'on eſt né dès le matin, *ibid.* Que dire quand l'année eſt biſſextile? 79. Une ſortie de quelques heures dans le deſſein de quitter l'habit, mais ſans le quitter en effet, oblige-t-elle à recommencer le Noviciat? 80. Celle qui l'a commencé dans une Maiſon, & va de ſon propre mouvement le finir dans une autre, où elle fait ſes vœux, les fait-elle validement? 82. Faut-il le recommencer quand on a été mis dehors par une pure calomnie? 83. Ou quand on l'a fini hors de ſon Couvent à cauſe de l'approche des ennemis? 85. Une fievre de ſix ſemaines, ou un long accès de démence obligent-ils à ſuppléer le tems qu'ils ont duré? 86.

2°. Une Maiſon peut-elle admettre aux vœux deux Novices, dont l'une ne ſe porte bien que depuis deux mois; l'autre n'eſt réguliere que depuis neuf ou dix ſemaines? 88. Peut-on recevoir une infirme, qui pour n'être pas à charge s'oblige à payer une bonne penſion? 89. Peut-on commencer le Noviciat en gardant ſes habits du monde, & en faiſant tout le reſte comme il faut? 91. Un Evêque peut-il donner l'habit de Novice, quand le Siege Abbatial eſt vacant? 92. Une Abbeſſe ne peut donner l'habit avant que d'avoir pris poſſeſſion, quoique ſes Bulles ſoient expédiées à Rome, 93. Peut-elle admettre une Novice à la Profeſſion contre le ſentiment de toutes ſes Sœurs? *ibid.*

3°. Peut-on ſortir du Noviciat, quoiqu'on eût fait vœu d'y reſter? 95. Péche-t-on griévement lorſqu'on en ſort ſans raiſon? 96. On péche mortellement en faiſant expulſer un Novice ſans raiſon, *ibid.* Ou en le recevant quand il a de certains défauts: quels ſont-ils? 109. *& ſuiv.*

NOVICES. L'emploi de leur Maîtreſſe eſt très-important, 18. Elle doit avoir l'eſprit de priere, 19. Beaucoup d'humilité, 20. Une ſage vigilance, 21. Une fermeté tempérée par la douceur, 22 *& ſuiv.* Le don de la parole, 26 *& ſuiv.* Une vraie tendreſſe pour toutes ſes éleves, 30. Et ſur-tout donner bon exemple, 32. Avis au ſujet de la Communion des Novices, 34. Quels ſujets on doit exclure du Noviciat, II. 103. Une Novice doit étudier les obligations de l'état qu'elle veut embraſſer, 37. Avoir beaucoup d'ouverture pour ſa Maîtreſſe, 39. Vivre dans ſa maiſon comme un enfant bien né vit dans la maiſon paternelle, 41. Eſtimer beaucoup ſes regles, 42. Etre ſoi

ſoumiſe aux perſonnes chargées de ſa conduite, 43. Aimer ſincérement ſes compagnes, 43. Les édifier, & ne leur communiquer jamais ſes dégoûts, 47. Regles pour la ferveur 48. *& ſuiv.* Les Novices ſont-elles obligées au Bréviaire, 100. & II. 101. Quels ſont leurs privileges & leurs obligations ? 100. Que doit-on leur rendre, quand elles ſortent du Noviciat de bon gré, ou malgré elles, 97. Peuvent-elles, quand & en faveur de qui peuvent-elles diſpoſer de leurs biens ? 102. Peuvent-elles ſe confeſſer à tout Confeſſeur ſimplement approuvé ? 108.

O

OBÉISSANCE, très-grande vertu, II. 328. Son objet, 329. Sa maniere, 330. Griéveté du péché qui lui eſt contraire, 331. Doit-on obéir à une Supérieure qui vit mal, 333. Ou qui a peu de lumieres, 335. Qui commande de prendre la conduite d'une Maiſon d'un autre Ordre, 338. Ou de ſouffrir une opération douloureuſe, 340. Ou de faire une choſe qui paroît mauvaiſe ? 342. La Supérieure peut-elle commander des choſes purement intérieures, ou des choſes légeres ſous peine de péché mortel ? 345. Doit-on obéir, quand la Profeſſion eſt nulle ? 351. Ou que la Supérieure veut qu'on lui découvre ſes plus intimes penſées, ou qu'elle oblige de paſſer dans un Ordre plus auſtere ? 353. Si une Abbeſſe nomme une perſonne pour conduire la Maiſon pendant ſon abſence, faut-il lui obéir ? 356. Quels termes marquent un commandement ? 357. Les premiers Supérieurs peuvent-ils diſpenſer d'obéir au Supérieur ordinaire ? 359. *Voyez* Vœu d'obéiſſance.

OBSERVANCE des Regles, 79. *Voyez* Regles. Obſervance des vœux, 119. *Voyez* Vœux.

1°. OFFICE DIVIN. Les Religieuſes de cœur y ſont obligées en particulier, quand elles ne peuvent le dire en commun, 100. Déciſion pour les Dames Urſulines, 103. Cas où elles en ſont diſpenſées, 105 *& ſuiv.* Le ſont-elles, quand leur Monaſtere eſt ruiné, 106. Quel Bréviaire doit dire celle qui paſſe dans une Maiſon d'un autre Ordre, 107. Celle qui de Profeſſe pour le Chœur deviendroit Converſe, y ſeroit-elle tenue ? 108. Remarques & avis, 109. Maniere dont on doit s'acquitter des divins Offices, 110. Moyens de le bien faire, 111. L'eſprit de priere, 112. Une profonde humilité, 113. Un grand amour pour Dieu, 115. Une vraie dévotion à la Mere de Dieu, 117. Abus dans le chant des Leçons des Ténebres, 118.

2°. Une Religieuſe très-occupée, comme peut être la Dépoſitaire, eſt tenue à l'Office, II. 206. Il faut le dire

au Chœur, quand on le peut : & une Supérieure qui y manque, eſt plus coupable qu'une autre, 208. Une nouvelle Profeſſe eſt tenue à la partie de l'Office qui répond à l'heure où elle a fait Profeſſion, 211. Celle qui ſans raiſon dit le Bréviaire d'un autre Ordre, au lieu du ſien, ne ſatisfait pas, 212. Que doit faire une Religieuſe ſourde & aveugle? 213.

3°. Une Religieuſe expulſée injuſtement eſt-elle toujours obligée à l'Office? 236.

ORAISON néceſſaire pour ſe ſoutenir dans la ferveur, 317. Vains prétextes par où l'on veut s'en diſpenſer, 319. La ſéchereſſe qu'on y éprouve, ne doit point rebuter, 321 & 345. Il faut s'y appliquer à une vertu particuliere, 344. Pour apprendre à prier, il faut prier ſouvent, 358.

ORDONNANCE de M. de Noailles au ſujet des Religieuſes, & de leurs Penſionnaires, II. 429.

P

PARENS. Peut-on recevoir une fille dont les pauvres parens ont beſoin? 71. Peut-elle ſortir de ſon Couvent pour ſoulager un pere ou une mere qui ſont dans la néceſſité? II. 286.

PAUVRETÉ d'une Maiſon, quand la met-elle en droit d'exiger une dot pour la Profeſſion? 62 & *ſuiv.* Regles ſur cette dot, 65. *Voyez* Vœu de pauvreté. Moyens de ſe tenir dans un juſte milieu par rapport à ce vœu, II. 377. Les penſions que font les parens, y ſont-elles contraires? II. 379. Peut-on ôter à une fille la cellule que ſa mere avoit fait embellir pour elle? 382. Une Religieuſe pèche-t-elle, quand elle garde avec permiſſion des choſes ſuperflues? 385. Ou qu'elle reçoit en différens tems pluſieurs petites ſommes ſans permiſſion? 386. Ou qu'elle fait une trop grande conſommation d'habits, de bois, &c. 387. Ou qu'elle fait des préſens en préſumant la permiſſion, ou ſous les yeux même de ſa Supérieure, 388. Ou qu'elle en reçoit, non pour elle, mais pour la Maiſon? 389. Permiſſions ſurpriſes ou extorquées, ou trop aiſément accordées, 390.

PENSÉE moroſe, ce que c'eſt, 169.

PENSIONS. Eſt-il permis à une Religieuſe d'en recevoir, II. 379. Abus qui s'y trouvent, 382.

PENSIONNAIRES. On eſt très-étroitement obligé à bien former les jeunes Penſionnaires, 283. Etendue & genre d'éducation qu'on leur doit donner, 290. Moyens d'y bien réuſſir, 295. On ne doit point s'ingérer de faire la vocation d'une jeune perſonne, 300. Regles par rapport

aux grandes Penſionnaires, 301. Il ne faut point ſouffrir qu'elles donnent le ton dans une Communauté, 301. Qu'elles y introduiſent des externes, 302. Et ſur-tout qu'elles s'attachent certaines perſonnes de la Maiſon, 303. Ordonnance de M. de Noailles ſur les Penſionnaires, II. 429.

PERFECTION. Une Religieuſe qui n'y tend pas, eſt en grand danger de ſon ſalut, II. 214.

PERMISSIONS ſurpriſes &c. 388 & *ſuiv.*

POTAMIENE. Belle réponſe qu'elle fit à un maître qui vouloit la corrompre, 163.

PRÉSENS. Une Religieuſe peut-elle en faire, ou en recevoir ſans permiſſion? II. 388 & *ſuiv.* Peut-on garder ceux qu'on a reçus d'elle? 422.

PRIERE continuelle, 450. Priere au Chœur, *voyez* Office. Priere dans l'Egliſe, pour vaincre la tiédeur, 353. *n.* 32. *Voyez* Oraiſon.

PRIVILEGES des Novices, II. 100. Et des Religieuſes, 195.

1°. PROFESSION RELIGIEUSE. Conditions préalables pour la faire: Le Baptême, 55. La Confirmation, *ibid.* Un Noviciat bien complet, & comment, 56. L'âge preſcrit, 57. Une véritable liberté, 58. Point de ſimonie, 58. Cas où on s'en rend coupable, 59.

2°. La Profeſſion doit être reçue par une perſonne à ce dûement autoriſée, 65. Faut-il pour cela le conſentement de la Maiſon? 67. Enumération des défauts dont une Novice doit être exempte pour faire Profeſſion, *ibid.* Peut-on y admettre celles dont les parens ſont dans un vrai beſoin, 71. Sentimens que doit avoir une fille prête à faire Profeſſion, 74. Abus des repas qui ſe font à cette occaſion, 77.

3°. La Profeſſion faite à dix-ſept ans dans un Ordre qui demande qu'on en ait dix-huit eſt-elle toujours nulle? II. 157. Profeſſion tacite, ce que c'eſt. A-t-elle lieu en France? 159. Celle qui ſe fait *in extremis* après dix mois de Noviciat, eſt-elle bonne? 160. L'eſt-elle, ſi la Profeſſe exclud mentalement le vœu de pauvreté? 161. Péché d'une Supérieure qui reçoit à Profeſſion des perſonnes forcées à la faire, 163. Une Profeſſion libre de la part de celle qui la fait, mais forcée de la part du Couvent, eſt-elle valide? 167. Dans le doute vaut-il mieux exclure, qu'admettre à la Profeſſion? 168.

4°. Une Profeſſion admiſe par l'Abbeſſe ſeule eſt-elle légitime? 169. Que dire d'une Profeſſion reçue par une Supérieure dont l'élection a été déclarée nulle? 170. Que dire encore de celle d'une hérétique cachée? 171. Ou de celle qui n'a été acceptée que ſous une condition qui n'a pas été effectuée? 171. Une infirmité cachée annulle-t-elle la Profeſſion, quand la Supérieure a déclaré qu'elle ne veut

point incorporer à la Religion celles qui en ſeroient atteintes? 172.

5°. Une fille née d'un pere infame fait-elle valablement Profeſſion dans un Ordre qui exclud formellement ces ſortes de perſonnes? 174. A quoi eſt obligée une perſonne qui a fait une Profeſſion certainement nulle? 177. Il y a des Profeſſions qu'on peut ratifier, d'autres qui ne peuvent l'être, 180. Diverſes remarques ſur ce ſujet, 180. Quand, comment & devant qui doit réclamer une perſonne, dont la Profeſſion eſt nulle par défaut de liberté, 182. Effets & privileges de la Profeſſion Religieuſe, 188.

R

RANCÉ. (M. de) Ce qu'il penſoit de l'obſervance des Regles, 81, 83. Son ſentiment ſur le deſir des humiliations, II. 255.

RÉCLAMATION contre une Profeſſion forcée, quand, comment & devant qui ſe doit-elle faire? 182.

RECRÉATIONS. Biens qu'y peut faire une Maîtreſſe des Penſionnaires, 299. Meſures à prendre pour n'y point offenſer Dieu, 323. Combien elles ſont propres à nourrir la ferveur, 331. Abus qu'il y faut éviter, 332 *& ſuiv.*

1°. REGLES. Une Religieuſe doit y être fidelle par reſpect pour ceux dont elle les tient, 81. Par l'eſtime qu'elles méritent en elles-mêmes, & les grands biens qu'elles ont opérés, 83. Par l'amour qu'elle ſe doit & à elle-même, & à celles qui viendront après elle, 85 & 88. Triſtes effets de l'inobſervance des Regles, 89. Vaines objections que l'on tire de la petiteſſe de certaines Regles, 93. Ou de ce qu'elles n'obligent pas ſous peine de péché, 94. Remarque importante, 95. La tranſgreſſion des plus petites Regles peut être un péché mortel, 97. Et elle y diſpoſe, 98 & 360. *n. 58.*

2°. Il y a des Ordres où l'on peche en violant les Regles, quoiqu'on ne peche pas en d'autres, II. 216. Que dire d'une Bénédictine qui mange de la chair ſans être malade? 217. Ou d'une perſonne qui obligée à la vie quadrageſimale, ne peut l'obſerver ſans danger de maladie? 218.

RÉFORME. Eſt-on tenu d'obéir à une Supérieure qui veut l'établir? II. 20. Conduite de Saint François de Sales dans ces occaſions, 22. Doit-on l'établir quand on le peut, 201. Conduite que doivent garder de bonnes Religieuſes dans une Maiſon qui va mal, 201.

1°. RELIGIEUSE. *Voyez* Dot, Profeſſion, Vœux, Regles &c. Que dire de celle qui promet ſtabilité, pauvreté &c. ſelon la Regle de Saint Benoît dans une Maiſon où

chacune vit en ſon particulier ? II. 25. Une fille capable d'être Supérieure, peut-elle le refuſer ? II. 36. Une autre peut-elle faire des démarches pour obtenir cette place, de crainte qu'elle ne ſoit donnée à une fille ſans tête, *ibid.* Lui eſt-il permis de louer ſon Couvent pour lui attirer des amis ou des poſtulantes ? 38. Peut-on donner ſa voix à un ſujet inepte, quand on ne peut plus empêcher ſon élection ? 43. Peut-on quelquefois ſe nommer ſoi-même ? 44. Ou nommer une fille digne, mais moins digne qu'une autre ; ou qui eſt en péché mortel ? 46. Doit-on avertir la Supérieure, quand une des Sœurs ne communie pas ? 64.

2°. Une Religieuſe fugitive ou expulſée ſeroit-elle toujours tenue à l'Office ? II. 236. Sa Profeſſion eſt-elle nulle, quand elle eſt ſimoniaque ? 234. Peines qu'elle encourt en quittant ſon habit, 238. Pourroit-elle s'enfuir, ſi on l'avoit miſe en pénitence ? *ibid.* Une fille très-criminelle devant Dieu peut-elle choiſir un Ordre très-auſtere dans la vue d'y mourir bientôt ? 239.

3°. Une Religieuſe peut-elle quitter ſon habit en voyage, pour éviter les railleries ? II. 244. Tombe-t-elle alors dans la cenſure ? 245. Que dire, ſi ſans quitter ſon habit, elle le cachoit ſous un habit ſéculier ? 246. Ou qu'elle prît l'habit d'un autre Ordre ? *ibid.* Peut-elle manger de la viande les Samedis d'après Noël, quand la coutume de n'en plus manger s'eſt établie dans ſa Maiſon ? 250. Celles qui promettent *devant Dieu la converſion* des mœurs, font-elles un jurement ? 251. Les filles de Sainte Claire peuvent-elles recevoir des contrats ? II. 421.

RETRAITE annuelle. Ses grands effets, 334. Il ſeroit fort à ſouhaiter qu'on la fît en commun, 335. Les diſcours qu'on y fait doivent être ſimples, 336. Il faut y être très-fidele à tous les exercices, 337. Y étudier ſa paſſion dominante, *ibid.* Y prendre des réſolutions détaillées, 338. Se roidir contre le trouble & le dégoût, 339. Priere à Jeſus-Chriſt, *ibid.*

S

SCRUPULES. L'obéiſſance eſt preſque le ſeul remede qu'on doive y apporter, II. 73. Sentiment de Saint François de Sales ſur les ſcrupuleux, 74.

SILENCE : très-important dans les Communautés, 95 & 360. Maximes de Saint François de Sales ſur ce ſujet, 346. Précautions dans les paroles hors le tems du ſilence, 351. *n. 24 & ſuiv.*

SIMONIE. Vice infame, II. 120. Toujours péché mortel, 121. Cas où l'on y tombe en admettant une Novice à la

Profession, 158. Cas où l'on peut demander quelque chose, 60. Sage regle de Saint Bonaventure, 61. Une Supérieure doit s'instruire sur la simonie, II. 119 & 153. *Voyez* Dot. Que dire d'une fille qui sollicite des voix pour être Supérieure &c. II. 204. Une Profession simoniaque n'est pas nulle, 234.

SINGULARITÉ. L'éviter avec soin, 353.

1°. SUPÉRIEURES, ne doivent point déterminer une jeune personne à prendre parti dans leur Ordre, 14 & 300. Doivent l'avertir quand elle pense à s'engager dans une Maison dangereuse pour son salut, 16. Conduite qu'elles doivent garder à l'égard de celles qui ne communient pas, 34. Elles abusent de leur autorité en commandant au-dessus, au-dessous, ou contre la Regle, 187 *& suiv.* Dangers des Supériorités, 195 & 204. Précautions avec lesquelles on doit commander, 210. Ou recevoir des Novices, II. 109.

2°. Une Supérieure ne doit rien entreprendre sans avoir bien consulté, 275. Elle doit arrêter avec des soins infinis tout ce qui pourroit introduire la sensualité dans sa Maison, 276. Celles qui laissent tomber ou s'affoiblir l'observance d'une Regle, même légere en soi, sont coupables de péché mortel, 278.

3°. Est-il à propos qu'une Supérieure soit perpétuelle? II. 11. Est-on tenu de lui obéir, quand elle veut rétablir l'ancienne observance? 20. Quatre devoirs principaux d'une bonne Supérieure, 50. Sa conduite à l'égard d'une Religieuse fugitive, 56. Peut-elle prescrire de certaines austérités? 60. Ou ne plus rien entreprendre, parce qu'elle a mal réussi en deux ou trois entreprises? 62. Conduite qu'elle doit tenir à l'égard d'une fille qui a des visions, des extases &c. 66. Ou qui s'ouvre à elle comme à son Confesseur, 73. Peut-elle renvoyer une fille incorrigible, ou qui a le cerveau blessé? 231.

4°. La Supérieure peut-elle priver de voix active & passive une Religieuse qui a écrit une lettre sans la lui montrer? 242. Doit-elle accorder un autre Confesseur à une de ses Filles qui ne peut se résoudre à s'adresser à celui de la Maison? 248. Quelle conduite doit-elle garder à l'égard d'une fille qui la prie sans cesse de l'humilier? 255. Ce qui en matiere de pauvreté est défendu aux simples Religieuses, est-il aussi défendu aux Supérieures? II. 395.

T

TENTATIONS. Manieres différentes de les combattre, 34. & 185. Recours à J. C. 357. *n.* 42. *Voyez* Scrupules.

TIÉDEUR, rend malheureuse une Religieuse qui s'y laisse aller, 348. *Voyez* Ferveur.

TRANSLATIONS d'un Ordre à l'autre toujours fâcheuſes, II. 220. Pratique de Sainte Thereſe à cet égard, 221. Cas où elles ſont permiſes, 222. On peut paſſer à un Ordre plus ſtricte, après en avoir demandé permiſſion, quoiqu'on ne l'eût pas obtenue, 224. Diverſes remarques ſur ce ſujet, 225. Peut-on, & quand peut-on paſſer à un Ordre égal, ou plus mitigé? 227 *& ſuiv.*

V

VINCENT de Paul (S.) n'engagea jamais perſonne à entrer dans ſa Congrégation, 23. Son ſentiment ſur la douceur, 25. Et ſur les diſpoſitions où l'on doit être quand on veut entrer dans une Communauté, 38. Il ne veut pas qu'on ſe livre au feu de ſon inclination dans les affaires de Dieu, 52. Ni qu'on loue ſon Inſtitut, II. 40. Son parfait déſintéreſſement, 420.

VISIONS, Extaſes: que doit faire la Supérieure à l'égard d'une de ſes filles qui croit en avoir? 66.

VŒUX en général, ce que c'eſt, 120. Il y en a de deux ſortes, 121. Le vœu eſt une action ſainte, méritoire, *ibid.* Il demande une vive reconnoiſſance, 124 *& ſuiv.* Il exige une grande & inviolable fidelité, 132. Une Religieuſe doit renouveller de tems en tems ſes vœux dans des ſentimens d'amour &c. 133.

VŒU de pauvreté. Le ſimple eſt très-différent du ſolemnel: les fautes qu'on fait contre l'un & l'autre, ſont auſſi fort différentes, 136 & 137. Trois grands avantages de la ſainte pauvreté, 140 *& ſuiv.* C'eſt l'orgueil, l'eſprit d'indépendance qui font tranſgreſſer le vœu de pauvreté, 146. *& ſuiv.* Que dire de l'uſage de faire des préſens aux Supérieures le jour de leur Fête? 149. Le vœu de pauvreté oblige toujours, quoique la Regle n'oblige pas, 150. Moyens propres à ſoutenir dans l'amour de la ſainte pauvreté, 151 *& ſuiv.*

La pauvreté bien gardée met en état de ſoulager les pauvres, 154. La bleſſe-t-on quand on demande à ſon pere des ſecours qu'une Maiſon pauvre ne fournit pas? II. 384. Abus fréquens en ce point, *ibid.* Quelle ſomme va au mortel en cette matiere, 393. Une Religieuſe peut-elle ſe priver en faveur du prochain de ce qui lui a été donné pour ſon uſage? 394. Diverſes fautes contre le vœu de pauvreté, 395. En eſt-ce une de demander à un parent l'uſage paſſager d'un Livre? 400. Ou de s'appliquer à titre d'aumône une ſomme qu'on avoit miſe en dépôt avant ſa Profeſſion? 401. Que dire de celle qui prie un ami de mettre en main-tierce une ſomme qu'il lui offre, afin de s'en ſervir au beſoin? 402. Viole-t-on le vœu de pauvreté, quand *on mange en ville ſans permiſſion?* 403.

3°. Une fille qui a permiſſion de donner des Livres aux externes, peut-elle en donner ſans permiſſion aux Religieuſes de ſa Communauté ? II. 406. Peut-elle en vendre à bas prix à ces externes, afin d'être en état d'en donner davantage ? 407. La permiſſion qu'elle avoit obtenue, finit-elle après la mort ou la dépoſition de celle qui la lui avoit accordée ? 408. Une Sœur à qui on offre cent louis pour ſa Maiſon qui eſt pauvre, peut-elle les refuſer ? *ibid.* Peut-elle prier qu'on les donne à ſa mere qui n'eſt pas riche ? 409.

4°. Une fille qui a reçu une ſomme en dépôt, juſqu'à ce qu'elle eût obtenu la permiſſion de s'en ſervir pour ſon uſage, peut-elle la rendre, quand cette permiſſion lui eſt refuſée ? 410. Peut-on toucher de l'argent dans un Ordre où il eſt défendu d'en avoir ? 411. Une Prieure qui quitte ſa place pour paſſer dans une autre Maiſon, peut-elle exiger qu'on lui faſſe une penſion ? 412. Une Religieuſe peut-elle penſer avec complaiſance aux richeſſes ? 413. Peut-on retenir les préſens qu'on a reçus d'une Religieuſe ? 422.

Vœu de chaſteté, en quoi il conſiſte, 160. Il eſt ſimple ou ſolemnel, 161. Raiſons qui engagent à le garder, 161 & *ſuiv.* Griéveté des fautes qui bleſſent la pureté, 166. Moyens de la conſerver : la défiance de ſoi-même, 169. Une profonde *humilité*, 171. La mortification des ſens, 173. De férieuſes occupations, 176. La vue de l'éternité, 177. La priere, 179. Précautions priſes à ce ſujet par un bon Religieux, 181 & *ſuiv.* Il ne faut point ſe troubler de certaines penſées, 185. & II. 368.

Vœu d'obéiſſance, 186. Cas où l'on ne le violeroit pas, 187. Motifs qui doivent engager à l'obéiſſance, 190. A qui doit-on obéir ? 197. Conditions d'une ſainte obéiſſance, 200. Moyens de la bien pratiquer, 208. Une Supérieure doit ménager la foibleſſe de celles à qui elle commande, 210.

Vocation. Sa néceſſité, 2 & 3. Suites funeſtes du défaut de vocation, 3 & 4. Marques auxquelles on peut connoître qu'une perſonne n'a point de vocation, 7 & *ſuiv.* Marques équivoques, 9. Marques aſſurées, 10. La crainte de n'être pas bien appellé ne prouve pas qu'on ne le ſoit point, 12. Exemple de la B. Mere de Chantal, *ibid.* Que faire quand on reconnoît qu'on s'eſt engagé ſans vocation ? 16.

Urſulines obligées à leur Office en particulier, quand elles ne le diſent pas au Chœur, 103.

Fin de la Table des Matieres.

AVIS
DE L'IMPRIMEUR.

LA Lettre qui ſuit m'ayant été rendue trop tard, je n'ai pu la mettre qu'ici. J'eſpere que ce qui lui manque du côté de la place, ſera récompenſé du côté de l'intérêt de la matiere.

LETTRE DE L'AUTEUR
A MADAME DE M...

I. JE ſuis bien aiſe, MA CHERE FILLE, que vous ſoyez contente de la petite Bibliotheque Religieuſe dont je vous ai envoyé l'eſſai. J'aurois pu y joindre beaucoup d'autres Livres, que j'ai ſupprimés parce qu'ils ſont récens & très-courus. En voici un que je n'y ai pas mis, parce que je ne le connoiſſois pas; il a pour titre: *Quel eſt le meilleur gouvernement, le rigoureux ou le doux;* il parut en 1636 ſans nom d'Auteur; je ne l'ai, ce me ſemble, vu cité que dans la nouvelle Vie des Saints *, qu'on donne actuellement au Public, traduite de l'Anglois, & qui ſera en 14 Vol. *in-8°*. C'eſt un Ouvrage très-eſtimé,

* A l'article de S. François de Sales, Janvier 29.

parce qu'il eſt tiré des ſources les plus pures, qu'il eſt accompagné de notes ſavantes, & qu'il y a à la fin de pluſieurs Vies, des Réflexions pleines d'onction & de ſageſſe. Vous ferez remarquer à vos jeunes Eleves, à l'occaſion de l'infame calomnie, dont S. François de Sales fut flétri par un Gentilhomme du Duc de Nemours, que quand il s'agit de la réputation du prochain, & ſurtout de ceux qui ſont en place, il faut ſuſpendre ſon jugement; que la noirceur & l'impoſture ſavent prendre toutes les couleurs de la vérité; qu'il eſt des occaſions, où à l'exemple de ce grand Evêque on doit ſouffrir en paix les plus vives humiliations, & n'attendre ſa juſtification que de ce Maître ſuprême, qui après avoir paru s'endormir pour un tems, ſe réveille avec un éclat capable de confondre pour toujours & le manege horrible & la perſonne du calomniateur.

II. La difficulté que vous me propoſez a été depuis peu réſolue en Sorbonne. Voici comment Mr. le Curé de R. l'avoit expoſée.

Des Religieuſes qui, à cauſe de la modicité de leurs revenus, ne vivent qu'au moyen d'une très-grande économie, prennent une dot fort modique de celles qu'elles s'aggregent. Comme d'ordinaire elles ne trouvent pas à placer cet argent ſur d'autres Communautés, ſelon la forme preſcrite par les nouvelles Ordonnances, elles le prêtent à des Particuliers ſur un ſimple billet payable à la volonté de ces Dames. De concert avec ceux qui empruntent, elles les actionnent,

& les font condamner en Juſtice, au bout de huit ou quinze jours, à leur payer au taux de l'Ordonnance l'intérêt de la ſomme prêtée, juſqu'à ce qu'ils ſoient en état de payer le principal porté dans le billet. Elles croient pouvoir en agir ainſi, 1°. parce que ces Particuliers ſe ſoumettent volontiers à cette condition, qu'ils ſont même les premiers à la propoſer, & que quelquefois ce ſont des gens que ces bonnes Religieuſes doivent beaucoup ménager; 2°. parce que ce moyen paroît innocent, vû que les Loix autoriſent le créancier à percevoir le revenu d'un ſimple prêt, après la demande, ou la condamnation faite en Juſtice; 3°. parce que ſi cette reſſource leur eſt fermée, il leur ſera très-difficile de ſubſiſter.

Une Confrairie de Dames de Charité, établie depuis plus d'un ſiecle, croit à plus forte raiſon pouvoir en agir ainſi; puiſque ſans cela il lui ſeroit abſolument impoſſible de ſoulager un bon nombre de Malades, qui, eu égard au malheur du tems, périroient faute de ſecours.

Or voici la réponſe que trois habiles Docteurs ont donnée à cette difficulté, & que vingt autres donneroient comme eux.

» Le Conſeil croit devoir renvoyer les » Conſultantes ſur le premier cas à une déciſion de Sainte-Beuve ſur un cas ſemblable. Ce ſavant Caſuiſte (tom. 2. cas 154. » édit. in-8°.) répond que le *peu de diſtance* » *de dix jours* ſeulement entre la date de » l'obligation & celle du Jugement fait préſumer qu'il y a eu colluſion entre les Par-

» ties ; auquel cas de colluſion il y auroit
» une uſure palliée, & le créancier ne pour-
» roit pas exiger les dommages & intérêts
» ainſi à lui adjugés. Le même Docteur
» ajoute, art. 2. que celui qui ne veut pas
» aliéner ſon fonds, & qui veut bien prêter
» ſon argent, le doit faire ſans convenir ainſi
» colluſoirement avec ſon débiteur, qu'il
» conſentira à la Sentence d'adjudication des
» dommages & intérêts ; parce que cette
» convention rendroit le prêt uſuraire, &
» que le créancier étant en mauvaiſe foi,
» ne pourroit recevoir les dommages & in-
» térêts.

» Il eſt évident par la lecture du Mémoire
» des Dames qui conſultent, qu'il y a collu-
» ſion entr'elles & les perſonnes à qui elles
» prêtent leur argent. Elles prêtent, comme
» elles l'expoſent, ſur un ſimple billet payable
» à leur volonté. De concert elles font ac-
» tionner & condamner en Juſtice leurs débi-
» teurs au bout de huit ou quinze jours, &c.
» On ne peut donc douter de la colluſion :
» elle accompagne le prêt qui eſt fait, &
» par une ſuite néceſſaire on ne peut ſe diſ-
» penſer de traiter cette pratique d'uſuraire.

» Après cela les Conſultantes ne peuvent
» ſe raſſurer ſur le conſentement que don-
» nent les débiteurs à payer ces ſortes d'in-
» térêts : Puiſque tous ceux qui empruntent,
» même à de fortes uſures, conſentent auſſi
» à les payer ; ce qui néanmoins ne donne
» aux créanciers aucun droit de les recevoir.
» Elles ne peuvent non plus alléguer qu'il
» eſt permis à un prêteur de recevoir des

» intérêts d'un débiteur, quand il a été con-
» damné à les lui payer : car cela n'eſt per-
» mis que quand il n'y a point de colluſion,
» & que les Parties agiſſent ſans fraude. Il
» eſt de principe que *malitia & dolus nulli*
» *patrocinari debent*, Alexand. III. *cap.* 2.
» extra. *De dolo & contumaciâ.*

» Leſdites Dames ne peuvent non plus
» s'excuſer ſur ce que ſi ce moyen leur man-
» que, il leur ſera très-difficile de ſoutenir
» leur Communauté, & plus encore les
» Membres ſouffrans de J. C. Car outre que
» Dieu n'abandonne point le Juſte qui l'in-
» voque, & qui ſe jette entre ſes bras avec
» confiance, il n'eſt jamais permis de ſe ſer-
» vir d'un moyen injuſte pour faire un bien.
» *Non ſunt facienda mala, ut eveniant bona;*
» c'eſt une maxime tirée de S. Paul, & elle
» eſt de tous les tems. Faites le bien, dit le
» S. Eſprit ; mais donnez-vous bien de garde
» de le faire par des voies qui ne ſoient pas
» juſtes : *Juſtè quod juſtum eſt perſequeris*,
» Deuteron. 16. v. 20. » Telle eſt plus qu'en
ſubſtance la déciſion qu'ont donnée le 13 Fé-
vrier 1765 Meſſieurs le Large, de Marcilly
& le Bel ; & je ne crois pas que parmi ceux
qui entendent la matiere de l'uſure, il y en
ait un ſeul qui oſe parler autrement.

III. Je vous félicite d'avoir retranché de
vôtre Maiſon toutes les repréſentations de
Comédies & de Tragédies. Je ne prétends
point décider ici ſur le fonds. Ce ne fut point
en aveugle que la femme du monde la plus
ſage, l'illuſtre Madame de Maintenon, fit
donner à toute la Cour par ſes Filles de

S. Cyr le Spectacle d'Eſther & d'Attalie. La préſence de ceux qui s'y trouverent, & du nombre deſquels furent les Fenelon, les Thiberge, les la Chaiſe & les Chamilly *, cette préſence, dis-je, ſembloit en faire l'apologie. Cependant des perſonnes qui n'étoient peut-être pas moins éclairées, y trouvoient à redire. Meſſieurs Durand, Hebert †, Deſmarets, oſoient les improuver en préſence de celle même qui étoit la plus intéreſſée à les juſtifier. Le ſecond qui étoit Curé de Verſailles, & qui eſt mort Evêque d'Agen, refuſa conſtamment d'y aſſiſter. « Hé ! penſez-» vous, *diſoit-il à celles qui l'en preſſoient*, » qu'il ſoit décent à des Miniſtres de J. C. » d'aſſiſter à des Jeux exécutés par de jeunes » filles, bien faites, aimables, fixées pendant » deux heures entieres. C'eſt s'expoſer à des » tentations. Des Courtiſans m'ont avoué » que leurs paſſions étoient plus vivement » émues par la vue de ces enfans, que par » celle des Comédiennes. L'innocence des » vierges eſt un attrait plus dangereux que » le libertinage des proſtituées.... Les filles » ſont deſtinées à la retraite ; leur vertu eſt » d'être timides, & leur gloire d'être mo-» deſtes. Je ne parle point, *continuoit-il*, » du tems qu'emportent les rôles qu'il faut

* Le P. de Chamilly étoit Prêtre de l'Oratoire, & ſelon Madame de Maintenon, *vénérable par ſon âge & par ſa piété.* Mémoires de la Beaumelle, tom. 2. pag. 335

† Mrs. Durand & Hebert étoient Prêtres de la Congrégation de la Miſſion. Le premier fut Curé de Fontainebleau avec le plus étonnant ſuccès. Le P. Bourdaloue regardoit le ſecond comme le plus beau *Prôneur* qui fût dans le Royaume. Il faiſoit ſes Diſcours en Latin, & les débitoit en François. J'en ai vu plus de 60 Volumes in-4°. on en a traduit quelques-uns, mais très-mal.

» apprendre, des diſtractions que donne le
» charme des vers, de l'orgueil de celles qui
» jouent, de la jalouſie de celles qui ne
» jouent pas, des airs de hauteur qu'on prend
» au théâtre, & qu'on ne quitte point dans
» la ſociété, & de mille choſes contraires à
» l'eſprit de votre établiſſement. Je ne dis
» plus qu'un mot. Tous les Couvens ont les
» yeux attachés ſur votre Maiſon. Par-tout
» on ſuivra l'exemple que S. Cyr aura donné.
» On ſe laſſera des Pieces de piété; on en
» jouera de profanes; on invitera des Laï-
» ques à ces Spectacles. Dans toutes les Mai-
» ſons Religieuſes, au lieu de former des No-
» vices *ou des Penſionnaires*, on dreſſera des
» Comédiennes.

Ces raiſons qui banniſſent des Monaſteres & Comédies & Tragédies, ébranlerent la vertueuſe Fondatrice. Elle fut la premiere à s'appercevoir que la repréſentation des Pieces profanes étoit très-dangereuſe. Ses Enfans jouerent Andromaque avec des ſentimens ſi vifs, qu'elle en fut allarmée. C'eſt ce qui lui fit écrire à Racine : *Nos petites Filles viennent de jouer votre Andromaque, & l'ont ſi bien jouée, qu'elles ne la joueront de leur vie, ni aucune autre de vos Pieces.* Les beaux *Colloques* que Madame de Maintenon a compoſés pour ces Demoiſelles, leur donnent des leçons plus pures & plus ſolides. Le ton de ces Dialogues qui m'ont toujours charmé, eſt ſoutenu, l'expreſſion heureuſe, le ſujet agréablement diſcuté. Il ſeroit à ſouhaiter qu'ils fuſſent répandus dans toutes les Maiſons où l'on forme la Jeuneſſe, &

aſſortis à l'état de leurs Penſionnaires. A leur défaut, on peut ſe ſervir des *Converſations* de Mr. Collot Curé de Chevreuſe. Mais ſi elles en approchent pour le fonds, quelle différence du côté des graces, de la vivacité des ſaillies, des nuances & de la douceur de l'expreſſion. Liſez, MA FILLE, ſur les Spectacles le Traité de l'*Education Chrétienne des enfans*, chap. 10. pag. 203. Vous y trouverez auſſi de bonnes choſes ſur les bals, les danſes & les aſſemblées, pag. 189. Mais écoutez ſur cette matiere un homme qui étoit en état d'en parler ſavamment. « J'ai toujours » cru, *dit le Comte de Buſſy Rabutin* *, les » bals dangereux. Ce n'a pas été ſeulement » ma raiſon qui me l'a fait croire, c'a encore » été mon expérience; & quoique le témoi» gnage des Peres de l'Egliſe ſoit bien fort, » je tiens que ſur ce chapitre celui d'un Cour» tiſan doit être de plus grand poids. Je ſais » qu'il y a des gens qui courent moins de riſ» ques dans ces lieux-là que d'autres: ce» pendant les tempéramens les plus froids » s'y réchauffent. Ce ne ſont d'ordinaire » que de jeunes gens qui compoſent ces » ſortes d'aſſemblées; leſquels ont aſſez de » peine à réſiſter aux tentations dans la ſo» litude; à plus forte raiſon dans ces lieux» là, où les beaux objets, les flambeaux, les » violons & l'agitation de la danſe échauf» feroient des Anachoretes. Les vieilles gens » qui pourroient aller au bal ſans intéreſſer » leur conſcience, ſeroient ridicules d'y

* Diſcours du Comte de Buſſy à ſes enfans, ſur le bon uſage des adverſités, pag. 290.

» aller; & les jeunes gens à qui la bienſéance » le permettroit, ne le pourroient pas ſans » s'expoſer à de trop grands périls. Ainſi je » tiens qu'il ne faut point aller au bal, quand » on eſt Chrétien; & je crois que les Di- » recteurs feroient leur devoir, s'ils exi- » geoient de ceux dont ils gouvernent les » conſciences, qu'ils n'y allaſſent jamais, » &c. » Voilà peut-être de quoi gémir pour le paſſé; mais voilà en même tems de quoi faire pour l'avenir une bonne leçon à vos jeunes Penſionnaires.

IV. Je ſuis ſurpris que M. votre Grand-Vicaire vous traite de Moniales dans les approbations qu'il donne à vos Confeſſeurs. Dites-lui reſpectueuſement, mais tout uniment, que vous n'êtes ni Religieuſes, ni dignes de l'être; & que les vœux ſimples qu'on fait chez vous, ne changent pas plus votre état civil, que ceux qu'on fait tous les jours dans le monde, ſoit de pauvreté, tel que l'avoit fait le pieux M. Boudon; ſoit d'obéiſſance, comme étoit celui de M. de Maupas; ſoit de chaſteté, comme le font dans le monde une infinité de perſonnes. Le titre très-déplacé de Moniales pourroit avec le tems vous porter un grand préjudice dans les Cours ſéculieres.

Dès que vous n'êtes point Religieuſes, il n'eſt pas juſte de vous réduire à un ſeul Confeſſeur; & d'habiles gens que j'ai conſultés ſur cette matiere, croient qu'on ne peut en ce point vous traiter plus rigidement que les autres fideles: ce qui paroît d'autant plus raiſonnable, que de droit vous êtes Paroiſ-

ſiennes, quoique de fait quelques Communautés du genre de la vôtre, faſſent leur Office dans des Chapelles qu'on peut en quelque ſorte comparer à des Succurſales. A Paris où l'on ſait les regles auſſi-bien qu'ailleurs, les Filles de votre eſpece ſe donnent bien de garde de courir les Confeſſeurs, & la plupart vont au même: mais en cas de beſoin elles vont librement à un autre, à moins qu'il ne fût reſtreint à un certain genre de perſonnes, ce qui eſt aſſez rare. Cependant comme cette opinion peut ſouffrir des difficultés, & qu'il eſt encore plus dangereux de s'adreſſer à un Prêtre dont les pouvoirs ſont douteux, que de gêner la juſte liberté d'une Communauté, quand on a lieu de douter ſi on le peut en conſcience; il eſt bon de prendre des meſures qui parent à tous les inconvéniens. En permettant à une Supérieure d'accorder une fois par mois à chacune de ſes Sœurs la permiſſion de ſe confeſſer à un autre Prêtre vertueux, capable & approuvé, on n'aura à craindre ni les Confeſſions nulles par défaut de conſcience, ni les Communions ſacrileges.

V. Je viens à votre derniere queſtion. Vous me demandez quelles vertus on doit principalement inſpirer à de jeunes Penſionnaires. Je les réduis à trois, en ſuppoſant que vous n'excluez point les autres. La premiere, qui doit toujours dominer, c'eſt un grand amour de Dieu. La ſeconde eſt une exacte vigilance ſur ſoi-même. La troiſieme eſt une vraie tendreſſe pour les Pauvres.

Vous formerez vos enfans à l'amour de Dieu, en leur faiſant voir en toute occaſion,

qu'il n'eſt point d'amour *plus raiſonnable*, parce qu'il ſe termine à un Etre infiniment parfait : *plus juſte*, parce qu'il a pour objet un Dieu qui nous a comblé de bienfaits, & ſouvent même dans le tems de nos plus noires ingratitudes : *plus utile*, parce qu'il nous procure un poids immenſe de gloire, & d'une gloire qui ne finira jamais.

Vous les formerez à une exacte vigilance, en traçant à leurs yeux l'humiliant portrait de leur propre foibleſſe, le danger des louanges & des vains applaudiſſemens du ſiecle, la chûte énorme de celles qui ont prêté l'oreille à la voix du ſerpent enchanteur, le malheur attaché à l'immodeſtie, aux airs libres, à l'amour du monde, & ſur-tout aux mauvaiſes compagnies.

Enfin vous les formerez à l'amour des Pauvres, en leur faiſant bien comprendre, que quoiqu'en penſe l'orgueil, ils ſont nos freres, qu'ils ſemblent être ſpécialement élus pour le Royaume des Cieux, que J. C. les regarde par préférence comme ſes membres ; & qu'à ſon Jugement il paroît en quelque ſorte ne devoir récompenſer que la compaſſion qu'on aura eu pour eux : *Venez vous que mon Pere a bénis : car j'ai eu faim, & vous m'avez donné à manger, &c.* Vous ajouterez que ſi tout le monde n'eſt pas en état de faire l'aumône corporelle, il n'y a perſonne qui ne puiſſe faire l'aumône ſpirituelle ; & que pour cela il ſuffit de conſoler un Pauvre, de l'exhorter à unir ſes ſouffrances à celles du Sauveur, de lui témoigner avec affection combien on eſt fâché de ne pouvoir ſoulager

ſa miſere. Ces leçons gravées de bonne heure dans de jeunes cœurs, s'y nourriſſent, & ſouvent elles n'en ſortent jamais. On ne peut voir ſans admiration le S. Evêque de Genêve ne refuſer jamais l'aumône à l'indigence; vendre, pour la ſecourir, juſqu'aux ornemens de ſa Chapelle; ſe défaire en ſa faveur de ſes propres habits pendant un froid rigoureux; traiter en ce point l'Huguenot ſon ennemi, comme le Catholique zélé. Mais quoiqu'on en ſoit toujours également touché, on en eſt moins ſurpris, quand on ſait que la compaſſion pour les malheureux fut une des premieres vertus que lui inſpira ſa vertueuſe mere la Comteſſe de Sales. Quoiqu'il fût encore enfant, « elle voulut qu'il » l'accompagnât, lorſqu'elle faiſoit la viſite » des Pauvres, qu'il leur rendît lui-même les » petits ſervices dont il étoit capable, & » qu'il fût le diſtributeur de ſes aumônes. » Bientôt ſa charité eut quelque choſe de » ſingulier: il ne ſe contentoit pas d'exécuter » fidélement toutes les petites commiſſions » que ſa mere lui donnoit pour le ſoulage- » ment des miſérables; il demandoit pour » eux à tous ſes parens: il leur donnoit gé- » néreuſement tout ce qu'il recevoit pour » lui-même, & il ſe retranchoit de ſa nourri- » ture, quand il n'avoit point d'autre moyen » de les aſſiſter *. » Et voilà le fruit d'une ſainte éducation.

Vous ne réuſſirez pas toujours auſſi-bien: mais, dit S. Bernard, celui qui vous a char-

* Vie de S. François de Sales par M. Marſollier, liv. 1. pag. 14. & 15.

gé

gée du travail, ne vous a point rendu reſponſable du ſuccès. Il vous arrivera quelquefois d'être trompée par de belles apparences. Que la crainte de l'être ne vous faſſe point juger mal avant le tems: mais auſſi qu'elle vous empêche de crier aiſément miracle. Ce n'eſt que par les fruits, & des fruits bien ſoutenus, què vous pourrez ſûrement juger de l'arbre. Vous trouverez parmi vos Enfans, & plût à Dieu que vous ne le trouvaſſiez jamais ailleurs, de petites dévotes dont l'extérieur ſera aſſez compoſé, qui auront du zele pour ſe confeſſer & communier ſouvent, qui ſe feront une loi de réciter chaque jour un grand nombre de prieres; mais qui ſeront ſenſibles, jalouſes, délicates, douces quand on ne les contredira point, patientes quand elles n'auront rien à ſouffrir, humbles quand on ne les humiliera pas. Ne vous affligez point avec excès, quand le maſque tombera: l'hypocriſie & l'illuſion ſont des vices de tous les tems; & il y a toute apparence que leur regne ne paſſera qu'avec l'Univers.

VI. Votre derniere queſtion me paroît très-importante. La Communauté dont vous êtes membre, eſt chargée de l'inſtruction des nouvelles Catholiques, que doit-elle faire pour les fixer dans la vraie Religion? Beaucoup plus qu'on ne fait en certaines Maiſons. On leur apprend bien le Catéchiſme du Dioceſe, on les forme à la vertu, on les diſpoſe avec ſoin à la premiere Communion. Tout cela eſt excellent, mais tout cela ne ſuffit pas. De retour chez leurs parens elles trouvent un vieux Calviniſte, qui avec un ou

deux paſſages de l'Ecriture, dont ces ſortes de gens ne manquent jamais, les déconcerte, les trouble, les affoiblit inſenſiblement, & enfin les fait retomber dans l'erreur. Il eſt donc ſûr qu'il leur faut quelque choſe de plus qu'une inſtruction commune. Il eſt ſûr que leurs Maîtreſſes doivent les préparer au combat, & que par conſéquent elles doivent elles-mêmes être bien inſtruites. Je ne leur demanderai pas d'être ſavantes comme les du Perron, les Peliſſon, les Boſſuet : mais je crois pouvoir leur demander d'être aſſez habiles pour émouſſer les traits de l'ennemi, quand il ſe préſentera. Elles ont deux manieres d'en venir à bout : l'une générale que j'appelle excluſive, parce qu'elle écarte tout argument du Novateur, en le mettant ſur la défenſive ; l'autre particuliere, qui répond en détail à toutes les objections de l'hérétique. Cette derniere voie n'eſt preſque pas poſſible aux perſonnes de vôtre ſexe, & ſurtout à celles qui comme vous ſont chargées d'occupation. Elles peuvent cependant y entrer juſqu'à un certain point, comme je vous l'expliquerai dans un moment.

En général, voici la marche que vous devez ſuivre. 1°. Il faut dégager la Doctrine Catholique de toutes les erreurs que les Calviniſtes lui ont fauſſement imputées ; & pour cela il ſuffit de bien expliquer à vos Eleves le bel Ouvrage que M. Boſſuet a fait ſur cette matiere *. 2°. Le meilleur parti, le plus

* Tout le monde connoît l'*Expoſition de la Doctrine de l'Egliſe Catholique*, qui a été traduite en toutes les Langues. On peut auſſi lire l'*Avoiſinement des Proteſtans vers*

court, & celui qui tranche toutes les difficultés, eſt de s'en tenir à la ſeule matiere de l'Egliſe. S'il eſt vrai que Jeſus-Chriſt ait établi une Egliſe; que cette Egliſe ſoit le Juge néceſſaire de toutes les controverſes qui peuvent s'élever dans ſon ſein; que ce Juge ſoit & doive être infaillible; que ceux qui, comme les Huguenots, ne s'en rapportent pas à elle, n'aient point de principes qui puiſſent fixer leur incertitude; qu'en préférant leur jugement au ſien, ils ſoient tombés dans des erreurs énormes, & dans les plus étranges contradictions; & qu'enfin cette Egliſe ait parlé ſur tel & tel point: tout eſt décidé, il n'y a plus de diſcuſſion à faire; qui ne ſe rend pas mérite d'être traité comme un païen & un publicain. 3°. Si parmi vos Enfans il ſe trouvoit de ces génies ſupérieurs que rien n'arrête, on pourroit leur apprendre à réſoudre ſur chaque article conteſté deux ou trois des plus forts paſſages que les Proteſtans aient coutume de nous objecter. Mais il eſt rare que de jeunes perſonnes ſoient capables de cette eſpece d'érudition. Peut-être auſſi n'a-t-on pas fait là-deſſus tous les eſſais qu'on auroit pu faire.

Pour vous rendre ſenſible la méthode que je vous propoſe, je vais vous rendre compte d'un entretien qu'eut une fille très-bien convertie, & en même tems très-inſtruite, avec un pere qui s'étoit hautement flatté de la regagner bien vîte à ce qu'il appelloit le parti de la vérité. Comme cela ſe termine à un

l'Egliſe Romaine, par M. Camus Evêque de Belley, avec les Remarques de Richard Simon.

petit nombre de queſtions & de réponſes, j'eſpere que vous les lirez avec patience, ſi vous ne les liſez pas avec plaiſir. J marquera le pere, parce qu'il ſe nommoit Jacob: E marquera la fille, parce que Eliſabeth fut le nom que ſon Evêque lui donna à la Confirmation.

» J. Vous voilà donc enfin ſortie de l'U-
» nion Chrétienne, & Dieu ſait, ma fille,
» combien vous vous y êtes ennuyée.

» E. Il eſt vrai, mon cher pere, que les
» commencemens ont été un peu fâcheux.
» Mais enfin je m'y ſuis faite, & ſi bien faite
» qu'il n'y avoit que le plaiſir de vous re-
» voir, qui pût me dédommager de la ſatis-
» faction que j'ai ſacrifiée, quand il a fallu
» en ſortir. Ces Dames ſont pleines d'atten-
» tion, de douceur, de charité. Elles vivent
» en paix avec tout le monde, tout le monde
» vit en paix avec elles. Elles ....

» J. Vous n'avez pas manqué d'entendre
» bien des Meſſes?

» E. Une tous les jours, & quelquefois
» deux, je ne m'en laſſois point. J'aurois
» voulu que Noël revînt une fois par ſe-
» maine.

» J. Et vous avez bien invoqué ſainte
» Jeanne & ſainte Agnès.

» E. Elles & tous les autres Saints. On va
» à Dieu par le moyen de ſes amis, quand
» on n'eſt pas en état d'y aller par ſoi-même.
» L'hérétique Vigilance a penſé autrement,
» toute l'Egliſe l'a condamné.

» J. J'ai pourtant grand-peur que vos
» Saints *n'aient pas eu les oreilles aſſez lon-*

» gues pour vous entendre *. Du reſte, ils » auroient bien à faire, s'il leur fallloit écou- » ter tous les Papiſtes qui les invoquent.

» E. N'ayez point d'inquiétudes là-deſſus, » M. C. P. ceux qui voient Dieu face à face, » peuvent bien y voir les prieres qui leur ſont » adreſſées. D'ailleurs il n'eſt pas néceſſaire » qu'ils connoiſſent en particulier toutes les » prieres qu'on leur fait, il ſuffit qu'ils prient » Dieu pour tous ceux qui les invoquent, » & c'eſt ce qu'ils peuvent fort bien faire » ſans les connoître. Enfin je vous citerai, » quand il vous plaira, un bon nombre de » vos Docteurs, qui ont reconnu que l'in- » vocation des Saints n'a rien de repréhen- » ſible †.

» J. Vous avez auſſi prié Dieu pour les » Ames du Purgatoire?

» E. Sans doute, & depuis mon retour à » l'Egliſe j'ai toujours cru que *c'eſt une ſainte* » *& ſalutaire penſée que celle de prier pour* » *les morts.* Je ſais que vous rejettez de votre » ſcience certaine & pleine autorité les Li- » vres des Machabées d'où ces paroles ſont » tirées; mais au moins devez-vous recon- » noître qu'ils ont toute la force d'un Livre » hiſtorique; & qu'écrits ſous les yeux d'une » nation entiere, ils ne lui ont pas prêté des » ſentimens qu'elle rejettoit comme mau- » vais.

* Sotte expreſſion de Calvin.

† Luther, Œcolampade, Bucer, Camerarius, Caſaubon, & pluſieurs autres croient qu'on peut invoquer les Saints. Voyez les *Motifs invincibles*, par M. le Févre, pag. 204. & ſuiv.

» J. Avez-vous auſſi prié pour votre » mere, votre tante, &c.

» E. J'ai prié pour ma mere, parce qu'elle » eſt morte dans la vraie foi; & que les » Juſtes même ont communément bien des » choſes à expier après leur mort. Je n'ai » point prié pour ma tante, parce qu'elle » eſt morte dans l'erreur.

» J. Dans l'erreur, ma fille, c'eſt vous-» même qui y êtes; & malgré les préjugés » où j'ai la douleur de vous voir, j'eſpere » vous démontrer par la parole de Dieu, » qui ſeule eſt ma regle, & qui ſeule doit » être la vôtre, que vos Meſſes, vos prieres » pour les morts, &c. ne ſont qu'un tiſſu » d'horreurs & d'abominations. D'ailleurs » je voudrois bien ſavoir de quel droit vous » nous damnez tous.

» E. Je ne doute point que vous ne trou-» viez dans l'Ecriture quelques paſſages qui » vous paroîtront favorables. De tant d'hé-» réſies qui ſe ſont élevées juſqu'ici, il n'y » en a pas une ſeule qui ne ſe ſoit étayée de » quelque texte de l'Ecriture. Arius trou-» voit que le Verbe n'étoit qu'une pure » créature, dans ces paroles de J. C. qui » au premier coup d'œil paroiſſent déciſives » pour lui; *Mon Pere eſt plus grand que moi.* » Et j'ai oui dire que Crellius, fameux Soci-» nien, s'efforçoit de prouver la même choſe » par dix-ſept paſſages du Nouveau Teſta-» ment. Les hérétiques, dit un Ancien, ne » diſent preſque rien d'eux-mêmes: ils ci-» tent à tout propos l'Ecriture. C'eſt, dit » Tertullien, c'eſt de l'Ecriture, ou plutôt

» de l'abus qu'on en fait, que naiſſent toutes
» les héréſies *. Du reſte, M. C. P. je ne
» damne perſonne : je laiſſe le jugement à
» celui qui ſe l'eſt réſervé. Mais je ne puis
» m'empêcher de dire de vos partiſans après
» leur mort, ce que le plus doux des hom-
» mes, S. François de Sales, diſoit de Cal-
» vin votre Apôtre, que *s'il eſt en Paradis,*
» *il doit une belle chandelle au bon Dieu.*

» J. Voilà, ma fille, bien de l'érudition
» en tout genre. Mais enfin il en réſulte que
» vous ſentez parfaitement que l'Ecriture
» n'eſt pas pour vous.

» E. La réponſe que je viens de vous
» faire, je la ferois à un Socinien, à un Ana-
» baptiſte, & à tout autre qui me feroit le
» même argument. Il me répondroit comme
» vous, que je crains l'Ecriture, croyez-
» vous qu'il eût raiſon ? Cependant, quoi-
» que vous ſoyez plus habile que moi, je ne
» craindrai pas la diſcuſſion que vous me
» propoſez, pourvu 1°. qu'elle puiſſe m'être
» de quelque utilité ; 2°. que pour ne pas
» courir les riſques d'une diſpute éternelle,
» nous nous bornions à cinq ou ſix articles
» de ceux qui nous ſéparent, & à deux ou
» trois paſſages de l'Ecriture ſur chacun
» d'eux, le tout à votre choix. Mais avant
» que d'entrer dans cette voie d'examen,

* Nihil unquam penè de ſuo proferunt *hæretici*, quod non etiam Scripturarum verbis adumbrare conentur. *Vincent. Lirinenſis Commonit. cap. 35.* Nec periclitor dicere ipſas quoque Scripturas ſic eſſe ex voluntate Dei diſpoſitas ut hæreticis materiam ſubminiſtrarent : cùm legam, Oportet hæreſes eſſe, quæ ſinè Scripturis *eſſe* non poſſunt. *Tertul.* de præſcript. pag. 116.

» permettez-moi de vous demander ce que
» vous prétendez faire.

» J. Mon deſſein, & on ne peut le blâ-
» mer dans un pere qui veut le ſalut de ſa
» fille, eſt de vous faire rentrer dans la voie,
» dont vous êtes malheureuſement ſortie.

» E. Pour ce qui eſt de mon ſalut, c'eſt
» un point ſur lequel je vous prie de reſter
» tranquille. Ceux de votre communion
» ont décidé cent fois qu'on peut ſe ſauver
» dans la nôtre. Théodore de Beze l'avoua
» à S. François de Sales dans la premiere
» conférence qu'il eut à Genêve avec lui †.
» Les Miniſtres qu'Henri IV. conſulta avant
» que de faire ſon abjuration, lui dirent la
» même choſe *; & vous ſavez la conſé-
» quence que ce grand Prince en tira. Enfin
» l'Univerſité Luthérienne d'Helmſtad don-
» na une déciſion ſemblable le 28 Avril 1707,
» au ſujet du mariage de la Princeſſe de Vol-
» fenbutel avec l'Empereur ¶. Si un Jurieu,

† Vie de S. François de Sales, liv. 3. pag. 281. & 282.

* Vie de Henri le Grand, par M. de Périfixe ſous l'an 1593.

¶ Helmſtad dans le Duché de Brunſwic eſt une des plus célebres Univerſités de la Confeſſion d'Ausbourg. Voici comme s'expliquerent ces Meſſieurs dans leur déciſion. » On ne peut nier que *CHEZ LES Catholiques IL N'Y* » *AIT UNE VRAIE EGLISE*, qui écoute la parole de » Dieu, & qui uſe des Sacremens qu'il a inſtitués. Car ſi » elle n'étoit plus, ou n'avoit pas été une vraie Egliſe; » tous ceux qui ſont attachés à ſa communion, devroient » être perdus & damnés ſans reſſource, ce qu'aucun de » nous n'oſeroit avancer. *Quod noſtrûm nemo dicere po-* » *teſt.* » Voyez les *Réflexions importantes de M. l'Abbé de Cordemoy, ſur la réponſe des Docteurs Luthériens de Helmſtad*, Paris 1715.

» ou quelqu'autre de même trempe, a dans
» la ſuite penſé différemment, c'eſt que le
» droit des variations eſt ainſi que le droit
» des prophéties, attaché à la Secte §. Pour
» ce qui eſt du deſſein que vous avez de me
» faire rentrer dans votre Egliſe Calvinienne,
» je vous aſſure bien que vous n'y réuſſirez
» jamais.

» J. Quoi! ſi je vous faiſois voir, comme
» deux & deux font quatre, que votre Egliſe
» Romaine erre dans des points capitaux,
» vous ne vous rendriez pas?

» E. Non: En ce cas vous me feriez ab-
» jurer ma créance, mais vous ne me feriez
» pas embraſſer la vôtre.

» J. Et pourquoi cela?

» E. C'eſt, permettez-moi de vous le dire,
» qu'il ne faut qu'un peu de réflexion & de
» ſentiment pour appercevoir que votre
» nouvelle religion eſt abſolument inſoute-
» nable. J'en dis autant de celle de Luther
» qui lui a préludé; & voici comme je rai-
» ſonne.

» Une perſonne qui a quelque crainte de
» Dieu, ne peut embraſſer une religion,
» dont les auteurs qui envoyés, comme ils
» le prétendent, pour réformer le monde
» entier, auroient dû être animés du Saint-
» Eſprit, ont donné dans le blaſphême &
» les plus monſtrueuſes erreurs: Une reli-

§ Tout le monde connoît l'*Hiſtoire des variations*, par M. Boſſuet. On ſait auſſi que le Miniſtre Jurieu avoit prédit dans ſon Commentaire ſur l'Apocalypſe que le Calviniſme ſeroit rétabli en France en 1689. Il vécut aſſez (juſqu'en 1713) pour voir qu'il n'étoit qu'un faux Prophete.

» gion qui croit tout ce qu'elle veut, & ne
» croit rien que ſur des motifs incapables de
» la déterminer à croire : Une religion au
» moyen de laquelle un enfant qui eſt arrivé
» à l'âge de diſcrétion, ne peut faire un acte
» de la foi à laquelle il s'eſt engagé par ſon
» Baptême : Une religion qui n'admet pour
» regle que l'Ecriture, & admet cependant
» des dogmes qu'elle ne peut prouver par
» l'Ecriture : Une religion qui ſur la même
» matiere enſeigne le *oui* & le *non* : Une re-
» ligion qui par les principes de ſa morale
» renverſe de fond en comble les principes
» de la morale de J. C. Une religion qui ou-
» vre aux femmes & aux filles les plus puiſ-
» ſans moyens de ſacrifier ſans remords &
» ſans ſcrupule leur conſcience & leur hon-
» neur : Une religion....

» J. En voilà bien aſſez. Je ne peux ſans
» frémir, entendre tant de blaſphêmes. Prou-
» vez moi les deux ou trois derniers articles,
» & je vous diſpenſerai du reſte.

» E. Puiſque vous m'avez miſe ſur la voie,
» vous eſſuyerez, M. C. P. la bordée toute
» entiere. Mais, quoique la vérité doive en
» ſouffrir, j'abrégerai autant qu'il me ſera
» poſſible.

» 1°. Je vous ai dit que les Auteurs de
» votre prétendue Réforme, ces hommes
» que Dieu a ſuſcités extraordinairement
» *pour dreſſer l'Egliſe de nouveau, qui étoit*
» *en ruine & en déſolation*, ont blaſphémé
» contre Dieu & contre ſon Chriſt, & ſe
» ſont livrés aux plus monſtrueuſes erreurs.
» Or pour s'en convaincre il ne faut qu'ou-

„ vrir leurs Livres. Luther comme précur-
„ ſeur de cette bande ſacrilege a frayé la
„ route. On ne trouve en lui qu'un monſtre
„ de bouffonneries indécentes, d'ordures &
„ d'obſcénités. A Dieu ne plaiſe que je ſa-
„ liſſe ma langue en vous les répétant *. La
„ maniere dont il parle de Jeſus-Chriſt, eſt
„ ſi atroce, que l'enfer même dans ſes plus
„ noirs accès de fureur, n'oſeroit pas l'em-
„ ployer. Il ne mérite le nom d'*Evangéli-*
„ *que*, qu'on lui a donné auſſi-bien qu'à ſes
„ *Sectateurs*, que comme Scipion mérita
„ celui d'*Africain*. Ce dernier ravagea l'A-
„ frique, les autres ont renverſé l'Evangile.
„ Ce fut contre ſes loix les plus ſacrées que
„ le Maître & ſes plus fameux diſciples per-
„ mirent au Landgrave de Heſſe d'épouſer
„ une ſeconde femme du vivant de la pre-
„ miere. Le bienheureux Luther † ſigna le
„ premier cette diſpenſe de nouvelle date,
„ & après lui les demi-bienheureux Mé-
„ lancton, Bucer & cinq autres de pareille
„ autorité ¶. Mais, M. C. P. pour peu que
„ vous jettiez les yeux ſur tant d'illuſtres
„ Vierges, qui dans la primitive Egliſe ont

* Voyez la Théologie Polémique de Pichler, tom. 2. pag. 1354. & ſuiv. Je n'oſe rapporter, même en Latin, les citations qui s'y trouvent.

† C'eſt le nom que lui donnent les Calviniſtes mêmes: & Calvin qui n'avoit pas lieu d'en être content, dit qu'il le regardera toujours *comme un grand ſerviteur de Dieu comparable aux Elie & aux plus grands Prophetes.* Lettre à Bullinger, 25 Novembre 1544.

¶ Les actes de cette permiſſion ſe trouvent à la fin du VIe. Liv. de l'Hiſtoire des Variations.

„ ſouffert les plus affreux tourmens pour ſe
„ rendre dignes de ſuivre par-tout l'Agneau
„ ſans tache, vous ne ſerez pas plus édifié
„ de ce que dit Luther dans un de ſes ſer-
„ mons ſur le mariage *. Le voici en pro-
„ pres termes : *Les femmes perdues ſont plus*
„ *agréables à Dieu que les filles qui vivent*
„ *dans les Monaſteres : & une femme groſſe,*
„ *même d'un bâtard, peut ſe glorifier que ſes*
„ *œuvres ſont agréables à Dieu .... parce*
„ *qu'elle a* pour elle *cette parole de Dieu:*
„ Croiſſez & multipliez, *qui autoriſe ſon*
„ *action.* Quand on trouve de pareilles abo-
„ minations dans l'Ecriture, on peut bien y
„ trouver encore, Qu'*une perſonne qui fait*
„ *vœu de chaſteté, n'eſt pas moins ſotte &*
„ *étourdie, que celle qui feroit vœu... d'être*
„ *Mere du Fils de Dieu.* Loin d'ici les Chry-
„ ſoſtome & les Ambroiſe qui ont fait de ſi
„ beaux éloges de la virginité. Loin d'ici le
„ ſaint Martyr Cyprien, qui dans l'éloquent
„ Traité qu'il a compoſé ſur cette matiere,
„ dit que les vierges ſont *la fleur de l'Egliſe,*
„ *ſa joie & ſa couronne, & la plus belle por-*
„ *tion du troupeau de J. C.* C'eſt l'Apôtre
„ de l'Allemagne qu'il faut déſormais écou-
„ ter : c'eſt lui que le Ciel a ſuſcité pour dé-
„ truire ces vieilles idées : c'eſt en ſon nom
„ qu'il parle, quand il nous dit gravement
„ contre l'expérience de tous les ſiecles,
„ que *comme perſonne ne ſe peut priver de*
„ *manger & de boire, auſſi ne ſe peut-il faire*
„ *qu'aucun s'abſtienne des actions du mê-*

* Tom. V. de l'édit. de Witemberg, fol. 129.

„ *riage* †. On ſait que chez lui la pratique
„ répondit parfaitement à la théorie. Son
„ mariage avec Catherine de Bore Reli-
„ gieuſe comme lui, en eſt une aſſez bonne
„ preuve. Je ne vous parle point de ſa con-
„ férence avec le diable, parce qu'elle eſt
„ connue de tout le monde. Je me contente
„ d'ajouter que quand on trouve dans l'E-
„ criture toutes les horreurs dont je viens
„ de vous donner un très-foible échantillon,
„ il n'y a rien au monde qu'on ne puiſſe y
„ trouver.

„ J. Mais, ma fille, je ne prends aucun
„ intérêt à la doctrine de Luther. Qu'il ait
„ bien ou mal penſé, c'eſt ſon affaire, &
„ non pas la mienne. D'ailleurs du train
„ dont vous y allez, vous ne finiriez pas
„ en deux jours.

„ E. Je vais me reſſerrer davantage, puiſ-
„ que vous le voulez abſolument. Mais per-
„ mettez-moi de vous dire que la doctrine
„ de Luther ne peut être indifférente à un
„ bon Calviniſte. La raiſon en eſt, outre
„ ce que je vous dirai bientôt ſur la tolé-
„ rance des deux Sectes, que Calvin parle
„ de Luther comme d'un homme *qui s'eſt*
„ *employé avec efficace à établir la doctrine*
„ *du ſalut, & qui n'a jamais été hérétique* *.

† Dans ſes *Colloques de table.* Il ne parloit pas mieux en Chaire, où il oſoit dire, que le mari doit appeller la ſervante, ſi la femme ſe rend trop difficile.

* Voyez la *Défenſe de la foi de l'Egliſe, par M. Bruſeau*, où tout cela eſt prouvé pag. 82. On y verra pag. 80. qu'Hoſpinien après avoir reproché à Luther *ſes contradictions, ſes erreurs groſſieres, ſes abſurdités, ſes calomnies atroces, &c.* attribue tout cela au diable.

„ Ainſi les horreurs que je viens de vous
„ indiquer, établiſſent *la doctrine du ſalut*,
„ ou du moins n'ont rien qui bleſſe la foi.
„ Mais laiſſons Luther pour ce qu'il eſt, ve-
„ nons à Calvin votre ſaint Réformateur. Je
„ n'en dis que trois choſes : la premiere qu'il
„ a prétendu que Dieu étoit auteur de tous
„ les péchés que nous commettons, en ſorte
„ que, comme l'ont dit ſes partiſans, la tra-
„ hiſon de Judas n'eſt pas moins ſon ou-
„ vrage que la vocation de S. Paul *. La ſe-
„ conde, que ſelon lui *en quelque tems que*
„ *nous ſoyons baptiſés, nous ſommes une*
„ *fois lavés & purgés pour tout le tems de*
„ *notre vie. Pourtant*, ajoute-t-il, *toutes les*
„ *fois que nous ſerons rechus en péché, nous*
„ *faut recourir à la mémoire du Baptême,*
„ *& par icelle foi que nous ſoyons toujours*
„ *certains & aſſurés de la rémiſſion de nos*
„ *péchés* †. Ce principe bien ſaiſi eſt admi-
„ rable. Le Baptême remet tous *les pechés*
„ *paſſés, préſens & futurs.* Vous vous êtes
„ livrés aux ordures les plus abominables,
„ ſouvenez-vous de votre Baptême, vous
„ voilà net. Illuſtres Docteurs de l'ancienne
„ Egliſe vous n'étiez que des tyrans. Pour
„ réconcilier un pécheur, & lui faire ſentir
„ le poids de ſon iniquité, vous l'obligiez
„ à ſubir de longues & rigoureuſes péni-

* Les Luthériens ont ſoutenu le même blaſphême. C'eſt ce qui a fait dire au Miniſtre Jurieu dans ſon *jugement ſur les méthodes rigides & relâchees* : « Nous paroiſſons avoir » droit de part & d'autre de nous accuſer mutuellement de » faire Dieu auteur du péché, & d'anéantir la Religion ; » *Sect.* 3. § 10.

† Inſtit. liv. 4. ch. 15. §. 3.

„ tences, afin d'arrêter en lui & en tous
„ ceux qui en étoient témoins juſqu'à l'idée
„ du crime. Quel dommage que Calvin n'ait
„ pas vécu de votre tems : un même jour,
„ un même moment auroit vu le ſcandale,
„ & la rémiſſion du ſcandale. Le matin,
„ adultere ; le ſoir juſtifié en ſe rappellant
„ ſon Baptême : ſauf peut-être à recommen-
„ cer le lendemain. Je ne ſais cependant,
„ diſoit quelqu'un, s'il y a un ſeul Miniſtre
„ qui voulût qu'on prêchât cette morale à
„ ſa femme ou à ſes enfans. Nous verrons
„ quelque choſe de pis dans la ſuite. La der-
„ niere choſe que j'ai à reprocher à Calvin,
„ c'eſt l'indigne & ſacrilege façon dont ce
„ digne émule de Luther parle de J. C. Il dit
„ *qu'il n'y a pas de doute que ſon ame a été*
„ *ſujette à ignorance ;* qu'il *lui échappa ſur*
„ *la croix une voix de déſeſpoir*, que *l'a-*
„ *bîme & confuſion horrible de la damnation*
„ *l'a vivement tourmenté de crainte & d'an-*
„ *goiſſe.* Vous faut-il quelque choſe de plus
„ horrible, Calvin vous le donnera ſans fa-
„ çon, & il vous dira que J. C. a *enduré les*
„ *tourmens épouvantables que doivent ſentir*
„ *les damnés & les perdus*, en un mot qu'il
„ a été damné pour un tems. (Voyez l'har-
„ monie de Calvin ſur S. Mathieu, ch. 27.
„ v. 46. ſur S. Luc, ch. 2. v. 40. & ch. 6.
„ v. 11. ſon Inſtitution, liv. 3. ch. 16. §.
„ 10. &c.) Je ſens, M. C. P. que vous per-
„ dez un peu patience. Mais ſupportez-moi
„ encore un peu. Je ne fais qu'effleurer les
„ autres articles de ma premiere propoſition.
„ Je dis donc en ſecond lieu que dans la

„ nouvelle Religion on croit tout ce qu'on
„ veut, & qu'on ne croit rien que ſur des
„ motifs incapables de déterminer à croire.
„ C'eſt, me dites-vous, l'Ecriture qui eſt la
„ regle de tous les Réformés : en eſt-il de
„ plus ſûre ? Fort bien : c'eſt donc l'Ecriture
„ qui eſt la regle des valets, des ſervantes,
„ des manœuvres, des matelots, des ſol-
„ dats, &c. Mais pour cela il faut néceſſai-
„ rement trois choſes, 1°. qu'ils ſoient ſûrs
„ que tel ou tel livre fait partie de l'Ecri-
„ ture ; 2°. que la verſion qu'on leur pré-
„ ſente, & qu'ils ne peuvent comparer ni
„ au Grec, ni à l'Hébreu, parce qu'ils ne
„ l'entendent pas, eſt fidelle ; 3°. qu'ils ne
„ ſe trompent point ſur le ſens qu'ils don-
„ nent aux différens verſets dont ils ſont,
„ ou dont ils entendent la lecture. Or je
„ vous demande 1°. comment des perſon-
„ nes d'un eſprit très-médiocre pourront ſa-
„ voir indubitablement que tel livre eſt ou
„ n'eſt pas un livre de l'Ecriture. Calvin
„ avec ſes diſciples admet tous ceux du nou-
„ veau Teſtament qu'admet l'Egliſe Ro-
„ maine. Luther & ſes anciens partiſans *
„ rejettent l'Epître aux Hébreux, celle de
„ S. Jacques, la ſeconde de S. Pierre, la
„ ſeconde & la troiſieme de S. Jean, celle
„ de S. Jude, & l'Apocalypſe. Un payſan
„ ſera-t-il plus éclairé de Dieu, qu'un hom-
„ me *comparable aux Elies & aux Prophe-*

* Voyez Conrard Dicteric Luthérien dans ſes *Inſtitutions Catéchetiques*, tirées du Catéchiſme de Luther, pag. 17. Matthias Hafenrefer, Profeſſeur de Tubinge, dans ſes *lieux communs*, pag. 125. Bruzeau, pag. 94.

„ *tes ?* 2°. Par où ſaura-t-il que la verſion
„ qu'on lui préſente eſt fidele ? Dès le tems
„ de Beze les Luthériens & les Calviniſtes
„ en avoient déja beaucoup donné ; & ce
„ fameux Miniſtre avouoit que ce n'étoient
„ pas tant des verſions que des corruptions
„ de l'Ecriture *. Chacun dégradoit celle
„ d'un autre. Bucer, Munſter, & ceux de
„ Zurich ſe moquoient de celle de Luther ;
„ & Luther lui-même vingt ans après re-
„ connoiſſoit qu'il s'étoit ſouvent trompé
„ dans la ſienne. Caſtalion condamnoit celle
„ de Beze, & Beze celle de Caſtalion, &c.
„ Au reſte, quand il vous plaira, M. C. P.
„ je vous ferai voir dans toutes ces traduc-
„ tions des bévues eſſentielles, des falſifica-
„ tions inſignes †. 3°. Qui aſſurera vos pro-

* Ità ut dum quiſque judicium ſuum liberè ſequi mavult, quàm religiosè Spiritûs ſancti interpretem agere, PLURIMA non tam convertat, quàm pervertat. *Beza in cap. 19. Act. Apoſtol.*

† C'eſt ainſi que dans ce paſſage de la premiere aux Corinthiens, ch. 9. v. 5. Luther après ces paroles : *N'avons-nous pas le pouvoir de mener avec nous une de nos ſœurs*, ajoute ſans façon du ſien, *qui ſoit notre femme*, in uxorem. C'eſt ainſi encore que ſur le ch. 3. v. 13. de l'Epître aux Romains, il ajoute gaiement le mot de *ſeule*, en diſant : *Nous croyons que l'homme eſt juſtifié par la foi* SEULE. Et prié par un ami de lui dire pourquoi il avoit fait cette addition ; il lui fait cette belle réponſe : Si quelque Papiſte trouve cela mauvais, dites-lui qu'un Papiſte & un âne c'eſt tout un. C'eſt ainſi encore que Beze a retranché du chapitre 15. des Actes des Apôtres, le v. 41. qui dit que S. Paul commandoit aux fideles de *garder ce qui avoit été ordonné par les Apôtres & par les Anciens*. C'eſt ainſi enfin que le même & d'autres ont retranché du texte de la ſeconde Epître de S. Pierre, ch. 1. v. 10 les quatre mots que je laiſſe en romain : *Efforcez-vous d'aſſurer votre vocation* (par de bonnes œuvres). A l'aide d'une ſi belle mé-

„ ſélytes qu'ils ne ſe trompent point dans le
„ ſens qu'ils donnent à certains verſets ca-
„ pitaux de l'Ecriture ? Si Luther a vu la
„ préſence réelle dans un texte où les Cal-
„ viniſtes ne voient rien qui l'établiſſe, un
„ matelot pourra bien voir le *oui* dans un
„ paſſage où ſon confrere verra le *non.* Une
„ choſe ſinguliere, c'eſt qu'à parler en gé-
„ néral, le S. Eſprit qui éclaire les prétendus
„ Réformés, explique l'Ecriture à tous les
„ Luthériens ſelon le ſens de Luther, à tous
„ les Calviniſtes ſelon le ſens de Calvin,
„ à tous les Anabaptiſtes ſelon le ſens de
„ Munſter. Avançons.

„ Je dis en troiſieme lieu qu'un enfant qui
„ arrive à l'âge de diſcrétion, ne peut faire
„ aucun acte de cette foi à laquelle il s'eſt
„ engagé par ſon Baptême. La raiſon en eſt
„ toute claire. C'eſt que ſelon vos principes:
„ *Un chacun doit ſe déterminer ſoi-même*
„ *par un fidele examen des ſaintes Ecritu-*
„ *res, pour ſavoir ce qu'il doit croire ou ne*
„ *pas croire ;* & qu'il ne peut *s'en rapporter*
„ *à aucune autorité Eccléſiaſtique ;* parce
„ qu'il n'y en a aucune, pas même celle des
„ Conciles les plus généraux, qui ne ſoit
„ ſujette à l'erreur. Cela poſé, il faut 1°.
„ que ce pauvre petit villageois, qui dès
„ l'âge de ſept ou huit ans n'a preſque pas
„ un moment à lui, liſe l'Ecriture, ou qu'il
„ ſe la faſſe lire par quelqu'un ; 2°. qu'il

thode on fait combattre le célibat des Prêtres, & la néceſſité des bonnes œuvres. Beze a bien fait pis ſur les paroles de la Conſécration ; mais cela nous meneroit trop loin. Voyez les Opuſcules de Becan, tit. 1. q. 5.

„ examine ſi le livre qu'on lui préſente eſt
„ canonique ou apocriphe ; 3°. qu'il ſoit sûr
„ que la verſion qu'il a devant les yeux,
„ n'eſt pas du nombre de celles qui de l'a-
„ veu de Beze, ſont moins de vraies traduc-
„ tions, que des corruptions du texte ſacré ;
„ 4°. qu'il compare un paſſage obſcur avec
„ un autre qui eſt plus clair, & qu'il ne
„ prenne pas pour explicatif celui qui a be-
„ ſoin d'être expliqué. Qu'il juge par exem-
„ ple, quoi qu'en diſe Luther, que ces pa-
„ roles de J. C. *ceci eſt mon corps*, veulent
„ dire, *ce n'eſt pas mon corps, mais ſeule-*
„ *ment ſa figure*, comme le prétend Zuin-
„ gle, qui l'avoit appris d'un diable ou d'un
„ Ange, car il n'a pu ſavoir qui c'étoit des
„ deux. 5°. Comme ce jeune homme doit
„ être dans un parfait équilibre : que c'eſt
„ par ſon propre & *fidele examen* qu'il doit
„ juger *ce qu'il doit croire ou ne pas croire ;*
„ & qu'il ne peut ignorer qu'un même paſ-
„ ſage s'explique très-différemment en dif-
„ férentes communions, il ſeroit juſte que
„ ſur les textes qui ſouffrent de la difficulté
„ il entendît les raiſons de part & d'autre :
„ car tout procès jugé ſans avoir oui les
„ parties, eſt trés-mal jugé. Et c'eſt pour
„ cela que nous avons vu tant de Miniſtres,
„ qui comme Vigne, des Mahis, Iſaac Pa-
„ pin, & cent autres, vous ont quitté ſans
„ ombre de libertinage, pour revenir à
„ nous *. Or, M. C. P. je ne vous demande

* Voyez l'*Apologie pour l'Egliſe Catholique, où l'on juſtifie ſa croyance, ſon culte, &c. par les principes mêmes des Proteſtans, par le ſieur Vigne ci-devant Miniſtre de Gren-*

» pas ſi parmi vos payſans vous en trou-
» verez quelqu'un qui ait rempli toutes ces
» conditions ; je vous demande ſi vous en
» trouveriez un qui en ait rempli une ſeule.
» Hélas ! je vous ai vu avouer plus d'une
» fois que parmi tous les Prédicans que vous
» aviez connus ſur vos terres, à peine y en
» avoit-il deux qui euſſent le ſens commun.
» Ces gens-là avoient-ils bien examiné ?
» étoient-ils même en état de le faire ?

» En quatrieme lieu vous ne pouvez ad-
» mettre aucun dogme qui ne ſoit contenu
» dans l'Ecriture, qui eſt votre regle uni-
» que. Cela poſé, je vous prie de me prou-
» ver par l'Ecriture, 1°. qu'on peut bapti-
» ſer les petits enfans †. 2°. que le Baptême
» conféré par des idolâtres, des ſuppôts de
» l'Antechriſt, tels que ſont ſelon vous les
» Catholiques, ne laiſſe pas d'être bon &
» valable, comme auſſi celui des héréti-
» ques : 3°. qu'en baptiſant il faut pronon-
» cer ces mots : *Je te baptiſe.* 4°. Que l'E-
» pître aux Hébreux eſt auſſi canonique que
» l'Epître aux Romains. 5°. Que Jeſus-
» Chriſt a fait la Cène avec du vin, & non
» pas avec de l'eau ou toute autre liqueur....

ble. Paris 1686. Voyez auſſi les beaux Ouvrages de M. Papin, 3. vol. in-12. édit. de 1723.

† Un Calviniſte à qui je fis cette objection me répondit que ſa ſecte ne regardoit pas le Baptême comme néceſſaire. Mais 1°. c'eſt une erreur ajoutée à une autre. 2°. Le Baptême, néceſſaire ou non, eſt toujours un grand Sacrement, qu'il n'eſt pas permis de profaner. Il faut donc prouver par l'Ecriture qu'on ne le profane pas en le donnant à un enfant, d'autant plus que J. C. ſemble exiger qu'on croie avant que d'être baptiſé ; *Qui crediderit & baptiſatus fuerit*, &

» J. En vérité je perds patience, & peu
» s'en faut que je ne vous diſe à peu près
» comme le diſoit Feſtus à S. Paul, qu'un
» excès d'érudition, au moins prétendue,
» vous fait extravaguer. Tenez voilà un
» nouveau Teſtament de Sacy que vous ne
» recuſerez pas. Allez au chapitre 26. de S.
» Matthieu, & vous y trouverez v. 29. que
» J. C. après avoir béni le calice, dit à ſes
» Apôtres, qu'il ne boira plus de *ce vin*,
» juſqu'à ce qu'il en boive avec eux dans
» le royaume de ſon Pere. C'étoit donc du
» vin qu'il avoit employé.

» E. Mais, M. C. P. liſez auſſi le 22. cha-
» pitre de S. Luc, & vous y trouverez v.
» 18. que ces paroles, *je ne boirai plus de*
» *vin, &c.* ont été dites après la Cène lé-
» gale & avant l'inſtitution de l'Euchariſtie.
» Vous trouverez même que la narration
» de cet Evangéliſte étant plus circonſtan-
» ciée que celle des autres, il ſemble que
» c'eſt lui qui doit leur ſervir d'interprete.
» Mais au moins ſuit-il de-là que ce paſſage
» étant douteux, vous ne pouvez rien en
» conclure. Permettez-moi de le dire: Il en
» réſulte auſſi qu'on croit ſouvent voir dans
» l'Ecriture ce qui n'y eſt point. J'ajouterois
» ici une partie de la réponſe que S. Paul fit
» à Feſtus, ſi je ne ſentois qu'il eſt tems de
» finir.

» Je dis donc en quatrieme lieu que votre
» religion dit le *oui* & le *non* ſur les mê-
» mes matieres. En voici une preuve auſſi
» courte qu'elle eſt déciſive. Quand on de-
» manda à Beze au Colloque de Poiſſy en

» 1561. *S'il pouvoit croire ſans faire contre* » *ſon ſalut, que le corps de J. C. fût dans* » *l'Euchariſtie*, il répondit que *non*, & il » parloit au nom de tout ſon parti *, dont » perſonne ne l'a déſavoué pendant plus de » 60. ans. Cependant dans le Synode tenu » à Charenton en 1631, il fut décidé qu'on » pourroit recevoir les Luthériens à la ſainte » Table, &c. *parce qu'ils conviennent avec* » *tous les autres Réformés ès principes &* » *points fondamentaux de la vraie Religion*, » & par conſéquent du ſalut; que l'opinion » où ils ſont *que le Corps du Seigneur eſt* » *réellement préſent dans le pain de l'Eu-* » *chariſtie n'a aucun venin* †, *& qu'elle n'en-* » *gage à rien qui ſoit contraire à la piété ou* » *à la charité*, *&c.* Ainſi voilà une même » doctrine qui damne à Poiſſy, & qui n'em- » pêche point qu'on ne ſe puiſſe ſauver à » Charenton. Il me ſemble que cela fait une » contradiction bien marquée.

» 5°. Il n'eſt pas moins évident que la » morale de votre religion renverſe la mo- » rale de J. C. En voici les preuves, que » je propoſe ſommairement.

» 1°. On enſeigne chez vous que l'*ob-* » *ſervation de la loi*, ou des commande- » mens de Dieu, *eſt impoſſible*. C'eſt votre » digne Réformateur qui le dit en propres

* Beze étoit au Colloque de Poiſſy à la tête de douze des plus habiles Miniſtres, & il ne fut démenti par aucun d'eux.

† Ces dernieres paroles & les ſuivantes ſont du Miniſtre Daillé qui juſtifia l'union des Calviniſtes avec les Luthériens. C'eſt une alliance dont ces derniers ne ſont point jaloux; j'en ai vu en Alſace qui haïſſoient beaucoup plus les Calviniſtes que les Catholiques.

termes, *Inſtitut. liv. 2. ch. 7. n. 5.* & qui trouve fort mauvais que S. Jerôme ait condamné ce ſentiment. *Toutefois*, ajoute-t-il reſpectueuſement, *de la raiſon qui l'a mu à ce faire, il ne m'en ſoucie, &c.* 2°. On y enſeigne que l'homme n'a plus de liberté. *Nous nions le libre arbitre & les mérites*, c'eſt ce que porte la Confeſſion de Foi, pag. 113. & pour établir ce beau dogme, l'on a falſifié l'Ecriture †. 3°. On y enſeigne encore dans le Catéchiſme pour les Dimanches 16. & 19. que *les perſonnes les plus abandonnées à toute ſorte de déſordres, qui vivent dans la Religion Réformée adorent un Dieu, qui par ſa bonté gratuite, & ſans aucune conſidération de leurs œuvres, remet & quitte leurs fautes, tellement qu'elles ne viennent point en compte devant Dieu pour les en punir.* 4°. On y enſeigne, ou du moins on y a enſeigné au moins pendant le premier ſiecle de la prétendue Réformation, l'inamiſſibilité de la juſtice, c'eſt-à-dire, que *quoique ceux qui ont été entés en Jeſus-Chriſt par la vraie foi, & rendus participans de ſon eſprit vivifiant, puiſſent commettre par l'imbécillité de la chair, des péchés énormes*, comme ſont l'adultere & le meurtre dont David ſe rendit coupable ; *ils ſont néanmoins tellement gardés de Dieu, qu'il eſt certain qu'ils*

† Il eſt dit dans le chap. 15. de l'Eccléſiaſtique : *La vie & la mort eſt devant l'homme ; ce qu'il lui plaît, lui ſera donné.* Genêve a traduit : *La vie & la mort eſt devant les hommes ; ce qu'il lui plaît*, (à Dieu) *leur ſera donné.*

„ *ne perdront point cette foi & cet eſprit vivi-*
„ *fiant, ni totalement, ni finalement* . . . . à
„ cauſe de *la continuelle & perpétuelle de-*
„ *meure du S. Eſprit en tous ceux qui ont*
„ *été régénérés.* Voilà ce que ſoutinrent en
„ 1611 dans la Conférence de la Haye les
„ vrais Calviniſtes contre les Arminiens qui
„ avoient horreur de ce dogme impie ; &
„ voilà auſſi ce qu'on peut dire avoir été
„ défini par le Synode de Dordrecht *. Si
„ quelques-uns des vôtres, malgré le ſer-
„ ment qu'ils ont fait de s'en tenir aux dé-
„ ciſions de ce Synode, ont dans la ſuite
„ penſé différemment, cela ne prouve que
„ deux choſes qui font pour moi ; l'une qu'il
„ n'y a chez vous aucune regle fixe ; l'autre
„ que ce qu'on y regarde comme vrai dans
„ un tems, y paroît déteſtable dans un au-
„ tre ; & le tout d'après l'Ecriture. Mais re-
„ prenons ces principes, & tirons-en de
„ juſtes conſéquences. Croyez-vous, je
„ vous le demande ſous les yeux de Dieu,
„ croyez-vous qu'une femme vivement ſol-
„ licitée, & par une impreſſion étrangere,
„ & plus encore par ſa propre paſſion, à
„ commettre un adultere, ſe tiendra ferme

* Pour entendre bien ce qui concerne le ſyſtême de l'inamiſſibilité de la juſtice, il faudroit lire outre le Livre du *Renverſement de la morale de J. C. par les erreurs des Calviniſtes*, *L'impiété de la morale des Calviniſtes pleinement découverte par le Livre de M. Bruguier Miniſtre de Niſmes.* Paris 1675. Les *Motifs invincibles pour convaincre ceux de la R. P. R.* par M. le Fevre Docteur de Paris, où le *Renverſement* eſt attaqué. Paris 1682. *Le Calviniſme convaincu de nouveau de dogmes impies*, contre M. le Fevre, & le Miniſtre le Blanc. Cologne 1682. *Réplique à M. Arnauld pour la défenſe du Livre des Motifs invincibles.* Liſle 1685,

„ dans

» dans un pas auſſi gliſſant, quand elle ſera » bien perſuadée, que l'*obſervation* de la » continence lui *eſt impoſſible ;* qu'elle n'a » point de *libre arbitre* pour réſiſter à la tentation ; que quand elle ſe ſera *le plus abandonnée à toutes ſortes de déſordres*, elle » *adore un Dieu, qui par ſa bonté gratuite, & ſans aucun égard à ſes* bonnes *œuvres, lui remet ſes fautes ;* & même que dans » le tems des excès qu'elle commet *par l'imbécillité de la chair*, elle perd bien » quelque choſe de la juſtice, mais elle ne » la perd jamais *totalement*, & eſt *certaine* » qu'elle ne la perdra jamais *finalement.* On » l'a dit, & je crois pouvoir le répéter d'après beaucoup d'autres, une fille qui dans » la religion de Calvin vit ſagement, vaut » beaucoup mieux que ſa religion. Pour » moi, ſi j'avois des enfans, j'aimerois » mieux mourir que de leur voir enſeigner » une pareille doctrine.

» Eſt-ce là tout, ma fille ?

» E. *Oui* & *non*, M. C. P. *Oui*, parce » qu'étant ſi peu propre à traiter ces grandes » matieres, je crains de fatiguer votre patience. *Non*, parce que j'aurois encore » bien des choſes à vous dire ; & ſur-tout à » vous faire voir, que ſelon vos principes » bien entendus vous devez tolérer toutes » les religions, l'Arminianiſme, le Socinianiſme, le Judaïſme, le Déiſme même. » Mais voici un Ouvrage de M. Papin Miniſtre converti, qui vous le prouvera » beaucoup mieux que je ne pourrois faire *.

* Voy. ſon Traité de *la Tolérance*, tom. I. de ſes Œuvres.

„ Il eſt facheux que de votre aveu vous „ n'ayez jamais lu que des livres de votre „ parti. J'ai déja pris la liberté de vous le „ dire, pour bien juger un procès, il faut, „ quand on ne peut s'en rapporter à une „ autorité ſupérieure, lire les pieces de part „ & d'autre.

» J. Je le ferai, ma chere fille, & je vous „ avoue que vous m'avez propoſé bien des „ choſes, auſquelles je n'avois jamais penſé. „ Priez Dieu qu'il m'éclaire.

» E. Je m'unirai à vous pour lui deman- „ der cette grace. S'il ne falloit que mon „ ſang pour l'obtenir, je le répandrois de „ tout mon cœur. »

Voilà un plan qui peut ſervir à une Maîtreſſe chargée du ſoin des nouvelles Catholiques. Je ſerois cependant bien aiſe, comme je l'ai dit plus haut, qu'elle fût en état de répondre ſur chaque matiere à deux ou trois des plus ſpécieuſes objections des nouveaux Réformés. Un Directeur éclairé peut fort aiſément lui rendre ce ſervice; deux ou trois bons Théologiens lui ſuffiront. Il pourroit même travailler ſeul ſur la *Table des paſſages choiſis tirés des ſaintes Ecritures*, que Mr. Serre, ancien Curé de Charenton, publia en 1698. On eſt prêt à tout, quand on penſe bien que ceux *qui inſtruiſent* les autres de la vérité & *de la juſtice, brilleront comme des aſtres pendant toute l'éternité.* En attendant que quelqu'un vous faſſe ce petit Ouvrage, liſez & reliſez l'*expoſition de la doctrine de l'Egliſe Catholique* par M. Boſſuet, ſes belles *Inſtructions ſur les promeſſes de J. C.*

à ſon Egliſe, ſa *Conférence avec M. Claude*; & *la Religion Proteſtante convaincue de faux dans ſes regles de foi*, &c. *par M. Maynard*, Paris 1740. C'eſt un Ouvrage aſſez mal écrit, mais qui vient très-ſolidement à l'appui de la *Conférence* de M. Boſſuet. Vous lirez auſſi utilement les *Controverſes familieres où les erreurs de la R. P. R. ſont réfutées par l'Ecriture*, *&c.* Paris 1685. *L'Héréſie convaincue, ou la Théologie des Luthériens & des Calviniſtes, réduite à quatre principes, & réfutée d'une maniere nouvelle, par le P. Baron Dominicain.* Paris 1668. *La véritable croyance de l'Egliſe Catholique, & les preuves de tous les points de ſa doctrine*, (par Mr. l'Abbé Gould). Paris 1726. Mais pour cela il faut qu'on ne vous laiſſe d'autre emploi que celui de vos nouvelles Catholiques. Si vos occupations continuent, vous vous contenterez de joindre aux deux premiers livres que je viens de vous indiquer, *la Méthode courte & facile, pour rappeller à l'unité de l'Egliſe ceux qui en ſont ſéparés.* A Bordeaux 1728. Sur-tout priez beaucoup pour vous & pour vos Enfans. *Si Etienne n'eût pas prié, Paul n'auroit point été l'Apôtre des Nations.* C'eſt un mot de S. Auguſtin que l'Egliſe ſemble avoir adopté. J'eſpere qu'en priant pour tant d'autres, vous voudrez bien ne pas m'oublier. La calomnie & l'erreur me pourſuivent, quel moyen, ſi l'on m'abandonne, de n'y pas ſuccomber ?

Fin du Tome premier.

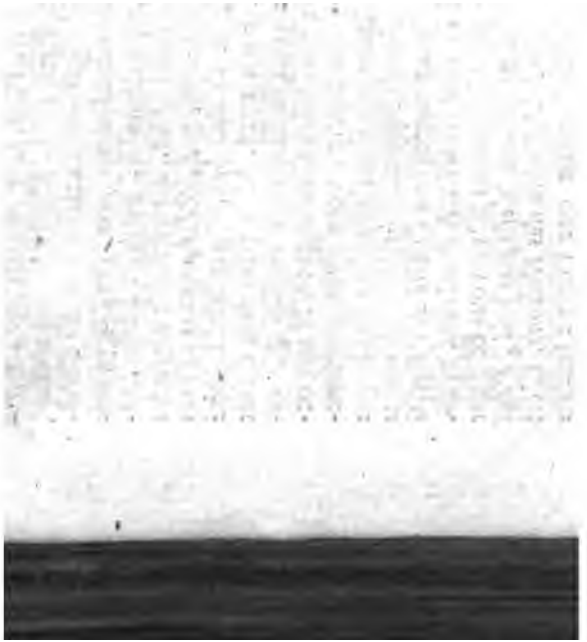

APPROBATION.

J'Ai lu par l'ordre de Monſeigneur le Vice-Chancelier l'Ouvrage intitulé : *Des Devoirs de la Vie Religieuſe.* Il m'a paru travaillé d'après les bons principes, & devoir être également utile aux perſonnes qui la profeſſent & à celles qui les conduiſent. A Paris ce 10. Juin 1765.

LESEIGNEUR.